

Contrat de Ville - Stratégie Urbaine Intégrée

Agglomération du Grand Dax



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds FEDER/FSE

TITRE I : CONTEXTE et DIAGNOSTIC

Introduction (p. 6 à 8)

PRESENTATION DU TERRITOIRE (p. 8 à 12)

I- LE GRAND DAX ET SA POPULATION : ELEMENTS DE CADRAGE (p. 13 à 14)

- 1- La démographie du territoire : une Agglomération globalement en croissance mais une ville-centre en recul démographique (p. 13)
- 2- Les caractéristiques de la démographie du territoire : migration et solde naturel (p. 13)
- 3- Un territoire globalement plus âgé au regard de la situation départementale (p.13)
- 4- Une montée en puissance de l'isolement (p. 14)

II- DES ENJEUX CIBLES A L'ECHELLE DE LA VILLE DE DAX (p. 14 à 16)

- 1- La population dacquoise (p. 14 à 15)
- 2- La population dacquoise a des caractéristiques socio-économiques contrastées (p.15)
- 3- Les bénéficiaires de minima sociaux sont sur représentés et il existe un écart important dans le niveau de vie des ménages (p. 15 à 16)

III- UNE SITUATION PLUS SENSIBLE DANS LES QUARTIERS (p.17 à 23)

- 1- Revenus médians des quartiers et population (p. 17)
- 2- Une population relativement moins vieillissante (p. 17 à 18)
- 3- Part de familles monoparentales élevée (p.18 à 19)
- 4- Part de la population étrangère (p.20)
- 5- Une importante précarité (p. 20 à 23)

COHESION SOCIALE (p. 24 à 34)

I- Les ressorts de la solidarité et du vivre-ensemble (p. 24 à 27)

- 1- La situation à Cuyès : une dégradation des liens sociaux et du vivre-ensemble ? (p. 24 à 25)
- 2- La situation au Gond : un quartier dans lequel le vivre-ensemble semble préservé mais une demande forte d'animation et de médiation sociale (p.25 à 26)
- 3- La situation au Sablar : un quartier fort d'un esprit d'appartenance mais un lien social fragilisé (p.26 à 27)

II- Approche thématique : éducation, santé, culture et sport (p.28 à 34)

- 1- Education : une carte scolaire favorisant la mixité (p.28 à 29)
 - a. Répartition des élèves du quartier Cuyès
 - b. Répartition des élèves du quartier du Gond
 - c. Répartition des élèves du quartier du Sablar
- 2- Santé : état des lieux (p. 30 à 31)
 - a. A l'échelle de l'Agglomération et de la Ville de Dax : offre de soins et dispositifs de prévention
 - b. A l'échelle des quartiers : des dispositifs médicaux et paramédicaux existants avec une action spécifique à destination des jeunes et des femmes
- 3- Culture, sport et animation socio-éducative (p.31 à 32)
 - a. A Cuyès
 - b. Au Gond
 - c. Au Sablar
- 4- Accès aux droits et recours aux dispositifs de droit commun (p.32 à 34)

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN (p 35 à 56)

I- Organisation urbaine et consommation foncière (p. 35 à 36)

- 1- A l'échelle du Grand Dax (p. 35)
- 2- Sur la Ville de Dax : une ville constituée de quartiers aux tissus urbains très divers (p.36)

- II-** Dynamiques et caractéristiques de la production de logement (p.36 à 42)
 - 1- A l'échelle de l'Agglomération (p. 36 à 41)
 - 2- Le parc de logements sur la Ville de Dax : un parc conséquent et en croissance permanente (p. 42)
- III-** Logement et cadre de vie dans les quartiers (p. 43 à 48)
 - 1- LE QUARTIER CUYES (p. 43 à 45)
 - a. Quartier le mieux doté en logement locatif social
 - b. Cadre de vie : un quartier avec des atouts mais qui présente des dysfonctionnements
 - 2- LE QUARTIER DU GOND (p.46)
 - a. Un quartier dominé par le logement social
 - b. Cadre de vie : un quartier essentiellement résidentiel, marqué par deux formes urbaines distinctes
 - 3- LE QUARTIER DU SABLAR (p. 47 à 48)
 - a. Un parc social moins conséquent et l'existence d'un habitat social de fait
 - b. Cadre de vie : identité du quartier et dysfonctionnements
- IV-** Des quartiers bien reliés au centre-ville : proximité géographique et réseau de transport en commun (p.48 à 56)
 - 1- Le réseau de transports en commun du Grand Dax : un réseau adapté et une politique tarifaire incitative (p.48 à 50)
 - 2- L'intégration des quartiers à la ville et la proximité au centre-ville (p. 50 à 56)
 - a. Cuyès : un quartier situé à proximité immédiate du centre-ville, bien desservi par le réseau de transport en commun
 - b. Le Gond : un quartier bien pris en compte par le réseau de transports en commun
 - c. Le Sablar : un quartier situé « de l'autre côté de la rive », particulièrement bien desservi notamment grâce à sa fonction de pôle d'échange

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI (p. 57 à 67)

- I-** La dynamique globale à l'échelle de l'Agglomération (p. 57 à 59)
 - 1- Le Grand Dax : un pôle économique dynamique, créateur d'emplois (p. 57)
 - 2- Une dynamique économique créatrice d'emplois et d'entreprises, supérieure à celle du département (p. 57)
 - 3- Une économie fondée sur les activités résidentielles (p. 57)
 - 4- Les autres activités sont faiblement représentées sur le territoire (p. 58)
 - 5- Zoom sur le commerce (p.58)
 - 6- Zoom sur le pôle thermalisme (p.58)
 - 7- Un tissu industriel limité, avec cependant 3 secteurs particulièrement représentés (p. 58 à 59)
- II-** La dynamique économique au sein des quartiers (p. 59 à 61)
 - 1. La présence de commerces et de services à l'intérieur de la cité Cuyès (p. 59 à 60)
 - 2. Des commerces de proximité entre les quartiers de Cuyès et du Gond (p. 60)
 - 3. LE SABLAR : un quartier stratégique pour le commerce et l'implantation d'activités mais des dysfonctionnements (p. 60 à 61)
- III-** Emploi et formation : une lecture globale à l'échelle des quartiers via l'utilisation des IRIS (p. 61 à 67)
 - 1- Activité et taux d'emploi ((p. 61 à 65)
 - a- Analyse par genre et par âge de l'activité (Données INSEE 2010)
 - b- Un taux de chômage élevé sur le Gond et le Sablar
 - c- Typologie de l'activité
 - 2- Scolarité et formation (p. 65 à 67)

ENVIRONNEMENT : UNE QUESTION TRANSVERSALE (p. 68 à 74)

I- Les enjeux à l'échelle de l'Agglomération (p. 68 à 71)

- 1- Protéger et économiser les ressources naturelles (p. 69 à 70)
- 2- Valoriser les paysages et les sites de l'agglomération (p. 70)
- 3- Préserver le cadre de vie en limitant les pollutions et en s'inscrivant dans une démarche écologique responsable (p. 70 à 71)

II- A l'échelle de la ville (p. 72)

III- A l'échelle des quartiers (p. 73 à 74)

- 1 - CUYES ET LE GOND (p. 73)
- 2- LE SABLAR (p. 74)

TITRE II : MOYENS MIS EN ŒUVRE ET OBJECTIFS RECHERCHES (p. 75 à 164)

I- MOYENS MIS EN ŒUVRE (p. 75 à 84)

A- Moyens financiers (p. 75 à 80)

B - Les moyens humains (p. 80 à 84)

- 1- Modalités de pilotage et gouvernance (p. 81 à 83)
- 2- Ingénierie (p. 83 à 84)

II- OBJECTIFS RECHERCHES (p. 84 à 108)

- Description du caractère intégré de la stratégie du Grand Dax (p. 86 à 100)
 - 1 - Une stratégie urbaine intégrée construite autour d'un axe privilégié- le développement économique - et d'un quartier, conçu comme catalyseur et moteur de la dynamique (p. 86 à 94)
 - 2 - La stratégie urbaine intégrée : la recherche d'une complémentarité des approches (p. 95 à 98)
 - 3- Une stratégie qui doit répondre aux problématiques spécifiques de chacun des quartiers et de leurs habitants (p. 98 à 100)

- Synthèse des constats et des orientations stratégiques (p. 100 à 108)
 - A - Cohésion sociale : orientations stratégiques communes aux trois quartiers prioritaires (p. 100 à 103)
 - quartier CUYES
 - quartier GOND
 - quartier SABLAR

 - B- Habitat – cadre de vie – renouvellement urbain : orientations stratégiques communes aux trois quartiers prioritaires (p. 103 à 105)
 - quartier CUYES
 - quartier GOND
 - quartier SABLAR

 - C- Développement économique – emploi : orientations stratégiques communes aux trois quartiers prioritaires (p. 105 à 108)
 - quartier CUYES – GOND
 - quartier SABLAR

III- PROGRAMMATION (p.109 à 128)

- Investissements projetés (p. 110 à 111)
- Réaménagement des espaces extérieurs de la Cité Cuyès (p. 112 à 115)
- Etude de définition et réaménagement de l'îlot commercial de la Cité Cuyès (p.116 à 117)
- Centre aquatique (p.118 à 120)
- Jardins solidaires et écologiques du Sablar (p. 121 à 123)
- Tiers lieu du Sablar (p. 124 à 125)
- FabLab ArteFact (p. 126 à 128)

IV- LE SUIVI ET EVALUATION (p. 129 à 130)

V- L'ENGAGEMENT DES DIFFERENTS PARTENAIRES (p.131 à 133)

TITRE III : ANNEXES (p.134 à 164)

Annexe 1 : Découpage IRIS et Quartier vécu (p. 134 à 135)

Annexe 2 : Extrait du SCoT (Approuvé le 12 mars 2014) (p. 136 à 137)

Annexe 3 : Extrait du Programme Local de l'Habitat (p. 138)

Annexe 4 : Document de synthèse : Plan Climat Energie Territorial (PCET) (p. 139 à 140)

Annexe 5 : Extrait du Plan de Déplacement Urbain (PDU) (p. 141 à 142)

Annexe 6 : Organigrammes (p. 143)

Annexe 7 : Programmation crédits CGET 2015 (via appel à projets) (p. 144 à 154)

Annexe 8 : Priorités éducatives et moyens alloués (p. 155 à 156)

Annexe 9 : Synthèse des Conventions Interministérielles (p. 157 à 164)

TITRE I : CONTEXTE et DIAGNOSTIC

Introduction

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax, avec ses 20 communes et ses 56 079 habitants (population légale en vigueur INSEE au 1^{er} janvier 2014) est compétente en matière de politique de la ville depuis 2007. Aujourd'hui nouvelle entrante dans le dispositif des quartiers prioritaires issu de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, trois quartiers de la Ville de Dax feront l'objet d'un contrat de ville piloté par l'Agglomération, mis en œuvre de manière partenariale et signé par l'Etat et ses établissements publics, la Ville de Dax, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Départemental des Landes, l'Office Public de l'Habitat des Landes XLHabitat et La Caisse des Dépôts et Consignations.

Une stratégie à élaborer sur la base d'un diagnostic et d'un projet de territoire répondant à des enjeux transversaux et multithématiques

Pour répondre aux exigences issues de la loi ville et aux dispositions du Programme Opérationnel du FEDER-FSE 2014-2020 en Région Aquitaine notamment dans son axe 5 « Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté » et au regard de l'approche intégrée du développement territorial, le présent document a pour objectif d'établir la stratégie à adopter sur nos quartiers prioritaires tout en répondant plus largement au projet de territoire pour partie déployé à travers différents documents réglementaires au premier rang desquels se situe le SCoT¹. La stratégie urbaine intégrée, définie sur la base d'un diagnostic des trois quartiers que sont Cuyès, le Gond et le Sablar s'attachera à décrire les réponses à apporter aux difficultés repérées. Condition sine qua non de réussite, à l'image des problématiques multiples que connaissent les habitants des quartiers prioritaires, elle devra prendre en compte et traiter de manière globale l'ensemble des aspects pour lesquels la puissance publique dispose des leviers d'actions, à savoir l'ensemble des éléments concernant les questions de cohésion sociale, d'inclusion et d'intégration ; à mettre en lien avec l'environnement et le cadre de vie des habitants : l'habitat, le logement, les espaces publics et extérieurs ou encore le transport, en agissant de manière globale et individuelle en faveur du développement économique et de l'emploi pour les quartiers et leurs habitants.

La démarche adoptée s'inscrit dans le cadre de la stratégie Europe 2020, aussi ses actions viseront à promouvoir une croissance intelligente, soutenable et inclusive ; et répondront aux objectifs de la loi ville. Pour autant cette approche nécessite d'adapter les cadres de la politique de la ville aux spécificités du contexte local. La refonte de la carte des quartiers prioritaires a eu pour conséquence, via l'utilisation du critère unique des revenus, d'intégrer à la politique de la ville des territoires jusqu'à présent non concernés par cette dernière. Politique évolutive définie par la loi - à l'image de la ville -, elle produit et continue de produire des cadres de réflexion, une ingénierie et un réseau profondément ancrés dans nos politiques publiques. La nouveauté réside aujourd'hui dans le fait qu'elle s'adresse non plus à des territoires marqués par un développement urbain producteur de banlieues ou de zones cumulant des problématiques multifactorielles clairement identifiées, mais qu'elle élargit son champ d'action à des territoires marqués par une concentration importante de pauvreté sur un secteur géographique identifié. Véritable opportunité pour le territoire du Grand Dax et ses quartiers prioritaires, cette nouvelle entrée nécessite également un travail d'appropriation : le cadre proposé au niveau national apparaît sous certains aspects peu adapté à la dimension de notre territoire et plus encore de nos quartiers. Alors que nos quartiers sont bien intégrés au tissu urbain, sans phénomène d'enclavement, que la délinquance ne fait pas partie des difficultés connues, il s'agit d'élaborer une réflexion qui soit elle aussi adaptée à nos réalités territoriales sans essayer d'appliquer des cadres - pertinents pour d'autres zones urbaines - qui peuvent s'avérer inopérants sur le territoire.

¹ Le SCoT, approuvé le 12 mars 2014

Les quartiers prioritaires et la démarche de diagnostic

Vouloir réaliser un diagnostic des quartiers prioritaires nécessite d'intégrer l'analyse des quartiers à différentes échelles : en tant que parties d'un tout, les quartiers sont à envisager dans les dynamiques globales qui s'opèrent à l'échelle de l'Agglomération et de la Ville.

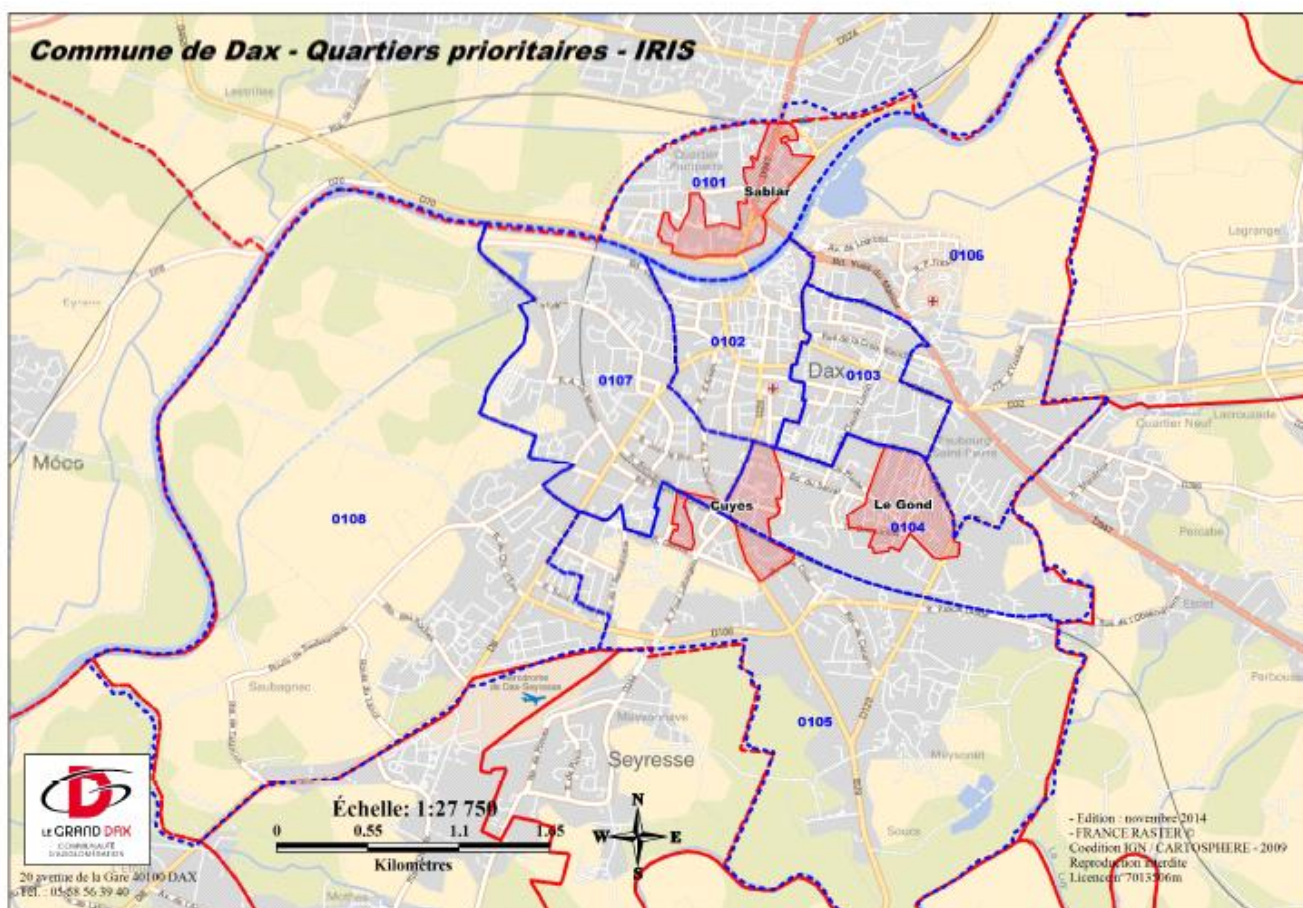
En effet, les phénomènes de qualification et de déqualification de certains espaces ou zones sont des phénomènes globaux. Les quartiers prioritaires évoluent dans un espace territorial contrasté où les fonctions territoriales tendent à se spécialiser.

En opérant une analyse des quartiers qui ne soit pas uniquement centrée sur les périmètres restreints, définis réglementairement, il est alors possible de les confronter aux dynamiques du territoire : y sont-ils parties prenantes, quel rôle jouent-ils au sein du territoire ? La situation à l'échelle globale se retrouve-t-elle dans les quartiers ou constate-t-on une situation inverse ? Autant d'éléments que le diagnostic aura pour objectif de mettre en évidence.

Une difficulté au niveau de l'analyse : des données absentes à l'échelle des quartiers

L'aspect qualitatif et non systématique de l'analyse des thèmes peut apparaître comme une lacune, cependant, l'absence de données à l'échelle des périmètres réglementaires des quartiers ne permet pas d'adopter une démarche différente. Aussi de nombreuses données seront utilisées, cette fois à l'échelle des IRIS² (voir le découpage – annexe 1), dans la mesure où ils offrent une lecture intéressante, bien qu'imparfaite, des quartiers.

Les IRIS (contours bleus) et les quartiers en rouge



- Pour le quartier du Sablar bien que l'IRIS 0101 dénommé SABLAR RIVE DROITE soit plus important que le

² Ilots Regroupés pour l'Information Statistique. L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques. Les communes d'au moins 10 000 habitants sont découpées en IRIS.

périmètre réglementaire du quartier, l'IRIS est représentatif.

- Pour les quartiers réglementaires Cuyès et Gond : les deux quartiers sont intégrés au même IRIS, l'IRIS 0104 dénommé GOND.
- A noter qu'une partie du quartier réglementaire Cuyès se trouve également sur l'IRIS 0105 dénommé la TORTE-BERRE.

NB : Le découpage³ de ces quartiers ne doit pas aboutir à la stigmatisation de ces derniers et ce à plusieurs titres : d'abord car nos quartiers sont bien intégrés au système urbain, avec une proximité forte au centre-ville ; ensuite car ces périmètres ne correspondent que partiellement à la réalité territoriale : les périmètres réglementaires de Cuyès et du Gond appartiennent à un seul et même quartier : le quartier du Gond (= IRIS Gond), dans lequel se situent « Cuyès » non pas au sens réglementaire mais géographique (lorsque l'on parle de Cuyès, cela correspond uniquement à la cité Cuyès) et Séron, situé sur le périmètre réglementaire du Gond. Le périmètre réglementaire de Cuyès, intégré pour partie au quartier du Gond au sens géographique intègre également : pour la partie sud-ouest le quartier Hondelatte (intégré à l'IRIS Torte-Berre, la Torte se situant au sud-est, partie friche sietam sur laquelle se situera le futur centre aquatique et Berre au sud-ouest côté Hondelatte). Enfin le périmètre du Sablar, en tant que quartier, est beaucoup plus large puisqu'il correspond à l'ensemble de l'IRIS Sablar.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

➤ **L'Agglomération du Grand Dax : un territoire divisé en trois zones**

- Une **zone urbaine** formée par les villes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax. Alors que la majeure partie du territoire de la commune de Dax est occupée par une agglomération continue (« **ville constituée** »), le territoire de Saint-Paul-lès-Dax est encore largement forestier.
- Une **zone périurbaine en première couronne** : communes de Saint-Vincent-de-Paul, Yzosse, Narrosse, Seyresse, Oeyreluy). Ces communes ont tout ou partie de leur agglomération bâtie en continuité directe avec la zone urbaine.
- **Une zone plus rurale en seconde couronne** (communes de Herm, Gourbera, Mées, Angoumé, Rivière-Saas-et-Gourby, Tercis-les-Bains, Siest, Heugas, Saint-Pandelon, Bénesse-lès-Dax, Saugnac-et-Cambran, Candresse et Téthieu).

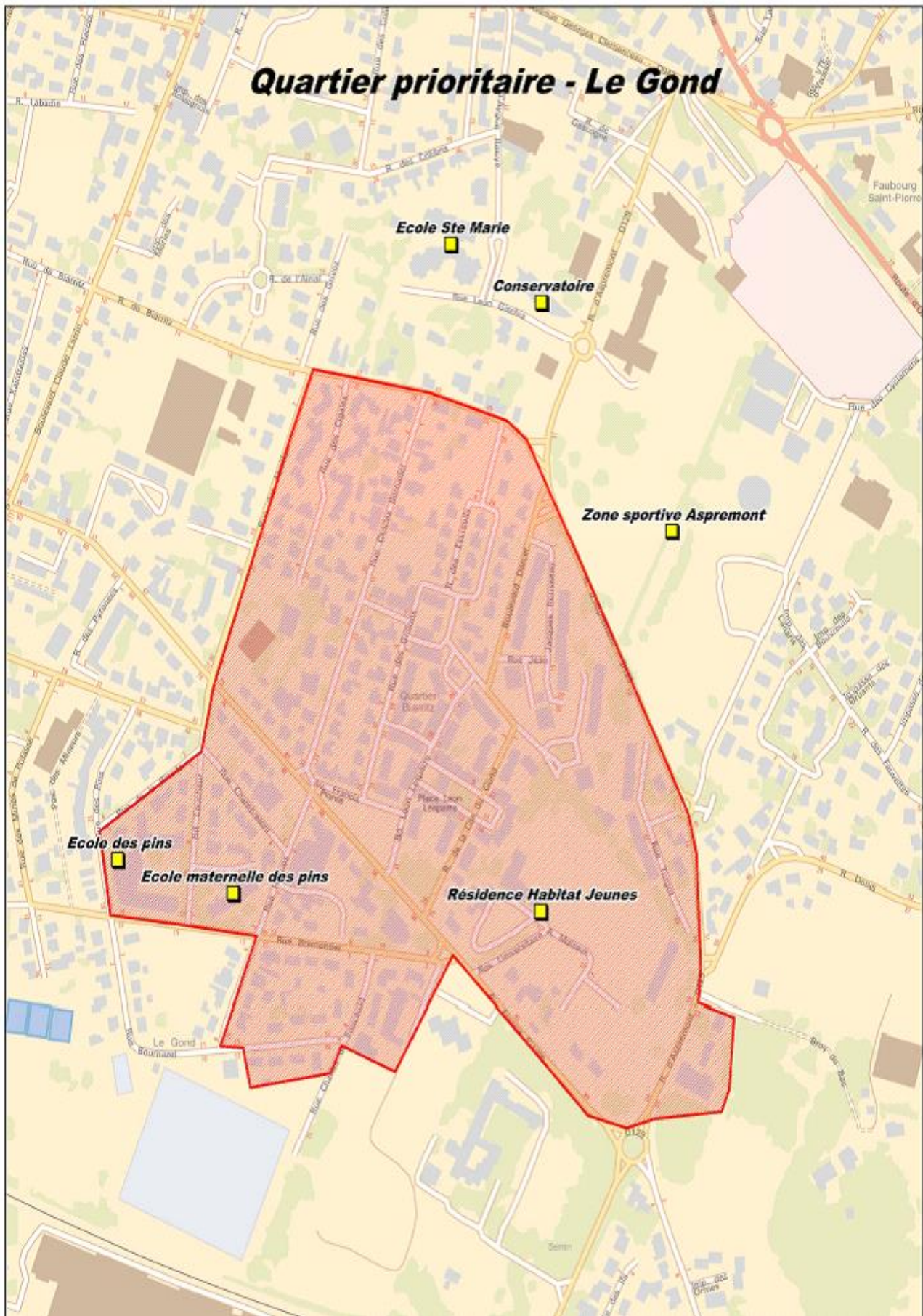
➤ **Des quartiers intégrés au tissu dense de la zone urbaine sur la Ville de Dax**

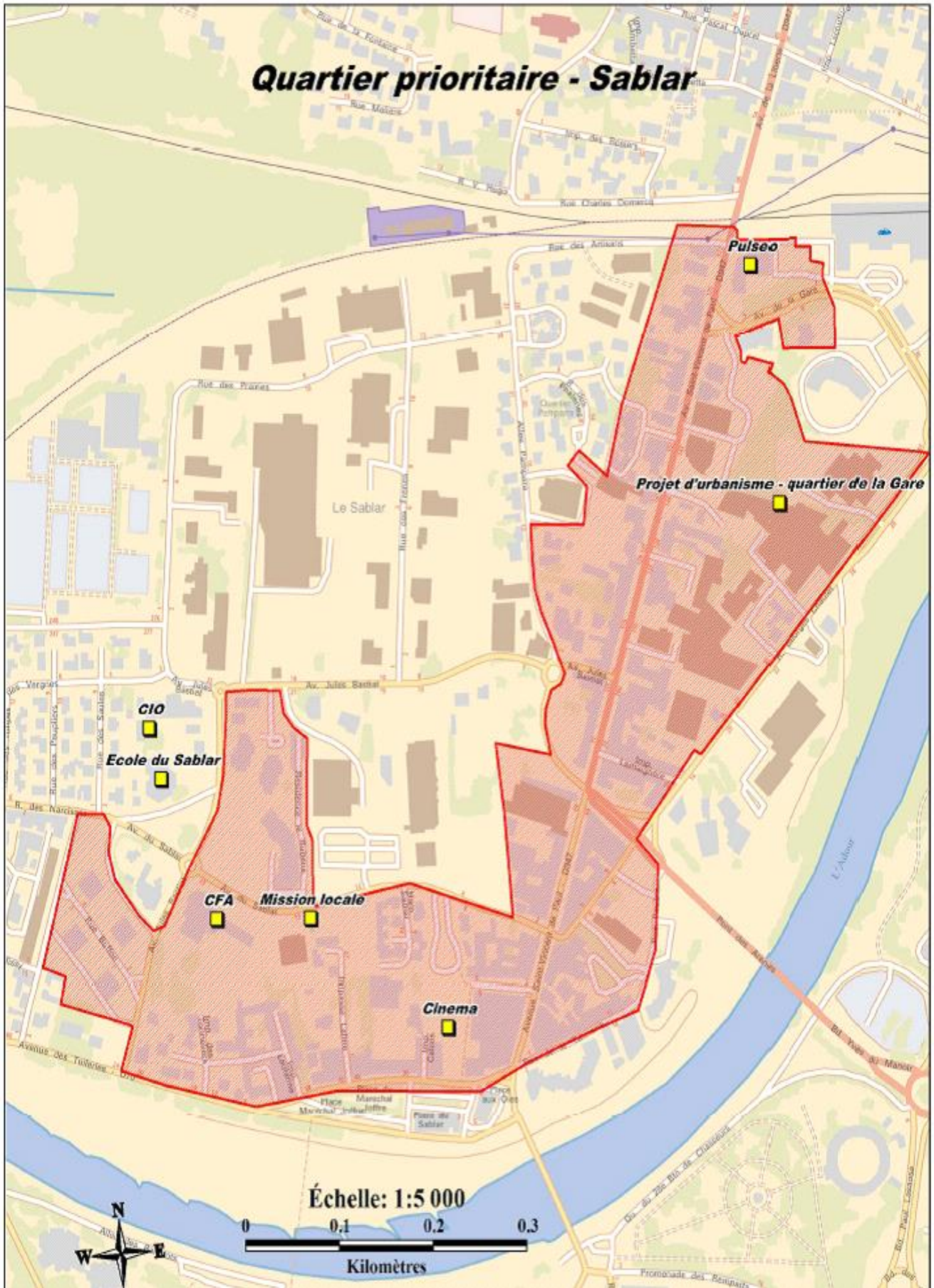
La ville de Dax, Sous-Préfecture, est la 2^{ème} ville du département des Landes. Elle s'étend sur une superficie de 1970 hectares avec une densité de 1030,4 habitants au km². Plus du tiers de cette superficie est actuellement classée en zone inondable dont un Plan de Prévention des Risques Inondations limite l'urbanisation. Avec une population municipale de 20 299 habitants (données INSEE 2011), Dax représente le deuxième point d'ancrage véritablement urbain dans les Landes. La ville concentre 38% de la population de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (données INSEE 2011).

³ La sélection des quartiers prioritaires a été réalisée via un critère unique : celui du seuil de bas revenus = les populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence. **Au niveau national, ce revenu fiscal médian est de 18 750 euros annuels. Le seuil de bas revenus est de 11 250 euros annuels.** Afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, les fractures territoriales et les formes de ségrégation sociale locales, le revenu fiscal médian national est pondéré par **le revenu fiscal médian de l'agglomération (revenu fiscal médian Grand Dax = 18 400 €)**. Le carroyage du territoire national réalisé par l'INSEE a permis de repérer des « poches » de pauvreté (seuil minimal de 1000 habitants) via le critère du seuil de bas revenus : c'est cette méthode qui a permis de définir les périmètres de Cuyès, du Gond et du Sablar.

Quartiers prioritaires







I- LE GRAND DAX ET SA POPULATION : ELEMENTS DE CADRAGE

1- La démographie du territoire : une Agglomération globalement en croissance mais une ville-centre en recul démographique

La population du Grand Dax est en augmentation depuis 20 ans, avec un regain de dynamisme observé depuis 1999 : la population de l'Agglomération du Grand Dax augmente à un rythme plus important que lors des périodes précédentes : en moyenne 0,9% par an entre 1982 et 1990, 0,6% par an entre 1990 et 1999 et 1,14 % par an entre 1999 et 2010. Entre 1999 et 2010, une augmentation de 1,14 % par an en moyenne, à l'échelle du territoire, ce qui est supérieur à la moyenne nationale et régionale. **En 2014**, la population légale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax s'élève à 56 079 habitants (correspondant au dernier chiffre officiel fourni par l'INSEE au 1^{er} janvier 2014).

2- Les caractéristiques de la démographie du territoire : migration et solde naturel

- Une croissance d'origine migratoire⁴

Le solde naturel reste positif pour la plupart des communes périphériques de première et seconde couronne et est de plus en plus important au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. Il représente une baisse de 24% de la population totale de 1999 de la ville centre, une hausse de 9% de la population totale de 1999 de la 1^{ère} couronne et une hausse de 17% de la population totale de 1999 de la 2nde couronne. Cette différence entre centre urbain et communes périphériques traduit clairement une évolution différente des peuplements avec deux tendances schématiques :

- Une installation préférentielle des familles en périphérie, engendrant des déplacements réguliers vers le cœur de l'agglomération ;
- Un centre urbain concentrant les équipements et les infrastructures mais s'avérant peu attractif pour les familles et marqué par la forte présence de personnes vieillissantes.

3- Un territoire globalement plus âgé au regard de la situation départementale

Au regard de la situation départementale, le Grand Dax apparaît comme un territoire plutôt âgé. En effet, les plus de 75 ans représentent 12% de la population du territoire alors qu'ils ne représentent que 10,8% à l'échelle du département. Ce constat peut avoir des conséquences sur le développement du territoire communautaire :

Le taux d'activité de la population est impacté puisque seuls 37% des 55-64 ans et 1% des plus de 75 ans sont actifs.

La présence de ménages à ressources modestes (retraités) avec des problématiques très différentes selon qu'ils soient :

- propriétaires (a priori sans dépenses obligatoires liées au logement, pour autant, certains peuvent rencontrer des difficultés pour le maintenir en état de salubrité).
- locataires (avec des dépenses liées au logement pouvant représenter une part importante des ressources).

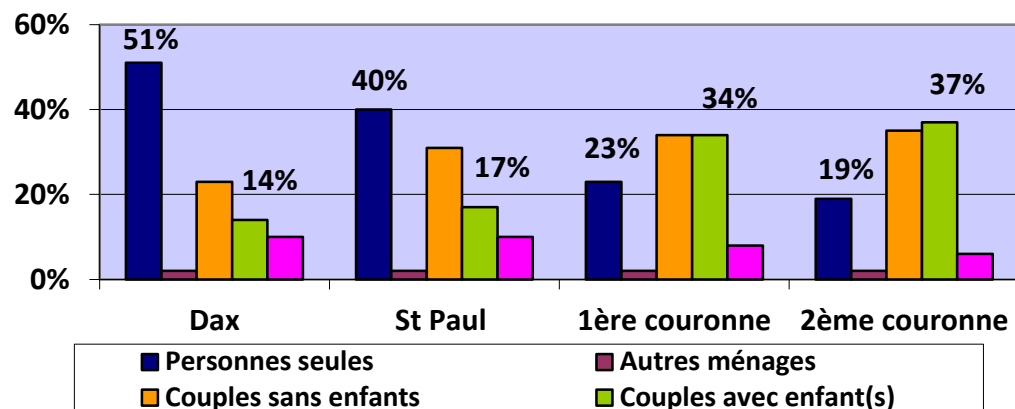
46 % de la population supplémentaire comptabilisée entre 1999 et 2009 sur les villes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax est âgée de plus de 75 ans. Le vieillissement de la population, visible à l'échelle du Grand Dax paraît moindre sur les communes de première et seconde couronnes.

⁴ Eléments issus du diagnostic du PLH du Grand Dax adopté le 19 décembre 2013 (Programme Local de l'Habitat)

4- Une montée en puissance de l'isolement

En lien notamment avec le vieillissement observé de la population, on assiste à une forte progression de la part des ménages composés d'une seule personne. Ils représentent 39% des ménages de la Communauté d'Agglomération contre seulement 33% en 1999.

La répartition des ménages selon leur typologie en 2009



Source : Insee

Cette répartition par typologie est à mettre en lien avec l'âge des ménages (**sur représentation des plus de 60 ans** et, dans une moindre mesure, des 15-29 ans sur Dax et St-Paul-lès-Dax) et à une configuration particulière du parc de logements (davantage de petits logements sur Dax et St-Paul-lès-Dax). **Ces personnes seules sont particulièrement représentées sur les communes du pôle urbain (51% des ménages de Dax et 40% de ceux de St-Paul-lès-Dax).**

Des familles avec enfants ... en périphérie

Le nombre global de ménages augmente de 27% entre 1999 et 2009. **On observe cependant une progression moindre des ménages « familles avec enfants » et des « couples avec enfants ». Elle est même négative pour ces derniers sur la ville de Dax.** Les ménages avec enfant(s), sont largement sur représentés dans les communes périphériques (45%) : la taille des ménages est d'autant plus importante que l'on s'éloigne du pôle urbain.

II- DES ENJEUX CIBLES A L'ECHELLE DE LA VILLE DE DAX⁵

1- La population dacquoise

La population stagne (-0,5% entre 2006 et 2011), au profit essentiellement d'autres territoires de la communauté d'agglomération : phénomène de périurbanisation.

La tendance au vieillissement se confirme avec une proportion des plus de 60 ans, par rapport à l'ensemble de la population, en progression, depuis 2006 (31,52% en 2006 et 32,10% en 2011 pour 29,3% sur l'Agglomération du Grand Dax. En outre, entre 2006 et 2011, la part des moins de 20 ans a diminué passant de 18,70% à 17,62%.

Donnée INSEE 2013

➔ 31,20% de la population dacquoise a plus de 60 ans – contre 21 % à l'échelle nationale.

⁵ L'analyse des données à l'échelle de la Ville de Dax révèle une problématique de précarité globalement plus importante qu'à l'échelle de l'Agglomération. Dans une moindre mesure on retrouve cette situation à l'échelle de l'unité urbaine : les indicateurs y sont plus positifs. (On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions qui compte au moins 2 000 habitants.)

La population est plus féminine (54,80% de la population). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à partir de la tranche des 45 ans et plus, avec une sur représentation dans les classes les plus âgées de la population.

La proportion de population de nationalité étrangère est en hausse (5,6% en 2011 contre 4,2 % en 2006). Cette immigration est pour partie ancienne et localisée dans certains quartiers de la ville (les Portugais au Sablar, les Africains du Nord au Gond). La population immigrée représente, en 2011, 8,5% de la population totale de la commune.

La population dacquoise se distingue par un caractère familial peu marqué. Une forte proportion de ménages (52,5% en 2011 et 51,7% en 2006) est composée d'une seule personne majoritairement de femmes (59,3% des ménages) et dont l'âge est supérieur à 60 ans. **La Ville de Dax apparaît comme un territoire atypique sur cet aspect à la fois au regard de la moyenne départementale mais aussi par rapport au reste de l'Agglomération : une sur représentation de personnes isolées et moins de couples avec enfants.**

La part des familles monoparentales dans le nombre total de familles est en augmentation depuis 2006 (18,7% en 2006 pour 21,8% en 2011). Il s'agit très majoritairement de femmes seules avec enfants. Les couples sans enfant représentent environ 50% de l'ensemble des familles. Les couples avec enfants 31,5% en 2006 pour 29,2% en 2011.

Des signes de fragilité sociale : les bénéficiaires de minima sociaux y sont sur représentés, avec un pourcentage nettement plus important de bénéficiaires du RSA, d'allocataires bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés, d'allocataires CAF à bas revenus, de familles mono parentales, d'allocataires de conditions modestes et enfin nettement plus de bénéficiaires d'allocation logement. (Données CAF 2010-2011-2012)

2- La population dacquoise a des caractéristiques socio-économiques contrastées

En 2011, les catégories socio-professionnelles sont réparties comme suit avec une sur représentation de retraités par rapport à la population totale, sachant que cette même tendance se retrouve au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (30,5%):

- retraités : 31,1 %
- sans activité professionnelle (dont étudiants par exemple) : 8,2 %
- employés : 14,8 %
- ouvriers : 21 %
- professions intermédiaires : 12,4 %
- cadres/profession intellectuelle supérieure : 7,2 %
- artisans/commerçants/chef d'entreprise : 5%

La part des actifs est stable entre 2006 et 2011 avec un pourcentage de 71,7% sensiblement identique à celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax : 72%. Les chômeurs représentaient en 2011, 14,5% de ces actifs (11,6% en 2006).

Le taux de chômage est passé sur la même période de 16,2% à 20,3%. Ce taux était supérieur pour les femmes que pour les hommes. L'activité principale de la ville, le thermalisme, n'offre que des emplois saisonniers.

3- Les bénéficiaires de minima sociaux sont sur représentés et il existe un écart important dans le niveau de vie des ménages.

Les principaux risques en matière d'exclusion sociale sont donc liés à :

- une tendance au vieillissement de la population avec une cohabitation intergénérationnelle plus difficile
- une proportion grandissante de la population âgée venant de régions et de villes extérieures au pays dacquois avec ses conséquences : déracinement social, isolement...

- une déconnexion croissante entre le lieu de travail et le lieu du domicile primaire pouvant conduire à une perte d'activité de la ville centre.

La situation ne semble pas particulièrement sensible. Cependant, comme dans d'autres villes, **se pose la question de «l'installation» de situations multi factorielles : emploi, santé, logement et de la paupérisation d'une partie de la population.**

La Ville de Dax risque d'être confrontée à un problème de cohésion sociale lié à la dualité entre :

- d'une part, les ménages très aisés en capacité de s'offrir le confort de logements moyens et hauts de gamme en ville ;
- d'autre part, les ménages les plus défavorisés qui n'ont guère d'autre choix que le parc social, privé ou public et qui ne peuvent se passer des services offerts par la ville centre.

En outre, ce même problème peut émerger au niveau des générations, les jeunes étant dans l'obligation de se loger en dehors de Dax. Cette conjoncture est d'autant plus cruciale qu'elle fait appel à la mobilisation d'un réseau de travailleurs sociaux qui ne mutualisent et ne coordonnent pas toujours leurs interventions.

Les enjeux à court et moyen termes, en matière de population vont dans le sens :

- d'un développement ou d'un renforcement de la cohésion sociale : liens sociaux, d'entraide, de solidarité
- de prise en compte de l'environnement et du cadre de vie des quartiers prioritaires
- d'une mise en réseau partenarial (CIAS, CCAS, DSD, Centre Social, Pôle Emploi...) notamment pour favoriser l'accès à l'emploi
- de promouvoir l'accès aux informations et aux connaissances adaptées à l'évolution économique et sociale
- de l'égalité d'accès à l'éducation, la culture, au sport et aux services publics

III- UNE SITUATION PLUS SENSIBLE DANS LES QUARTIERS

1- Revenus médians des quartiers et population

Les données de population et de revenu médian correspondent aux périmètres validés par le CGET et sont fondées sur les données INSEE de 2011. La référence de comparaison est celle de l'unité urbaine de Dax⁶

Référence (données 2011)	Unité Urbaine de Dax
Population (en hab.)	48 820
Revenu Médian (en €)	18 400

Quartier	Population (en hab.)	Revenu médian en €	Comparaison avec la valeur de référence « unité urbaine »
Cuyès	1 190	10 200	2,4% de l'unité urbaine en termes de population et un revenu médian qui équivaut à 55% du revenu de référence
Le Gond	1 130	11 300	2,3% de l'unité urbaine en termes de population et un revenu médian qui équivaut à 60% du revenu de référence
Le Sablar	1 260	11 200	2,5 % de l'unité urbaine en termes de population et un revenu médian qui équivaut à 60 % du revenu de référence

Les enjeux ciblés sur la ville sont donc d'autant plus prégnants dans les quartiers, qui sont notamment caractérisés par :

- un nombre important de logements sociaux :
 - 448 à Cuyès
 - 340 au Gond
 - 214 au Sablar,
- une part importante de la population du quartier occupant les logements sociaux :
 - 73% pour Cuyès.
 - 66% pour le Gond,
 - 30% pour le Sablar,
- une sur représentation des minima sociaux dans la population ;
- une action déjà ciblée de la commune sur ces quartiers en termes de renouvellement urbain et d'accompagnement social.

2- Une population relativement moins vieillissante

A CUYES

Le quartier Cuyès, contrairement à la dynamique observée sur le reste du territoire, montre une part importante d'habitants âgés de 0 à 19 ans : 29 % de la population contre 17,2% de la population de la Ville. A contrario la part des 60 ans et plus ne représente que 17% de la population du quartier alors même qu'elle représente 31,2 % sur la Ville de Dax.

⁶ La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

	Aquitaine*	Landes*	Dax*	Cuyès*
0/19	22,00%	19.9%	17.2%	29,00%
20/60	58,00%	55.8	51.2%	53,00%
60	19,00%	23.3%	31.2%	17,00%

* Ces chiffres, issus des données INSEE 2011 pour ce qui concerne l'Aquitaine, Les Landes et la Ville de Dax sont comparés aux chiffres fournis par l'OPH de Dax pour le quartier de Cuyès. Ils ne correspondent pas complètement au périmètre réglementaire du quartier : ils ne concernent que les habitants occupant un logement social. La représentativité de ces chiffres est tout de même fiable étant donné que 73% de la population du quartier occupe des logements sociaux.

AU GOND ET AU SABLAR Globalement, la population âgée de 18 à 24 ans sur les IRIS du Gond et du Sablar est légèrement supérieure à la moyenne de l'unité urbaine de Dax, tandis que la tranche d'âge des 40 à 80 ans est légèrement moins représentée.

Population par tranche d'âge fine

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	65-79 ans	80 ans ou plus
Centre Ville	3,3	1,3	2,3	4,8	14,3	16,9	15,9	11,1	18,6	11,5
Gond	3,1	3,4	6,7	8,6	10,0	15,6	18,9	11,2	15,2	7,2
Haut-Saint-Pierre	2,4	3,2	3,9	6,1	7,5	18,6	22,1	11,2	16,9	8,0
La Torte-Berre	1,6	2,3	5,3	5,9	9,8	14,6	21,2	16,7	17,7	4,9
Sablar-Rive Droite	4,3	3,1	5,5	5,9	8,2	22,6	20,3	12,4	13,1	4,5
Saint-Pierre	2,8	1,5	3,2	3,2	12,3	17,5	13,7	10,5	15,9	19,3
Saint-Vincent	2,2	2,3	3,9	7,7	7,1	13,7	21,4	13,6	18,2	9,9
Saubagnac	3,5	2,2	5,2	7,6	6,2	13,5	20,4	11,9	16,9	12,5
Dax	2,8	2,4	4,4	6,2	9,6	16,4	19,2	12,4	16,8	9,7
Unité Urbaine Dax	3,0	2,9	5,1	7,3	7,8	16,4	20,5	13,4	15,8	7,8

3- Part des familles monoparentales élevée

A CUYES : une part importante de familles monoparentales

Part des familles monoparentales donnée INSEE 2009 (périmètre proposé CGET⁷) :

- **26%** contre 15 % sur l'unité urbaine de Dax

Cuyès paraît être, au regard de ces chiffres, le quartier le moins touché par la question de la monoparentalité, pour autant le taux reste élevé par rapport à la moyenne de l'unité urbaine de Dax.

AU GOND : un quartier familial, une part importante de familles monoparentales et un taux élevé de familles nombreuses

Part des familles monoparentales donnée INSEE 2009 (périmètre proposé CGET) :

- **33%** contre 15% sur l'unité urbaine de Dax

Le Gond apparaît comme un quartier plus familial par rapport à Cuyès ou au Sablar : sur représentation de familles dont notamment de mono parents (et en augmentation continue), et de familles nombreuses par

⁷ Ce périmètre correspond au périmètre initial défini par le CGET. Il a été modifié suite au travail de terrain réalisé avec les services de l'Etat, la Ville de Dax et l'Agglomération. Pour autant ces données restent significatives et révèlent clairement des tendances à analyser.

rapport à la ville (problématique familiale marquée) ; des bénéficiaires d'aide au logement, RSA, et d'allocataires à bas revenus sur représentés par rapport à la ville.

La part des familles monoparentales / La part des familles nombreuses⁸

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	La part des familles monoparentales	La part des familles nombreuses
Centre-Ville	22,6	4,7
Gond	30,7	14,7
Haut-Saint-Pierre	18,7	1,9
La Torte-Berre	18,1	3,5
Sablar-Rive Droite	27,1	3,1
Saint-Pierre	16,8	8,2
Saint-Vincent	17,6	4,3
Saubagnac	23,7	5,6
Dax	21,8	5,8
Unité Urbaine Dax	16,4	5,4

Le quartier du Gond, concentre plus d'allocataires à bas revenus dont notamment de mono parents à bas revenus, et légèrement plus d'allocataires dépendant des prestations Caf.

AU SABLAR : une part de familles monoparentales élevée et un nombre important de personnes isolées

Part des familles monoparentales donnée INSEE 2009 (périmètre proposé CGET) :

- **29%** contre 15% sur l'unité urbaine de Dax

Un quartier globalement moins familial que la ville avec un nombre important de personnes isolées. Les bénéficiaires d'aides au logement, de RSA et d'allocataires à bas revenus y sont sur représentés par rapport à la ville. Par rapport au quartier du Gond, le quartier du Sablar comporte moins de familles notamment monoparentales.

Globalement et pour les trois quartiers la problématique des ménages monoparentaux se pose de manière plus importante que sur le reste de l'unité urbaine de Dax, dont la part de ménages monoparentaux se situe à 15% alors que c'est presque le double pour Cuyès et le Sablar et plus du double sur le Gond.

A une échelle supérieure, et bien que, là encore, les périmètres IRIS ne correspondent pas aux périmètres des quartiers, on observe que cette tendance se confirme sur les IRIS contenant les quartiers prioritaires : ils présentent les **taux les plus élevés en part de familles monoparentales** :

La part des familles monoparentales / La part des familles nombreuses

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	La part des familles monoparentales	La part des familles nombreuses
Centre-Ville	22,6	4,7
Gond	30,7	14,7
Haut-Saint-Pierre	18,7	1,9
La Torte-Berre	18,1	3,5
Sablar-Rive Droite	27,1	3,1
Saint-Pierre	16,8	8,2
Saint-Vincent	17,6	4,3
Saubagnac	23,7	5,6
Dax	21,8	5,8
Unité Urbaine Dax	16,4	5,4

⁸ On entend par familles nombreuses les familles ayant trois enfants ou plus

4- Part de la population étrangère

A CUYES

Part de la population étrangère donnée INSEE 2009 (périmètre proposé CGET) :

- 6% contre 3% sur l'unité urbaine de Dax

AU GOND

Part de la population étrangère donnée INSEE 2009 (périmètre proposé CGET) :

- 8 % contre 3% sur l'unité urbaine de Dax

AU SABLAR

Part de la population étrangère donnée INSEE 2009 (périmètre proposé CGET) :

- 13% contre 3% sur l'unité urbaine de Dax

Globalement à l'échelle des quartiers la part de population étrangère est plus importante que sur l'unité urbaine de Dax, avec une proportion particulièrement élevée sur le quartier du Sablar.

A une échelle supérieure, la situation est assez représentative sur les IRIS GOND (qui englobe le quartier du Gond mais aussi une partie importante du quartier de Cuyès) et SABLAR qui présentent tous les deux les taux les plus importants en termes de part de la population de nationalité étrangère, mais également en ce qui concerne la part de la population immigrée. A l'échelle de l'IRIS le Sablar concentre 14% de population étrangère, ce qui est particulièrement important non seulement par rapport à la moyenne de l'unité urbaine mais également par rapport aux quartiers de Cuyès et du Gond qui présentent une part de population étrangère moins importante que celle du Sablar.

Part de la population immigrée / Part de la population de nationalité étrangère

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	Part de la population immigrée	Part de la population de nationalité étrangère
Centre-Ville	5,6	4,9
Gond	12,1	7,9
Haut-Saint-Pierre	7,3	3,3
La Torte-Berre	6,4	3,8
Sablar-Rive Droite	13,9	14,0
Saint-Pierre	8,0	5,1
Saint-Vincent	5,1	3,8
Saubagnac	5,8	3,6
Dax	7,8	5,6
Unité Urbaine Dax	6,2	4,0

5- Une importante précarité

A CUYES

La pauvreté s'aggrave de manière prononcée sur le quartier de Cuyès. Ce phénomène s'explique notamment par les facteurs suivants :

Une dégradation du marché de l'emploi :

- **niveau de qualification bas des habitants, amenant une perte d'emploi plus rapide,**
- **niveau d'étude plus faible pour les jeunes de 16 ans à 25 ans ne permettant pas un accès rapide à une première expérience professionnelle,**
- **peu de dispositifs spécifiques favorisant l'insertion professionnelle ou un accès aux formations.**

Une composition familiale spécifique plus exposée à la pauvreté : l'étude des indicateurs concernés (âge, composition familiale) démontre une présence importante de :

- jeunes âgés de 16 à 25 ans,
 - familles composées par les 25/50 ans,
 - familles monoparentales ayant à charge un voire plusieurs enfants.
- ▶ Des indicateurs sociaux et économiques défavorables sur le quartier de Cuyès

→ Un revenu net médian annuel plus faible :

Landes	Dax	Cuyès
21 199,00 €	19 148,00 €	9 314,00 €

→ Un nombre de bénéficiaires de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire) plus élevé :

Landes	Dax	Centre -ville (intégrant Cuyès)
4.2%	11.27%	15.47%

→ Un nombre de demandeurs d'emplois plus élevé que celui de la Ville :

Landes	Dax	Centre -ville (intégrant Cuyès)
9.10%	13.5%	17.42%

Données INSEE 2011 et OPH de Dax

- Part des allocataires CNAF bénéficiant du RSA donnée INSEE 2011 (périmètre proposé CGET) = **24%** contre 16% sur l'unité urbaine de Dax
- Part des allocataires CNAF bénéficiant des APL donnée INSEE 2011 (périmètre proposé CGET) = **45%** contre 17% sur l'unité urbaine de Dax

AU GOND

- Part des allocataires CNAF bénéficiant du RSA donnée INSEE 2011 (périmètre proposé CGET) = **29 %** contre 16% sur l'unité urbaine de Dax
- Part des allocataires CNAF bénéficiant des APL donnée INSEE 2011 (périmètre proposé CGET) = **70%** contre 17% sur l'unité urbaine de Dax

AU SABLAR

- Part des allocataires CNAF bénéficiant du RSA donnée INSEE 2011 (périmètre proposé CGET) = **33%** contre 16% sur l'unité urbaine de Dax
- Part des allocataires CNAF bénéficiant des APL donnée INSEE 2011 (périmètre proposé CGET) = **29%** contre 17% sur l'unité urbaine de Dax

A noter au Sablar : la présence d'une proportion un peu plus importante de bénéficiaires de RSA activité⁹ par rapport à la ville (problématique de travailleurs pauvres) et une problématique légèrement moins accentuée de bas revenus. L'analyse des données à l'échelle des IRIS concernant les prestations CAF confirme la situation de précarité des quartiers, dont la population est fortement dépendante des prestations sociales.

⁹ Eléments transmis par la CAF des Landes

L'ANALYSE A L'ECHELLE DES IRIS DU GOND ET DU SABLAR

L'analyse plus globale sur les trois quartiers grâce aux données IRIS confirme des indicateurs de précarité élevés pour la population des trois quartiers prioritaires. A cet égard les indicateurs présentés sont significatifs. Là encore les IRIS Gond et Sablar Rive-Droite présente les plus forts taux : **pour chaque indicateur le taux est quasiment doublé par rapport à l'ensemble de l'unité urbaine de Dax :**

Taux de chômage (recensement)

Territoire	Taux de chômage
Centre-Ville	20,0
Gond	25,7
Haut-Saint-Pierre	12,8
La Torte-Berre	18,3
Sablar-Rive Droite	28,3
Saint-Pierre	21,5
Saint-Vincent	13,1
Saubagnac	16,8
Dax	19,3
Unité Urbaine Dax	14,6

Part des non-diplômés

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	Part des non-diplômés / Total
Centre-Ville	16,5
Gond	25,8
Haut-Saint-Pierre	18,7
La Torte-Berre	18,9
Sablar-Rive Droite	28,6
Saint-Pierre	16,1
Saint-Vincent	12,7
Saubagnac	15,9
Dax	18,7
Unité Urbaine Dax	15,9

Taux de couverture par la CMUC

Caisse Nationale d'assurance maladie 2012

Territoire	Taux de couverture des 25-59 ans par la CMUC	Taux de couverture des moins de 18 ans par la CMUC
Centre-Ville	15,6	24,7
Gond	21,5	42,3
Haut-Saint-Pierre	6,4	17,6
La Torte-Berre	8,0	16,8
Sablar-Rive Droite	20,8	35,9
Saint-Pierre	10,3	26,4
Saint-Vincent	8,4	15,4
Saubagnac	12,4	27,0
Dax	13,0	26,1
Unité Urbaine Dax	10,7	21,2

Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50% par des prestations CAF

Caisse Nationale d'Allocations Familiales 2011

Territoire	Part allocataires CAF-Revenu 50% prestations CAF
Centre-Ville	35,8
Gond	37,1
Haut-Saint-Pierre	25,4
La Torte-Berre	21,6
Sablar-Rive Droite	39,6
Saint-Pierre	23,9
Saint-Vincent	27,3
Saubagnac	27,1
Dax	30,8
Unité Urbaine Dax	28,9

Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle¹⁰¹¹

Caisse Nationale d'Allocations Familiales 2011 Familiales 2011

Territoire	Taux de couverture de la population par le RSA socle
Centre-Ville	21,9
Gond	22,6
Haut-Saint-Pierre	12,7
La Torte-Berre	12,5
Sablar-Rive Droite	25,7
Saint-Pierre	12,9
Saint-Vincent	17,8
Saubagnac	17,5
Dax	18,7
Unité Urbaine Dax	17,4

¹⁰ Définition : Le taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle rapporte le nombre d'allocataires bénéficiant du RSA socle au nombre total des allocataires du territoire. On rappelle que l'allocataire désigne le responsable du dossier CAF pour l'ensemble de la famille.

¹¹ Le RSA pour un foyer sans revenu d'activité correspond au RSA socle : lorsque le foyer ne dispose d'aucun revenu d'activité, le niveau minimum de ressources garanti est un montant forfaitaire variable selon la composition du foyer.

COHESION SOCIALE

I- Les ressorts de la solidarité et du vivre-ensemble

1- La situation à Cuyès : une dégradation des liens sociaux et du vivre-ensemble ?

- Présentation d'éléments issus du livre blanc¹² : réalisé par le cabinet Place Groupe Reflex dans le cadre de la mise en place des ateliers urbains participatifs pour la rénovation de la cité Cuyès). Ces éléments présentent une vision partielle des problématiques présentes sur le quartier Cuyès, car cette étude porte uniquement sur la Cité Cuyès et non sur l'ensemble du périmètre réglementaire qui comprend également le quartier Hondelatte.

➤ Espace public

L'espace public résidentiel de Cuyès est de moins en moins support de pratiques collectives et tend même à se constituer en lieu de conflits d'usage (voiture/piéton, jeunes/adultes). Sans doute le renouvellement des habitants, l'évolution des modes de vie et le repli sur soi de certains ménages participent à ce désengagement de l'espace public.

➤ Une demande d'animation du quartier

Depuis l'incendie d'un local associatif et la mise en sommeil de l'association locale, la vie du quartier s'est singulièrement atténuée. Les ateliers ont largement fait état du **délitement de la vie sociale du quartier** et ont souvent fait référence à un « avant » du quartier. **Bien que souffrant de longue date d'une image de quartier pauvre et fortement stigmatisé dans l'Agglomération, les habitants ont exprimé une certaine nostalgie vis-à-vis d'une vie de quartier plus dense et plus conviviale.** L'association du quartier constituait un moteur important de dynamisation du lien social, en développant des actions fédérant toutes les générations et en organisant des manifestations au sein du quartier.

- Une présence des structures d'accompagnement social

Intervention sociale existante sur CUYES :

- **Présence du centre social municipal via la médiation sociale de proximité**

Les actions mises en place par le centre social :

- Café rencontre
- Actions de remobilisation et d'insertion socio professionnelle (permanences emploi, café des entrepreneurs, recrutement chantier clausé, chantier qualification nouvelle chance...)
- Mise en place de jardins partagés
- Fête du quartier
- **Le Conseil Départemental agit également par la mise en place d'éducateurs de prévention spécialisés.**

➔ **Le public-cible privilégié des interventions sociales : les jeunes (15 à 30 ans).**

- Présence associative

Associations présentes sur le quartier :

- **Association Cuyès Culture Loisirs (organisation de la fête de quartier)**
- **MM Just Danse** (organisation d'un spectacle de danse à l'occasion de la fête de quartier) : organisation hebdomadaire de deux ateliers danse, l'un pour adultes, l'autre pour enfants et adolescents et d'un atelier couture pour la création de costumes de danse pour la fête du quartier. **Association très active sur le quartier.**

¹² Le livre blanc, réalisé en juin 2010 est consultable en annexe

- **Chômeurs Landes Emploi Solidarité** (domiciliée à Mont de Marsan mais permanence d'information et conseil au foyer d'animation de Cuyès) **Elle aide les personnes en recherche d'emploi.**
- ➔ **Permanence sur l'espace du Centre Social et Culturel de Cuyès** tous les lundis, mardis et mercredis matin.
- Atlas tourisme et partage
- Humanitaire, amitiés, rencontres et échanges avec le Maroc

- Prévention de la délinquance

Les données présentées sont issues de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Landes (chiffres de l'IPS : Intervention Police Secours).

- Données statistiques : infractions et type d'interventions

Sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre, la circonscription de sécurité publique de Dax a enregistré 2042 faits constatés (dont **106 faits sur le périmètre du quartier de Cuyès.**) **Cela correspond à 5,19% de la délinquance constatée** pour une part de la population estimée à 3,44% du total de la circonscription.

Les difficultés sont essentiellement concentrées sur la Tour Gascogne, un immeuble de 11 étages qui dénote dans un espace construit plutôt à l'horizontale. Au bas de la tour Gascogne se trouvent quelques locaux commerciaux, un bureau de tabac notamment, qui a fait l'objet, en 2011, 2012 et 2013 de vols avec arme.

En dehors des éléments objectifs précédemment exposés la présence d'un sentiment d'insécurité est à noter : des incivilités avec dégradations aux abords immédiats et sur les devantures des commerces sont constatées. Le regroupement de jeunes et d'adultes sous la tour Gascogne et la séparation de plus en plus marquée entre les différentes communautés du quartier est source d'un **sentiment d'insécurité** pour les habitants du quartier.

Dans le cadre de la prévention situationnelle une concertation a lieu entre le Directeur de l'Office Public de l'Habitat et ses collaborateurs et le référent-sûreté de la CSP. Il est notamment envisagé de mettre en place un système de vidéo-protection et de recruter un agent de prévention (dans la cité Cuyès), car la population se plaint de d'actes de vandalisme sur la tour Gascogne et de la présence de jeunes gens au comportement intimidant.

- **Les précisions apportées via la mobilisation du conseil citoyen**

La mobilisation du Conseil Citoyen a permis de confirmer le constat du délitement du lien social. Les habitants ont souligné un phénomène de désintéressement général eu égard à la vie du quartier, et confirment le repli sur soi d'une partie des habitants.

2- La situation au Gond : un quartier dans lequel le vivre-ensemble semble préservé mais une demande forte d'animation et de médiation sociale

Le caractère plus familial du quartier du Gond et la présence de communautés qui entretiennent entre elles un véritable esprit de solidarité en fait un quartier moins touché par la problématique de délitement du lien social que l'on retrouve à Cuyès.

A noter la présence historique et constante des structures et acteurs sociaux, avec notamment la présence d'un foyer d'animation du Centre Social et Culturel Municipal très actif sur le quartier.

De nombreuses actions engagées pour maintenir et apporter de la cohésion sociale :

- Aide aux devoirs et à la fonction parentale
- Médiation sociale de proximité
- Mise à disposition de locaux pour les associations

- Médiation scolaire
- Ateliers musiques et danse...

Sur le quartier du GOND : public-cible différent de celui de Cuyès : l'intervention sociale est majoritairement destinée aux familles et à leurs enfants (aide à la parentalité, soutien à l'éducation...). **A NOTER : les habitants du quartier du GOND sont demandeurs d'accompagnement social, notamment sur les questions éducatives (éléments évoqués par les habitants lors du conseil citoyen).**

- Présence associative

Les associations présentes sur le quartier :

- **Amicale du quartier du Gond (organisation des fêtes de quartier et de celle du 1^{er} mai où chaque communauté (Portugais, Marocains, Espagnols...) propose un repas de son pays d'origine.** Ce temps festif interculturel est fédérateur et particulièrement apprécié des habitants. L'association propose également des animations pour les habitants du quartier.
- Poterie Céramique du Gond (activités de loisirs pour les habitants du quartier)
- **Les petits poly songs** (nouvelle association de chant qui bénéficie de la mise à disposition d'un local au Gond pour ses répétitions. Cette association est récente sur le quartier (depuis fin septembre 2014). **Elle s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans et a pour objectif de créer un spectacle par un type comédie musicale.**

Autres associations caritatives ayant leur siège social en dehors du périmètre strict et un ressort territorial sur la ville voire au-delà:

- **Atelier Fil (siège social avenue Francis Planté) : cette association agit spécifiquement en faveur des personnes en difficultés sociales, et plus particulièrement à destination des femmes résidentes des quartiers du Gond et de Cuyès, confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle.**

- Association des Club Services (siège social avenue Francis Planté)
- Secours Catholique (siège social avenue Francis Planté)

- Prévention de la délinquance

➤ Données statistiques : infractions et type d'interventions

Sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre, la circonscription de sécurité publique de Dax a enregistré 2042 faits constatés (**dont 73 faits sur le périmètre du quartier du Gond.**) Cela correspond à **3,58% de la délinquance constatée** pour une part de la population estimée à 3,27% du total de la circonscription.

Le quartier du Gond est traversé essentiellement par l'avenue Francis Planté et la rue d'Aspremont. Il renferme une zone pavillonnaire importante. La lecture des chiffres de la délinquance laisse apparaître une forte baisse des vols à la roulotte et des dégradations de véhicules passant au total de 40 faits en 2013 à 14 en 2014, soit une baisse de 70%.

Cependant le nombre de cambriolages y est très élevé, sans toutefois augmenter. Les interventions de Police Secours y sont faibles et concernent essentiellement les différends familiaux.

- Les précisions apportées via la mobilisation du conseil citoyen

Les habitants soulignent la cohabitation de deux types de population : une population résidente de manière permanente : sans réels moyens de mobilité (population captive ?), et une population résidente plutôt mobile ne pratiquant pas d'activités dans ou à proximité du quartier : fonction dortoir. Les demandes exprimées vont dans le sens du renforcement et de la création d'un lieu de sociabilité, dans un objectif de réappropriation du quartier, mais aussi d'ouverture à de nouvelles populations.

3- La situation au Sablar : un quartier fort d'un esprit d'appartenance mais un lien social fragilisé

Le quartier du Sablar revendique une identité forte. Pour autant des signes de fragilité sont à noter : la fermeture du bar «Loustalot», au bout de la place Maréchal Joffre, qui était un des lieux d'animation et de rassemblement des habitants lors de soirées thématiques est à cet égard significatif. L'accueil de populations marginalisées est une composante du

quartier, proche de la gare. Il héberge notamment le CHRS (voir plus bas) et l'association La Source Landes addiction qui dispose d'un centre d'accueil des toxicomanes.

La vie associative y reste importante et quelques manifestations annuelles viennent animer le quartier ; mais de nombreuses associations présentes sur le quartier ne mènent pas forcément des actions destinées aux habitants du Sablar.

- Présence associative

Liste des associations présentes sur le quartier :

- **Comité des Fêtes des Tonneliers (organisation des fêtes de quartier)**
- Los Barricaires deu Sablar (animations pour les habitants du quartier)

Autres associations ayant leur siège social dans le quartier ou à proximité immédiate mais un ressort territorial sur la ville voire au-delà :

- L'ASPTT (club omnisport domicilié au Sablar)
- Union Cyclotouriste de l'Adour
- Adour Dax basket
- AIDES (Association de prévention sur les questions de santé : VIH, hépatite...)
- L'ADAVEM¹³ JP 40 (antenne dacquoise domiciliée au Sablar)
- L'Association des Paralysés de France (siège départemental domicilié au Sablar)
- Les Filles du Sablar (groupe de danse s'entraînant au foyer des Jonquilles)
- DEFIS BACPI (association d'insertion domiciliée au Sablar)
- AFPAD¹⁴ (loisirs, animations pour les franco-portugais de l'agglomération, activités au Sablar)
- Pétanque des Tonneliers (club de pétanque domicilié au Sablar)
- La Source Landes Addictions (domiciliée à Mont-de-Marsan mais centre d'accueil des toxicomanes au Sablar)
- La Maison du Logement avec le CHRS¹⁵

- Prévention de la délinquance

- Données statistiques : infractions et type d'interventions

Sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre, la circonscription de sécurité publique de Dax a enregistré 2042 faits constatés (**dont 137 faits sur le périmètre du quartier du Gond.**) Cela correspond à **6,71% de la délinquance constatée** pour une part de la population estimée à 3,64% du total de la circonscription.

Sur le secteur Sablar, les actes de délinquance restent sensiblement les mêmes que l'an passé, cependant les vols à la roulotte ont doublé avec 28 faits sur les 70 dans la circonscription, soit 40% du total. Les interventions de Police Secours n'ont pas connu d'évolution particulière depuis un an, les différends sont en forte baisse mais à noter : de nombreux appels du centre d'accueil de nuit présent sur le quartier pour la prise en charge d'individus alcoolisés qui sèment le trouble : cela représente une hausse de près de 50% des interventions. La cité Lespès constituée par 4 immeubles de 9 étages n'attire pas particulièrement l'attention.

II- Approche thématique : éducation, santé, culture et sport

¹³ Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation des Landes. L'ADAVEM JP-40 accompagne les victimes d'infractions pénales dans le ressort des tribunaux de grande instance de Dax et de Mont-de-Marsan. Son objectif est de permettre (gratuitement) à chacun et en particulier aux populations les plus fragilisées économiquement ou socialement, d'avoir connaissance de la loi, de pouvoir l'intégrer dans sa façon de vivre et de voir reconnaître ses droits tout en assumant ses obligations.

¹⁴ Association Franco-Portugaise de l'Agglomération Dacquoise

¹⁵ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

1- Education : une carte scolaire favorisant la mixité

La carte scolaire adoptée par la ville de Dax permet d'éviter la concentration d'enfants issus de milieux défavorisés dans des établissements spécifiques. La mixité sociale est favorisée par cette carte ainsi que par la dimension des écoles.

[Consultation en annexe des éléments détaillés concernant les écoles présentées ci-dessous.]

a- Répartition des élèves du quartier Cuyès :

Les enfants du quartier prioritaire Cuyès sont répartis dans 6 écoles en fonction de leur adresse de résidence :

- Ecoles maternelles GISCHIA, BERRE ET SAINT-VINCENT
- Ecoles élémentaires BERRE, SAINT-VINCENT ET LES PINS

• Ecoles maternelles

GISCHIA

C'est une maternelle de quartier avec CLAE¹⁶ : petite école de 2 classes.

A noter un ratio surface/élève qui est élevé et une tendance à la baisse régulière des effectifs. Accueille notamment les enfants de l'ensemble HLM Cuyès. Fermeture d'une classe en 2011.

BERRE

C'est une petite école de 4 classes qui accueille notamment les enfants résidant dans les logements HLM du quartier et notamment de la cité Hondelatte.

A noter un Ratio surface/élève qui est élevé avec des effectifs également relativement élevés depuis la fermeture d'une classe en 2007.

SAINT-VINCENT

C'est une petite école de 2 classes.

A noter un ratio surface/élève qui est très élevé et une relative stabilisation des effectifs depuis la fermeture d'une classe en 2008.

• Ecoles élémentaires

BERRE

C'est une école de dimension moyenne de 7 classes ordinaires et une CLIS¹⁷. Présence d'un CLAE. L'école accueille les enfants résidant dans les logements HLM du quartier et notamment de la cité Hondelatte.

A noter un ratio surface/élève qui est très élevé et une tendance à la stabilisation des effectifs.

SAINT-VINCENT

C'est une école de dimension moyenne de 7 classes qui accueille notamment les enfants résidant dans les logements HLM.

A noter un ratio surface/élève moyen et des effectifs en baisse régulière depuis 2004 = POINT DE VIGILANCE.

- ➔ **ENCADREMENT SUPPLEMENTAIRE MIS EN PLACE PAR LA VILLE DE DAX : Au regard des problèmes de violence et d'incivilités constatés durant le temps périscolaire, un animateur a été affecté à l'encadrement durant le temps du repas en complément des agents de restauration.** De nombreuses procédures de cahier

¹⁶ Centre de Loisirs Associé à l'École dont les missions sont définies par la circulaire du 7 février 1973.

- **Assurer la continuité** entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et les jours de loisirs des enfants.

- **Développer des activités** au niveau du CLAE **en ayant le souci de l'inscrire dans la réalité locale** (prise en compte des conditions de vie des parents de leur mode de vie, de la vie associative locale).

- **Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative** auprès des différents acteurs en définissant les rôles et les complémentarités de chacun.

- **S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées** et en recherchant une cohérence dans les rythmes de vie des enfants (ménager des transitions par des ruptures de rythme en fonction de ceux de l'école).

¹⁷ **Les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS)**

Les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap.

rouge (règlement intérieur) sont mises en place chaque année. Dans ce cadre, les parents sont convoqués lorsque les actes d'incivilité se multiplient.

LES PINS

C'est une école de dimension moyenne de 6 classes ordinaires et 1 CLIS. Elle accueille notamment les enfants résidant dans les logements HLM du quartier.

- EFFECTIFS : Baisse importante des effectifs depuis 2005 avec 3 fermetures de classes enregistrées.
- **ENCADREMENT SUPPLEMENTAIRE MIS EN PLACE PAR LA VILLE DE DAX : Au regard des problèmes de violence et d'incivilités constatés durant le temps périscolaire, un animateur a été affecté à l'encadrement durant le temps du repas en complément des agents de restauration.** De nombreuses procédures de cahier rouge (règlement intérieur) sont mises en place chaque année. Dans ce cadre, les parents sont convoqués lorsque les actes d'incivilité se multiplient.

Synthèse : proportion des élèves issus du quartier sur effectif total selon les écoles :

- Mat. Gischia : 57,7% des effectifs
- Mat. Berre : 6%
- Mat Saint-Vincent: 10%
- Elém. Berre :10%
- Elem. St Vincent : 21%
- Elem. Pins : 14%

b- Répartition des élèves du quartier du Gond

Les enfants du quartier prioritaire du Gond sont répartis dans 2 écoles en fonction de leur adresse de résidence :

- maternelle les Pins
- élémentaire les Pins

ECOLE MATERNELLE LES PINS C'est une petite école de 4,5 classes, une classe bilingue français-gascon, un ½ poste pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans et un Centre de Loisirs associé à l'Ecole (CLAE) qui accueille notamment les enfants résidant dans les logements HLM du quartier. A noter des effectifs en augmentation régulière depuis 2011.

ECOLE ELEMENTAIRE LES PINS

Voir paragraphe précédent dans la partie Cuyès.

Synthèse : proportion des élèves issus du quartier sur effectif total selon les écoles :

- Mat. Pins : 41%
- Elem. Pins : 50%

c- Répartition des élèves du quartier du Sablar

Les enfants du quartier prioritaire Sablar sont répartis dans l'école primaire du Sablar (maternelle et élémentaire). A la rentrée scolaire 2013-14, une fusion des écoles maternelle et élémentaire, en une école primaire avec une seule direction, a été réalisée par l'Education Nationale.

C'est une école primaire de 6 classes qui accueille principalement les enfants résidant dans les logements HLM du quartier A noter un ratio surface/élève qui est élevé et une chute importante des effectifs à partir de 2004 qui a conduit à la fusion avec l'élémentaire : POINT DE VIGILANCE.

ENCADREMENT SUPPLÉMENTAIRE MIS EN PLACE PAR LA VILLE DE DAX : Au regard des problèmes d'incivilités constatés durant le temps périscolaire, un animateur a été affecté à l'encadrement durant le temps du repas en complément des agents de restauration.

Synthèse : proportion des élèves issus du quartier sur effectif total selon les écoles :

- Primaire Sablar : 57%

2- Santé : état des lieux

a- A l'échelle de l'Agglomération et de la Ville de Dax : offre de soins et dispositifs de prévention

- **Offre de soins**

La ville de Dax dispose d'un centre hospitalier avec un service d'urgences, d'un organisme d'hospitalisation à domicile, de 2 cliniques, de services de soins infirmiers à domicile et d'établissements thermaux.

Dans le domaine de la santé mentale, Dax dispose d'un Centre Médico Psychologique en lien avec les services de soins psychiatriques du centre hospitalier.

Dax est également inscrit comme Pôle d'Accès à la Santé (PAS). Ce dispositif a pour mission de lier les différents aspects de la santé qu'ils soient somatiques et/ou psychiatriques. Il s'appuie sur le principe « d'aller vers » et a pour but de travailler sur l'adhésion, la prise de conscience des difficultés et la démarche vers les premiers soins. Son objectif est un retour vers le droit commun. Il existe deux Pôles d'Accès à la Santé dans les Landes : le PASUL pour le territoire Sud référencé sur le centre hospitalier de Dax et le PASNEL sur le territoire Nord Est des Landes référencé sur le Centre Hospitalier de Mont de Marsan. Les Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité sont également associées à ce dispositif.

- **Recours aux soins ambulatoires**

L'implantation et l'activité des soins de premier recours représente plus d'une quarantaine de médecins généralistes sur Dax : **la Ville de Dax connaît une bonne densité médicale libérale (44 Médecins Généralistes) mais ces derniers sont âgés (+ de 50% des médecins généralistes ont + de 55 ans).**

Une trentaine d'infirmiers libéraux interviennent sur Dax et il existe 15 pharmacies d'officine à Dax.

- **Prévention**

1°) Des programmes de prévention globaux

Les Landes bénéficient du Programme Régional Interinstitutionnel de Prévention (PRIP), piloté par les organismes d'assurance maladie : CARSAT pour le régime général, RSI pour le régime des Indépendants, et la MSA, avec mise en commun des programmes de chacune des institutions et un opérateur unique, le réseau des ASEPT (Association Santé Education Prévention sur les Territoires). Chaque ASEPT propose aux seniors de suivre un parcours de santé dans lequel il leur est possible d'entrer par n'importe quel atelier (Conférences débat, réunions de prévention, ateliers du « bien vieillir, ateliers mémoire, ateliers Nutrition-Santé Seniors, ateliers de prévention des chutes).

2°) La déclinaison de programmes spécifiques nationaux

a) Programme « bouger plus, manger mieux » de l'ARS et du Programme Alimentation de la DRAAF

b) Le plan aquitain de lutte contre les maladies cardio-vasculaires 2010-2015 comporte quatre volets, dont le premier est relatif à la promotion et à l'éducation pour la santé, et le second à l'amélioration de la prise en charge des facteurs de risque cardio-vasculaires. Le renforcement des actions sur les déterminants de santé (programme régional nutrition, actions sur le tabac notamment femme et tabac) est un temps fort de ces volets. La « Maison du Cœur » à Dax propose une évaluation des risques cardio-vasculaires, une détection simple de l'athérosclérose, donne des informations, des conseils adaptés à la situation de chacun, de l'éducation thérapeutique.

c) Actions de prévention du diabète et de toutes les maladies chroniques

Des programmes d'éducation thérapeutique sont autorisés pour les centres hospitaliers de Dax et de Mont-de-Marsan, l'HAD Marsan Adour et Santé Service Dax.

3°) Actions de prévention des addictions.

Les éléments du rapport d'activité de l'association « La Source Landes Addictions » domiciliée à Mont-de-Marsan mais qui dispose d'un centre d'accueil des toxicomanes dans le quartier du Sablar seront à consulter et à intégrer ultérieurement. La mobilisation des conseils citoyens permettra également de compléter de manière qualitative les éléments relatifs aux addictions.

4°) Actions de prévention menées dans le cadre des Contrats Locaux de Santé :

Des actions d'éducation à la sexualité menées à destinations des élèves de collèges et lycées mais également auprès d'établissements accueillant des adultes handicapés. Ces actions sont menées par le Mouvement Français du Planning Familial 40, le RéVIHDAX... ;

b- A l'échelle des quartiers : des dispositifs médicaux et paramédicaux existants avec une action spécifique à destination des jeunes et des femmes

Avec la présence notamment, dans ou à proximité des quartiers :

- **Planning familial (5 rue Labadie)**
- **PMI¹⁸ (Protection Maternelle et Infantile), située à proximité des quartiers de Cuyès et du Gond**
- **Point Accueil Ecoute Jeunes (36 avenue Victor Hugo) pour les jeunes en difficulté de 12 à 25 ans avec des actions notamment de prévention (addictologie, toxicomanie, alcoologie).**
- **Maison des adolescents (avenue Victor Hugo)**

3- Culture, sport et animation socio-éducative

a. A CUYES

La proximité aux franges du quartier d'équipements rayonnants : Pôle enfance famille Nelson Mandela (deux crèches, siège social du Centre Social et Culturel municipal avec espace famille et ludothèque, RAMI, guichet unique), Parc du Sarrat (inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et conservatoire botanique)

Un foyer d'animation du Centre Social et Culturel Municipal: Aide aux devoirs, animation socio-éducative de proximité, chantier d'insertion (lors des travaux avec l'OPH), repas partagés, atelier contes (formation de conteuse), fête du quartier, Atelier sculpture/ théâtre (journée de la femme), actions de remobilisation et d'insertion socio professionnelle (permanences emploi, café des entrepreneurs, recrutement chantier avec clause d'insertion, chantier qualification nouvelle chance...), jardins partagés

Un local de prévention spécialisée du Centre Social et Culturel Municipal

b. AU GOND

La proximité aux franges du quartier d'équipements rayonnants : complexe sportif d'Aspremont avec siège social de la JAD, terrains de foot, école municipale de musique et de danse, salle de répétition pour musique amplifiée, une résidence Habitat Jeunes.

Un équipement sportif de proximité installé dans la cité HLM.

Un foyer d'animation du Centre Social et Culturel Municipal: aide aux devoirs, animation socio-éducative de proximité, repas partagés, médiation culturelle , concerts , séances cinéma plein air, médiation sociale de proximité, écrivain publique, médiation scolaire, atelier musique et danse.

Une salle polyvalente placée au centre du quartier : salle Amélie Charrière

Studio de répétition de Séron : Le nouveau site de répétition a pour fonction de proposer aux musiciens un espace de répétition, une formation musicale, un bureau d'accueil et d'information pour les groupes. Il s'agit non seulement d'un lieu de répétition, mais aussi, d'un **espace de formation pour permettre aux groupes de progresser dans le cadre de stages ou d'ateliers et un espace de diffusion pour donner la possibilité aux groupes de se produire sur des scènes ouvertes ou lors d'événements. Il a également pour vocation d'accueillir des débats et rencontres autour de pratiques d'expressions artistiques et se veut un espace de pratiques réelles pour l'écriture des textes, la danse.**

¹⁸ Dispositif développé par le Conseil Départemental des Landes et qui offre un accès à des équipes pluridisciplinaires : sages-femmes, médecins, psychologues, puéricultrices, animatrices petite enfance, infirmières, conseillères conjugales, dans un objectif d'écoute et de conseil aux futurs parents, aux familles, aux mères, aux enfants et aux jeunes. Les différents actes y sont gratuits.

c. AU SABLAR

La proximité aux franges du quartier d'équipements rayonnants : cinéma Grand Club, zone sportive du Sablar (tennis terre battue, club house), salle de sport de l'ASPTT, une maison de quartier associative,

Un équipement sportif de proximité installé dans la cité Lespès

Un foyer d'animation du Centre Social et Culturel Municipal: actuellement non opérationnel.

4- Accès aux droits et recours aux dispositifs de droit commun

La Ville de Dax : un territoire bien pourvu par les dispositifs développés à destination de l'action sociale

Une offre globale de service Caf déployée sur le territoire dacquois :

- Pour l'accès aux prestations CAF, le suivi des dossiers des allocataires

La CAF dispose depuis de nombreuses années d'une antenne située en centre-ville (rue Chanzy) pour l'accueil et l'accompagnement de ses allocataires ou futurs allocataires. Environ 35 000 visites annuelles pour les démarches administratives CAF. **Les professionnels administratifs de la CAF constatent, outre la situation précaire des allocataires, des problèmes d'accès à la langue française qui nécessitent un fort accompagnement aux démarches.** Ponctuellement, des problèmes de sécurité avec quelques allocataires agressifs sont à relever. L'antenne est actuellement en cours de travaux pour la mise en place d'une offre de service Caf rénovée début 2015.

- Pour l'accès aux droits sociaux et l'accompagnement social des familles

Les travailleurs sociaux de la CAF informent et accompagnent au besoin les familles volontaires en fragilité familiale ou en difficultés sociales passagères à partir des événements suivants : 1^{ère} grossesse, enfant handicapé, décès d'un conjoint ou d'un enfant, séparation, mono parents RSA avec enfants de moins 6 ans sur délégation du Conseil Départemental, impayés de loyer/de mensualité d'accession à la propriété et indécence du logement en partenariat avec d'autres acteurs. La CAF mobilise au besoin des aides individuelles d'action sociale pour les familles concernées.

- Pour aider les partenaires à offrir localement des services aux familles

Du point de vue de l'action sociale, le territoire dacquois dispose de tous les services pertinents pour mener une politique familiale ambitieuse :

- pour la petite enfance : plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant municipales (crèches, haltes garderie), un lieu d'accueil enfants/parents municipal, l'accès au RAMI (Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal)
- pour les enfants : des accueils de loisirs (périscolaires/extra scolaires), des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (mairie/APFEE¹⁹, Amicale Laïque dacquoise)
- pour les jeunes : des espaces jeunes (mairie)
- pour l'accès à l'autonomie des jeunes adultes : un foyer de jeunes travailleurs situé sur le quartier du Gond (gestionnaire : maison du logement)
- pour la parentalité : outre le lieu d'accueil enfants parents, les contrats d'accompagnement à la scolarité évoqués ci-dessous, un espace rencontre (association AEM²⁰) pour les parents non gardiens sur décision de justice, des vacations de médiation familiale (association AMCF²¹).
- pour la vie sociale : un centre social municipal avec un référent familles désigné

¹⁹ Association Pour Favoriser l'Egalité des chances à l'Ecole

²⁰ Association Enquêtes et Médiations

²¹ Accueil Médiation et Conflits Familiaux

Aussi, le territoire dacquois (CCAS, Mairie) est depuis longtemps le territoire des Landes qui bénéficie le plus de fonds d'action sociale de la CAF dans le département (prestations de service + contrat enfance et jeunesse à destination de partenaires).

En revanche si le territoire est bien doté il s'agit d'évaluer quel peut être le degré de non-recours des habitants des quartiers à ces dispositifs :

- s'assurer que ces services accueillent effectivement les populations des quartiers prioritaires ;
- et dans quelle proportion, afin d'identifier l'éventuel besoin d'actions pour favoriser leur accessibilité.

SYNTHESE DES CONSTATS ET ENJEUX COMMUNS AUX TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

Constat : une fragilité du lien social

Enjeu : Travailler sur la cohésion sociale des habitants du quartier

- Faciliter la cohésion sociale entre les générations et à l'intérieur de chacune d'elles
- Développer la participation des jeunes et des femmes à la vie du quartier
- Soutenir les activités créatrices de liens sociaux ainsi que

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

I- Organisation consommation

QUARTIER CUYES

QUARTIER GOND

urbaine foncière

et

Constat : un lien social à conforter et un nombre important de personnes

présent dans le quartier
 du quartier

1- A l'échelle du Grand Dax

L'agglomération de Dax, Saint-Paul-lès-Dax et des communes périphériques de la première couronne n'occupe qu'une partie minime du territoire du Grand Dax mais concentre néanmoins les enjeux majeurs de son organisation. Le terme d'agglomération doit être pris ici au sens strict de « tache urbaine », ou encore la masse bâtie en continuité, au sens de l'INSEE. L'agglomération ne se confond donc nullement avec le territoire du Grand Dax, dont la très grande majorité n'est pas agglomérée.

L'urbanisation des communes rurales comporte des risques de désordre : nouvel habitat dispersé sans cohérence avec les villages ou bourgs, implantations d'activités commerciales ou industrielles isolées, infrastructures mal intégrées, etc.

Au cours des dernières années, l'Agglomération a connu un étalement urbain important, facteur de forte consommation foncière. Les formes résidentielles et commerciales mais également les modes de transports ont contribué à la constitution d'une organisation urbaine énergivore et peu économe de la ressource foncière agricole, forestière et naturelle.

L'emprise urbaine actuelle et les formes de la croissance : du cœur historique aux extensions urbaines récentes

Depuis son origine, inscrite dans les murs d'un cœur ancien, jusqu'à ses extensions les plus récentes, la ville présente des composantes urbaines très différentes suivant les époques de son développement. Le phénomène le plus marquant de cette évolution est celui de la croissance rapide de l'agglomération au cours de ces dernières décennies (près de 7 500 logements construits depuis le début des années 1990, toujours au profit du centre).

L'analyse des photographies aériennes disponibles permet de mesurer cette extension de l'emprise urbaine : en moins d'un demi-siècle, elle a été multipliée par quatre. Cette consommation d'espace traduit aujourd'hui un **fort étalement de la tache urbaine**.

L'analyse rétrospective de la ville distingue **trois étapes** dans l'évolution de son emprise. À ces étapes correspondent trois grands types de formes :

- Le cœur ancien dense.
- La ville dite « constituée » (ou arrivée à maturité) datant de la première moitié du XXème siècle.
- Les extensions pavillonnaires actuelles.

Ces derniers quartiers sont constitués d'un **habitat de type pavillonnaire** réalisé sous la forme de lotissements de densité variable, mais souvent faible. Ces lotissements touchent aussi bien la périphérie de l'agglomération centrale, que les communes rurales.

Ainsi, on assiste à une évolution historique du modèle de développement urbain, passant d'un **modèle concentré et dense**, organisé autour de deux centres, à un **modèle étalé** et passablement **chaotique**, privilégiant une forme d'habitat pavillonnaire très consommatrice d'espace.

2- Sur la Ville de Dax : une ville constituée de quartiers aux tissus urbains très divers

• Le centre ancien

Le centre ancien comporte un rapport globalement équilibré entre espaces publics et formes bâties, notamment dans la partie Nord. Dans la partie Sud, en particulier autour des cours, cet équilibre est fragilisé du fait de certaines nouvelles

constructions qui montent en hauteur. Les cours qui délimitent ce centre créent une figure assez nette conférant une forte identité au cœur de ville. Le traitement peu valorisant de ces cours pénalise actuellement le rôle identitaire de ces espaces. Il en va de même pour les deux grandes places, marquant l'arrivée au centre-ville de deux radiales importantes : les places des salines/Saint-Pierre pour l'avenue Georges Clémenceau ; la place Camille Bouvet pour la rue Gambetta. La Ville a engagé en 2008, un projet de restructuration du « cœur de ville » avec le réaménagement en cours de la Place de la Fontaine Chaude, lieu emblématique de la cité.

- **Les quartiers de faubourg**

Trois zones de faubourgs entourent le centre ancien : les quartiers de Saint Vincent, de Saint Pierre et du Sablar. Ils ont été structurés à partir de voies radiales, derrière lesquelles plusieurs formes urbaines ont vu le jour : quartier des villas de qualité à Saint Vincent, tissus comportant des activités à Saint-Pierre.

Sur la rive droite, au Sablar, trois cas de figures se distinguent. Le premier : des bâtiments anciens qui créent un ensemble assez harmonieux autour des places des Oies et de Maréchal Joffre, cette dernière étant envahie toutefois par la voiture. Le deuxième est l'Avenue Saint Vincent de Paul, récemment réaménagée par la commune dans l'objectif de redonner à cette avenue son importance puisqu'elle détient la fonction d'entrée de ville. **Le troisième est celui du bas Sablar, un méli-mélo assez enclavé incluant des bâtiments d'activités, des grands équipements, des zones d'habitat pavillonnaire et collectif dans certains cas insalubre. La Ville a engagé en 2009 une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) sur 3 îlots.**

- **Les quartiers mixtes des années 60/70**

Le Gond ainsi qu'une bonne partie du Sablar ont été remplis par des opérations d'habitat, des équipements ainsi que des activités réalisées, généralement au coup par coup, sans plan de composition urbaine préalable. Le Gond, le Sablar et Cuyès concentrent le nombre le plus important de logements sociaux, soit sous forme pavillonnaire, soit sous forme de grands ensembles.

- **Des extensions pavillonnaires à qualité variable**

En périphérie de la ville, en particulier au Sud des voies ferrées, divers lotissements pavillonnaires ont vu le jour. Leur qualité varie selon le type d'aménageur: axes et espaces fortement plantés dans le cas de promotions publiques, axes très renfermés et étroits dans les cas des promotions privées.

II- Dynamiques et caractéristiques de la production de logement

1- A l'échelle de l'Agglomération ²²

a. Une forte croissance du parc de logements

Entre 1999 et 2009, le parc de logements a augmenté de 22% pour atteindre 32 521 unités, quand la population s'accroît de 13,7% et génère 22,7% de croissance du nombre de ménages. Plus spécifiquement, le parc de logements de Dax progresse de 17,2% pendant que celui de St-Paul-lès-Dax augmente de 40,4%, celui de la première couronne de 35,2% et celui de la seconde couronne de 7,1%. Ces différentiels de rythme alimentent une légère variation de la répartition géographique du parc avec un recentrage de la production sur Saint-Paul-lès-Dax et sur la 1^{ère} couronne, après une phase d'extension qui s'étalait vers la 2^{nde} couronne.

Sur la période 1990-2009, le phénomène de développement du parc de logements sur l'ensemble de l'agglomération se confirme en même temps qu'il prend une force particulière le long des axes diamétraux qui valorisent les liaisons de l'agglomération avec ses territoires voisins.

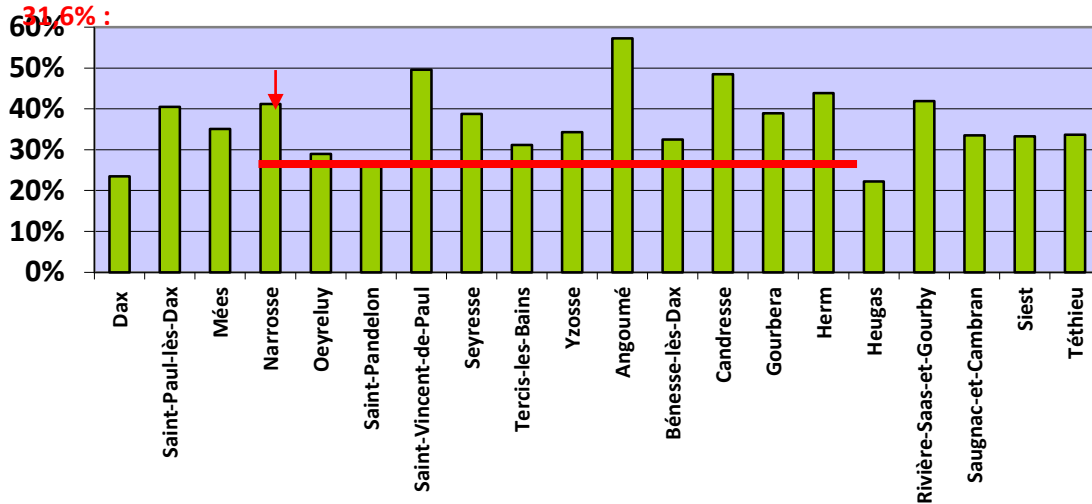
De 1990 à 2009, l'effort de construction durant cette période s'est donc axé sur :

- Dax et Saint-Paul-lès-Dax : 66,5% des logements produits sur la Communauté d'Agglomération entre 1990 et 2009, contre 73,1% de 1975 à 1989 et 80,3% de 1949 à 1974.

²² Eléments issus Programme Local de l'Habitat (Adopté en Conseil Communautaire le 19 décembre 2013)

- Saint-Vincent-de-Paul, Mées, Angoumé, Rivière Saas-et-Gourby qui jouxtent la D824 : 12,1% des logements produits entre 1990 et 2009, contre 7,0% de 1975 à 1989 et 5,4% de 1949 à 1974.
- Narrosse, Saugnac-et-Cambran traversés par la D947 : 10,2% des logements produits entre 1990 et 2009, contre 8,9% de 1975 à 1989 et 5,7% de 1949 à 1974.
- Les autres communes : 11,2% des logements produits entre 1990 et 2009.

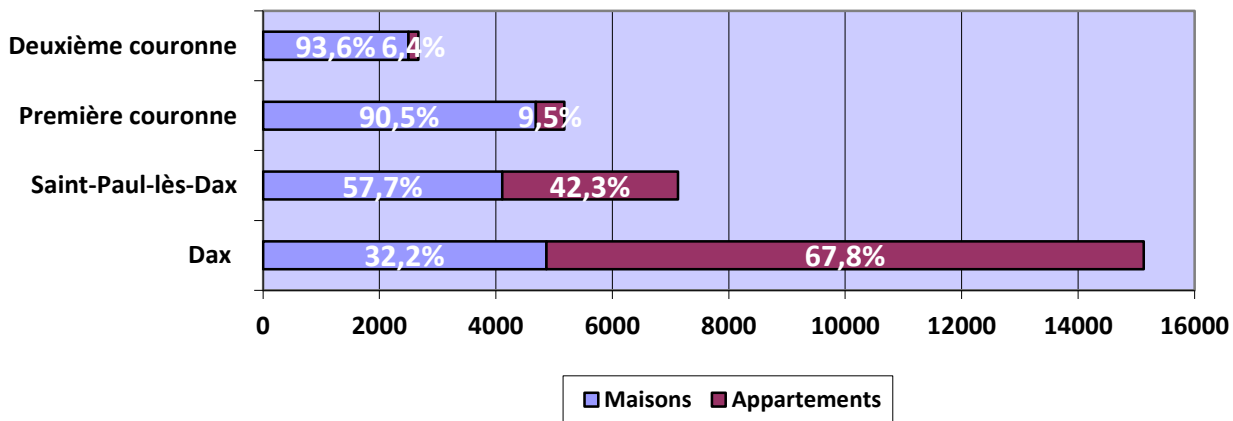
Part des logements construits entre 1990 et 2009 dans le parc



b. Une croissance due au collectif, mais une culture centrée sur l'individuel

Si la part du parc collectif est largement majoritaire à Dax (68%), elle ne l'est pas sur Saint-Paul (41%) et demeure presque insignifiante sur les communes périphériques (8%).

Répartition des logements individuels / collectifs en 2009



Sur la période observable la plus récente (2005-2009), la production de logements se caractérise non seulement par une nette accélération du rythme (de 289 logements par an de 1999 à 2004 à 642 de 2005 à 2009), mais aussi par une importance accrue du logement collectif au sein de cette production.

- **Répartition de la production de logements entre 1999 -2004 et 2005-2009**

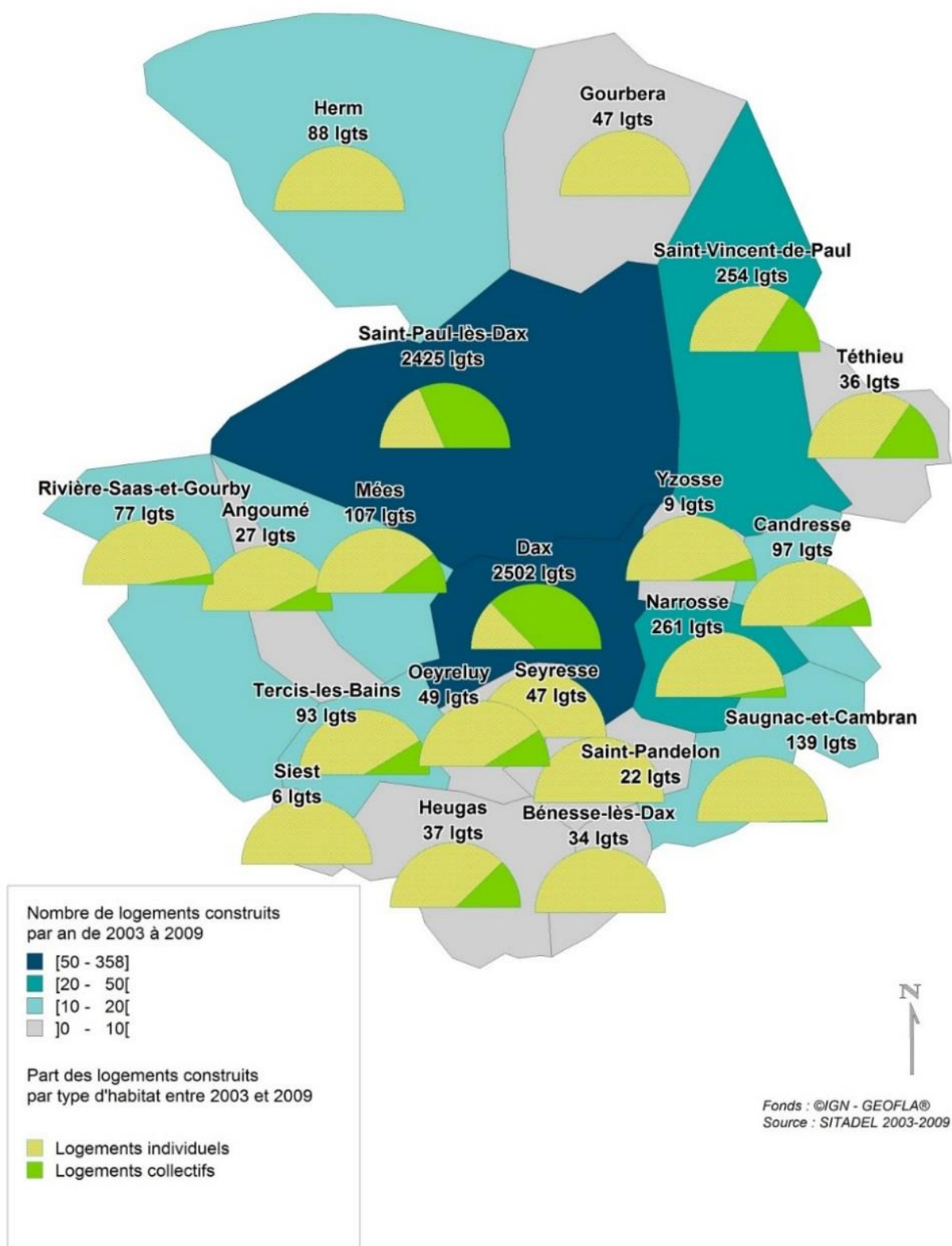
A Dax, les logements collectifs représentent 89% de la production sur la période la plus récente contre 73% précédemment. A Saint-Paul-lès-Dax, cette part passe de 60% à 80%.

Sur les communes de première couronne, aucune hausse massive du rythme n'est perceptible. En revanche, la production en collectif est en hausse passant de 6% à 21% alors que la production en individuel pur diminue de 73% à 58%, témoignant du profil de communes s'urbanisant.

Sur la seconde couronne, le rythme de production passe de 61 logements par an à 87 logements par an avec une part stable (78%) de logements individuels purs et une production en collectif qui perd de l'importance au profit de l'individuel groupé.

La production de logements sur la période, tout en se maintenant sur les « extérieurs » de l'agglomération, s'est donc assez fortement concentrée sur les villes du pôle urbain et le logement collectif, en lien probablement avec la production de logements locatifs privés labélisés « De Robien ».

Nombre de logements construits par an de 2003 à 2009

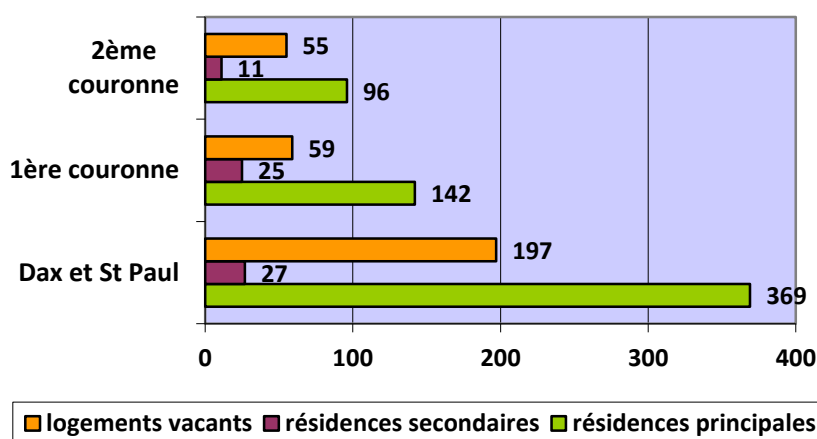


c. Une approche du logement potentiellement indigne

En 2009, le nombre de résidences principales en état « potentiellement » médiocre (soit les résidences principales de catégories cadastrales 7 et 8) est de 607 (soit 2,5% des résidences principales) alors qu'il était de 823 en 2003, soit une diminution de près d'un quart du stock de 2003 à 2009.

On notera en revanche que plus de 300 logements vacants sont classés dans ces catégories, témoignant d'un fort besoin de réhabilitation des logements pour les remettre sur le marché.

Les logements en catégories cadastrales 7 et 8 en 2009 selon leur statut et leur localisation



❖ **Enjeux d'optimisation de la production de logements**

L'investissement locatif défiscalisé a marqué de façon significative la production de logements durant la dernière période. Il a généré le développement significatif d'un parc locatif en petites surfaces, pas toujours à des loyers accessibles et localisé essentiellement en cœur de l'agglomération. En dehors de la ville centre, le parc de logements s'est développé au gré des projets déterminés et portés à l'échelle de chacune des communes et le plus souvent, selon des modalités traditionnelles : logements individuels à l'unité ou dans le cadre de lotissements. Concernant le parc existant, l'OPAH RU menée sur la précédente période a tenu ses objectifs, notamment en ce qui concerne les propriétaires occupants. Toutefois, les besoins d'améliorer l'habitat et d'optimiser le parc restent cependant élevés.

BILAN DE L'OPAH-RU : 2008-2013

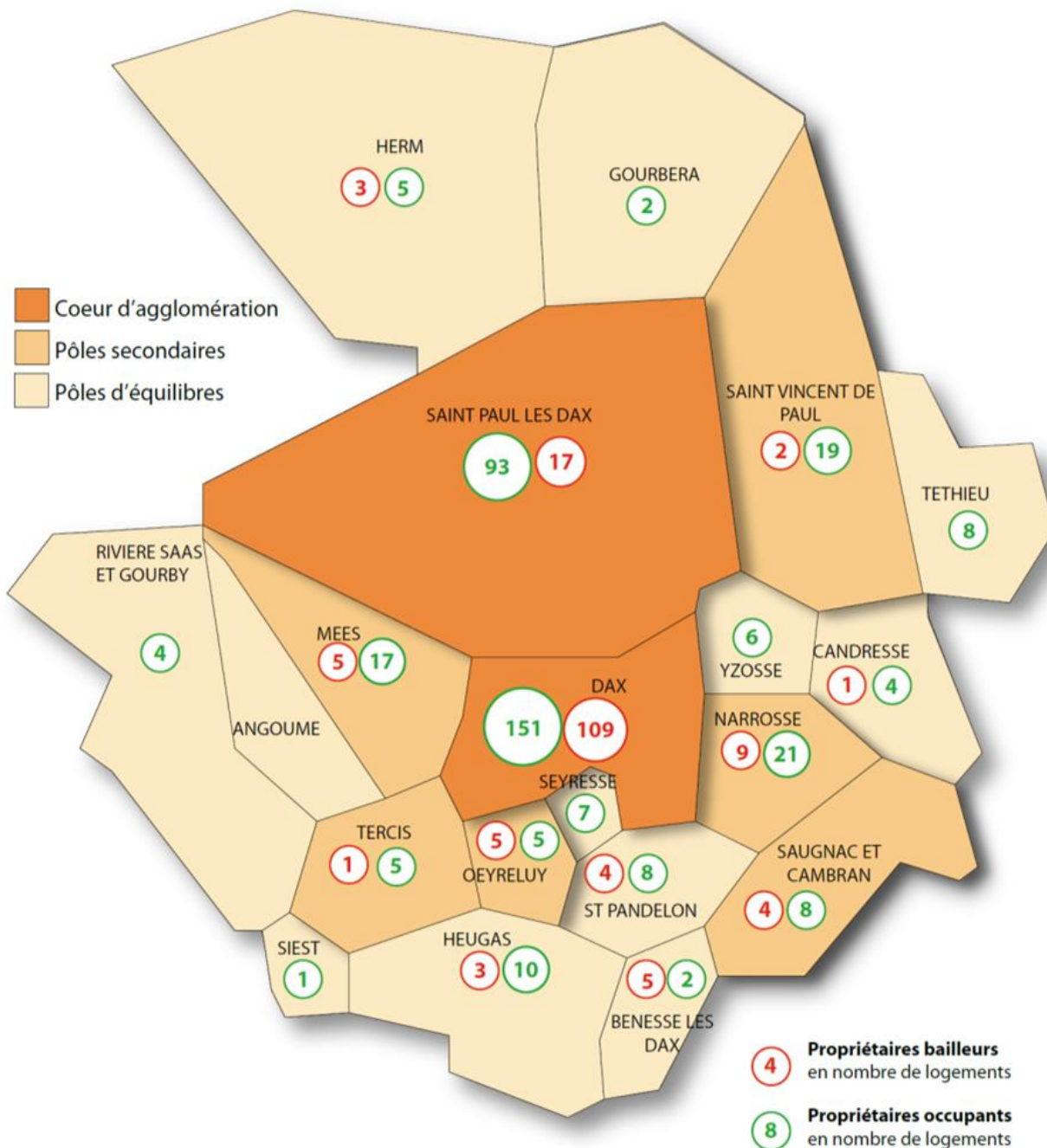
Depuis le lancement de l'opération, 544 logements ont été réhabilités soit :

- 376 logements de propriétaires occupants;
- 168 logements locatifs conventionnés : propriétaires bailleurs.

- ➔ **Sur les 544 logements réhabilités, quasiment 50%²³ des logements l'ont été sur la commune de Dax.**
- ➔ **Plus globalement ces réhabilitations ont été réalisées à 70% sur les deux villes les plus importantes de l'Agglomération : Dax et Saint-Paul-lès-Dax.²⁴**
- ➔ **La réhabilitation des logements de propriétaires occupants représente 70% des logements réhabilités contre 30% pour ceux des propriétaires bailleurs**

²³ Le chiffre exact est de 47,79%

²⁴ Au total 270 logements ont été réhabilités sur la ville de Dax, contre 110 sur la Ville de Saint-Paul-lès-Dax.



Les enjeux en terme d'urbanisme et de logement peuvent s'analyser en terme de :

- renforcement de la politique de renouvellement urbain : OPAH – Renouvellement urbain, RHI Résorption de l'Habitat Insalubre
- poursuite des interventions sur le cadre bâti et les espaces délaissés : PRI, campagne de ravalement des façades
- poursuite de la politique d'augmentation du nombre de logements locatifs sociaux
- poursuite de la réhabilitation du parc social public et privé existant
- gestion économe des réserves foncières
- renforcement de l'accès social à la propriété
- renforcement de l'équilibre générationnel et social de la population en favorisant l'accès social à la propriété et en répondant à la demande de logements des publics spécifiques

3- Le parc de logements sur la Ville de Dax : un parc conséquent et en croissance permanente

Le nombre de logements est passé de 9 166 en 1982 à 15 409 en 2011. La part de résidences principales a régressé de 82% à 71,8% sur la même période. L'activité thermique de la ville a généré, dans les années 1990, une construction de logements occasionnels. Simultanément, avec les avantages fiscaux associés de nombreuses promotions immobilières ont vu le jour. La part des logements vacants est en hausse (de 7,3% en 2006 à 9,8% en 2011). En effet, les loyers restent élevés au regard des capacités financières des locataires potentiels. Ils sont bien souvent fixés en corrélation avec un équilibre d'opération immobilière et fiscale mais pas forcément en lien avec le marché.

Mathématiquement, le nombre de logements existants devrait être suffisant par rapport à la population. Ce n'est donc pas l'insuffisance de l'offre qui peut expliquer à elle seule, ce que l'on peut constater : la flambée des prix de l'immobilier (sur les dernières années), la surchauffe du marché locatif et les difficultés rencontrées par nombre de personnes pour se loger à Dax.

En outre, la Ville est bien dotée en logements sociaux, répartis dans différents quartiers évitant ainsi le phénomène de concentration et de « ghetto » urbain. Mais, l'offre de logements à loyer modéré (2134) est insuffisante au regard de la demande exprimée. Le parc social public est ancien. L'OPH de Dax a conduit différents programmes de réhabilitation des cités existantes notamment au Sablar, au Gond et plus récemment à Cuyès dont le programme est en cours.

❖ Enjeux de la spécialisation des espaces

La dynamique de développement sur l'Agglomération montre une spécialisation des espaces et notamment des quartiers qui deviennent de plus en plus fortement le lieu de vie des populations les moins intégrées, avec une part importante de familles monoparentales et de personnes isolées en situation de grande précarité.

→ LES RISQUES :

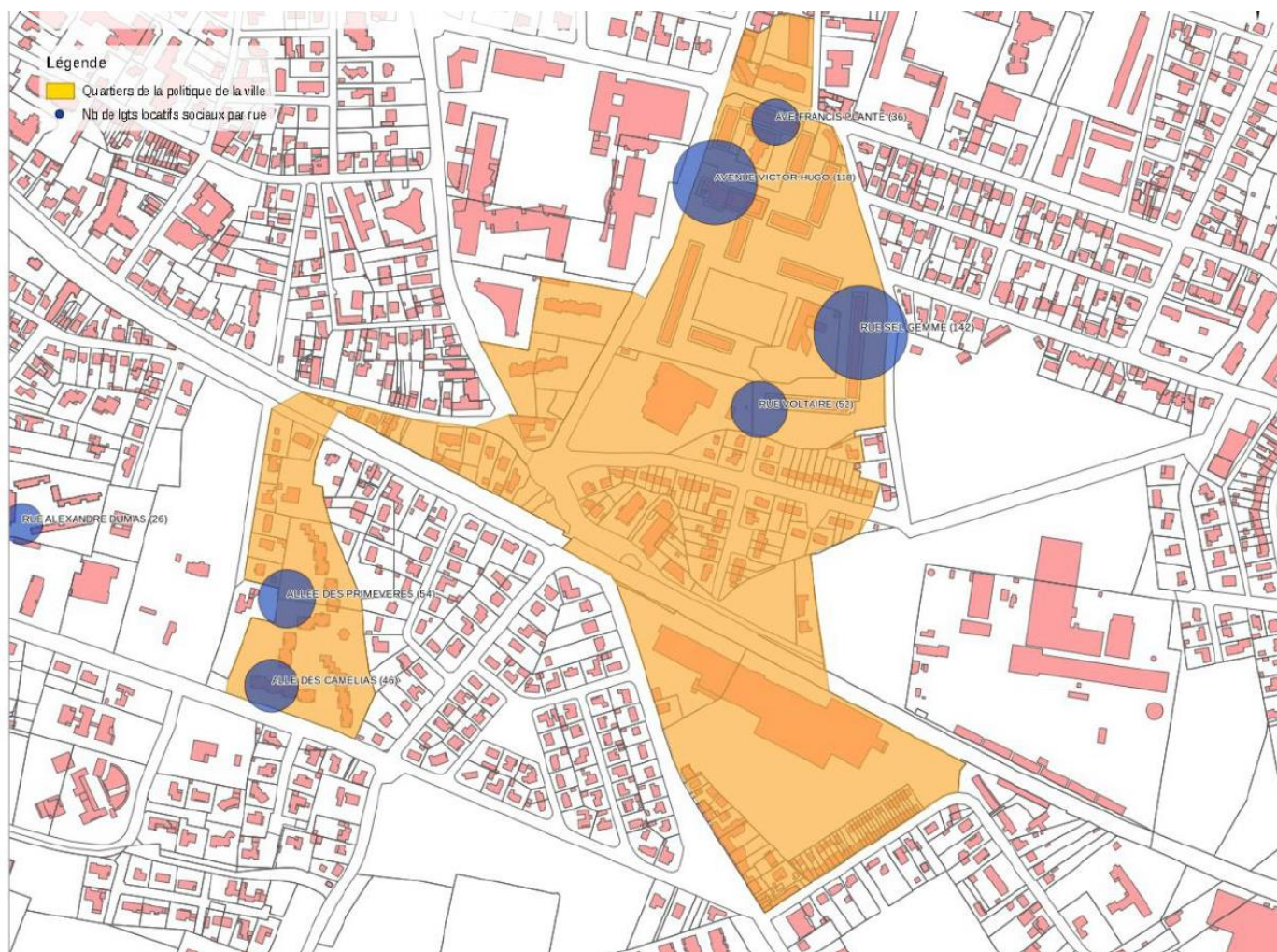
- Une mixité sociale et une relation entre différentes générations difficile à mettre en œuvre au sein des quartiers**
- Un risque d'isolement des quartiers dans le système urbain.**

1- LE QUARTIER CUYÈS

a. Quartier le mieux doté en logement locatif social

[En bleu la localisation des logements locatifs sociaux]

- 448 logements sociaux
- 73 % des habitants du quartier occupant des logements sociaux
- **Le taux de renouvellement important des habitants résidents en logement social (Cité CUYÈS) est à noter et témoigne pour partie d'une désaffection vis-à-vis du quartier.**



Le détail de la part du logement social sur la cité Cuyès montre la concentration importante du parc social sur la partie Nord du périmètre puisque la cité Cuyès représente à elle seule plus de 75% du parc social, le quartier Hondelatte quant à lui concentre moins de 20% du parc.

Cité Cuyès : nombre de logements (logement social) = 335

➤ Un programme de réfection engagé sur la cité Cuyès

Le lancement du plan de réhabilitation du quartier a permis à ce jour de réhabiliter l'intérieur mais aussi l'extérieur de nombreux logements. Les appartements et les façades des résidences Orthe, Maremne, Marensin, Seignanx, Gabardan, Tursan, Albret et Armagnac ont bénéficié à ce titre d'une réhabilitation d'ampleur. Cette opération, se déroule sur près de 4 ans (2012-2016) pour un montant total de près de 9,7 millions d'euros d'investissements. **Au total 335 logements sont concernés** par cette opération de requalification urbaine qui va permettre la remise aux normes sanitaires, sécuritaires et énergétiques de l'ensemble des bâtiments et des appartements. **Déjà, 210 appartements sur les 335 ont été rénovés et isolés** tandis que les façades des immeubles étaient embellies.

Les derniers immeubles de Cuyès seront réhabilités en 2015 : Résidence Auribat, résidence Born, résidence Chalosse et Tour Gascogne.

b. Cadre de vie : un quartier avec des atouts mais qui présente des dysfonctionnements

Lieu de vie majeur du quartier, la cité Cuyès concentre une partie importante des problématiques du quartier. Construit il y a 50 ans, cet ensemble immobilier social, est bordé par l'Avenue Victor Hugo, l'Avenue Francis Planté, la Rue du Sel Gemme et la Rue Voltaire. Bien qu'idéalement situé dans la ville, il souffre d'une mauvaise image et ne répond plus entièrement aux modes de vie et aux attentes des habitants.

Présentation d'éléments issus du livre blanc²⁵ réalisé en Juin 2010 par le cabinet Place Groupe Reflex dans le cadre de la mise en place des ateliers urbains participatifs pour la rénovation du quartier Cuyès. Ces éléments concernent uniquement la partie Nord du périmètre à savoir la Cité Cuyès.



La vision des habitants sur leur environnement de quartier est assez mitigée malgré un attachement affectif fort des habitants à leur quartier : ils en reconnaissent les qualités mais émettent également des critiques vives sur celui-ci.

→ Les quatre atouts du quartier

1 - Une bonne localisation

²⁵ Le livre blanc est consultable en annexe du présent diagnostic

Proximité immédiate : lycée, école maternelle et primaire, Intermarché contact.

Dans un rayon de 750 m : collège, école, commerces de centre-ville et marché

Les berges de l'Adour sont situées à 1 km.

2 - Une forte présence végétale

L'entretien des espaces extérieur est assuré par les services de la ville et par le gardien.

La qualité de cet entretien fait l'unanimité auprès des locataires, qui reconnaissent l'ingratitude de cette tâche et le peu de respect de l'espace public par certains locataires.

3 - Une faible densité du bâti, sans effet de masse

Mis à part la Tour Gascogne (R+11) et l'immeuble Chalosse(R+7), les autres immeubles font 3 étages, voire 4 (Armagnac).

De fait certains immeubles sont marginalisés voire stigmatisés (Tour Gascogne, Armagnac).

4 - La présence de commerces et de services à l'intérieur du quartier

Cette diversité fonctionnelle, peu fréquente dans les quartiers d'habitat social, est d'autant plus remarquable qu'il s'agit de commerces de proximité dont le rayonnement dépasse le cadre du quartier en captant une partie du transit avenue Victor Hugo.

→ **Mais des dysfonctionnements qui pénalisent le quotidien du quartier**

L'aménagement actuel du quartier est celui qui a présidé à sa création dans les années 60 il correspond à une organisation urbaine privilégiant la voiture (ce sont les parkings qui structurent l'organisation du quartier.

→ **Des espaces publics à statuts différenciés mais non revendiqués et faiblement appropriés par leurs habitants**

- **les espaces fortement investis.** C'est surtout les « jardins de Gabardan » qui sont remarquables. Situé sur des terrains mis à disposition par la ville, cet espace est un témoignage de l'intensité de la vie résidentielle qui a existé à Cuyès et du niveau d'appropriation qu'en avaient les habitants. La gestion de cet espace pose aujourd'hui des difficultés aux riverains qui ont vieilli et qui éprouvent des difficultés pour trouver la relève auprès des nouveaux locataires pour poursuivre l'entretien.

- **les espaces « semi résidentialisés »**, avec une relative appropriation des résidents comme les espaces verts autour des bâtiments Orthe, Seignanx et Marenne. Ces espaces sont utilisés comme lieux de rencontre par les habitants riverains. Ils ne sont que rarement fréquentés par d'autres habitants de Cuyès, qui considèrent que ces espaces sont « réservés ».

- **les espaces partagés**, qui sont surtout utilisés comme lieu de passage. C'est l'espace compris entre l'école maternelle et les bâtiments Armagnac, Tursan Chalosse et Auribat. Cet espace en cœur de résidence ne remplit pas (plus?) sa fonction initiale de centre de quartier.

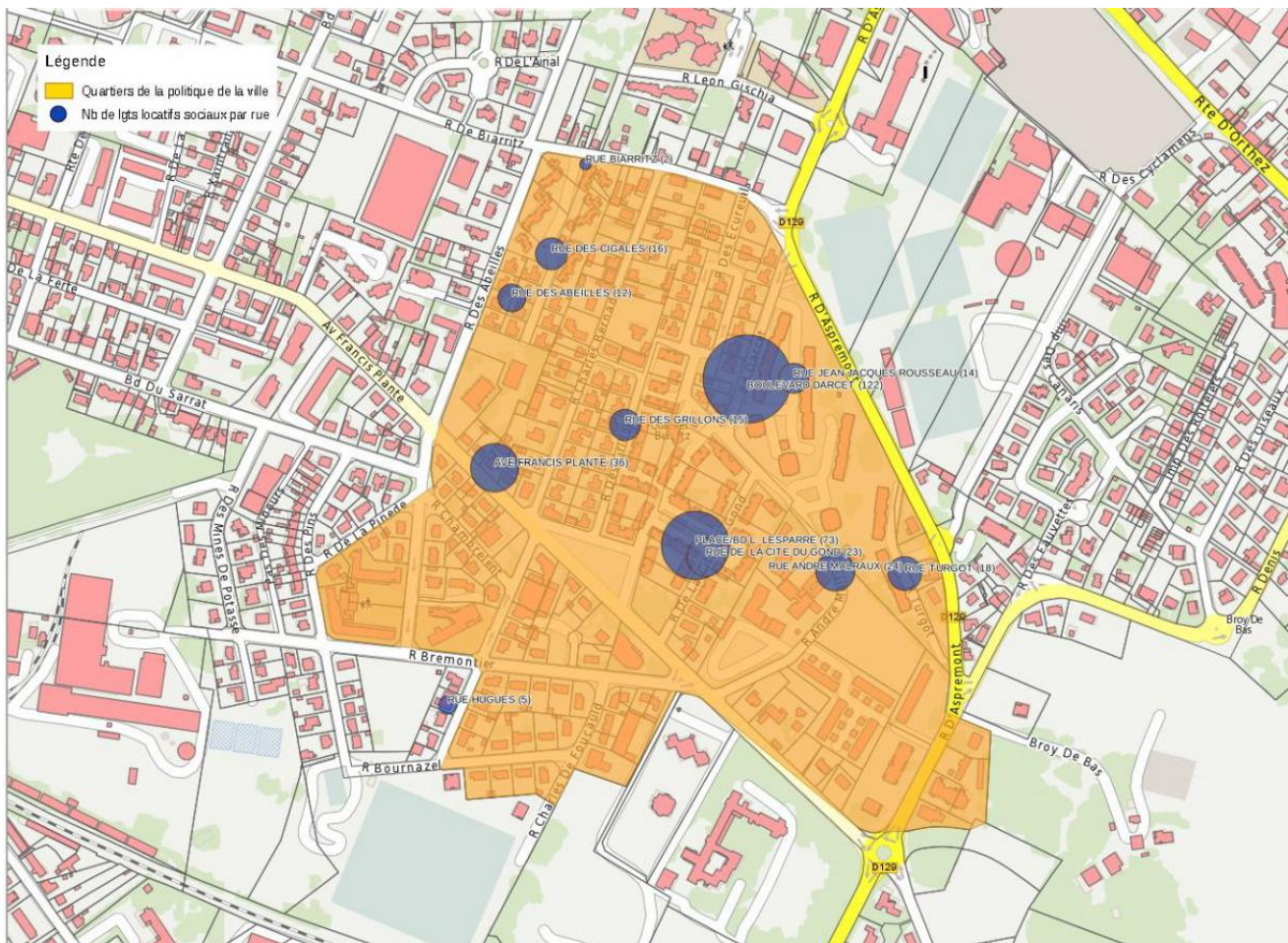
- **les espaces non affectés, sans statut.** Il s'agit des espaces situés entre l'école maternelle et les bâtiments Albret et Gabardan. Leur configuration, leur isolement des vues en font des lieux difficiles à entretenir et très exposés aux dégradations.

Une des conséquences de cet état des lieux se traduit par le faible niveau d'appropriation des espaces extérieurs par les habitants.

2- LE QUARTIER DU GOND

a. un quartier dominé par le logement social

- 340 logements sociaux au Gond
- 66% des habitants du quartier occupant des logements sociaux
- **Le GOND, contrairement à CUYÈS, bénéficie d'une certaine stabilité dans l'occupation des logements sociaux : le renouvellement y est moins fréquent.**



b. Cadre de vie : un quartier essentiellement résidentiel, marqué par deux formes urbaines distinctes

- Les tours de SERON (145 logements construits à la fin des années 60) : elles constituent la première phase de développement de l'habitat dans le quartier ;
- Les maisons individuelles d'habitat social plus récentes dont la forme correspond à une opération de lotissements, avec un système de circulation peu ouvert.

Des rénovations réalisées sur les logements au cours des années 1990

Des évolutions urbanistiques constantes marquent le quartier :

- Siège de Habitat Landes Océanes = Création de 430 m² de bureau (livraison 2008)
- Construction de la résidence les Cèdres d'Aspremont = 21 logements sociaux (livraison 2010)
- Construction de la Résidence Habitat Jeunes = transfert des 42 places de l'ancien FJT de Dax et création de 21 nouveaux logements soit un total de 63 logements (livraison 2011)

➤ Problématiques évoquées par les habitants dans le cadre du conseil citoyen

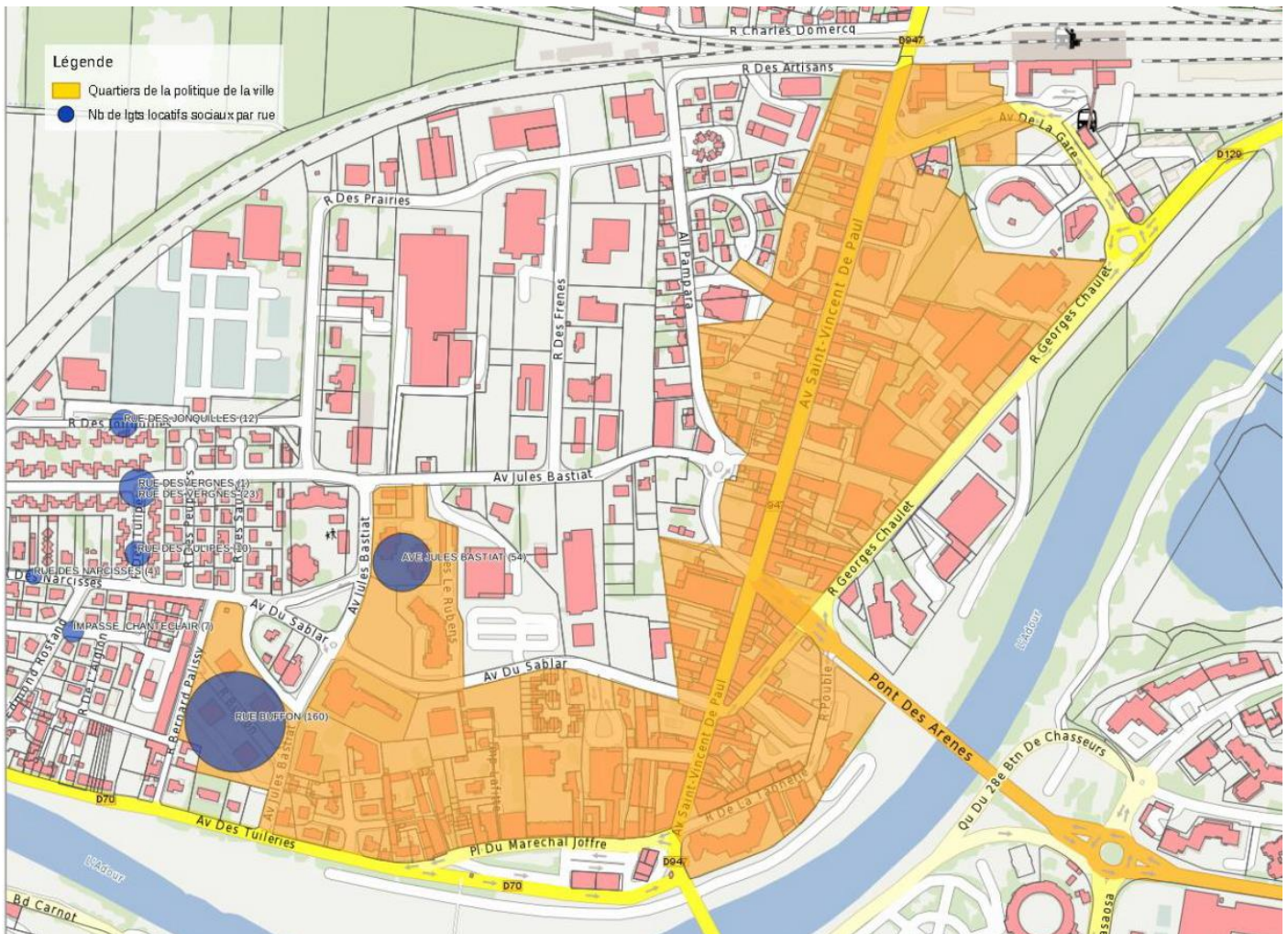
Une demande forte concernant la réhabilitation des logements du quartier : le calendrier des rénovations a été décalé à plusieurs reprises, et les habitants sont toujours à ce jour dans l'attente. Les habitants relèvent des problèmes d'assainissement dans les maisons individuelles (garages inondés, des remontées d'eau, odeurs d'humidité à l'intérieur des maisons, inconfort durant la période hivernale).

3- LE QUARTIER DU SABLAR

a. Un parc social moins conséquent et l'existence d'un habitat social de fait

- 214 logements sociaux au Sablar

- 30% des habitants du quartier occupant des logements sociaux.



Deux formes principales d'habitat :

- Les îlots d'habitations basses, dont une partie **fait l'objet d'une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)**
- Les tours de la cité Lespès, construites à la fin des années 60
- À la fin des années 70 : construction de 50 logements PLR (Programme Loyer Réduit)

Des rénovations récentes

- Cité Lespès = 160 logements rénovés par l'Office Public de l'Habitat de Dax = livraison 2012
- Résidence du Sablar (1978) = 50 logements rénovés par l'Office Public de l'Habitat de Dax = livraison 2012
- **Renforcement à terme du parc de logements sociaux avec le projet de construction de 28 logements au 21 avenue Saint-Vincent-de-Paul = livraison 2016.**
- **Programme RHI de Dax :**
 - **Ilôt des Muletiers : projet de création de 30 logements sociaux (livraison 2018)**
 - **Impasse Laulanné : création d'un espace public avec jardins pédagogiques**

➤ **Problématiques évoquées par les habitants dans le cadre du conseil citoyen**

Le conseil citoyen souligne que les logements de la Résidence des Tonneliers restent à rénover.

b. Cadre de vie : identité du quartier et dysfonctionnements

L'esprit du quartier est marqué par une identité particulière, qui s'est construite en se démarquant du centre et du reste de la ville, situés de l'autre côté de la rive.

- **La vocation du quartier**

Le Sablar est marqué par une forte disparité entre les bâtis et une morphologie quelque peu éclatée. Une partie du SABLAR a été remplie par des opérations d'habitat, des équipements ainsi que des activités, sans plan de composition urbain préalable (à partir de 1975 mise en place d'une ZAD : partie nord réservée aux activités économiques ; partie sud à l'habitat). La juxtaposition disparate d'habitations bourgeoises, d'habitat ouvrier, de friches, de pavillonnaire récent, de grands ensembles sociaux, génère un quartier fragmenté dans lequel ne persiste, comme tissu urbain identifiable, que le début de l'avenue Saint Vincent de Paul, sa partie ouest en montant vers la gare et la place Joffre. Par ailleurs la reconversion d'offres hôtelières liées au thermalisme en habitations classiques n'est pas toujours aisée et le faible marché lié à l'image du quartier entraîne une occupation marginale et une forte vacance. Un exemple marquant est la copropriété des années 70 implanté au sortir du vieux pont dont les 9 niveaux jurent avec le gabarit ambiant(R+3). Composée de T1 et de T2 elle constituait un placement qui devait se rentabiliser sur le thermalisme ; aujourd'hui elle constitue une location en meublés à des occupants marginaux.

Toutefois l'aménagement routier et paysager de l'avenue Saint Vincent de Paul et la forte implication de l'OPAH-RU dans la lutte contre l'indécence en général et la réhabilitation prioritaire des immeubles d'habitation conservés donnent à ce quartier un nouvel attrait. Les efforts engagés restent cependant à renforcer. Le transfert d'une grande partie des activités industrielles et commerciales vers d'autres sites et la transformation des friches en espace dédié aux services, administrations et loisirs vont profondément modifier la perception de ce quartier.

- **Le lien avec la ville et l'environnement**

Le quartier du Sablar, coupé de la ville de Dax par l'Adour, est depuis sa création une zone de transition entre l'urbain, les faubourgs industriels et le rural. Depuis peu, le pont a été doublé par une passerelle piétonne qui relie confortablement le Sablar au centre-ville commerçant, mais l'absence de traitement au débouché côté Sablar, à l'exception de l'aménagement des quais, en limite l'intérêt pour le quartier. La passerelle aboutit sur la rue puis, par un escalier malaisé, à la place Joffre. L'absence de cheminement aménagé ou de balisage rend cette alternative au pont routier peu usité par les gens du quartier. La relative tranquillité du quartier a favorisé le développement du pavillonnaire et a permis quelques affaires immobilières pour des classes moyennes à la recherche de maisons de ville à moindre coût.

- **Des stratégies d'évitement**

L'inconfort des logements et parfois l'insalubrité d'une partie de l'habitat ont repoussé, vers une offre de meilleure qualité, les familles. **La population actuelle, plutôt captive, est constituée en partie par des personnes souvent seules en situation de précarité (célibataires, personnes âgées, familles monoparentales).**

- ❖ **Synthèse des problématiques**

- **Un parc ancien et dégradé**
- **Des logements de petite taille et très majoritairement locatifs (73.3% de la population est locataire contre 29.5% dans les Landes)**
- **10% de logements vacants**
- **264 logements HLM (23.37% du parc)**
- **Un PPRI qui contraint toute intervention**
- **Une circulation dense sur l'avenue Saint Vincent de Paul qui constitue un axe d'accès-entrée et sortie de la ville**

IV- Des quartiers bien reliés au centre-ville : proximité géographique et réseau de transport en commun

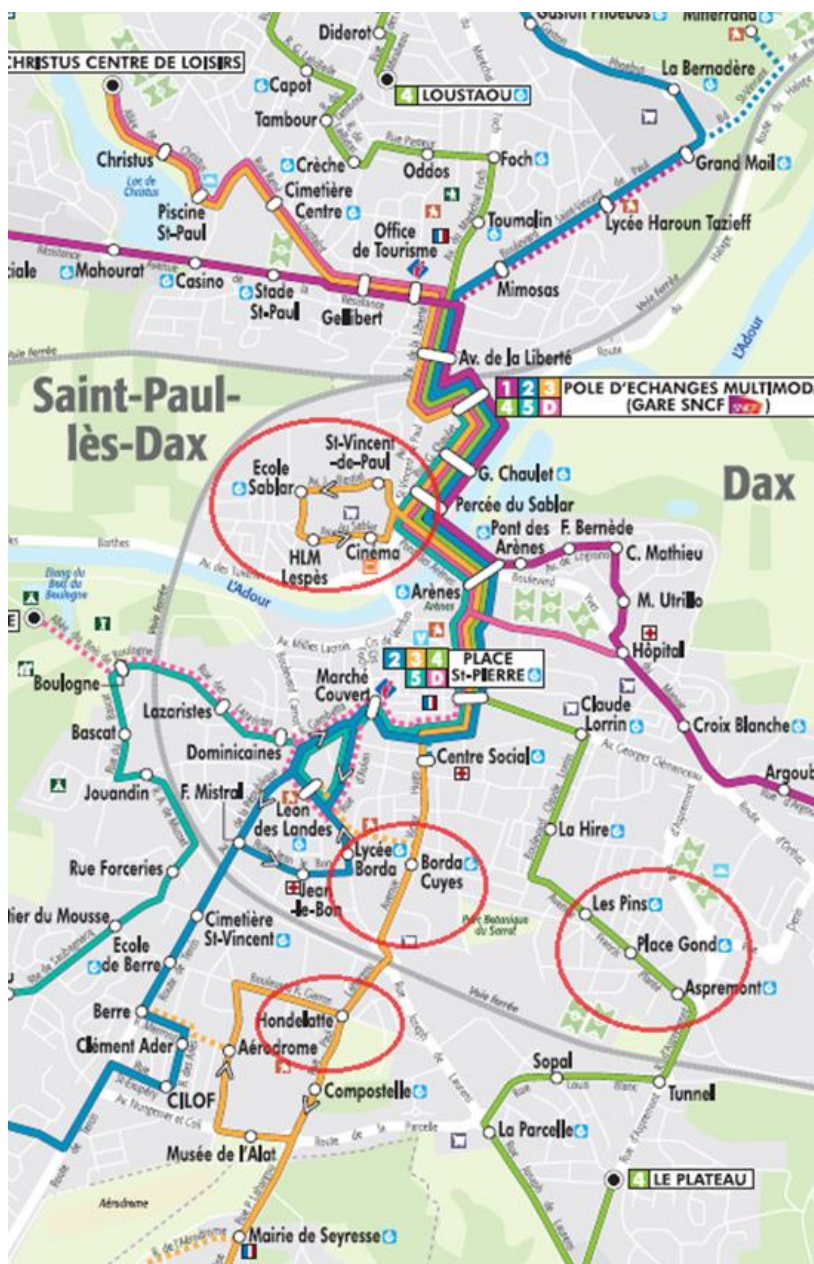
1- Le réseau de transports en commun du Grand Dax : un réseau adapté et une politique tarifaire incitative

La desserte

Le plan du réseau de transports en communs du Grand Dax²⁶ permet de mettre en évidence la prise en compte spécifique dont bénéficient les quartiers prioritaires, apparaissant comme particulièrement bien desservis.

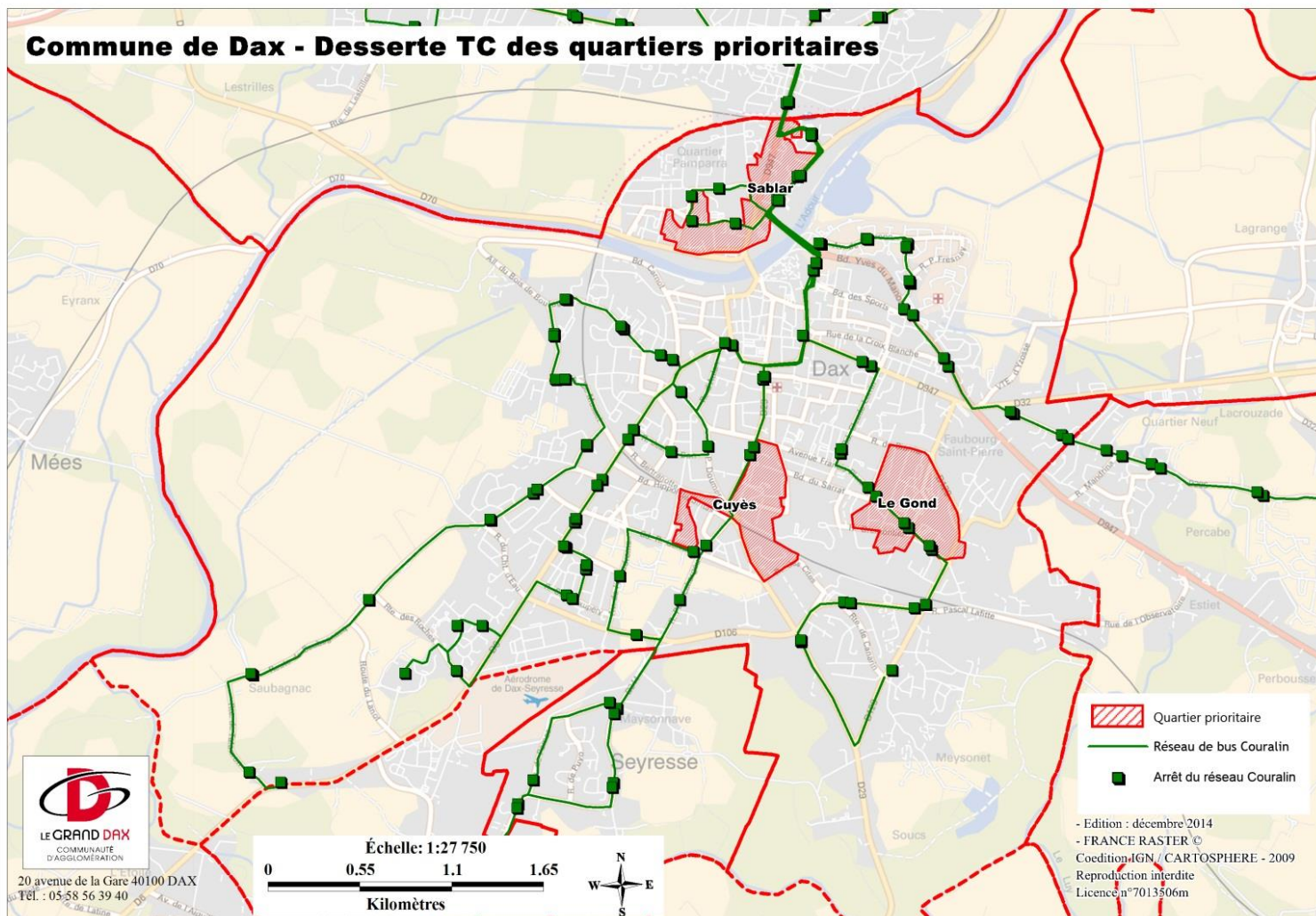
La politique tarifaire²⁷

Les tarifs pratiqués sur le réseau sont incitatifs et ne constituent pas un frein à l'utilisation des transports en commun. Par ailleurs une tarification sociale est prévue pour les bénéficiaires des minimas sociaux. A titre indicatif elle est de 2 euros pour un abonnement mensuel et de 20 euros pour un abonnement annuel.



²⁶ Extrait du plan du réseau COURALIN

²⁷ Le détail des tarifs pratiqués sur le réseau est disponible en annexe



2- L'intégration des quartiers à la ville et la proximité au centre-ville

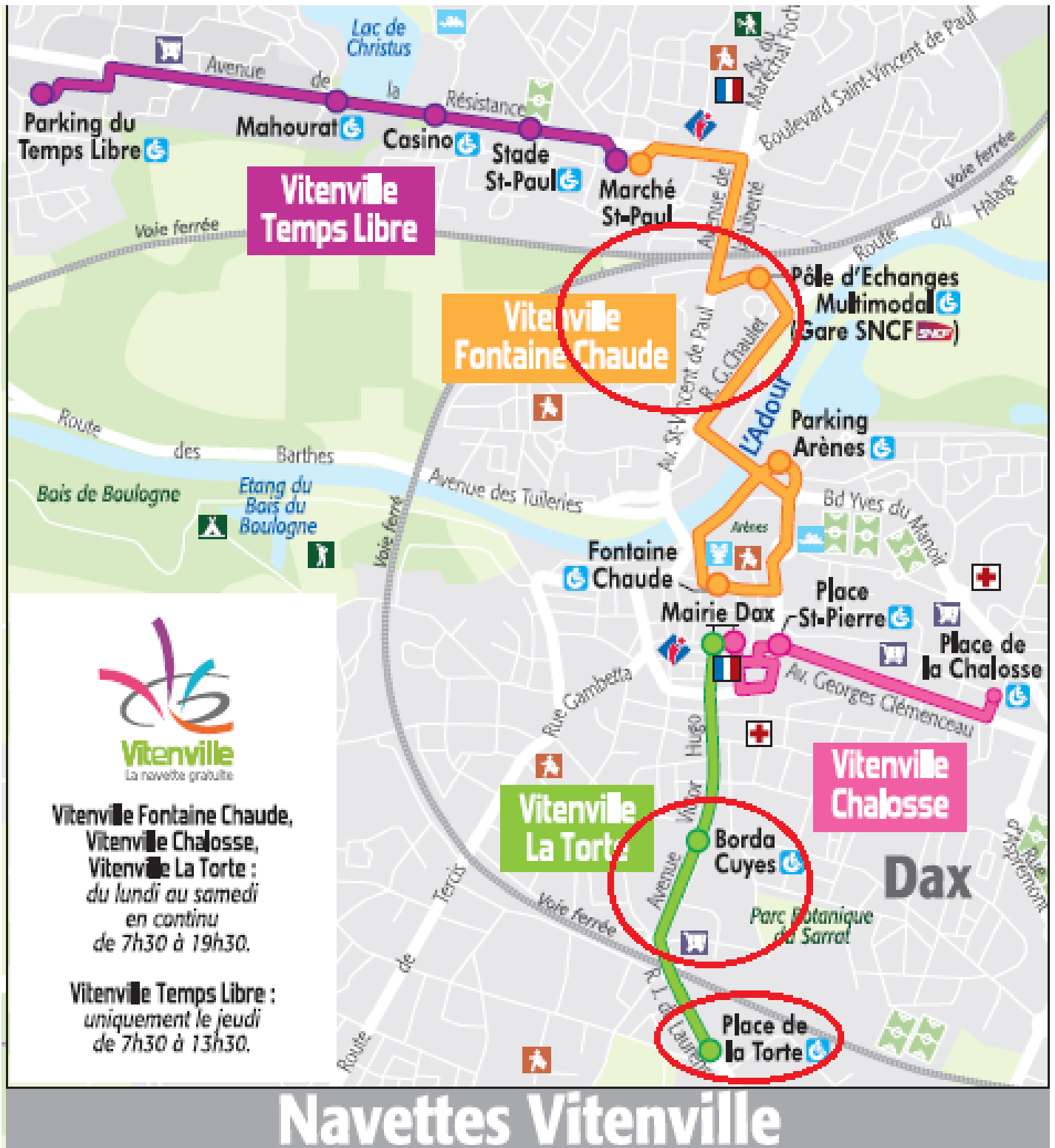
Au-delà de la desserte des quartiers par les transports en commun, il faut souligner l'intégration importante de ces derniers au tissu urbain, et leur proximité au centre-ville. **Contrairement à d'autres sites nos quartiers prioritaires ne connaissent pas de phénomènes d'enclavement.**

a. Cuyès : un quartier situé à proximité immédiate du centre-ville, bien desservi par le réseau de transport en commun

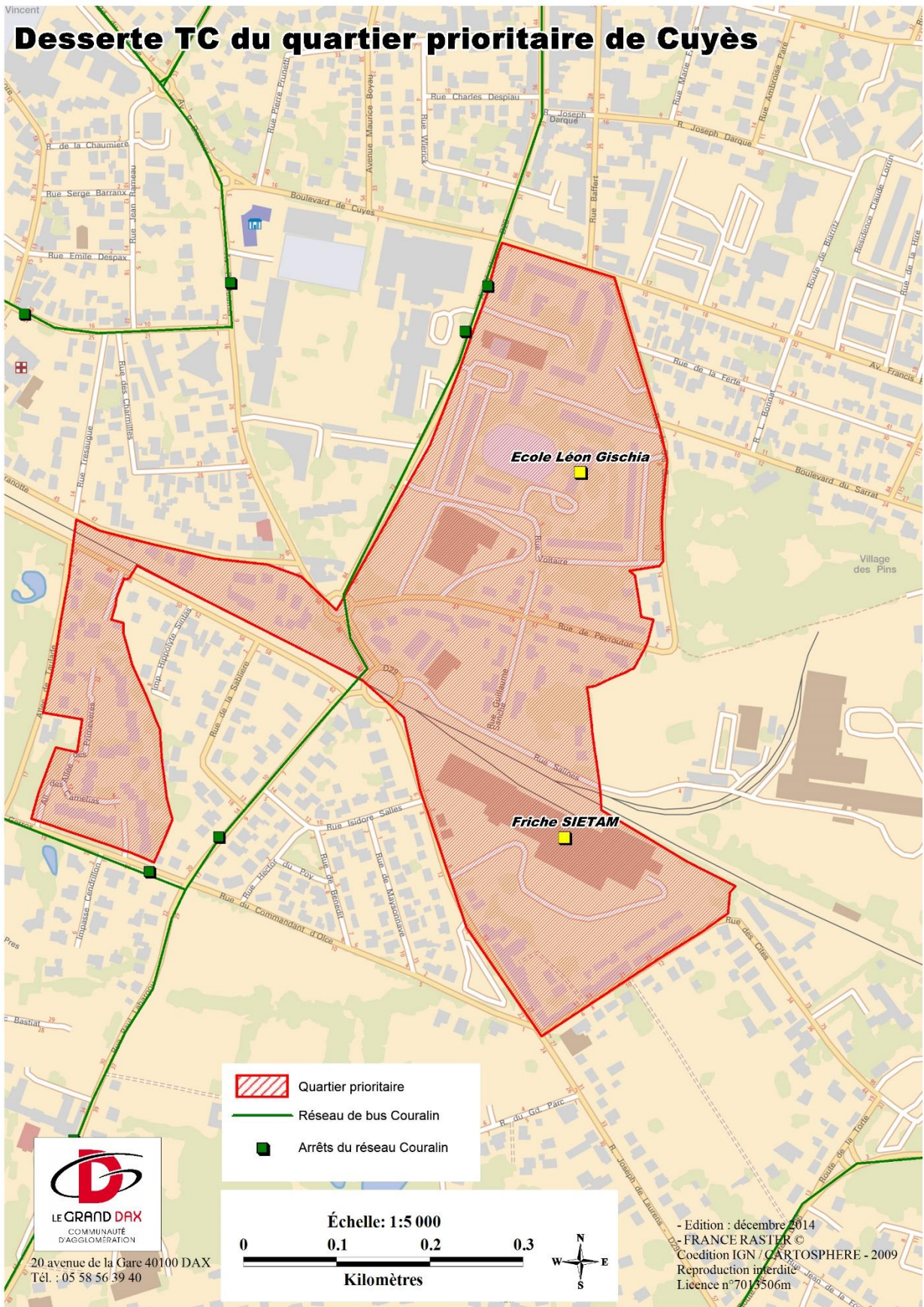
Le quartier Cuyès, à 5 min à pied du centre-ville de Dax, est desservi

- pour la partie Nord « Cité Cuyès » via l'arrêt « Borda-Cuyès »
- pour la partie Sud constituée notamment à l'Ouest par le quartier d'habitat social Hondelatte via l'arrêt « Hondelatte »
- pour la partie Sud à l'Est via l'arrêt « Place de la Torte »

→ Le détail du réseau de navette gratuites Vitenville : arrêt « Place de la Torte » notamment :



Desserte TC du quartier prioritaire de Cuyès

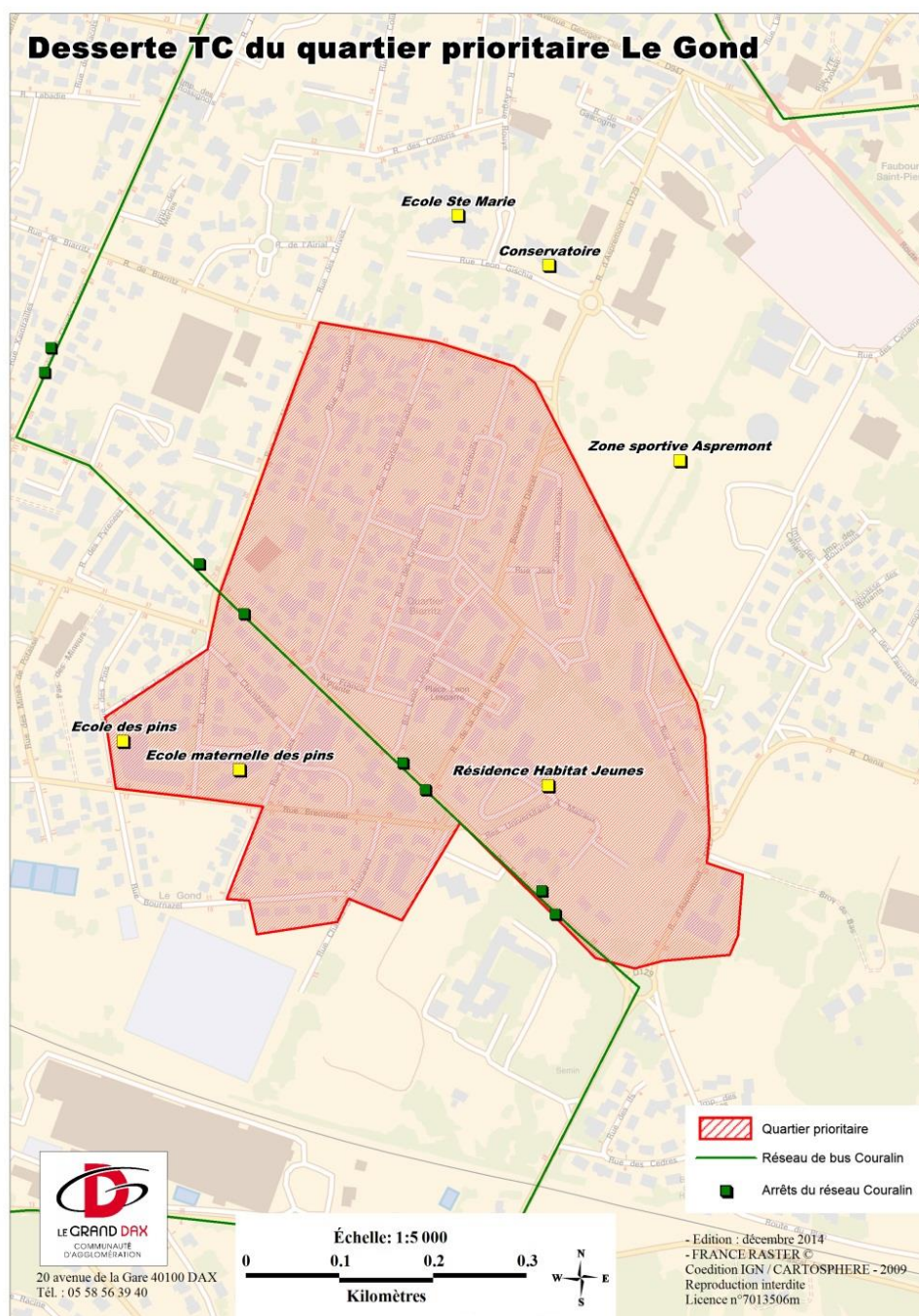


b. Le Gond : un quartier bien pris en compte par le réseau de transports en commun

Par rapport au quartier Cuyès, le Gond se situe moins à proximité immédiate du centre mais il est particulièrement bien desservi par le réseau Couralin avec :

- Dans le périmètre réglementaire du quartier et du Nord au Sud les principaux arrêts « Les Pins », « Place Gond » et « Aspremont »
- Au Nord du quartier, au-dessus de l'arrêt « Les Pins », l'arrêt « La Hire »

Le détail de la desserte ci-dessous :



c. Le Sablar : un quartier situé « de l'autre côté de la rive », particulièrement bien desservi notamment grâce à sa fonction de pôle d'échange

- Une coupure géographique apportée par le fleuve qui constitue de moins en moins une barrière et un quartier qui bénéficie de flux importants

La situation du Sablar apparaît donc, eu égard aux deux autres quartiers, sensiblement différente : la coupure géographique naturelle constituée par le fleuve est à la fois historique mais toujours actuelle, bien que le fleuve tende de moins en moins à constituer un obstacle.

Pour autant l'esprit du quartier est marqué par cette identité particulière, qui s'est construite en se démarquant du centre et du reste de la ville situés de l'autre côté de la rive. Cette réalité, loin de faire exception, puisqu'elle existe dans de nombreuses villes présentant le même cas de figure, constitue un élément clé de lecture pour le quartier du Sablar.

Aujourd'hui le Sablar, via notamment la réhabilitation de l'avenue Saint-Vincent-de-Paul et la mise en place d'une passerelle piétonne, mais également grâce aux activités et aux flux générés par la présence de la gare sncf et du Pôle d'Echanges Multimodal, en font un quartier pleinement intégré, dans la continuité du centre-ville.

La passerelle piétonne du Sablar

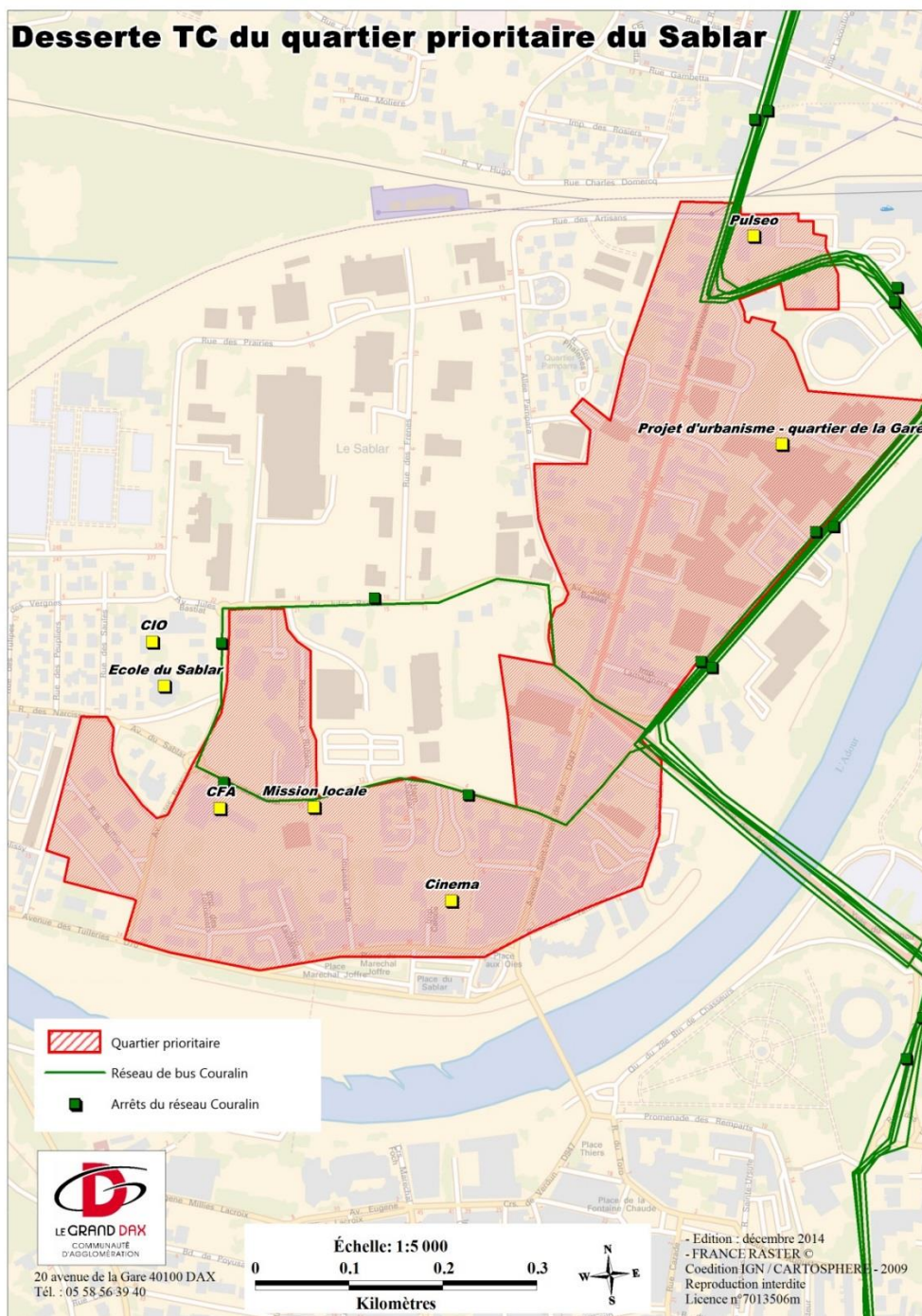


- Un quartier bien desservi par le réseau de transport

Le Sablar est à la fois bien desservi sur sa partie proche de la gare, avec l'ensemble des correspondances et des lignes présentes à l'arrêt « Pôle d'Echanges Multimodal » ; mais également dans sa partie intérieure qui rassemble les « habitants politique de la ville ».

Cette desserte intérieure, formée par un rectangle clairement identifiable sur les plans, comprend quatre arrêt :

- St-Vincent-de-Paul
- Ecole Sablar
- HLM Lespès (desserte directe des quatre tours HLM du quartier)
- Cinéma



SYNTHESE DES CONSTATS ET ENJEUX COMMUNS AUX TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

QUARTIER CUYES

Constat : des espaces extérieurs et des logements à requalifier

Enjeu : proposer un cadre de vie renouvelé et agir sur le logement

- Engager la requalification et le réaménagement des espaces extérieurs de la cité CUYÈS
- Développer les pôles d'activités sportives sur le quartier

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

I- La dynamique globale à l'échelle de

l'Agglomération²⁸

La position géographique de l'Agglomération du Grand Dax au centre du triangle Bayonne, Pau, Mont-de-Marsan, ainsi que la réputation des thermes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax lui confèrent une place économique stratégique.

Au sein de l'agglomération, Dax est le second pôle d'emploi du département derrière Mont-de-Marsan. L'économie du territoire se concentre essentiellement dans son cœur urbain, constitué par Dax et Saint-Paul-lès-Dax.

QUARTIER GOND

Un pôle d'emploi conséquent

QUARTIER SABLAR

Constat : des situations urbaines hétérogènes

Enjeu : agir en faveur du renouvellement urbain du quartier

- Mobiliser les dispositifs permettant un traitement global des problématiques urbaines

1- Le Grand Dax : un pôle économique dynamique, créateur d'emplois

Avec 25 000 emplois, la Communauté d'Agglomération concentre 17% des emplois landais ; avec 24 000 actifs sur son territoire en 2009 : il offre plus d'emplois qu'il ne compte d'actifs. Les établissements y sont globalement de plus grande taille sur le Grand Dax que sur le département (63 % des établissements n'ont aucun salarié sur l'agglomération, contre 71 % sur le département)

2- Une dynamique économique créatrice d'emplois et d'entreprises, supérieure à celle du département

- + 18% d'emplois entre 1999 et 2009 (largement supérieure à la tendance du département + 9% et à la tendance nationale de +7% sur cette période)
- 465 créations d'entreprise en 2011 (source INSEE), soit 15% des créations d'entreprise des Landes (détail en annexe 1, page n°73)

Une dynamique fortement ralentie depuis la crise de 2008, avec des diminutions d'effectifs dans de nombreux établissements, des fermetures de sites... Absence de données statistiques permettant d'estimer précisément l'évolution de l'emploi depuis 2009.

²⁸ Les éléments présentés concernant la situation économique à l'échelle de l'Agglomération sont issus du diagnostic du schéma directeur de développement économique du Grand Dax.

Entre 2009 et le 31 décembre 2011, on observe une stagnation de l'emploi à l'échelle du département : on peut estimer que l'emploi à l'échelle de la Communauté d'Agglomération a au mieux suivi cette tendance à la hausse du nombre de chômeurs (9 300 chômeurs en aout 2013, soit 8,4% de plus qu'un an avant – même hausse à l'échelle des Landes).

3- Une économie fondée sur les activités résidentielles

Plus de 80% des emplois sont liés aux activités résidentielles²⁹ (contre 70% dans les Landes), avec 3 spécificités majeures :

- ➔ **Le poids important de l'emploi public** (environ 7 000 emplois publics hors secteur santé / social et notamment hors hôpital)
 - Statut de sous-préfecture qui favorise la concentration de nombreux services et antennes de services départementaux
 - Poids de l'EALAT (École de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre)
- ➔ **La prépondérance des activités santé / social** : près de 4 800 emplois sur le Grand Dax
 - Présence du centre hospitalier de Dax qui représente à lui seul plus de la moitié des emplois du secteur santé social
 - De nombreux emplois médicaux et paramédicaux induits par la forte activité thermale
- ➔ **Le secteur commerce / artisanat, particulièrement dynamique** sur le Grand Dax.

A ces activités, nous pouvons également ajouter 8% d'emplois dans le secteur de la construction, dont l'activité est également fortement dépendante de la dynamique résidentielle.

4- Les autres activités sont faiblement représentées sur le territoire

- ➔ **Faible représentation de l'industrie dans un département pourtant marqué par une activité industrielle importante** (un peu moins de 2 000 emplois industriels) =
 - 8 % des emplois du Grand Dax (source INSEE, 2009) contre 15% sur le département
 - 5 % des établissements du Grand Dax (source : INSEE, 2011) contre 6% sur le département

5- Zoom sur le commerce

- ➔ Le nombre d'entreprises commerciales a augmenté de + 19 % entre 2005 et 2010 dans le secteur commercial (source : INSEE)

Des activités globalement bien réparties sur le territoire (développement d'une offre commerciale dans la plupart des communes) bien que particulièrement concentrées sur Dax et Saint-Paul-lès-Dax. Cependant, un secteur qui reste très concurrentiel et un marché qui pourrait être saturé à moyen terme : une offre commerciale d'ores et déjà importante sur le territoire (notamment en grandes surfaces)

6- Zoom sur le pôle thermalisme

Le pôle santé du Grand Dax est principalement lié à deux activités :

- Centre hospitalier de Dax
- Emplois médicaux et paramédicaux en partie liés au thermalisme

Une filière thermale qui s'est structurée récemment : Mise en place du cluster « AQUI O Thermes » depuis 2009 : Une démarche qui répond à la volonté d'actions des établissements du Grand Dax.

Actions prioritaires menées par le cluster :

- Promotion de l'image thermale du Grand Dax
- Mutualisation des ressources, et notamment des formations

²⁹ L'économie résidentielle se base sur les « revenus entrant sans lien avec la production et du fait de l'offre résidentielle locale : actifs-navetteurs, pensions de retraite, dépenses de tourisme... » (définition L. DAVEZIES)

- Développement de la recherche et de l'innovation

Point de vigilance : le développement de la filière pourrait être limité à long terme par

- Le déremboursement des cures thermales
- La concurrence d'autres villes thermales qui développent une véritable marque autour du thermalisme : Vichy, La Roche-Posay, etc.

7- Un tissu industriel limité, avec cependant 3 secteurs particulièrement représentés

L'agroalimentaire (à relativiser) – 23% des emplois industriels³⁰ :

Parmi les établissements les plus importants :

- Champiland (70 salariés)
- La compagnie générale des eaux de source (35 salariés)

L'emballage, dont l'essentiel de l'activité se concentre dans les entreprises suivantes :

- Gascogne Laminates (280 emplois)
- Alcan Packaging Food (150 emplois)

POINT DE VIGILANCE SUR LES REVENUS Un niveau de revenu inférieur au niveau de revenu national (revenu fiscal de référence moyen de 21 400 € sur le Grand Dax pour les revenus 2010 contre 23 735 en France) ; une légère augmentation ces dernières années (identique à la tendance nationale, mais un risque de décrochage (question du niveau des retraites...))

DES OPPORTUNITES A DEVELOPPER AUTOUR du jeune centre d'innovation du Grand Dax PULSEO, SITUE AU CŒUR DU QUARTIER DU SABLAR

Pulseo est un centre d'innovation dédié aux hautes technologies accueillant les jeunes pousses comme les entreprises confirmées afin de les accompagner dans leur développement. Le parcours résidentiel proposé s'adapte aux besoins des entrepreneurs : couveuse, incubateur,

II- La dynamique économique au sein des quartiers

1- La présence de commerces et de services à l'intérieur de la cité Cuyès

Cette diversité fonctionnelle, peu fréquente dans les quartiers d'habitat social, est d'autant plus remarquable qu'il s'agit de commerces de proximité dont le rayonnement dépasse le cadre du quartier en captant une partie du transit avenue Victor Hugo. Les commerces du secteur, qui compte un millier d'habitants, maillent et structurent l'activité commerciale comme peut l'être celle

d'un bourg-centre. La densité de population justifie le maintien et le développement de ces commerces de proximité qui participent au lien social dans le quartier.

Les 2 commerces en pied d'immeuble :

- le tabac-presse
- le salon de coiffure

L'exploitant du Tabac-Presse a sollicité un transfert de son activité. En 2013, sa demande de transfert n'a pas été acceptée par l'administration des Douanes (transfert souhaité dans un local commercial au bas de l'avenue Victor Hugo)

A noter un commerce de proximité essentiel à la vie du quartier : l'Intermarché Contact, et appartenant au même propriétaire, une cellule commerciale importante en superficie reste encore disponible.

³⁰ Attention cependant ce secteur d'activité est surreprésenté du fait de l'intégration des activités de type boulangerie, boucherie, charcuterie dans cette catégorie dans la nomenclature INSEE

2- Des commerces de proximité entre les quartiers de Cuyès et du Gond

Comme rappelé dans l'introduction le quartier Cuyès et Gond font partie en réalité d'un seul et même quartier, plus grand, le Gond (qui correspond à l'IRIS GOND)

Sur le site, jouxtant la « Sietam » - friche industrielle destinée à accueillir le Centre Aquatique du Grand Dax,- un commerce indépendant primeur est présent. En dehors de son activité sur les marchés de plein vent, ce chef d'entreprise souhaitait élargir son activité dans un local commercial. Ce « pôle » qui regroupe plusieurs activités connaît un turn-over assez fréquent.

D'autres commerces de proximité sont présents sur la rue Joseph de Laurens qui relie le centre-ville à Intermarché Porte Sud commercialement parlant, en particulier des commerces de bouche. Rénovés et/ou récents, les 3 commerces boulangerie, boucherie, café « structurent » l'offre des quartiers et affichent des devantures attractives.

A noter également, une entreprise au rayonnement national, le comptoir du zinc dans le secteur de l'industrie-artisanat d'art (très peu de sociétés en France réalisent des comptoirs en zinc pour les professionnels et les particuliers). Construction ex-nihilo d'un bâtiment à l'architecture qualitative.

→ Au total 48 commerces et entreprises sont présents sur ou à proximité des quartiers Cuyès et Gond.

3- LE SABLAR : un quartier stratégique pour le commerce et l'implantation d'activités mais des dysfonctionnements

→ Les dysfonctionnements

Le Sablar est marqué par des dysfonctionnements contribuant à une fermeture progressive des commerces de proximité.

- D'importantes zones en déshérence

La disparition des industries et le départ progressif des activités commerciales qui leur ont succédé, ont laissé d'importantes friches, terrains pour partie du projet du quartier de la gare. Cette situation participe à une image dégradée du secteur.

- La dégradation commerciale

En dehors des activités commerciales voraces en surfaces sur le départ, le quartier dispose d'une infrastructure commerciale importante très présente le long de l'avenue Saint Vincent de Paul. **Quartier de vie et axe de transit, il propose des commerces journaliers de proximité (boulangerie, boucherie, presse, tabac....) qui assurent un rôle important pour la population du quartier**, quelques points de restauration ainsi que pharmacie, petit électroménager et informatique. **Mais la dépréciation du quartier s'accompagne d'une dépréciation de l'image des commerces qui, eux aussi, connaissent des difficultés.** Les devantures, vitrines et enseignes sont anciennes, pas toujours entretenues, parfois anarchiques et manquent d'unité. La densité de logements, relativement faible, malgré les nouveaux programmes de réhabilitation, ne peut à l'heure actuelle créer de moteur suffisant pour l'implantation de commerces de bouche et plus globalement de commerces de proximité dits de quartier.

→ 123 commerces et entreprises sont présents sur le quartier.

ZOOM sur l'avenue Saint-Vincent-de-Paul

- Un secteur fragile

Les travaux de l'avenue d'une durée de 18 mois, puis les travaux du Pôle d'Echanges sur le haut de l'avenue, ont perturbé et limité le flux de véhicules et ont notamment engendré une baisse de fréquentation pour certains commerçants (alimentaire et services). L'organisation, par phase aboutie, des travaux avec planification de l'ouverture de portions routières, une information au quotidien sur le terrain, l'accompagnement des commerçants durant les travaux (campagnes de communication, relais auprès des administrations pour l'étalement des paiements de charges), avaient été pensés et mis en place pour limiter les effets négatifs de ces indispensables travaux sur l'activité économique.

- Une problématique de locaux commerciaux vacants

En mai 2014, **le recensement des locaux vacants fait apparaître une augmentation du nombre de cellules commerciales vides, soit une grosse vingtaine.** Une douzaine de locaux vacants recensés en 2010, le double à mai 2014. **Sur l'ensemble du quartier 34 locaux vacants recensés à la même date.**

Certaines activités telles que la vente de matériaux de construction, vente de chalets bois n'avaient pas objectivement lieu de se maintenir sur un boulevard urbain. Mais les activités de restauration et de boulangerie qui ont disparu de la portion au pied du vieux pont sont dommageables pour la commercialité du site. Des services, en particulier des agences d'intérim se sont installées. Il manquerait toutefois une agence bancaire (aucune dans le secteur) et un pôle médical pour structurer l'artère commerciale et créer du flux.

La mutation de l'avenue, en lien avec **la tertiarisation du quartier de la gare** qui accueille la pépinière d'entreprises Pulseo, est en cours. Mais, le contexte économique tendu ne favorise pas les implantations a fortiori sur ce secteur ; le bas de l'avenue au pied du vieux pont de Dax accuse une vacance importante sur une portion de part et d'autre.

Plus globalement, les contraintes du PPRI limitent parfois aussi la faisabilité de certaines implantations.

- Une difficile mobilisation des commerçants

Malgré l'existence d'une association de commerçants et d'artisans (AACORD : Association des Artisans et Commerçants de la Rive Droite), la mobilisation est difficile : cette association de commerçants se trouve actuellement en quête de légitimité et de renouveau, avec :

- Des secteurs d'activités différents qui ont du mal à trouver des points de convergence.
- Un nouveau bureau et président élus au printemps dans une perspective plus constructive.

III- Emploi et formation : une lecture globale à l'échelle des quartiers via l'utilisation des IRIS

1- Activité et taux d'emploi

a. Analyse par genre et par âge de l'activité (Données INSEE 2010)

Les tableaux ci-dessous font référence à la **notion d'actif : l'activité se définit comme regroupant les personnes actuellement en emploi et celles se déclarant au chômage.** Les personnes dites inactives sont composées notamment des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, des retraités ou préretraités des femmes ou hommes au foyer. Les données ci-dessous permettent de détailler le taux d'activité³¹ par sexe.

Actifs 15-64 ans

Territoire	Taux d'activité 15-64 ans / Homme	Taux d'activité 15-64 ans / Femme
------------	-----------------------------------	-----------------------------------

³¹ Le taux d'emploi par sexe des 15-64 ans rapporte la population féminine (ou masculine) active âgée de 15 à 64 ans qui occupe un emploi à l'ensemble de la population féminine (ou masculine) de 15-64 ans. Nombre de femmes (ou d'hommes) de 15 à 64 ans en emploi / Ensemble de la population de femmes (ou d'hommes) de 15 à 64 ans* (ou x) 100.

Centre Ville	73,2	66,8
Gond	72,3	64,3
Haut-Saint-Pierre	80,9	77,8
La Torte-Berre	73,5	67,5
Sablar-Rive Droite	74,5	73,9
Saint-Pierre	77,0	66,8
Saint-Vincent	74,3	69,6
Saubagnac	73,8	68,1
Dax	74,8	69,0
Unité Urbaine Dax	74,2	68,9

- En 2010, **74,8 % des hommes de la commune, âgés de 15 à 64 ans étaient actifs**, c'est-à-dire occupaient un emploi ou étaient au chômage. **Chez les femmes ce taux atteignait 69,0 %.**
- **Cette inégalité femme/homme se confirme à l'échelle des quartiers, avec une différence importante de 8 points pour l'IRIS Gond, soit un écart plus important qu'à l'échelle de la ville, aux alentours de 6 points.**

L'IRIS Sablar quant à lui présente un écart très faible femme/homme de 0,6 point seulement.

- L'analyse globale sans différenciation des genres et des tranches d'âges montre par ailleurs :
 - Une part d'actifs plus faible sur l'IRIS Gond, au regard de la ville (4,2 points d'écart)
 - Une part plus importante d'actifs sur l'IRIS Sablar : 2,4 points de plus qu'à l'échelle de la ville

Actifs 15-64 ans

Territoire	Taux d'activité 15-64 ans / Total
Centre-Ville	70,0
Gond	67,6
Haut-Saint-Pierre	79,3
La Torte-Berre	70,5
Sablar-Rive Droite	74,2
Saint-Pierre	71,9
Saint-Vincent	71,9
Saubagnac	70,6
Dax	71,8
Unité Urbaine Dax	71,5

Actifs 15-24 ans

Territoire	Taux d'activité 15-24 ans / Homme	Taux d'activité 15-24 ans / Femme	Taux d'activité 15-24 ans / Total
Centre-Ville	63,7	51,4	57,6
Gond	60,7	35,1	46,6
Haut-Saint-Pierre	66,6	71,5	68,7
La Torte-Berre	60,4	42,6	53,1
Sablar-Rive Droite	51,9	59,6	54,8
Saint-Pierre	60,8	49,8	55,0
Saint-Vincent	46,2	42,3	44,3
Saubagnac	55,5	45,4	50,9
Dax	58,8	47,9	53,6
Unité Urbaine Dax	51,9	44,7	48,5

L'IRIS Gond présente une différence très importante du taux d'activité femme/homme : plus de 25 points d'écart. Plus globalement le taux d'activité des femmes de 15 à 24 ans est inférieur de 12,8 points par rapport au taux d'activité des femmes sur la ville.

L'IRIS Sablar présente une situation inverse : le taux d'activité des femmes de 15 à 24 ans y est plus important (+7,7 points) que celui des hommes sur l'Iris. Comparativement au taux d'activité des femmes de 15 à 24 ans sur la commune : +11,7 points.

Le taux d'activité des hommes de 15 à 24 ans sur l'IRIS Sablar est également inférieur au taux d'activité des hommes de 15 à 24 ans à l'échelle de la commune (- 6,9 points). A noter que ce taux est similaire à celui de l'unité urbain

➤ L'activité des 55-64 ans

A contrario l'activité des 55-64 ans est légèrement supérieure sur les IRIS Gond et Sablar à la fois par rapport à la ville et à l'unité urbaine (signe d'une certaine précarité à mettre en corrélation avec la catégorie d'emploi occupé ?).

Actifs 55-64 ans

Territoire	Taux d'activité 55-64 ans / Homme	Taux d'activité 55-64 ans / Femme	Taux d'activité 55-64 ans / Total
Centre-Ville	45,5	35,4	39,4
Gond	41,3	42,9	42,1
Haut-Saint-Pierre	40,5	48,3	44,7
La Torte-Berre	44,4	37,2	40,9
Sablar-Rive Droite	41,9	44,8	43,7
Saint-Pierre	39,7	44,3	42,6
Saint-Vincent	45,3	40,1	42,6
Saubagnac	37,2	39,6	38,5
Dax	42,5	41,0	41,7
Unité Urbaine Dax	40,7	38,5	39,5

b. Un taux de chômage élevé sur le Gond et le Sablar

Les résultats précédents doivent être mis en lien avec le taux de chômage qui plus important sur les IRIS Gond et Sablar :

- + 11,1 points pour le Gond par rapport à l'unité urbaine de Dax
- + 13,7 points pour le Sablar par rapport à l'unité urbaine de Dax

Taux de chômage (recensement)

Territoire	Taux de chômage
Centre-Ville	20,0
Gond	25,7
Haut-Saint-Pierre	12,8
La Torte-Berre	18,3
Sablar-Rive Droite	28,3
Saint-Pierre	21,5
Saint-Vincent	13,1
Saubagnac	16,8
Dax	19,3
Unité Urbaine Dax	14,6

c- Typologie de l'activité

- Part ouvriers- employés / cadres - professions supérieures

Part des actifs occupés ouvriers/employés

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	Part des actifs occupés ouvriers-employés	Part des cadres et professions intellectuelles supérieures
Centre-Ville	50,7	16,3
Gond	58,7	11,0
Haut-Saint-Pierre	59,8	6,7
La Torte-Berre	61,2	11,8
Sablal-Rive Droite	72,8	4,7
Saint-Pierre	61,1	11,0
Saint-Vincent	42,4	18,6
Saubagnac	64,2	9,4
Dax	57,7	11,7
Unité Urbaine Dax	56,1	11,6

Les données présentées pour l'IRIS Sablar

- Faible part des habitants actifs occupés dans la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures =
- **7 points par rapport à la moyenne sur Dax**
- Part des actifs occupés ouvriers-employés supérieure par rapport à la ville = + 15,1 points par rapport à la Ville.

A contrario sur l'IRIS Gond : Situation similaire à la Ville et son unité urbaine

- Part des salariés à temps partiel

Part des salariés occupant en emploi à temps partiel

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	Part des salariés occupant un emploi à temps partiel / Homme	Part des salariés occupant un emploi à temps partiel / Femme	Part des salariés occupant un emploi à temps partiel / Total
Centre-Ville	6,1	31,4	18,2
Gond	11,4	46,0	30,2
Haut-Saint-Pierre	4,1	16,4	10,4
La Torte-Berre	9,3	25,3	16,6
Sablal-Rive Droite	4,7	47,2	24,7
Saint-Pierre	5,6	29,1	17,3
Saint-Vincent	14,7	25,9	20,4
Saubagnac	7,8	30,8	20,2
Dax	8,0	30,4	19,2
Unité Urbaine Dax	6,8	28,8	17,9

D'une manière générale les femmes présente un taux d'activité à temps partiel largement supérieur à celui des hommes. Le taux est cependant bien supérieur sur les IRIS Sablar et Gond par rapport à celui de la Ville.

- **+ 15,6 points pour le Gond**
- **+ 16,8 points pour le Sablar**

La part des salariés à temps partiel est également supérieure à la moyenne de la Ville pour les hommes sur l'IRIS Gond (+3,4 points) ; ce qui n'est pas le cas sur l'IRIS Sablar : part des salariés hommes en emploi à temps partiel moins importante que sur la Ville.

2- Scolarité et formation

Part des 15-17 ans non scolarisés

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	Part des 15-17 ans non scolarisés
Centre-Ville	11,3
Gond	5,7
Haut-Saint-Pierre	0,0
La Torte-Berre	13,8
Sablar-Rive Droite	12,6
Saint-Pierre	0,0
Saint-Vincent	0,9
Saubagnac	8,8
Dax	6,9
Unité Urbaine Dax	5,1

→ L'IRIS Sablar présente un taux particulièrement élevé de jeunes de 15 à 17 ans non scolarisés soit 6 points de plus qu'à l'échelle de la ville et 7,5 points de plus par rapport à l'unité urbaine de Dax.

Part des non-diplômés

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	Part des non-diplômés / Total
Centre-Ville	16,5
Gond	25,8
Haut-Saint-Pierre	18,7
La Torte-Berre	18,9
Sablar-Rive Droite	28,6
Saint-Pierre	16,1
Saint-Vincent	12,7
Saubagnac	15,9
Dax	18,7
Unité Urbaine Dax	15,9

→ Sur les IRIS Gond et Sablar, la part des non-diplômés est élevée :
 = + 9,9 points pour le Gond par rapport à l'unité urbaine de Dax
 = + 12,6 points pour le Sablar

Part des hauts niveaux de formation

INSEE 2010 - Iris, INSEE 2010 - Commune, INSEE 2010 - Unités urbaines

Territoire	Part des hauts niveaux de formation / Total
Centre-Ville	24,7
Gond	17,4
Haut-Saint-Pierre	16,9

La Torte-Berre	18,4
Sablar-Rive Droite	13,6
Saint-Pierre	17,7
Saint-Vincent	29,6
Saubagnac	28,8
Dax	21,2
Unité Urbaine Dax	21,8

→ Sur les IRIS Gond et Sablar, la part des hauts niveaux de formation est plus faible :

= - 4,4 points pour le Gond par rapport à l'unité urbaine de Dax

= - 8,2 points pour le Sablar

SYNTHESE DES CONSTATS ET ENJEUX COMMUNS AUX TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

Constat : une population à l'employabilité limitée

Enjeu : favoriser l'insertion professionnelle

- Renforcer la mobilisation des partenaires et des dispositifs institutionnels du Service Public de l'Emploi (SPE) : mieux faire connaître aux publics les ressources et services proposés par le SPE; renforcer la coordination

ENVIRONNEMENT : UNE QUESTION TRANSVERSALE

I- LES ENJEUX A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Le diagnostic environnemental du territoire est réalisé dans le cadre du SCoT et consultable dans son intégralité dans le rapport de présentation de ce dernier au chapitre « Etat initial de l'environnement ». La prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle du territoire se traduit dans le modèle de développement synthétisé dans le schéma ci-contre :

QUARTIER CUYES

Constat : une activité économique qui nécessite d'être renforcée

QUARTIER SABLAR

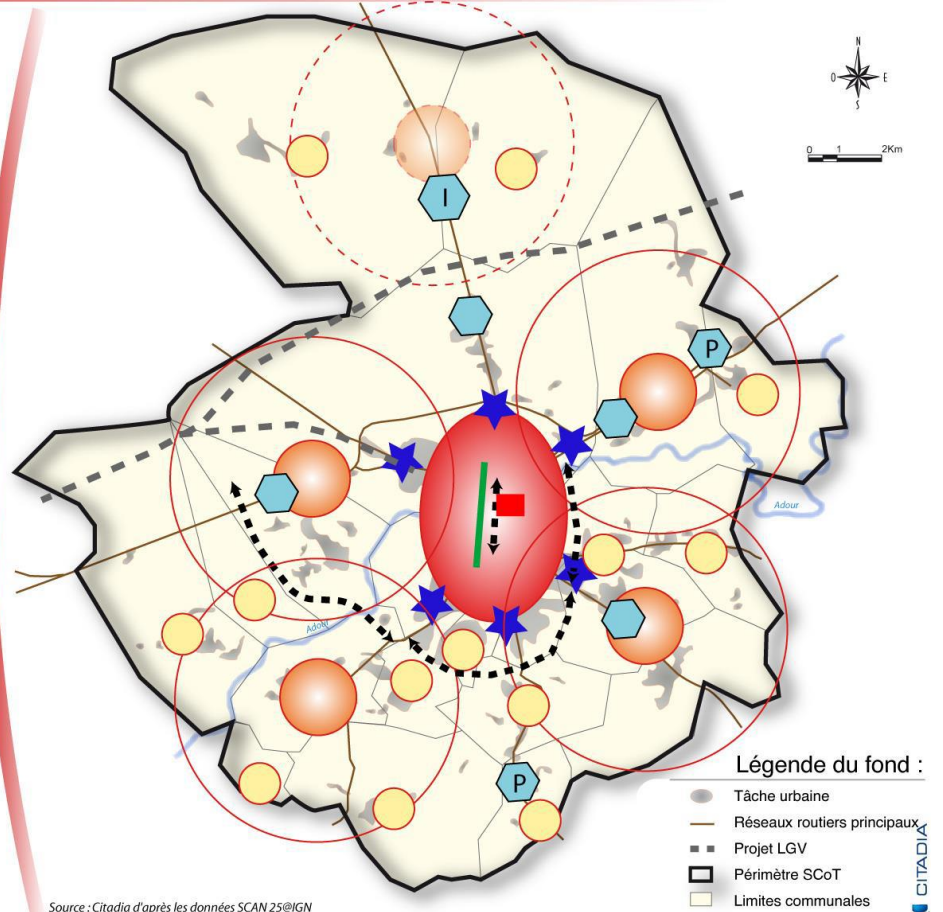
Constat : un tissu commercial confronté à un bâti vieillissant

Enjeu : redynamiser et développer la fonction commerciale du quartier

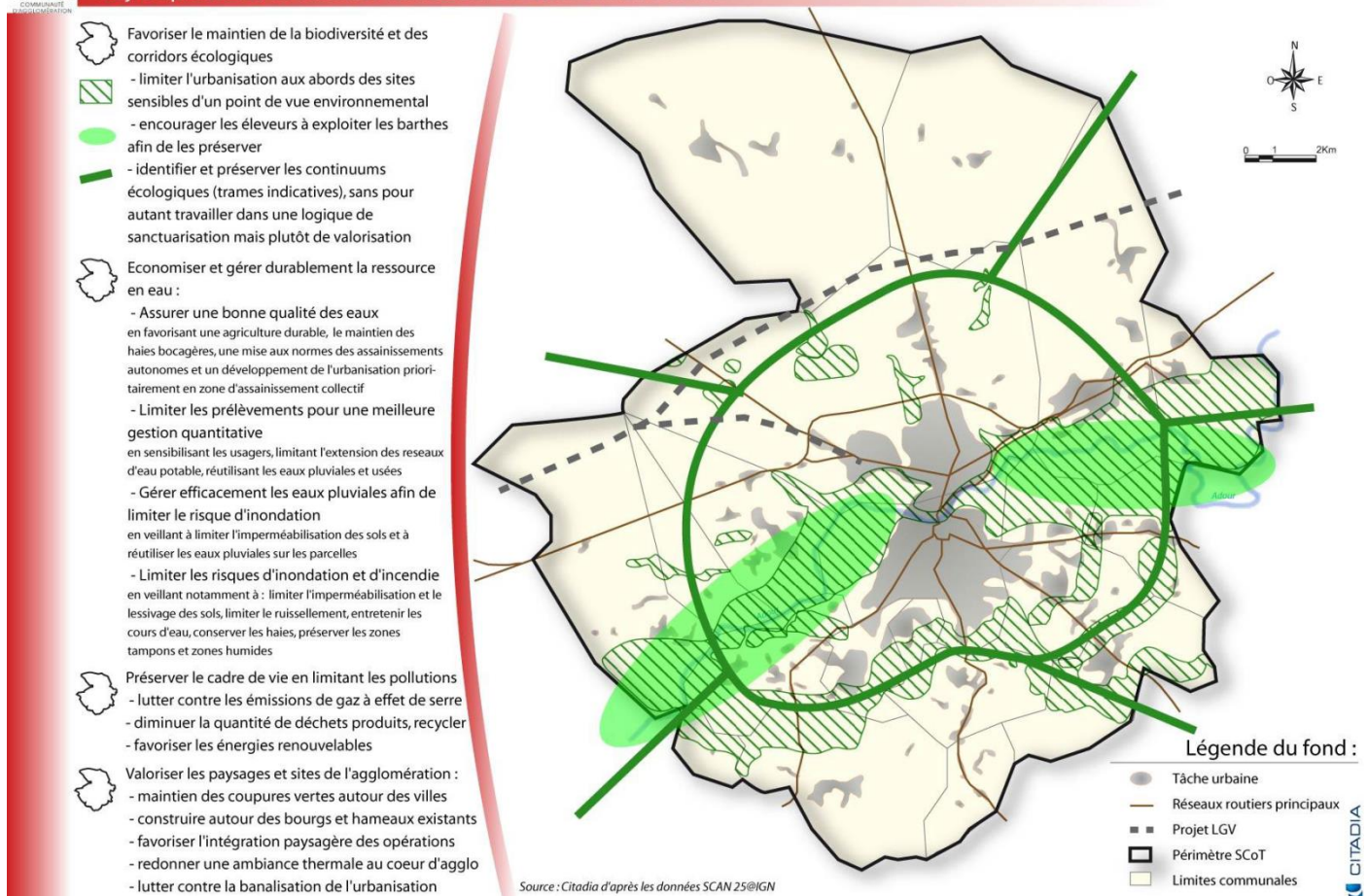
- Poursuivre les réalisations et les efforts engagés : restructuration et valorisation des bâtiments commerciaux sur l'avenue Saint-Vincent-de-Paul
- Développer l'implantation de nouveaux commerces
- Poursuivre la valorisation de l'entrée de ville

Constat : des atouts économiques existants

- Encourager la réalisation de logements plus petits (moins de 3 pièces)
- Équilibrer l'offre en logements sociaux
- Favoriser l'accès au logement pour les jeunes ménages
- Permettre le développement d'une offre d'accueil de personnes âgées sur les pôles secondaires
- Maîtriser l'étalement urbain en veillant à :
 - développer des formes urbaines économes
 - privilégier les extensions de bourgs
 - encourager la sortie de vacance des logts
- Promouvoir l'éco-habitat
- Favoriser une architecture de qualité, en référence à l'architecture traditionnelle
- Encourager les modes de déplacements doux
- Développer la mixité des fonctions dans les bourgs (rapprocher habitat/emplois/services)
- Limiter les déplacements automobiles et fluidifier la circulation :
 - Inscrire un franchissement sur l'Adour en prolongement du franchissement central ferroviaire
 - réaliser un contournement est
 - réaliser à terme un contournement ouest et une liaison au sud du territoire
 - structurer les abords de la gare (LGV) et assurer le rayonnement (connexion périphérie)
- Améliorer l'offre en transports alternatifs :
 - développer un TCSP entre les deux centres
 - créer des parkings relais-périphériques
- Pôle principal
- Pôle relais (équipements, commerces et logements)
- Pôle relais potentiel sur le long terme
- Pôle habitat et économie de proximité (à vocation rurale)
- Principaux espaces économiques
- Pôle industriel de rang d'agglomération
- Pôle économique de proximité



Les enjeux environnementaux pour le territoire sont identifiés à l'échelle du SCoT, réalisé à l'échelle de l'Agglomération et synthétisé dans le présent schéma :



1- Protéger et économiser les ressources naturelles

Il est nécessaire d'assurer le maintien de la biodiversité et des corridors écologiques : le territoire possède de grandes richesses écologiques, essentiellement des zones humides, dont l'Adour, le Luy et les barthes³². Les sites d'intérêts communautaire sont d'ores et déjà inscrits dans des inventaires ou font l'objet de protections (espaces naturels sensibles, ZNIEFF, Natura 2000...) et il est nécessaire de poursuivre les actions en faveur de leur protection, notamment en limitant l'urbanisation aux abords des sites et en maîtrisant la fréquentation et les différents usages. C'est dans le cadre du Scot que cet engagement se réalise.

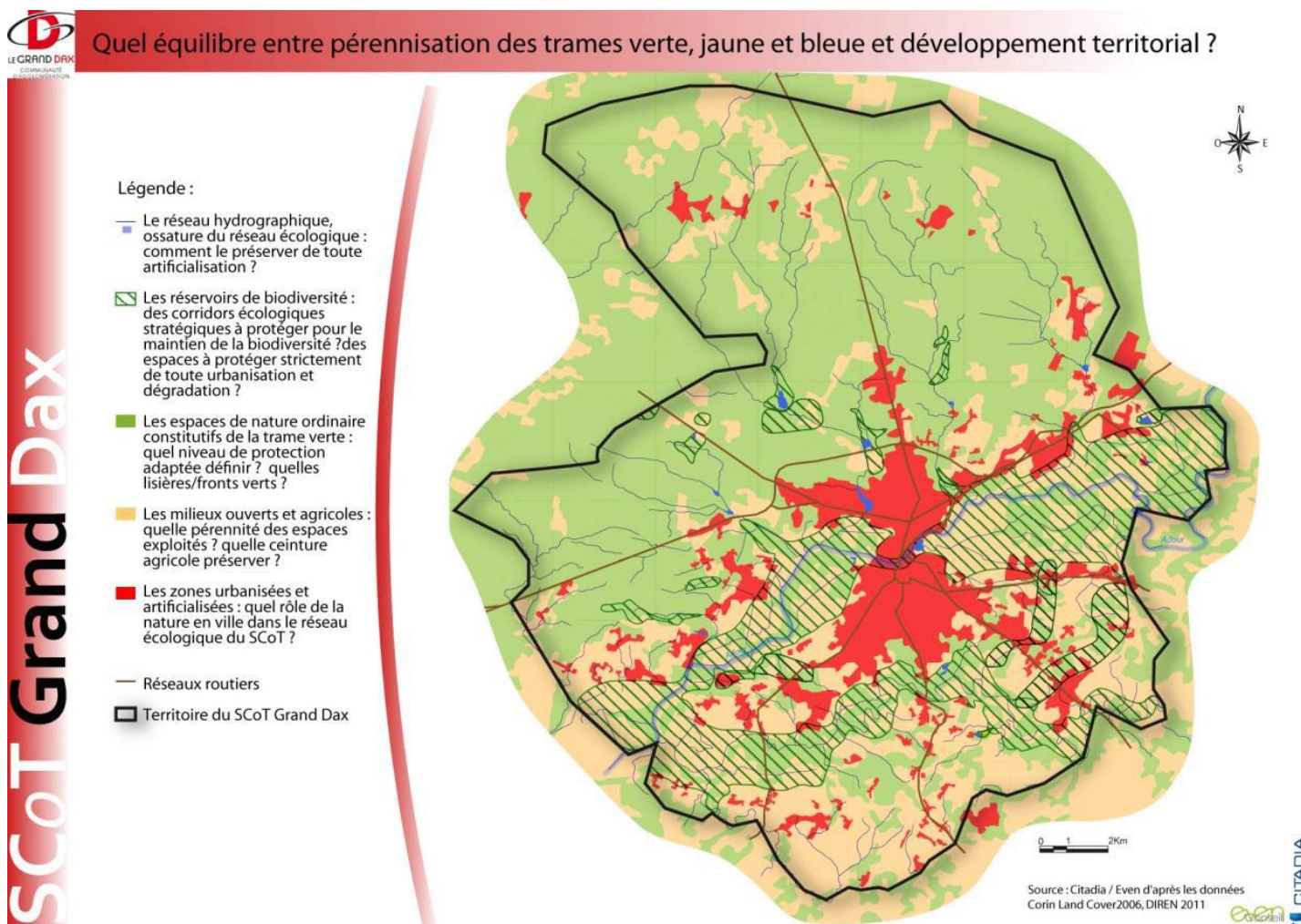
Les milieux naturels ne se limitent pas aux espaces naturels remarquables, et ils doivent être connectés entre eux pour répondre aux besoins des espèces. Ces connexions sont assurées par des boisements, des haies et, des cours d'eau, des zones humides. Elles permettent les échanges entre les milieux, favorisent le maintien des berges et le déplacement des espèces, sont des zones d'habitats et de pontes pour de nombreuses espèces et améliorent la qualité des eaux. La préservation de ces continuums permet d'assurer une continuité écologique et paysagère tout en participant au maintien de la diversité biologique du territoire.

Les enjeux sont de limiter les coupures (infrastructures routières, urbanisation diffuse...), de préserver et d'augmenter le nombre de haies, de préserver les zones tampons et les couloirs paysagers et hydrauliques. L'Adour et le Luy constituent les éléments principaux de la trame bleue, que viendront compléter les cours d'eau secondaires. La trame verte prend

³² Les barthes, élément emblématique du territoire du Grand Dax, considéré, d'après le Profil environnemental des Landes, est l'un des milieux les plus riches d'Aquitaine. Vouées initialement à l'élevage extensif de bovins, les barthes accueillent également des espèces végétales rares, et constituent un important lieu de gagnage pour les anatidés et une zone de frai intéressante pour les poissons. La régression de l'activité agricole traditionnelle (l'élevage de bovins a diminué de 50 % entre 1988 et 2003) a pour conséquences de fermer les milieux et d'arrêter l'entretien des canaux. Le SCoT s'engage donc à soutenir et encourager les éleveurs à exploiter les barthes afin de les préserver.

en compte le massif forestier landais du Nord de l'agglomération ainsi que les espaces agricoles et naturels situés au Sud de l'Adour.

Par ailleurs sur le territoire de l'Agglomération il s'agit d'économiser et de gérer durablement les ressources en eau.



2- Valoriser les paysages et les sites de l'agglomération

Le Grand Dax se distingue en quatre entités paysagères dont la qualité est garante de l'identité du territoire et du cadre de vie. Le Nord est constitué d'un massif forestier, symbole du département des Landes. Le Sud du territoire offre des panoramas de coteaux : les collines de Chalosse. Au centre, les vallées de l'Adour et du Luy, et enfin les espaces bâtis dont le cœur d'agglomération, et les villages ruraux, dont le patrimoine architectural fonde en partie l'identité du Grand Dax.

Le Cahier d'identité patrimoniale et paysagère du Pays Adour Landes Océane propose, afin de redonner une ambiance thermique au cœur de l'agglomération de rechercher une architecture thermique ou de villégiature, d'aménager les espaces publics pour la promenade et la détente, de mettre en scène l'eau (fontaines) pour affirmer le caractère de « ville d'eau » et poursuivre la mise en valeur des berges.

Il s'agit à la fois de veiller à préserver l'identité locale en favorisant l'intégration paysagère des opérations d'aménagement, notamment les entrées de ville et de préserver et valoriser le patrimoine et l'identité locale.

3- Préserver le cadre de vie en limitant les pollutions et en s'inscrivant dans une démarche écologique responsable

Il s'agit de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Les déplacements motorisés sont l'une des principales sources d'émission de GES, devant le secteur résidentiel, aussi l'agglomération affirme la volonté de réduire l'usage de la voiture individuelle en privilégiant les modes de déplacements doux, des formes urbaines plus denses et en articulant au mieux les équipements, l'urbanisation et la desserte en transport en commun. La mise en place du **Plan de Déplacements Urbains** de l'agglomération en est la traduction.

Ce Plan de Déplacements Urbains, dont la synthèse est jointe en annexe, comprend 6 axes :

- Axe 1 : Rendre les transports en commun plus attractifs
- Axe 2 : Développer l'intermodalité entre les modes de transports
- Axe 3 : Adapter le stationnement et définir une politique de déplacements apaisés
- Axe 4 : Maîtriser et organiser les flux de véhicules pour libérer l'espace nécessaire aux modes de transports collectifs et actifs
- Axe 5 : Créer un schéma cyclable qui privilégie la continuité et la sécurité
- Axe 6 : Définir une politique de sensibilisation pour faire évoluer les comportements de mobilité

L'agglomération s'engage également dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) dont le plan d'actions a été adopté en 2012 (voir annexes)

ZOOM sur le dispositif Cyclenville, mis en place en juin 2015

Le projet de vélos partagés Cyclenville est le résultat d'un choix politique fort de l'agglomération en termes de politique environnementale, de politique de déplacement et également en termes de tourisme. Cette action figure dans le Plan de Déplacements Urbains et le Plan Climat Energie Territorial.

Le service de vélos partagés est une alternative au vélo urbain en libre-service développé dans les grandes métropoles, où les vélos sont à retirer auprès d'une borne avec remise d'un code ou d'une clé et paiement par carte bancaire.

Les vélos partagés sont mis à disposition gratuitement dans des stations dispersées sur le territoire. A chaque station, une personne accueille l'intéressé et lui remet la clé du vélo en échange d'une pièce d'identité.

Ce dispositif permettra de :

- offrir un tout nouveau service public aux grands dacquois, touristes, curistes...
- réduire la voiture en ville et son utilisation et ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- valoriser l'image du territoire.
- faciliter le changement de comportements parallèlement au maillage du territoire en pistes/bandes cyclables.
- multiplier le nombre d'abonnés à la carte Passerelle et indirectement augmenter la fréquentation des transports en commun.
- développer un service touristique sur la première agglomération thermale de France

Grâce à Cyclenville, touristes, curistes, habitants, familles, peuvent ainsi louer gratuitement un vélo à la journée, pour faire des courses, pratiquer une activité physique ou tout simplement se promener et découvrir l'agglomération, tout en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'originalité du projet réside dans l'engagement volontaire de commerçants, artisans et pouvoirs publics à devenir un point de retrait. Ainsi, ces volontaires ont décidé de répondre à un enjeu écologique favorisant les déplacements doux contribuant également à tisser du lien social.

C'est également un projet fédérateur qui crée une synergie entre acteurs publics et privés.

Il est à noter que 2 des 11 stations mettant à disposition les vélos se trouvent dans le quartier du Sablar, sur le pôle d'échanges et avenue Saint-Vincent-de-Paul.

Une douzième station devrait voir le jour prochainement sur le quartier du Gond.

II- A L'ECHELLE DE LA VILLE

Au niveau des enjeux climatiques et environnementaux, la Ville de Dax, comme partie du territoire Grand Dacquois, fait face aux mêmes défis.

La Ville de Dax constituant la majeure partie de la zone urbanisée du territoire de l'Agglomération, c'est la question de la nature en ville qui est le principal enjeu de développement.

- **La nature en ville**

La commune met en œuvre une politique favorable à la protection et au développement de la nature en ville (orientations de l'agenda 21 notamment) en s'engageant dans des projets respectueux de l'environnement et du patrimoine. La Ville de Dax adhère à l'association Plante&Cité, plateforme et centre technique national traitant des problématiques liées aux espaces verts et mettant en œuvre des expérimentations appliquées.

La Ville contribue ainsi à l'innovation favorable au développement durable.

Lors des travaux, les intervenants sont fortement sensibilisés aux sujets liés à l'environnement et les opérations s'inscrivent dans une politique globale de développement durable et de préservation de ressources naturelles.



A l'échelle de la commune on recense de **nombreux espaces verts et promenades vertes** :

- **Le Parc du Sarrat** : Parc public situé en plein cœur de la cité, il est classé « Jardin remarquable » par le Ministère de la Culture)
- **Le Bois de Boulogne** : les Barthes du Bois de Boulogne, toutes proches du centre-ville constituent un ensemble riche de prairies humides et de bois, un véritable atout sur le plan économique, social et environnemental. Quatre parcours thématiques permettent désormais de découvrir la richesse de ce site naturel exceptionnel, à deux pas du cœur de ville.
- **La Maison de la Barthe**
Cette ancienne ferme transformée en lieu d'information et de préservation accueille les visiteurs, propose des animations tout au long de l'année et une exposition permanente sur la barthe (chasse, pêche, agriculture...) et ses espèces protégées.
- **Les Berges de l'Adour** le long du fleuve sont le lien entre le centre-ville et le Bois de Boulogne.
- **Le Jardin de la Potinière**
- **Les Baignots**
- **Parc Théodore Denis**
- **Square Max Moras**

III- A L'ECHELLE DES QUARTIERS

1 - CUYES ET LE GOND

C'est à proximité du quartier Cuyès et Gond que se situe le parc du Sarrat, parc botanique classé jardin remarquable qui joue un rôle de conservatoire naturel et de préservation de la biodiversité aussi les plantes y sont protégées. Depuis 1990 le site est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques avec la maison inspirée du style de l'architecte américain R. Neutra.



→ Les jardins solidaires et écologiques : dans le prolongement du Parc du Sarrat

Afin de favoriser les liens entre les habitants et de leur proposer des espaces pour cultiver un potager, douze jardins familiaux ont été créés dans le quartier de Cuyès dans le cadre d'une démarche globale de développement social, urbain et écologique du secteur, ces jardins ont plusieurs missions :

- Deux jardins collectifs d'insertion sociale de 80 mètres carrés chacun permettent à des publics en difficulté, de s'inscrire, selon un projet personnel et accompagné, dans l'apprentissage de la gestion écologique et du développement durable. Deux autres jardins pédagogiques de la même superficie sont un lieu pour développer avec les enfants des expériences éducatives tout en les sensibilisant à une approche raisonnée de la nature.
- Les douze jardins familiaux : lieux de convivialité et de production des légumes à moindre coût.



→ Les « jardins de Gabardan » : des jardins emblématiques de la cité Cuyès

Situé sur des terrains mis à disposition par la ville, cet espace est un témoignage de l'intensité de la vie résidentielle qui a existé à Cuyès et du niveau d'appropriation qu'en avaient les habitants (voir précédemment pilier cadre de vie et renouvellement urbain). Concernant l'usage tertiaire du site, le PPRI précise dans son règlement qu'en :

2- LE SABLAR

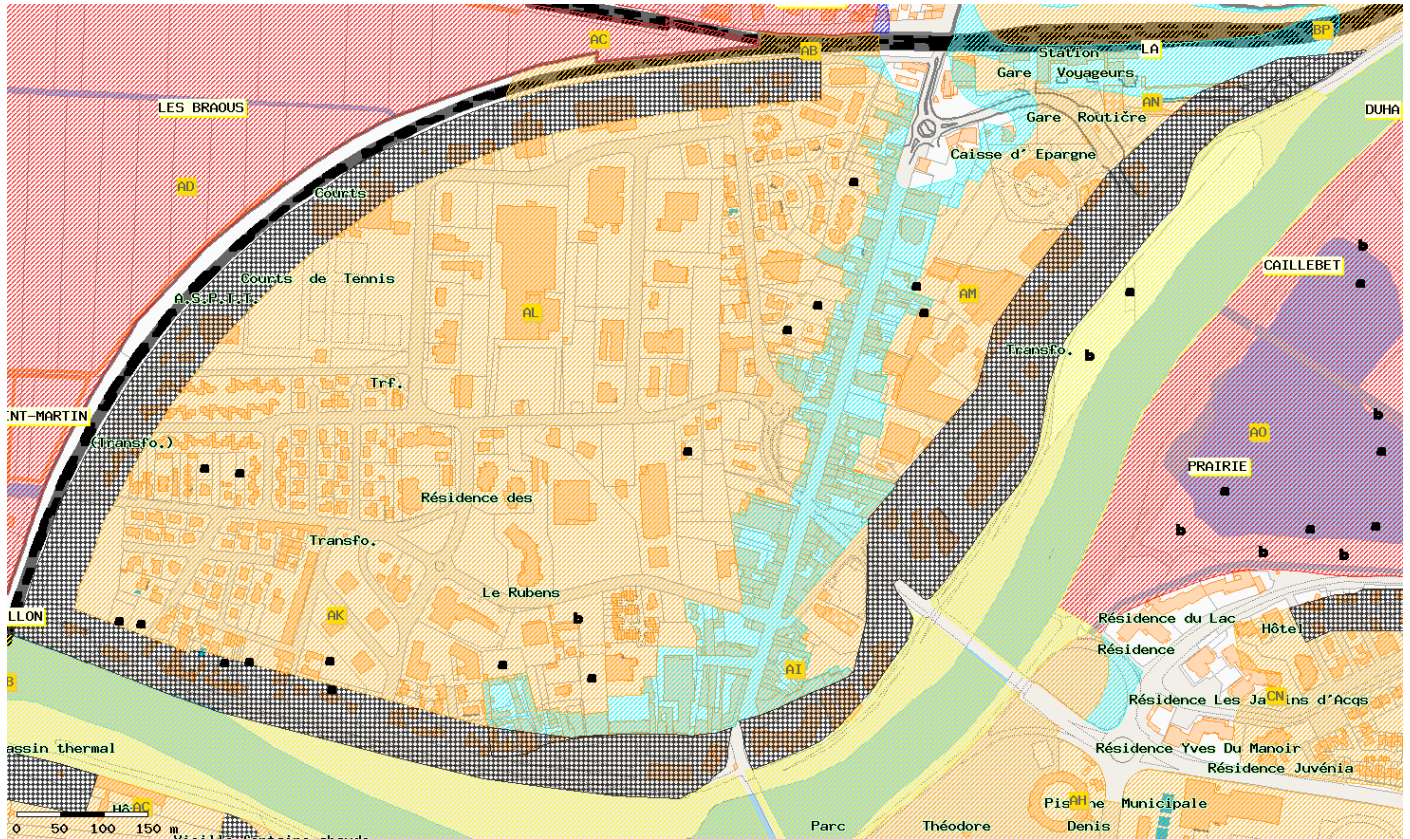
Sur la rive droite du fleuve, le végétal occupe une place assez limitée aujourd'hui, longuement restreinte aux espaces des places du Maréchal Joffre et des Barthes.

Les nouveaux aménagements de l'avenue Saint Vincent de Paul offrent aujourd'hui davantage de végétal et le pôle d'échanges multimodal comporte un espace largement végétalisé, la présence végétale reste toutefois à conforter.

L'un des atouts du quartier se trouve dans le fleuve et ses berges inondables, espace public partagé par excellence, encore à valoriser aujourd'hui.

Le quartier du Sablar est fortement soumis au risque d'inondation.

Carte PPRI



- **Zones quadrillées noires** : le développement est strictement interdit ;
- **Zones oranges** : les habitations nouvelles sont interdites. En revanche les activités économiques sont autorisées à condition de ne pas réaliser de sous-sol, de réduire la vulnérabilité des biens (mesures de protections des équipements sensibles) et de prévoir un plan de secours ;
- **Zones bleues** : les habitations, les équipements et aménagements sont autorisés sous réserves de précautions (pas de réalisation de sous-sol, pas de stockage de matière dangereuse sous la cote de référence). Là aussi les équipements sensibles doivent être protégés et un plan de secours mis en place.

TITRE II : MOYENS MIS EN ŒUVRE et OBJECTIFS RECHERCHES

I- Moyens mis en œuvre

A- Moyens financiers

- **Les moyens mobilisables en droit commun**

La mobilisation des crédits publics de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est l'un des principes de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ce principe a vocation à être concrétisé à plusieurs niveaux :

Les Préfets de Région responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) sont invités à cibler une partie des financements de droit commun de l'État sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La déclinaison locale des conventions interministérielles pour la politique de la Ville doit permettre de consacrer les crédits de droit commun nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans les conventions. La synthèse de ces conventions est disponible à l'**annexe 9** du présent document.

Les contrats de ville doivent inviter leurs différents signataires à indiquer dans quelle mesure leurs compétences légales ou politiques choisies peuvent contribuer au financement des actions utiles à l'atteinte des objectifs du contrat de ville. Les moyens identifiés correspondent aux missions constituant les cœurs de métiers des différents services de l'État et des collectivités.

Toutefois, il est difficile pour chaque service d'identifier ces moyens et notamment de les mettre en liaison avec la ou les références du programme budgétaire correspondant, dans la mesure où il n'existe généralement pas de paramètre «quartier politique de la ville» permettant d'affecter géographiquement les dépenses. Par ailleurs, il existe des répartitions budgétaires différentes d'un service à l'autre : répartition départementale, cantonale, communale, voire infra locale correspondant à un découpage spécifique inhérent aux actions conduites, et actions le plus souvent non superposables.

Il apparaît cependant que, en dehors des crédits spécifiques, les politiques publiques mobilisées et mobilisables en faveur des quartiers sont nombreuses. Aussi il s'agira de rendre lisible l'ensemble des moyens publics disponibles et de les fléchir sur les actions qui sont retenues au titre de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels.

Agglomération du Grand Dax

- **crédits de droit commun géographiquement dédiés aux quartiers**

Avant l'intervention de la loi de programmation pour la ville, l'intérêt communautaire de la compétence politique de la Ville avait été défini de la manière suivante :

Sont reconnus d'intérêt communautaire les outils de réflexion et les dispositifs suivants :

- *Au titre des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire :*
- Le financement des services à domicile rendus par le Centre Intercommunal d'Action Sociale et l'intervention en direction des populations fragilisées,

- L'action enfance/jeunesse visant à développer et améliorer l'offre éducative (lutter contre les discriminations tarifaires,...),
- Le soutien aux organismes œuvrant dans le secteur de l'économie solidaire (Soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique,...),
- La mise en œuvre de la politique d'équilibre social de l'habitat : le concours au développement et à l'amélioration de l'offre en logement social, le soutien financier et matériel à l'association « Maison du Logement », la MOUS Gens du Voyage, le volet urbain et habitat social du PLH,

PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Passeport Accession
- Règlement d'intervention en faveur de la rénovation énergétique du parc public
- Lancement d'une nouvelle OPAH

En 2014, le Grand Dax a confirmé son soutien financier :

- en faveur de la réhabilitation de la Cité Cuyès : 670 000 € accordés pour la réhabilitation des 335 000 logements.

Le Grand Dax accompagne les communes en menant des actions foncières au titre de la mixité sociale :

- sur le quartier du Sablar : Achat à l'EPFL par le Grand Dax du terrain « Hôtel de l'Europe » à Dax : 144 135 €

(Création 30 logements sociaux menée par XL Habitat)

Autres chiffres 2014 de la politique communautaire de l'Habitat :

20 268 € de subventions pour l'ADIL et la Confédération Syndicale des Familles

215 563 € de subvention pour la Maison du Logement

194 198 € fonds de concours RHI Dax

- Le développement et l'amélioration de l'offre de transports
- La lutte contre la fracture numérique : mise en œuvre du schéma de développement numérique.
- *Au titre des dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance :*
- La création et la coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Grand Dax.
- *Au titre des opérations de développement urbain :*
- La mise en œuvre de la rénovation urbaine de quartiers dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain.

Par ailleurs, la quantification des différents budgets bénéficiant aux quartiers prioritaires est complexe, mais en dehors de son budget politique de la ville, l'Agglomération intervient financièrement dans les quartiers et/ou au bénéfice de leurs habitants via ses compétences développement économique, transport (réseau couralin), équilibre social de l'habitat, protection et mise en valeur de l'environnement (la création d'une recyclerie : atelier fil), action sociale (le relais assistantes maternelles intercommunal, la crèche familiale intercommunale, les actions enfance jeunesse, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (saad) gérés par le centre intercommunal d'action sociale), aménagement numérique du territoire.

- **Les moyens spécifiques mobilisables**

Etat

- **Les crédits d'intervention du BOP 147**, selon l'annualité budgétaire (164 312 € en 2015), géré par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires,
- **Les postes adultes-relais** destinés à assurer la médiation au sein des quartiers : 3 postes pour la Ville de Dax, soit 18 823,09 € par an et par poste, soit un total annuel de 56 469,27 €,
- **La mobilisation des emplois aidés spécifiques CAE politique de la ville** (11 pour 2015 à l'échelle départementale),

Les différentes mesures fiscales liées aux quartiers prioritaires (loi de finances pour 2015 du 29 décembre 2014 et la loi de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014) :

- « **L'extension de la TVA à 5,5% pour l'accession sociale à la propriété** (loi de finances, article 17). Cette mesure s'applique dès 2015 dans les 1 500 nouveaux quartiers prioritaires, avec la prise en compte d'une bande de 300 mètres autour du périmètre des quartiers.
- **L'application d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour certains logements sociaux** situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est prorogé jusqu'en 2020 (loi de finances, article 62).
- **Le soutien aux commerces de proximité par une exonération d'impôts locaux** – taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et cotisation foncière des entreprises (CFE) – pour les commerces dans l'ensemble des 1 500 quartiers prioritaires. »

Agglomération du Grand Dax

Un budget spécifique politique de la ville doté de 50 000 € a été créé en fonctionnement pour l'année 2015. En dehors de ce budget spécifique, les crédits bénéficiant aux quartiers « politique de la ville » sont intégrés à l'action menée par l'Agglomération et donc répartis sur l'ensemble des services, via les compétences de l'Agglomération : ce sont principalement les lignes concernant : le développement économique, l'habitat (logement social notamment) l'aménagement du territoire et le transport notamment.

Ville de Dax

La Ville de Dax mobilise depuis de nombreuses années des crédits spécifiques sur les quartiers d'habitat social, depuis la mise en place, dans les années quatre-vingt-dix, d'animateurs sociaux intervenant dans ces quartiers. Avec l'agrément Centre Social octroyé par la CAF, la vocation du service municipal a été confortée comme lieu de coordination et de concertation du développement social urbain, notamment sur les quartiers devenus prioritaires au titre de la politique de la ville. En outre, la Ville s'est engagée dès la rentrée 2014-2015 dans des actions particulières visant la réussite éducative mais également l'accès à la culture et aux sports pour tous les habitants et notamment ceux qui en sont éloignés du fait de leur situation sociale. Ces actions ont été présentées dans le cadre de l'appel à projet du CGET.

Conseil Régional d'Aquitaine – Europe (Le Conseil Régional d'Aquitaine étant autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020)

- Les crédits spécifiques d'intervention en quartier prioritaire du Conseil Régional d'Aquitaine
- Les crédits spécifiques d'intervention des FESI et plus particulièrement les crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE) : crédits dédiés aux quartiers prioritaires du PO FEDER-FSE 2014-2020 de la Région Aquitaine au titre de l'axe urbain (axe 5) et des réserves de crédits effectuées au titre des autres axes du PO FEDER-FSE.

Le tableau ci-après synthétise les crédits dédiés aux quartiers prioritaires, concernant l'action du Conseil Départemental,
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE FORMATION INSERTION

Structures/Associations	Territoire d'intervention	Missions	SUBVENTION ACCORDEE
AIREL	Département	Accompagnement de proximité pour la recherche d'emploi, préparation aux entretiens de sélection emploi, formation ou chantier de qualification. Evaluation professionnelle pour l'orientation vers la MLPH. Le public est orienté par les travailleurs sociaux du Conseil départemental, les référents RSA, nos partenaires (CCAS, CAF, LISA etc...). 59 personnes accompagnées sur le territoire de Dax.	90 000 €
AVIADA	Département	Accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA ayant une reconnaissance travailleur handicapé (25 personnes accompagnées sur le territoire de Dax)	60 000 €
INSUP	Dax	Atelier de redynamisation et d'accompagnement vers l'emploi de bénéficiaires du RSA orientés par le pôle social	13 500 €
GEIQ BTP	Département	Mise en place de contrat de professionnalisation dans les métiers du BTP, surtout en direction des jeunes. Public orienté par les travailleurs sociaux RSA, et nos partenaires.	80 000 €
BGE TEC GE COOP	Département	Evalue, soutien, accompagne les travailleurs indépendants dans le cadre du RSA. 35 personnes reçues (1 en création, 9 en évaluation du projet et 25 personnes qui sont suivies dans le cadre de la création.	90 000 €
DEFIS -BAC	Dax	Mise à disposition à titre onéreux de personnes auprès de particuliers, associations, collectivités, entreprises. En 2014 383 personnes ont eu un contrat de travail. Cette association fonctionne avec 17 postes de salariés permanents.	13 500 €
CHANTIER DE QUALIFICATION	Dax	Le Conseil départemental a une politique de soutien au chantier de qualification qui permet de former, par chantier, une douzaine de personnes. Sur chaque chantier proposé le Conseil départemental abonde à hauteur de 15 000 €.	15 000 €
FIL	Dax	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes en difficulté, par le travail	24 000 €
CIDFF	Département	Accompagnement de femmes bénéficiaires de minima sociaux pour la mise en place d'un projet d'insertion. En 2014 19 femmes ont bénéficié de cet accompagnement.	20 000 €

Structures/Associations	Territoire d'intervention	Missions	SUBVENTION ACCORDEE
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Dax	2 référents RSA dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires dans leur recherche d'emploi, d'établir du lien avec Pôle emploi, mission locale et nos partenaires pouvant concourir à l'insertion socio-professionnelle.	60 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Dax	Financement des postes en CUI et CDDI (Centre hospitalier de Dax, atelier FIL). Une grande majorité des personnes embauchées sont issues des quartiers prioritaires.	2014 : 5 712,07 € €

MOBILITE

Structures/Associations	Territoire d'intervention	Missions	SUBVENTION ACCORDEE
ALPCD	Département	Permet l'accès au permis de conduire à petit prix (cf bilan d'activité réalisé pour la subvention politique de la ville)	94 000 € (Service transport) + 4 500 € (PDI)
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Département	Afin de faciliter la mise en place d'un projet professionnel, après évaluation faite par un travailleur social, possibilité d'examiner des demandes pour une aide à la mobilité (permis de conduire, réparation véhicule etc.) ou une aide dans le cadre d'un co-financement à la formation.	15 000 €

QUOTIDIENNETE ET PROXIMITE

Structures/Associations	Territoire d'intervention	Missions	SUBVENTION ACCORDEE
CDAD	Dax	Faciliter l'accès aux droits.	20 000 €
CULTURE DU CŒUR	Département	Faciliter l'accès à la culture pour des personnes à revenus modestes. Fort partenariat avec les référents RSA, la culture contribuant à l'insertion sociale et de ce fait à la construction de l'insertion professionnelle.	9 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Dax	Soutien financier aux clubs sportifs de Dax	

HABITAT ET CADRE DE VIE

Structures/Associations	Territoire d'intervention	Missions	SUBVENTION ACCORDEE
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Dax	Intervention sociales sur tout le quartier politique de la ville (lutter contre la précarité, réduire les inégalités, Actions de prévention spécialisée auprès des jeunes, Accompagnement du public bénéficiaire du RSA	8 postes d'Assistants Sociales en polyvalence de secteur 2 postes de référents RSA 3 postes d'éducateur prévention 2 conseillères en économie sociale et familiale 4 postes de secrétaires (accueil du public)

Structures/Associations	Territoire d'intervention	Missions	SUBVENTION ACCORDEE
CONSEIL DEPARTEMENTAL : PMI	Dax	Suivi des grossesses par 2 sages-femmes en VAD ou RDV. Suivi médical des enfants de 0 à 3 ans par un médecin PMI. 4 puéricultrices	
Service d'animation du conseil départemental en direction des personnes âgées		Offres d'animation sportives culturelles	

EDUCATION PARENTALITE

Structures/Associations	Territoire d'intervention	Missions	SUBVENTION ACCORDEE
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Dax	Le personnel du Pôle social est chargé d'accueillir et accompagner tout public, dans une approche globale, dans le cadre des 5 domaines de compétences de la DSD : les personnes handicapées, les majeurs vulnérables, l'enfance, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité.	8 Assistantes Sociales et 3 éducateurs de prévention spécialisée
		Prise en charge éducative d'enfants par le service du pôle protection de l'enfance	10 éducateurs PPE et 2 psychologues
		Interventions financières dans le cadre du Fond départemental d'aide financière (prise en charge cantine, centre de loisirs, colo...)	

- **Le pacte financier et fiscal de solidarité intercommunale**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax s'engage à élaborer, suite à la signature du contrat, un pacte financier et fiscal qui définira les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre ses communes membres, sur la durée du contrat de ville.

Il convient de mettre à profit un environnement financier qui impacte toutes les collectivités du territoire pour dépasser le cadre désormais trop étroit de chaque structure, communes et communauté.

Pour des raisons évidentes de cohérence dans les décisions fiscales à venir mais aussi de solidarité communautaire il est désormais nécessaire et indispensable de raisonner à l'échelle du territoire dans son ensemble. Cette logique nouvelle, c'est celle du Pacte Financier et fiscal dont une des principales conséquences est de renforcer l'intégration territoriale. Ce sera un des chantiers essentiels du mandat avec le schéma de mutualisation dont il constitue un des instruments avec le Plan Pluri Annuel d'Investissement (PPI) communautaire.

Ce pacte tiendra compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par le Conseil Communautaire pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

B - Les moyens humains

1- Modalités de pilotage et gouvernance

- Les modalités de pilotage s'organisent autour de différentes instances :

- ❖ Un comité de pilotage

Le comité de pilotage fixe les orientations générales, arbitre les propositions issues de la concertation et valide chaque grande étape de la démarche.

Il est co-présidé par l'État et l'Agglomération et mobilise les principaux acteurs:

Conseil régional, Conseil Départemental, Organisme HLM : XLHabitat, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi, Agence Régionale de Santé, Education Nationale, le Procureur de la République, et les représentants du Conseil citoyen.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an.

- ❖ Un comité technique

Le comité technique est chargé du suivi de la démarche, de son animation et du respect du calendrier. Il propose des éléments au comité de pilotage. Cette cellule a pour objet d'articuler les travaux des groupes thématiques entre eux selon les orientations retenues par le comité de pilotage. Il est co-animé par l'État et l'Agglomération et regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage afin de préparer les décisions du comité de pilotage et le suivi des décisions de celui-ci.

Le comité technique se réunit au moins deux fois par an.

- ❖ Un groupe projet réunissant l'Etat, l'Agglomération et la Ville

- Pour l'Etat : Mme Cécile Di Rollo, Déléguée du Préfet, et un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Mission insertion logement
- Pour l'Agglomération : Mme Mayalen Nougé, Directrice Générale Adjointe et Mme Alicia Gibaud, Chargée de mission politique de la ville
- Pour la Ville : Mme Nancy LOPEZ, Directrice Générale Adjointe

Ce groupe projet a pour mission d'assurer la mise en œuvre du projet dans ses différentes étapes, en élaborant des propositions et solutions techniques et en réalisant le travail préalable à la réunion des différentes instances. Le groupe projet se réunit autant de fois que la mise en œuvre du projet le nécessite.

- ❖ Des groupes de travail organisés autour de chacun des piliers du contrat de ville :

- cohésion sociale
- cadre de vie et renouvellement urbain
- développement économique et emploi

Ces groupes de travail ont vocation à alimenter les réflexions et à assurer la transversalité dans les projets et actions mises en œuvre. Outre les partenaires institutionnels qui sont membres de ces groupes de travail chacun dans les thématiques qui les concernent, sont pleinement associés les associations ou autres acteurs en fonction des sujets abordés. Ces groupes de travail peuvent se constituer en groupe restreint sur des thématiques spécifiques.

Ils sont composés de représentants associatifs, institutionnels et économiques travaillant de près ou de loin sur les quartiers. Ces groupes seront réunis tout au long de la durée du contrat. Ils assureront au fil du contrat l'animation des thématiques, piliers, quartiers ou territoires.

- ❖ Un Conseil Citoyen

Dans le cadre de la gouvernance mise en place le Conseil Citoyen assure la participation et la représentation des habitants, associations et acteurs locaux des trois quartiers. Il est organisé en une instance unique commune aux

trois quartiers de la Ville dans sa formation plénière. Les trois quartiers bénéficient d'un nombre égal de représentants que ce soit au titre du collège des habitants ou au titre du collège des associations et acteurs locaux. Les 30 membres sont répartis équitablement sur les deux collèges « habitants » et « associations et acteurs socio-économiques ».

Officiellement institué par arrêté du 11 février 2015, il s'est réuni dès le mois de janvier : trois réunions ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville et de l'appel à projet annuel pour la mise en place des futures actions du contrat de ville. A la demande du Conseil Citoyen une réunion spécifique dédiée aux problématiques de logement s'est tenue en présence de l'Office Public de l'Habitat des Landes XLHabitat.

Ses représentants sont également associés au comité de pilotage.

- **Volet européen du contrat de ville**

Mise en place d'un Organisme Intermédiaire pour l'accèsion aux fonds dédiés dans l'axe urbain

Afin de pouvoir mobiliser des fonds Européens sur l'axe "urbain" (axe 5) du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, l'agglomération se constituera en Organisme Intermédiaire (OI). Les modalités de mise en place de l'OI seront déterminées dans le cadre d'une convention entre l'Autorité de gestion des fonds européens à savoir le Conseil Régional d'Aquitaine, et l'Agglomération. Une délibération de l'Agglomération sera annexée au présent contrat concernant les modalités de mise en œuvre.

- **Articulation FEDER/FEADER – SUI / LEADER**

Le Pays Adour Landes Océanes qui regroupe 5 EPCI (Communauté d'agglomération du Grand Dax ; Communauté de communes Macs ; Communauté de communes du Seignanx ; Communauté de communes du Pays d'Orthe ; Communauté de communes de Pouillon) **a déposé un dossier de candidature LEADER, actuellement en cours d'instruction.** Créé en 2002, le Pays a pour vocation d'être un outil de développement local fondé sur une méthodologie et une approche innovante du développement local. La particularité transversale du Pays est une étroite association entre les acteurs du territoire et les élus. L'objectif du Pays est de créer des logiques partenariales afin de porter des actions innovantes. Le second principe est une logique de mutualisation entre les acteurs. En dernier lieu, le Pays a pour vocation de travailler sur des problématiques données en les mettant en perspectives par rapport à un contexte territorial plus général.

Si l'on prend une clef d'entrée thématique, le Pays travaille sur les problématiques suivantes : Tourisme ; Forêt ; Pêche ; Natura 2000 ; Contrat Local de Santé

Synthèse de la stratégie LEADER

Le territoire doit être en capacité de répondre aux attentes sociales des habitants, en termes de production de services à la personne, de logements, d'équipements et d'infrastructures et de qualité de vie. Ceci implique d'être en mesure de mobiliser des ressources financières, culturelles et humaines.

Le territoire a construit son développement sur des ressources naturelles, comme le montre le développement du thermalisme, du tourisme, de la sylviculture, de la filière liège, de l'agriculture, de la pêche et plus récemment le développement de la filière surf.

La pression démographique peut remettre en cause cette dynamique. Accueillir de nouvelles populations induit la production de logements, d'équipements et d'infrastructures qui vont conduire à une artificialisation des sols et donc générer une pression sur ces ressources. Elle peut être aussi facteur de conflits d'usages.

La stratégie du territoire consiste à passer d'une attractivité subie à une attractivité choisie en confortant les dynamiques, mais également en corrigeant les fragilités induites par l'absence de maîtrise de celle-ci.

Ainsi, la compétitivité, notamment de l'agriculture, sera soutenue par la structuration et le développement des circuits courts, puisque ceci permettra d'apporter une réelle plus-value aux productions agricoles, et contribuera à ce que le territoire bénéficie des retombées économiques de cette économie de proximité.

De plus, l'accès à l'emploi, l'accès à la culture pour tous et l'innovation dans les formes de logement ou les actions d'entraide pourront concourir à faciliter l'inclusion sociale.

La stratégie se décline en deux objectifs stratégiques :

- Faire des résidents de véritables acteurs du territoire
- Repenser les services et les activités dans un objectif d'accompagnement des mutations

Le périmètre de la candidature est celui de l'ensemble du territoire du Pays Adour Landes Océanes y compris la commune de Dax. **En effet, si LEADER est une démarche au service du développement rural, la stratégie proposée ne peut être réellement cohérente qu'en prenant en compte l'ensemble du bassin de vie.** La problématique générale fixée de conforter les dynamiques et corriger les fragilités induites par une attractivité non maîtrisée est commune à l'ensemble du Pays. En effet, l'attractivité est générale sur l'ensemble du territoire et ses conséquences également.

Si l'un des objectifs de la stratégie est de contribuer à réduire les inégalités de développement liées à l'attractivité, à rééquilibrer le territoire, il serait contradictoire d'exclure l'un de ces secteurs. Cette question ne peut être résolue qu'en abordant le territoire dans sa globalité. D'autre part, les dynamiques sociales, économiques et spatiales du territoire sont influencées par la ville centre, Dax. Cette relation participe ainsi de l'efficacité de la stratégie.

Certains projets accompagnés par LEADER (rénovation des halles de Dax par exemple) pourront se révéler structurants et moteurs pour les communes et populations rurales alentour. Réciproquement, les actions financées dans le cadre de la politique de la Ville (Tiers Lieu au Sablar) pourraient à terme essaimer sur le reste du territoire.

La Direction Générale Adjointe Prospective et Aménagement est en charge de l'ensemble des politiques contractuelles et veillera à ce titre à la cohérence des demandes de financements sur les deux programmations.

2- Ingénierie

L'équipe projet intercommunale se compose comme suit :

- Un poste de chargée de mission politique de la ville
- 20 % d'un poste de Directrice Générale Adjointe

Elle a pour mission d'assurer le pilotage du contrat de ville à l'échelle intercommunale et la mise en œuvre de ce dernier dans l'ensemble de ses dimensions. Le Directeur du Développement économique est étroitement associé à la démarche.

Elle s'articule avec l'équipe communale dédiée au contrat de ville:

- Une Directrice Générale Adjointe des Services, référente pour la politique de la Ville, chargée de la coordination et de l'animation du contrat de ville dans le champ de compétences de la commune
- Le Centre Social et Culturel Municipal dont le futur contrat de projet 2016-2020 sera recentré sur les quartiers prioritaires politique de la ville et qui sera le pivot de cette politique
- Pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions du volet cohésion sociale, la mobilisation des autres services municipaux de l'Education, des sports et de la Culture.

Les moyens humains et l'organisation mobilisés par l'État pour l'élaboration et le suivi des contrats de ville :

L'organisation de l'État s'articule autour de :

- d'un rôle de pilotage assuré par Mme le Préfet, M. le Sous-Préfet et M. le Directeur de la DDCSPP
- d'un rôle de mise en œuvre : Mme Cécile DI ROLLO, Déléguée du Préfet, la DDCSPP/MIL et des référents-dédiés dans chaque service de l'État

Les référents des différents services et agences :

- DDCSPP, Mission Insertion Logement : Marie-France SOLANO
- DDSP : Laurent LAFOURCADE
- DDCSPP, Jeunesse et Sports : Isabelle Duprat et Olivier SIBERCHICOT
- DDCSPP, Déléguée aux droits des femmes : Rose Lucy

- DDTM : Marie-Hélène HOURQUET
- DT ARS : Nadège LAYLLE
- Éducation Nationale : Pascal DEJOUX
- M. le Procureur de la République : JEAN-LUC PUYO
- DRAC : SYLVIE MINVIELLE
- UT DIRECCTE : Florence GAMALEYA

- **Liste nominative des référents « contrat de ville » au sein des structures signataires :**

Etat : Cécile DI ROLLO, Déléguée du Préfet et Marie-France SOLANO, DDCSPP/MIL

Agglomération : Mayalen NOUGUE, Directrice Générale Adjointe des services ; Alicia GIBAUD, Chargée de mission Politique de la Ville

Ville : Nancy LOPEZ, Directrice Générale Adjointe des services

Conseil Régional : Stéphane Fuseau, Chargée de mission Politique de la Ville

Conseil Départemental : Pierre REQUENA, Responsable Pôle prévention spécialisé et politiques jeunesse en difficulté Coordonnateur IEJ et Mme Sylvie DESCAT, Responsable du Pôle Social au sein de la Direction de la Solidarité Départementale

Caisse des Dépôts et Consignations : Adrien MORGANT, Chargé de développement territorial, Direction Régionale Aquitaine

Caisse d'Allocations Familiales des Landes : Antoine BIAVA, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Landes

Office Public de l'Habitat, XLHabitat : Maryline PERRONNE, Directrice de l'Office Public de l'Habitat des Landes

II - Les objectifs recherchés

Le contrat de ville doit répondre aux objectifs fixés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, tout en opérant une adaptation au regard des spécificités territoriales et des enjeux propres à la population qui y réside : « ...en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources (les objectifs sont) :

1° *Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;*

2° *Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;*

3° *Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;*

4° *Agir pour l'amélioration de l'habitat ;*

5° *Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;*

6° *Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;*

7° *Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;*

8° *Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;*

9° *Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;*

10° *Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. » (article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014).*

Dans le cadre de la stratégie urbaine intégrée, l'Agglomération du Grand Dax devra participer spécifiquement aux objectifs européens et régionaux :

OBJECTIFS COMMUNAUTAIRES	OBJECTIFS REGIONAUX
Développer la recherche et développement (R&D)	Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises et favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes
Réduire le taux de pauvreté de 25%	Favoriser l'accès à l'emploi
Remonter le taux d'emploi à au moins 75%	
Réduire le taux d'abandon scolaire et augmenter la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur	Développer les qualifications et la formation professionnelle
Réduire les émissions de carbone	Améliorer l'efficacité énergétique du logement social

La stratégie urbaine intégrée a pour objectif général d'assurer le développement intégré des trois quartiers prioritaires de l'Agglomération. Ce développement, pour être assuré, devra répondre aux objectifs suivants:

Objectifs principaux :

- 1- La réduction des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et le reste de l'Agglomération
- 2- La création d'activités économiques au sein des quartiers prioritaires et/ou par les habitants des quartiers prioritaires

Ce qui passe notamment par l'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs, le soutien aux mobilités professionnelles et le développement de l'entrepreneuriat

- 3- L'amélioration des conditions de vie des quartiers par leur réhabilitation physique
- 4- La lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion

D'une manière générale la stratégie urbaine intégrée s'attachera à la structuration et la diffusion d'une connaissance renouvelée des trois quartiers prioritaires, et recherchera la mise en réseau des acteurs de la politique de la ville. Dans cette perspective, et à plus long terme, la démarche aura également pour objectif de diffuser et de mettre à disposition son ingénierie et ses outils, à destination de l'ensemble des populations en difficulté de l'Agglomération.

La stratégie urbaine veillera à la prise en compte des principes suivants : l'égalité des chances et la non-discrimination ; l'égalité entre les hommes et les femmes et enfin le développement durable.

Description du caractère intégré de la stratégie du Grand Dax

Si les enjeux de forme et de présentation du présent document abordent la situation des quartiers autour de trois thèmes majeurs traités séparément, la démarche portée par le Grand Dax s'inscrit dans une recherche de complémentarité et de mise en réseau, sans laquelle l'objectif de développement intégré des quartiers ne saurait être assuré.

La présente stratégie - pour en être - assurera la coordination des différentes actions et acteurs impliqués dans la conduite de projets au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle s'attachera à décrire de manière générale les entrées et orientations privilégiées qui détermineront les types d'opérations à soutenir. Les opérations

prévisionnelles déjà connues à ce stade s'inscriront dans ce cadre et feront l'objet d'une description à part entière pour chacun des quartiers.

Au regard de la recherche d'intégration et des spécificités de notre territoire, dans lequel les quartiers sont bien intégrés au système urbain, **la présentation par quartier ne doit pas aboutir à les envisager comme enclavés vis-à-vis du reste de la Ville et de l'Agglomération.**

D'autre part, ce découpage ne doit pas avoir pour conséquence de les stigmatiser, d'autant plus que ces périmètres ne correspondent pas forcément à une réalité territoriale vécue.

Gage de réussite, c'est l'initiation d'un nouveau projet pour ces quartiers qui sera recherchée, par et pour les habitants, en valorisant leurs atouts et leur spécificités propres mais aussi en renouvelant leur rôle et leur fonction à l'intérieur de la ville. **Condition nécessaire de renouvellement, c'est l'ouverture à l'intérieur et en dehors du quartier qu'il faudra développer : aussi les flux et les échanges entre les différentes parties devront être systématiquement favorisés.**

L'analyse quartier par quartier est pour autant nécessaire car le projet doit répondre aux problématiques et besoins spécifiques de chacun des quartiers - problématiques repérées comme plus prégnantes dans ces périmètres - bien que la Ville de Dax dans son ensemble présente les signes d'une précarité qui ne touche pas uniquement les périmètres concernés.

1. Une stratégie urbaine intégrée construite autour d'un axe privilégié- le développement économique - et d'un quartier, conçu comme catalyseur et moteur de la dynamique

Le quartier du Sablar occupe une fonction d'entrée de territoire à la fois en termes d'accès routier et d'accès ferroviaire. Accueillant le Pôle d'échanges multimodal, Pulseo, le Fablab, la couveuse Envoléa, la Mission Locale, l'EMA, Pôle emploi, ce site, au regard de son positionnement stratégique sur le territoire de l'Agglomération, est amené à jouer un rôle de moteur de développement social, économique et urbain. Le Grand Dax souhaite s'appuyer sur le Sablar, comme **catalyseur du projet de territoire dans sa dynamique urbaine**. A ce titre il constitue la clé d'entrée de la stratégie pour les quartiers.

La difficulté, pour la stratégie urbaine, réside dans la capacité à articuler les différentes échelles pour aboutir à un projet intégré constituant une stratégie valable pour l'ensemble des quartiers en même temps qu'elle doit prendre en compte les problématiques spécifiques à chacun des quartiers qui détiennent une identité, un fonctionnement et des caractéristiques propres.

Si le Sablar est identifié comme entrée territoriale de la présente stratégie, le développement économique en constitue l'entrée thématique privilégiée, en faveur des habitants des quartiers. Il s'agira de s'appuyer sur les atouts existants et les efforts déjà engagés sur ce quartier pour en faire un moteur économique porteur d'innovation dans tous les domaines ; **considérant que l'activité économique est le premier moteur d'insertion et d'intégration sociale.**

La stratégie urbaine intégrée (qui s'intègre dans une stratégie de développement économique beaucoup plus large) **synthétisée ci-après en quelques objectifs phares, permettra de répondre à une partie de ces enjeux, de faire évoluer le niveau d'emploi du territoire et de répondre aux besoins des quartiers prioritaires, par la prise en compte des problématiques propres à leurs habitants.**

Objectif 1 : Anticiper les évolutions en matière de besoins d'emplois et de compétences des entreprises pour apporter des solutions adaptées en matière de formation des jeunes et des salariés

Les professionnels de l'emploi constatent des difficultés de recrutement sur certains profils, alors que parallèlement le niveau de chômage du territoire s'est accru ces dernières années. Il s'agit donc de s'assurer que dans un contexte d'évolution économique important les entreprises puissent trouver du personnel qualifié, les salariés construire un parcours professionnel pérenne et favoriser l'emploi local.

Par ailleurs, l'offre de formation sur le territoire est relativement faible sur certains axes. Il s'agira, à partir d'une analyse prospective des besoins, de mettre en place / développer les formations ou les structures de formation adaptées.

La première déclinaison opérationnelle consiste en la réalisation d'une étude de gestion territoriale des emplois et des compétences portant diagnostic global de l'offre et de la demande d'emplois et de formations, prolongée par une analyse par filières locales avec la volonté de hiérarchiser ces filières à enjeux et d'y porter des actions structurantes. Une attention particulière sera portée à l'ingénierie dédiée à l'économie, l'emploi et l'insertion ; en faveur des problématiques des habitants du Grand Dax et spécifiquement à destination des habitants des quartiers prioritaires qui représentent en partie la cible privilégiée de ces actions.

Un regard particulier aura lieu sur la filière thermique qui propose des emplois saisonniers à basse qualification. Sur la station du Grand Dax, beaucoup d'agents thermaux sont issus des Quartiers prioritaires et sont soumis à la précarité de la saisonnalité. Les possibilités de passerelles entre formation permettraient aux employés de bénéficier d'une amélioration de leurs conditions de travail, en réduisant la précarité liée à la saisonnalité du métier d'agent thermal.

La seconde déclinaison opérationnelle de cet objectif consiste à faire évoluer la carte de formation du territoire.

La diversification territoriale vers le numérique : un enjeu de territoire

Pulseo occupe un rôle d'accélérateur de la diversification du territoire vers le numérique, marché sur lequel une forte croissance est attendue en France dans les années à venir (25% de la croissance économique).

Pulseo accueille les premières entreprises dans ce domaine : Héliéo, l'expert en géolocalisation par satellite, Nigiloc (internet de l'objet), Altispot (services par drones), Okina (transports intelligents), EOS Partners (conseil en usine numérique), Surfetud (aéronautique), Sysnove (cloud computing), Art3Fact. Depuis sa création il y a deux ans, l'incubateur pulseo a porté la création de 12 sociétés innovantes pour 40 emplois dont de nombreux jeunes ingénieurs recrutés (30 projets sont actuellement suivis). Ces entreprises « vitrine du développement innovant du territoire » misent sur un développement d'activité important et reposant sur l'intégration de compétences nouvelles. Le numérique (application satellitaires, la production numérique ou laser, les outils d'infomobilité, la 3D, les nanotechnologies, les drones...) va permettre à des filières landaises de se renouveler et de se repositionner avec davantage d'atouts concurrentiels.

Par ailleurs de nouveaux métiers émergent dans le domaine, sur le volet conseil/services en premier lieu : concepteur web, développeur web, infogérance web, marketing et commerce via le net (e-commerce et e-tourisme par exemple), design et ergonomie web ... D'autres métiers se développent sur la gestion des réseaux optiques.

Le Grand Dax fera le lien entre les besoins de formation des entreprises et le réseau local de la formation et des écoles. Notre territoire présente en effet des atouts infrastructurels uniques en Aquitaine pour accueillir des formations autour du numérique, chaînon actuellement manquant sur le territoire :

Les piliers technologiques et politiques de la nouvelle donne locale reposent sur :

Un réseau d'initiative publique, Numéridax, (Ftth/Ftto) de 30 000 prises optiques permettant le développement de services numériques aux particuliers et aux professionnels ; un délégataire du service public, Grand Dax THD, qui, pendant 25 années pilotera les travaux et les interventions de ses entreprises sous-traitantes sur le réseau public (fibre optique et cuivre, équipements divers – projet évalué à 60M d'euros de travaux et retombées sur la durée du contrat) ; Un data center tier III public permettant de sécuriser les données des entreprises et collectivités dans des conditions optimales, mais aussi de développer de nouveaux services

Deux laboratoires numériques situés dans le centre d'innovation technologique du Grand Dax, pulseo :

- un Fabélec (doté d'un parc de 110k€ d'équipements) : cette unité de fabrication de cartes électroniques permet d'implémenter de l'intelligence embarquée dans les objets connectés (pour les particuliers) ou machines et véhicules (pour les professionnels) ;
- un Fablab , voir [fiche Programmation Fab Lab](#)

Le Fab Lab Art3fact : outil d'innovation technologique et sociale (ESS)

Afin d'accélérer la capacité territoriale à transformer les usages des particuliers, des collectivités et entreprises avec un objectif d'intégration de masse des outils numériques, le Grand Dax a renforcé ses équipements d'un Fablab, laboratoire de prototypage rapide à partir de machines numériques et centre d'expertise et de pédagogie sur les enjeux du numérique. Le Fablab constitue un outil de diffusion de l'innovation dont la connaissance et la substance devront être portés dans les quartiers, à destination de leurs habitants.

Ce FabLab vise à être, dans le tissu économique régional, un « opérateur agile », **dont l'objectif est de favoriser l'émergence de savoirs, de technologies et de produits innovants.** Il consiste à concevoir et animer un atelier collaboratif de prototypage rapide pourvu de machines de fabrication numérique et centré sur la recherche et le développement de technologies innovantes, en particulier dans les domaines de l'électronique embarquée et des TIC. **La mission de ce lieu de création sera à la fois d'apporter une expertise forte sur l'élaboration d'objets mais aussi sur la transmission et la diffusion du savoir.** Selon le modèle global des FabLab, Art3fact devra avoir un positionnement de détecteur des tendances, des talents et des innovations, avec une approche open source globale.

Un Fab Lab est une plate-forme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques, "intelligents" ou non. Il s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype ; aux designers et aux artistes ; aux étudiants désireux d'expérimenter et d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en CFAO, en design ; aux bricoleurs du XXI^e siècle...

Pol Olory, en charge du Fab Lab Art3Fact, mène déjà des actions pédagogiques, de création et de découverte avec des établissements scolaires de la Ville, notamment ceux des quartiers prioritaires.

Les actions à mener

- Le Grand Dax œuvre actuellement **à l'ouverture d'une nouvelle section autour du numérique sur le lycée de Borda**, plus grand lycée d'Aquitaine en nombre d'élèves, et situé en bordure immédiate du quartier politique de la ville de Cuyès.
- Le Grand Dax s'investit actuellement dans la recherche et la rencontre de partenaires autour d'écoles et de **formations innovantes autour du numérique avec la volonté d'implanter ces thématiques dans un immobilier disponible en 2016 sur le quartier du Sablar.**

L'espace identifié au Sablar possède la configuration adaptée pour accueillir ce centre de formation aux métiers du numérique, qui devra notamment être ouvert aux personnes sans qualification, répondant ainsi en partie aux besoins des habitants des trois quartiers prioritaires. L'Agglomération, afin de rendre effective l'ouverture de cette filière au public jeune, sans qualification, et notamment féminin, recherchera la contribution des acteurs reconnus dans ce domaine tels que la Web@cadémie de l'EPITECH, R2K, CEFIM ou encore SIMPLON.CO ainsi que celles des acteurs associatifs présents sur les quartiers.

[Voir fiche Programmation Tiers lieu](#)

Objectif 2 : Offrir aux entreprises des conditions d'accueil et de développement adaptées, à vocation numérique, au cœur d'un quartier Politique de la Ville, le Sablar

Des actions d'aménagement ont déjà été engagées ces dernières années et constituent des leviers à valoriser pour la dynamique économique de demain :

L'arrivée de la LGV et la restructuration du site de la Gare

L'arrivée de la LGV va permettre un accès plus rapide de Dax à Bordeaux, puis Paris d'une part et à Biarritz d'autre part. Le développement d'un pôle multimodal et d'une offre tertiaire à proximité de la gare participeront à la diversification du tissu économique en favorisant l'implantation de nouvelles activités.

Les aménagements réalisés au cours des dernières années modifient progressivement l'image du quartier, longtemps laissé à l'abandon.

Rétrospective sur une partie des investissements effectués :

Pour permettre le développement économique, pour faire émerger un nouveau quartier et un nouveau paysage urbain, il était nécessaire que les collectivités investissent et portent un projet urbain.



(3,8 M€).

2010 Requalification de l'avenue saint-Vincent-de-Paul (5 M€, maîtrise d'ouvrage Ville de Dax).

2012 Implantation du nouveau siège du Grand Dax, permettant la construction d'un immeuble de 4 étages et l'arrivée de nouvelles entreprises (3 M€ de financement du Grand Dax).

2012-2013 : La communauté d'agglomération du Grand Dax fait l'acquisition de l'ancien centre de tri postal pour y réaliser une pépinière d'entreprises dédiée aux hautes technologies Pulseo

L'ancien centre de tri postal



Le centre d'innovation pulseo (couveuse, incubateur, pépinière)



2013 Réaménagement complet des abords de la gare et transformation du site en pôle d'échanges multimodal.

2013 Réaménagement complet des abords de la gare et



Avant les travaux



Après les travaux

À noter que ces investissements ont été, le plus souvent, réalisés avec le concours financier des partenaires du Grand Dax : Conseil départemental des Landes, Conseil régional d'Aquitaine, État, Europe ou RFF/SNCF.

Contribution au chantier de la LGV Tours-Bordeaux (8 M€).

Il s'agit désormais de favoriser l'implantation d'activités économiques innovantes, et la création d'emplois qui en découle.

Afin que les efforts et l'investissement de la collectivité concernant PULSEO puissent être capitalisés, il conviendra de définir et réserver sur le territoire un pôle, des locaux dédiés, permettant d'accueillir les entreprises en sortie de pépinière ainsi que des entreprises à forte dimension innovante et/ou technologique.

PULSEO devra participer à l'aménagement du pôle technopolitain, à la mise en place de différents services mutualisés, à la prospection et dans la mesure du possible, à l'implantation de partenaires clés (laboratoires, écoles d'ingénieurs, ...). Le Grand Dax vient de lancer **un appel à projet en vue de la cession de 2 hectares de foncier**, entre la parcelle dites des Douanes, avenue de la gare, et la parcelle actuellement occupée par le Parking communautaire, avenue St-Vincent-de-Paul.

Cette cession est conditionnée à la réalisation d'un projet immobilier à dominante tertiaire sur la parcelle des douanes et d'un projet immobilier mixte, intégrant du tertiaire mais également du commerce et de l'habitat dont une part de logements sociaux, sur l'emprise du parking communautaire.

Une enveloppe de 100 places de stationnement sera néanmoins conservée sous la maîtrise du Grand Dax afin de préserver les besoins liés au Pôle d'Echanges Multimodal.

Cet appel à projet vise à constituer un effet levier afin de relancer la dynamique immobilière dans ce quartier qui souffre, malgré son fort potentiel, d'un cadre bâti dégradé.

Le potentiel permettrait la réalisation de 20 000 m² de surfaces tertiaire qui pourront accueillir les entreprises en sortie de Pulseo.

Afin de renforcer le caractère tertiaire et numérique du quartier, il est par ailleurs envisagé :

- La création d'immobilier économique **type tiers lieu**, avec deux fonctions principales
 - Une partie projet, ouvert à l'imagination des habitants et acteurs locaux pour qu'ils y définissent un lieu propre à leurs besoins, mais facilitant l'insertion par l'activité économique, la recherche et l'accès à l'emploi.
 - un espace de co-working en offrant, en dehors des outils et des équipements mis à disposition, un cadre favorable à des opportunités d'échanges et de coopérations porteuses d'innovations sociales et technologiques : maintien et création d'emplois, projets partagés, nouvelles activités via la mise en place d'un espace de travail partagé mais aussi par la venue d'un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.

Ce tiers-lieu devra développer l'entrepreneuriat des habitants des trois quartiers. Les habitants des quartiers prioritaires devront bénéficier de cette offre, notamment les jeunes (public-cible privilégié). La démarche de sensibilisation et de découverte de cette filière professionnelle pourra s'appuyer sur les actions portées par le Fab Lab, au regard de sa capacité à sensibiliser les jeunes, via son aspect ludique et sa fonction pédagogique.

C'est ce même espace qui pourrait aussi recevoir une école autour du numérique et ou du business développement, projet préalablement décrit.

[Voir fiche Tiers-lieux](#)

- La création d'une auberge espagnole (**loft d'accueil de stagiaires des entreprises publiques et privés**) quartier de la gare avenue st Vincent de Paul.

Cet espace permettra de loger à prix modique les stagiaires sur le quartier du Sablar, tout en renforçant la convivialité et l'échange des savoirs et des pratiques. Des synergies seront recherchées avec le tiers-lieu du Sablar.

Ainsi, l'arrivée de la LGV, les infrastructures implantées sur le site de la gare (sièges sociaux publics et privés, cluster, centre d'innovation pulseo, siège du délégataire de la fibre optique et du gestionnaire du data center, Fablab ; salles de séminaire, couveuse, incubateur pépinière, hôtel d'entreprises), le développement engagé d'une offre de locaux tertiaires, et en parallèle, à 1h15 de TER, la volonté régionale de développer l'économie numérique par le projet Euratlantique implanté sur la gare de Bordeaux et son pôle digital, le développement très important du marché de l'économie numérique ... constituent autant d'atouts favorisant la création d'un pôle numérique d'agglomération sur le quartier du Sablar.

Objectif 3 : soutenir l'entrepreneuriat sur les quartiers

L'objectif n'est pas tant d'avoir plus de créations d'entreprises sur le territoire, mais de s'assurer de leur pérennité dans le temps en leur offrant les conditions d'accueil et d'accompagnement adaptés. En effet, les études montrent que l'accompagnement des porteurs de projet par un professionnel spécialisé permet de passer d'un niveau de pérennité à 5 ans d'environ 50% à un niveau atteignant 80 à 90 %, avec des entreprises qui se développent de manière durable sur les territoires d'incubation.

Il s'agira tout d'abord de **communiquer sur l'esprit entrepreneurial**, auprès de la population des jeunes en particuliers (avec une forte volonté de les mobiliser pour restaurer une meilleure mixité générationnelle), des femmes (pas assez mobilisées selon les études européennes sur la démarche de création d'entreprise), les plus de cinquante ans (dont le retour à l'emploi est long mais qui sont en capacité, avec leur expérience, de créer leur entreprise).

Il s'agit tout autant de **communiquer que d'identifier plus de créateurs et repreneurs** :

- Sensibilisation à la création d'entreprises (visites d'entreprises...)

- poursuivre la dynamique du concours Puls'innov ;
- lancer des AMI territoriaux ;
- réfléchir à des compétitions créatives (battles) ;
- mais aussi par la mise en œuvre d'applications téléchargeables, d'outils du web (web TV, e-journalisme), et l'extension du community management.

Le partenariat mis en place au sein de l'Agglomération avec **BGE Landes Tec Ge COOP** permet de s'appuyer sur cet acteur de l'accompagnement à la création d'entreprise : **il mettra en place des actions visant la sensibilisation à la création d'entreprise dans les quartiers**. Ces actions seront notamment menées en partenariat avec **l'ADIE** acteur important sur la diffusion du micro-crédit auprès des mono-entrepreneurs.

Seront par ailleurs mis en œuvre des **outils de communication vers les primo-créateurs et les entrepreneurs** permettant une identification globale et simple de l'offre d'accueil économique. Dans ce cadre, des innovations comme une application web peuvent être développés à l'échelle du territoire pour mieux communiquer vers les primo-créateurs et créer un sentiment d'appartenance territoriale renforcée pour les entrepreneurs locaux. **Cette action sera particulièrement porteuse envers les créateurs issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**.

En lien avec ces actions il s'agit de valoriser et de mettre au service des habitants des quartiers l'offre proposée par la **couveuse d'entreprise Envolea** qui par sa structure et son mode de fonctionnement, répond aux besoins des habitants en matière de création d'entreprise : par l'accompagnement proposé et la possibilité de construire et tester son projet dans des conditions réelles tout en évoluant dans un cadre stable permettant de minimiser les risques liés à la création d'une activité. Envolea qui accueille 70% de créatrices d'activités, poursuivra la recherche de profils féminins à accompagner, par une écoute attentive des volontés créatrices détectées dans les quartiers.

Objectif 4 : œuvrer à une meilleure employabilité des habitants des Quartiers

La présentation de ce qui précède prouve que le quartier du Sablar se définit comme nouvelle centralité – au-delà de sa fonction d'entrée territoriale - car il a vocation à occuper un rôle de centre de ressources à destination de tous les habitants des quartiers prioritaires. L'ensemble des mesures préalablement décrites participent au « rapprochement journalier entre chefs d'entreprises et demandeurs d'emplois ».

Pour autant, si les conditions d'un développement économique peuvent être créées via ces actions, il faut veiller à une meilleure insertion professionnelle des habitants des quartiers.

Cela passe notamment par une mobilisation et un partenariat renforcé des structures et institutions du Service Public de l'Emploi Local (SPEL) :

- mieux faire connaître, notamment aux publics en difficulté et éloignés de l'emploi, les ressources et services proposés par le SPEL
- renforcer la coordination des acteurs et assurer le suivi des parcours des demandeurs d'emploi
- adapter les pratiques et les réponses aux besoins des quartiers

ZOOM sur LES ACTIONS ENGAGEES en 2015 par le SPEL (Service Public de l'Emploi de l'arrondissement de DAX), en lien étroit avec les collectivités territoriales :

- *Diagnostic social, permanences des partenaires emploi dans les quartiers, promotion des demandeurs issus des quartiers sur les dispositifs de contrats aidés et chantiers clausés ;*

- *Mise en œuvre des politiques publiques sur les contrats aidés (aides à l'embauche, CAE, CIE emplois d'Avenir) : forte mobilisation des acteurs locaux et des collectivités territoriales pour favoriser le retour à l'emploi des demandeurs de + de 12 mois ;*
- *Travail sur la situation des femmes et les transitions professionnelles : mise en place des prestations spécialisées de travail sur le transfert de compétences. Conventonnement avec la Maison de l'Enfance pour l'accès rapide à un mode de garde d'enfant en cas de reprise d'emploi ou d'entretien d'embauche ;*
- *L'orientation en évolution : politique de l'emploi très tournée vers le conseil en évolution professionnelle (nécessité de travailler la mobilité géographique et professionnelle, transfert et rechargement des compétences, mise en œuvre du Compte Personnel de Formation...);*
- *La mobilité : élaboration du premier guide mobilité départemental (en cours) ;*
- *Développement de l'accessibilité à l'offre d'emploi via le numérique : E-forum à venir et services en ligne.*

Aussi et afin que la prise en compte des habitants de Cuyès, du Gond et du Sablar soit effective, la stratégie urbaine intégrée devra réaliser un diagnostic spécifique à vocation économique, permettant :

- d'identifier et de lever les freins à l'emploi (garde d'enfant, difficultés avec la langue, problématiques lourdes de santé, de logement...)

- mieux connaître les besoins des personnes vis-à-vis de leur emploi (qualification/ formation, problèmes de mobilité, de santé, de logement, temporalité liée au travail saisonnier ...)

Globalement il s'agira de favoriser l'employabilité des habitants des quartiers, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes, via le traitement global des problématiques et la logique de suivi individualisé – garante de l'apport des réponses adaptées.

La réponse institutionnelle doit également s'accompagner de la mobilisation des acteurs associatifs, capables de travailler en prise directe avec les habitants dans un cadre souple et adaptable en proposant des solutions innovantes.

Cet aspect sera notamment développé via le partenariat engagé avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) qui assurera également un rôle de relais et d'intermédiaire entre le service public de l'emploi et les habitants des quartiers au regard de leur situation individuelle (conventions avec la Mission Locale, Pôle Emploi...).

FACE met également en place des échanges avec les acteurs de terrain afin de toucher les personnes hors droit commun. Le partenariat avec FACE permettra aussi d'intégrer les entreprises à la démarche par la mobilisation des collaborateurs d'entreprises en tant que marraines, parrains, formateurs, animateurs pour les habitants des quartiers, en contribuera ainsi à développer leur employabilité.

Dans ce cadre, l'Espace Métiers Aquitain, qui vient d'ouvrir, sera valorisé. Situé à côté de pôle emploi et de la mission locale, au Sablar, il est le premier guichet pour les chefs d'entreprises cherchant à recruter et les demandeurs d'emplois en recherche d'un travail, l'ensemble des acteurs du réseau de l'emploi, du développement économique y proposent toute l'année de l'information sur le territoire économique et des ateliers.

Le 1^{er} espace métiers aquitain (EMA) des Landes sur le quartier du Sablar

L'EMA, le concept,

Dans le cadre du service régional de l'orientation, Aquitaine Cap Métiers (réseau de 23 EMA en Aquitaine, organisme financé par le conseil régional d'Aquitaine, en charge du schéma régional des EMA comme de leur agrément) a agréé la mission locale des Landes pour l'ouverture du premier EMA des Landes sur le Grand Dax.

Ce lieu est :

- ✓ Un espace consacré à toutes les questions autour de la vie professionnelle ;
- ✓ Un espace d'accès libre, gratuit et sans rendez-vous pour tous publics (particuliers et professionnels) ;
- ✓ Un espace comprenant des ressources d'informations et proposant du conseil.

L'EMA se déploie sur 7 axes : choisir un métier ; se former ; rechercher un emploi ; connaître ses droits ; explorer en ligne pour mieux s'orienter ; créer son activité ; lire la presse et se documenter.

L'EMA constituera un guichet unique du premier accueil pour tous les parcours vers l'emploi.

Il favorise le rapprochement de l'offre d'emploi des entrepreneurs locaux avec la demande d'emploi des sans-emplois d'un territoire, en valorisant les opportunités locales. Il sera un EMA principal, à partir duquel des EMA relais peuvent être mis en place, que ce soit de manière permanente ou temporaire.

L'EMA intervient sur le bassin « emploi-formation » constaté par la région Aquitaine

Les premières sont : la conception de sa partie ouverte au public et numérique, la mise en œuvre d'ateliers (emploi, recrutement, apprentissage,...), des expositions pour la découverte des métiers, l'information sur les nouveaux dispositifs d'accès à l'emploi, la permanence des partenaires intervenant dans la chaîne locale de l'accès à l'emploi, la visite d'entreprises, la découverte de l'innovation... Dans ce cadre, l'EMA apparaît comme l'outil central adapté, constituant une véritable innovation sur le territoire qui est dépourvu à ce jour d'un tel outil. Il contribue à une action de promotion forte des offres locales (recherche d'emploi, recherche de formation, connaissance du tissu d'emploi des entreprises) dans un cadre où le chômage augmente et alors que des offres d'emplois ne sont pas pourvues.

Synergie possible entre l'Espace Métiers en Aquitaine et le Fab Lab Art3fact : venir à la rencontre des quartiers, en menant des actions éducatives et de découvertes (ex : sensibilisation aux méthodes de prototypages, travail autour de l'impression en trois dimensions ...) et étudier d'allier cette action avec un outil mobile type mini-bus qui aura pour objectif de venir à l'intérieur des quartiers pour favoriser la diffusion des informations disponibles à l'EMA sur les métiers, les parcours... à destination des habitants, et notamment des jeunes.

Il s'agira également de travailler spécifiquement sur la question de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)³³

en s'appuyant sur les associations présentes qui œuvrent déjà auprès des habitants des quartiers (Atelier Fil, Défis, Amicale Laïque...).

Les acteurs de l'IAE doivent faire l'objet d'un soutien car ce réseau, à développer, gagnerait en lisibilité par une meilleure structuration qui pourrait conduire au développement d'une filière dynamique de l'économie sociale et solidaire (ESS³⁴) sur le territoire.

2 - La stratégie urbaine intégrée : la recherche d'une complémentarité des approches

³³ Au sens de l'article L5132-1 du Code du Travail

L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires.

³⁴ LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Article 1

I. - L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise [...]

Article 2

Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :

1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;

2° Elles ont pour objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;

3° Elles concourent au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2°.

Les actions mises en œuvre sur le volet cadre de vie, habitat, renouvellement urbain doivent prendre en compte la situation des habitants des quartiers prioritaires en les intégrant à la démarche de la stratégie urbaine intégrée : répondre à l'objectif d'insertion par l'activité économique.

Les démarches collectives visant le cadre de vie, les opérations de renouvellement urbain et le développement économique devront s'articuler aux démarches et actions que l'on pourrait qualifier d'individualisées : elles concernent essentiellement les actions favorisant la cohésion et l'inclusion sociale. Le caractère intégré de la stratégie du Grand Dax réside pour partie dans cette articulation. L'ensemble des actions devront concourir à améliorer les conditions de vie des habitants du quartier.

Les dynamiques et opérations de développement, réhabilitation, construction, innovation menées dans les quartiers, devront bénéficier en premier lieu aux habitants de ces quartiers.

Le fil conducteur de la démarche territoriale, axé sur les questions du développement économique et de l'emploi, ne doit pas aboutir à séparer les différentes dimensions qu'elle cherche à concilier, et nécessitera donc de développer la prise en charge individualisée de situations multifactorielles dans quelque domaine que ce soit.

Pour répondre aux différents enjeux et constats réalisés, il s'agira de travailler en amont sur la question de la dynamique sociale : en favorisant la cohésion sociale entre les générations et à l'intérieur de chacune d'elles ; en développant la participation des jeunes et des femmes à la vie du quartier et en soutenant plus généralement les activités créatrices de liens sociaux ainsi que l'accès à la pratique sportive, culturelle et de loisirs, **l'objectif est de créer des conditions favorables à l'employabilité des personnes.**

Agir sur le levier de la cohésion sociale au sein des quartiers (repérer et accompagner les habitants en difficulté, agir sur les problématiques familiales et éducatives, les situations de rupture et d'isolement ...) constitue la condition sine qua non d'intégration des individus que ce soit socialement et/ou professionnellement. Cela passera notamment par la mise en place de médiateurs dans les quartiers (adulte-relais par exemple). La stratégie devra également favoriser l'ouverture hors du quartier pour tous les publics, afin de participer à l'intégration des individus d'une manière générale.

La part importante de familles monoparentales nécessite de renforcer le soutien à la parentalité. Par ailleurs, la précarité qui touche de manière plus importante les femmes justifiera de la mise en place d'actions spécifiques à destination des habitantes des quartiers prioritaires. Plus spécifiquement le soutien aux familles en difficulté, en concourant à la résolution de problématiques propres aux parents, aura pour objectif de concourir à la réussite des enfants et des jeunes, car les difficultés sociales des familles constituent un handicap souvent majeur à cette réussite.

Aussi, la réussite éducative apparaît comme un enjeu fondamental, que ce soit en termes d'épanouissement personnel et/ou professionnel. L'accompagnement mené devra avoir pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant, le soutenir dans sa scolarité et mettre à sa disposition les apports culturels nécessaires à sa réussite éducative. L'objectif sera de développer l'action en cohérence et complémentarité avec l'Ecole sans oublier d'accompagner et conseiller les familles dans leurs fonctions parentales et dans leur dialogue avec l'Ecole. **Il s'agira de répondre également aux problématiques de décrochage scolaire, via un accompagnement éducatif adapté.** Plus largement mais de manière tout aussi fondamentale l'accès à la découverte et l'ouverture hors du quartier (ex : actions de sensibilisation à la création d'entreprise ; visites d'entreprises, accès à une pratique artistique ...) s'inscrit dans cette démarche avec pour objectif spécifique d'agir auprès des jeunes, en nourrissant leurs ambitions actuelles et futures : en adoptant une démarche visant à aller vers et à limiter les pratiques et comportements d'autocensure quant aux choix professionnels (parfois induits par l'habitus³⁵).

³⁵ Extrait de Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
« Les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des habitus, systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre,

La culture comme levier de développement et d'épanouissement personnel : accompagner la pratique sportive, culturelle et de loisirs

Il s'agira notamment de :

- Favoriser la diffusion des musiques actuelles en identifiant au sein des quartiers prioritaires des jeunes souhaitant pratiquer la musique; permettre aux jeunes musiciens de pouvoir répéter dans les locaux adaptés et les accompagner au travers de différentes actions
- Offrir aux jeunes des espaces pour s'exprimer en public.
- Faire découvrir aux jeunes des quartiers prioritaires, dans des conditions adaptées une pratique artistique (photographie, danse moderne, arts plastiques). L'objectif est de mettre le public ciblé en situation d'être acteur d'une pratique artistique qu'il ne connaît pas ou peu et ainsi de faire évoluer sa perception et sa représentation d'une pratique artistique.
- Créer du lien social et partager un temps en famille autour d'une offre culturelle ou sportive conviviale (cinéma en plein air, parcours d'orientation, aquagym...)
- Créer des passerelles pour amener la culture vers les publics et les publics vers les lieux culturels (concerts découverte).
- Sensibiliser les enseignants des classes de maternelles et élémentaires à la pratique artistique en leur proposant des ateliers chorégraphiques transmissibles.

Afin que l'ensemble des solutions à apporter soient mobilisées, il s'agira enfin de travailler sur la question du non-recours aux droits (réel ou supposé d'une partie des habitants des quartiers comme mis en évidence dans le diagnostic) ; car ce non-recours (dispositifs sociaux, soins ...) peut constituer un frein à l'intégration, et plus largement au développement d'un réseau social. Il s'agira de s'appuyer sur les dispositifs et personnes ressources existants pour l'accès aux droits, notamment en matière de santé.

Les démarches menées en faveur de la cohésion sociale, au regard des types de problématiques traitées, s'appuieront sur **la mobilisation de l'ingénierie sociale existante. La structuration, la coordination et la communication entre les différents acteurs de l'action sociale devra être recherchée (Centre social municipal, Pôle enfance famille Nelson Mandela, Centre communal d'action sociale, Action sociale du Conseil Départemental des Landes, actions sociales portées par le tissu associatif...).**

La dimension sociale de la stratégie urbaine du Grand Dax, œuvrant à l'échelle de l'individu, vise à assurer le développement intégré de nos quartiers prioritaires. Ce développement doit également assurer la mise en place d'opérations collectives concourant à l'amélioration du cadre de vie des habitants, qu'il soit privé (le logement) ou public (l'environnement physique du quartier).

L'articulation des deux dimensions sera recherchée, notamment via :

- **le recours aux marchés intégrant des clauses sociales (l'Agglomération intègre dans ses marchés les objectifs du développement durable, la Ville de Dax et le CCAS imposent de manière systématique des clauses d'insertion dans leurs marchés publics de travaux),**
- **le recours aux entreprises d'insertion et la mobilisation du réseau d'acteurs sociaux et associations, en lien avec les habitants des quartiers, qui peuvent constituer un relais d'information et de diffusion sur le terrain**

objectivement « réglées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre. [...] Bref, étant le produit d'une classe déterminée de régularités objectives, l'habitus tend à engendrer toutes les conduites « raisonnables », de « sens commun », qui sont possibles dans les limites de ces régularités, et celles-là seulement, et qui ont toutes les chances d'être positivement sanctionnées parce qu'elles sont objectivement ajustées à la logique caractéristique d'un champ déterminé, dont elles anticipent l'avenir objectif ; il tend du même coup à exclure « sans violence, sans art, sans argument », toutes les « folies » (« ce n'est pas pour nous »), c'est-à-dire toutes les conduites vouées à être négativement sanctionnées parce qu'incompatibles avec les conditions objectives. »

- **l'accompagnement des chantiers de réhabilitation par des dispositifs destinés à favoriser l'emploi, l'insertion et la formation pour les habitants du quartier en difficulté ex : permanences emploi rénovation – accompagnement parcours d'insertion, mise en place de chantier formation qualification).**

La politique des investissements publics de croissance portée par le Grand Dax devra bénéficier par ce biais aux habitants des quartiers prioritaires (ex: construction du futur centre aquatique sur Cuyès).

D'une manière générale l'espace « extérieur » des quartiers fera l'objet d'un traitement visant l'amélioration de l'environnement physique, avec des actions spécifiques déclinées selon chaque quartier au regard de ses problématiques propres. La démarche territoriale adoptée cherchera à renforcer les liens des quartiers avec le centre-ville (fréquentation renforcée des équipements et services offerts par la ville-centre qu'ils soient sociaux, culturels, de loisirs etc...) ; mais aussi à préserver voire renforcer leur identité en valorisant les projets portés par les habitants dans leur quartier. **Une place importante devra être accordée à la gestion urbaine de proximité, via la mobilisation du conseil citoyen notamment, et plus largement de l'ensemble des habitants du quartier.**

Pour les trois quartiers, les actions en faveur de l'amélioration du logement seront soutenues, à la fois sur le parc social et le parc privé en conformité avec les orientations du PLH³⁶ avec notamment pour objectif spécifique d'accroître l'efficacité énergétique des logements (réduction de la consommation d'énergie des logements). Il s'agira de proposer une offre de logement adaptée en accentuant les efforts engagés pour la requalification du parc social existant ; en poursuivant les efforts engagés sur le parc privé dans le cadre de l'OPAH-RU via la mise en place de la nouvelle OPAH ; et en accentuant les efforts d'adaptation du bâti et de lutte contre la précarité énergétique.

D'une manière générale pour les opérations de construction, le développement durable (voir annexe PCET)³⁷ sera pris en compte, notamment via l'application de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) lors de la construction de nouveaux bâtiments, et conformément à nos documents de planification.

Zoom sur l'action en faveur d'un habitat durable

Economies d'énergie au sein du parc de logements sociaux

Depuis 2010, les aides forfaitaires accordées par le Grand Dax aux opérateurs de logements sociaux (construction et rénovation) sont soumises à éco-conditionnalités. Prêt de 600 logements sociaux ont été réhabilités ou sont en passe de l'être. Suite à la parution de la Règlementation Thermique 2012, les exigences en matière de construction sont devenues réglementaires. Cependant, il est apparu nécessaire de modifier le règlement « Rénovation », pour le rendre plus ambitieux et volontariste.

Economies d'énergie au sein du parc de logements privés

L'OPAH 2015-2018 devra s'inscrire dans la continuité de la précédente opération et du PLH en permettant :

³⁶ Extrait en annexes du Programme Local de l'Habitat – Actions 2 et 13 du PLH : 2 : **Accompagner la réhabilitation du parc social existant – 13 : Améliorer la performance énergétique du parc privé**

³⁷ Afin de rassembler toutes les actions responsables portées par le Grand Dax, de les développer et d'y associer des mesures complémentaires, dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique, les élus communautaires ont engagé un Plan Climat Énergie Territorial, fin 2009. Le Grand Dax anticipe ainsi la loi du 12 juillet 2010 portant *Engagement National pour l'Environnement (ENE)*, qui rend obligatoire la mise en place d'un PCET dans les collectivités de plus de 50 000 habitants, d'ici 2012.

-La production de logements conventionnés sociaux par la résorption de la vacance

-L'amélioration énergétique des logements

-L'adaptation des logements pour les PMR (Personne à Mobilité Réduite)

-La mise aux normes électriques des logements

L'opération tend à viser une performance énergétique de nature à réduire les charges du logement incombant aux propriétaires occupants ou aux locataires (chauffage, isolation...). Il s'agira de conforter les efforts entrepris dans le cadre de la précédente OPAH RU (2008-2013) par un repérage et un ciblage plus performants ; notamment grâce à une implication forte de l'ensemble des acteurs et à une communication large. L'OPAH RU menée sur la précédente période a dépassé ses objectifs, notamment en ce qui concerne les propriétaires occupants. La cible des propriétaires bailleurs semble plus difficile à atteindre.

3- Une stratégie qui doit répondre aux problématiques spécifiques de chacun des quartiers et de leurs habitants

L'analyse des enjeux quartier par quartier est nécessaire car la stratégie développer doit répondre aux problématiques et besoins spécifiques de chacun des quartiers - problématiques repérées comme plus prégnantes dans ces périmètres - bien que la Ville de Dax dans son ensemble présente les signes d'une précarité qui ne touche pas uniquement les périmètres concernés.

La synthèse des enjeux et des orientations est reprise, de façon formelle, dans la partie suivante, par enjeux communs et dans une déclinaison quartier par quartier... Certaines actions sont ensuite déclinées par fiches.

Il s'agira sur Cuyès de répondre au constat général du délitement du lien social, mais aussi à la question de la présence d'un sentiment d'insécurité dont témoigne une partie des habitants du quartier.

La stratégie sur ce quartier consiste à agir sur l'environnement physique du quartier au regard de la dégradation des espaces extérieurs mais aussi des logements.

Economiquement la réhabilitation de l'ilôt commercial constitue une priorité (cellules situées en pied d'immeuble), face au constat d'une activité existante en perte de vitesse ; activité économique de proximité pourtant essentielle au maintien du lien social.

La stratégie devra passer par une communication sur les atouts du quartier : lutter contre sa mauvaise image en lui redonnant de la valeur « locative » pour attirer de nouveaux arrivants par choix et non pas par défaut, mettre en valeur sa proximité au centre-ville et utiliser la démarche précédemment définie comme l'initiation d'un nouveau projet de quartier ; cela passe également par la valorisation des actions et initiatives des habitants pour les rendre fiers de leur quartier. Dans cet esprit, la création du centre aquatique permettra le renouvellement du quartier et son intégration dans la ville.

Pour le quartier du Gond, il s'agira de développer la médiation, l'animation et l'insertion sociale via la mise en place de nouvelles actions de proximité favorisant le lien social mais aussi en pérennisant les actions existantes de médiation et d'animation sociale en faveur des jeunes et des enfants (Centre social notamment).

Le soutien à la parentalité, les actions dédiées à la réussite éducative, devront faire l'objet d'une action renforcée. Les problématiques de mobilité, constituant un frein à l'emploi, feront également l'objet d'une attention particulière car repérées comme particulièrement importante pour les habitants du quartier.

Par ailleurs le parc social nécessite une intervention à la fois sur la résidence SERON (56 logements sociaux) mais aussi sur les habitations basses individuelles : lors du Conseil Citoyen les habitants ont souligné les problèmes liés à l'assainissement (remontées d'eau).

Enfin , l'un des axes de développement du quartier sera de mieux valoriser les atouts disponibles en termes de pratique artistique : présence du conservatoire de musique et de danse, studio de musique up your sound³⁸ notamment. Par ailleurs les échanges intergénérationnels devront être favorisés dans ce domaine, en s'appuyant notamment sur la résidence Habitat Jeune et l'EHPAD Gaston Larrieu (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Pour le quartier du Sablar, au-delà de sa fonction de nouvelle centralité, moteur de développement et centre de ressources, il s'agira de répondre aux problématiques propres, urbaines et sociales, du quartier et de ses habitants.

Les outils dont ils disposent actuellement, qui devront être mis au service des habitants des quartiers, ne peuvent répondre complètement aux difficultés mises en évidence précédemment.

Aussi le constat de la fragilisation du lien social dans le quartier du Sablar et le nombre important de personnes isolées nécessite de favoriser l'animation du quartier mais également de développer des actions spécifiques dédiées à la lutte contre l'isolement, notamment des personnes âgées.

Le projet de création des jardins solidaires du Sablar, conçus comme véritable équipement de cohésion sociale entre les générations, participera également à répondre à des enjeux environnementaux, éducatifs et pédagogiques. Ces jardins solidaires, vecteur de lien social sur un site dégradé qui a fait l'objet d'une opération de résorption de l'habitat insalubre et qui accueillera de nouveaux logements sociaux, participeront à l'amélioration de l'environnement physique du quartier.

Plus globalement les opérations de renouvellement urbain au sens large devront être favorisées sur le quartier du Sablar qui présente une situation urbaine dégradée. Le quartier du Sablar est également celui des trois quartiers qui accueille la part la moins importante de logements sociaux. Par ailleurs sur le quartier l'offre immobilière est caractérisée par un habitat privé jouant un rôle de parc social de fait. Face à cette situation il s'agira de poursuivre et développer les actions en faveur de la requalification du parc existant (social et privé)

Enfin, la redynamisation du quartier s'articulera notamment autour de sa fonction commerciale : le tissu commercial existant souffre d'une dégradation, pourtant les commerces de proximité occupent une fonction primordiale pour la vie du quartier et l'entretien du lien social. Aussi la stratégie s'attachera à poursuivre les réalisations et les efforts engagés en termes de restructuration et valorisation des bâtiments commerciaux sur l'avenue Saint-Vincent-de-Paul mais également de développer l'implantation de nouveaux commerces (projet quartier de la gare) et de poursuivre la valorisation de l'entrée de ville.

❖ CONTRAT DE VILLE ET STRATEGIE URBAINE INTEGREE

Le contrat de ville a pour objectif de mettre en œuvre un cadre d'action transversal et partenarial afin de résoudre les difficultés propres aux quartiers et à leurs habitants. Le contrat de ville propose de coordonner, renforcer et mettre en transversalité les actions, projets et opérations des différentes institutions. A ce titre il assure son action sur un champ de compétence vaste : la cohésion sociale (éducation, santé, prévention de la délinquance, culture et sports, justice ...), l'habitat et le cadre de vie (logements, transports, environnement...), le développement économique et l'emploi. C'est dans le cadre

³⁸ **Studio de répétition de Séron** : UP Your sound. Le nouveau site de répétition a pour fonction de proposer aux musiciens un espace de répétition, une formation musicale, un bureau d'accueil et d'information pour les groupes. Il s'agit non seulement d'un lieu de répétition, mais aussi, d'un **espace de formation pour permettre aux groupes de progresser dans le cadre de stages ou d'ateliers et un espace de diffusion pour donner la possibilité aux groupes de se produire sur des scènes ouvertes ou lors d'événements. Il a également pour vocation d'accueillir des débats et rencontres autour de pratiques d'expressions artistiques et se veut un espace de pratiques réelles pour l'écriture des textes, la danse.**

de la circulaire du Premier Ministre n°5729/SG portant précisions sur l'élaboration des contrats de ville que sont définis les trois piliers du contrat. La stratégie urbaine intégrée, partie intégrante du contrat, intervient toutefois selon des modalités différentes : elle a pour objectif de définir des orientations stratégiques motrices de développement pour les quartiers, des solutions susceptibles de produire des effets de levier. Il n'est pas question de se substituer à l'action publique classique de l'Etat : la stratégie urbaine intégrée constitue le volet européen du contrat de ville et les projets s'y intégrant doivent ainsi répondre aux critères d'intervention de l'Union Européenne.

Aussi la synthèse des constats et orientations ci-après constitue le cadre d'intervention global du contrat de ville selon les trois piliers précédemment décrits.

Synthèse des constats et orientations selon les trois piliers du contrat de ville

A - COHESION SOCIALE : ORIENTATIONS STRATEGIQUES COMMUNES AUX TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

Constat : une fragilité du lien social

Orientation stratégique : Renforcer la cohésion sociale des habitants au sein du quartier

Objectifs intermédiaires

Faciliter la cohésion sociale entre les générations et à l'intérieur de chacune d'elles

Développer la participation des jeunes et des femmes à la vie du quartier

Soutenir les activités créatrices de liens sociaux ainsi que l'accès à la pratique sportive, culturelle et de loisirs

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Mise en place de médiateurs dans les quartiers (adultes relais)
- Animations du Centre Social et Culturel Municipal autour des Jardins solidaires et écologiques (Quartiers de Cuyès et du Sablar)
- Sorties familiales
- Sorties culturelles et de loisirs
- Ateliers cuisine et convivialité

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

Crédits DRAC pour la culture, Crédits DDCSPP, CAF, Conseil Départemental, Services civiques

Moyens spécifiques :

Crédits d'intervention politique de la ville

Adultes-relais

Constat : les difficultés sociales des familles peuvent constituer un frein pour l'éducation des enfants et la réussite des jeunes

Orientation stratégique : Soutenir les familles en difficulté dans l'éducation des enfants et permettre la réussite des jeunes

Objectifs intermédiaires

Favoriser la réussite éducative et le soutien à la parentalité

Prévenir le décrochage scolaire, détecter les familles en difficulté et les accompagner ...

Favoriser la réussite des jeunes, l'accès à la découverte et l'ouverture hors du quartier

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Actions « accompagnement à la scolarité » et « alphabétisation »
- Mise en place d'un groupe-projet parentalité (Centre Social et culturel Municipal)
- Mise en place d'ateliers parents-enfants à destination des familles des QPV
- Mise en place de séances ciné-débats parentalité

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

Crédits DDCSPP

Moyens Éducation Nationale : une partie des moyens alloués sont détaillées en **annexe 8**, au regard des priorités éducatives préalablement repérées. Autre : EPIDE, E2C.

Moyens CAF : CLAS + REAAP

Moyens spécifiques :

Mise en place d'un programme de réussite éducative

Crédits d'intervention de la politique de la ville

Adultes-relais

Services civiques

Constat : des difficultés d'accès au droit et de non-recours aux dispositifs existants ?

Orientation stratégique : Garantir l'accès aux droits et aux soins et lutter contre le non recours

Objectifs intermédiaires

Evaluation du non-recours aux droits auprès des habitants du quartier

Actions d'information en matière de dispositifs sociaux existants, structures et personnes ressources;

Renforcement de la structuration de l'ingénierie sociale et de la coordination des différents acteurs dans le cadre du contrat de ville

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Ateliers « Partager pour apprendre et apprendre en Partageant »
- Pass fun vacances
- Permanence d'aide aux victimes d'infractions pénales

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

CAF, FIPD, Conseil Départemental

Moyens spécifiques :

Crédits d'intervention de la politique de la ville

Adultes-relais

- **Cohésion sociale : quartier CUYES**

Il s'agit sur Cuyès de répondre au constat général du délitement du lien social, mais aussi à la question de la présence d'un sentiment d'insécurité dont témoigne une partie des habitants du quartier. L'encadrement et le suivi des jeunes devront être renforcés pour lutter contre la petite délinquance et les phénomènes de privatisation des espaces publics (Tour Gascogne par exemple). La présence des acteurs sociaux, des éducateurs de prévention spécialisée doit être pérennisée et développée, en s'appuyant notamment, mais pas uniquement, sur des actions de prévention en milieu scolaire.

Constat : une attente de tranquillité dans le quartier

Orientation stratégique : assurer la tranquillité du quartier

Objectifs intermédiaires

Favoriser l'encadrement pour lutter contre la petite délinquance et les phénomènes de privatisation des espaces publics

Coordonner les actions des différents partenaires et intervenants sur le quartier

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Mise en place de médiateurs dans les quartiers : adulte-relais
- Réunions du CISPD

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

FIPD, Moyens Police Nationale

Moyens spécifiques : Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité

- PDPD (Plan Départemental de Prévention de la Délinquance) CISPD (Conseil Intercommunal de sécurité et prévention de la Délinquance)
- **Cohésion sociale : quartier GOND**

Face à la demande des habitants du quartier il s'agira de développer la médiation, l'animation et l'insertion sociale via la mise en place de nouvelles actions de proximité favorisant le lien social mais aussi en pérennisant les actions existantes de médiation et d'animation sociale en faveur des jeunes et des enfants (Centre social notamment). Le soutien à la parentalité, les actions dédiées à la réussite éducative, devront faire l'objet d'une action renforcée.

Constat : une demande d'animation du quartier

Orientation stratégique : développer la médiation, l'animation et l'insertion sociale

Objectifs intermédiaires

Renforcer la mise en place d'actions de proximité favorisant le lien social

Pérenniser les actions existantes de médiation et d'animation sociale en faveur des jeunes, des enfants et des femmes

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Renforcer la médiation et l'animation : mise en place de nouvelles actions de proximité notamment en faveur des jeunes, des enfants et des parents
- Reconstruction du foyer d'animation [Voir fiche Programmation](#)
- Action « Loisirs et culture pour tous »
- Valoriser les atouts : la pratique artistique comme levier de développement : conservatoire de musique et de danse, studio de musique Up Your Sound et échanges intergénérationnels (résidence Habitat Jeunes-EHPAD Gaston Larrieu)

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

Moyens spécifiques : Crédits spécifiques politique de la ville, Adulte relai

- **Cohésion sociale : quartier SABLAR**

Le constat de la fragilisation du lien social dans le quartier du Sablar et le nombre important de personnes isolées nécessite de favoriser l'animation du quartier mais également de développer des actions spécifiques dédiées à la lutte contre l'isolement, notamment des personnes âgées.

Constat : un lien social à conforter et un nombre important de personnes isolées

Orientation stratégique : Favoriser l'animation du quartier

Objectifs intermédiaires

Développer des actions dédiées à la lutte contre l'isolement notamment des personnes âgées

Développer la communication et les événements dans le quartier

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Création d'un équipement de cohésion sociale sur site dégradé ayant fait l'objet d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre : les jardins solidaires et écologiques du Sablar
- Création d'un foyer d'animation avenue Saint-Vincent-de-Paul
- Ateliers d'activités sportives à destination de tous les publics notamment les retraités/personnes âgées

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

Crédits DDCSPP ; Moyens spécifiques : Crédits spécifiques politique de la ville

B- HABITAT – CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN : ORIENTATIONS STRATEGIQUES COMMUNES AUX TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

Constat : un travail à conforter sur le parc social public et à développer sur le parc privé

Orientation stratégique : proposer une offre de logement adaptée et de qualité

Objectifs intermédiaires

Accentuer/ développer les actions en faveur de la requalification du parc social existant

Poursuivre les efforts engagés sur le parc privé

Accentuer les efforts en matière d'adaptation du bâti et de lutte contre la précarité énergétique

Traduction opérationnelle :

- Participation au financement du logement social
- Mise en place d'une nouvelle OPAH
- Recrutement d'un ambassadeur de l'efficacité énergétique

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

Caisse des Dépôts et Consignations

- PLH, OPAH, PCET

Moyens spécifiques :

Convention sur la qualité de service dans le parc social des quartiers prioritaires (convention État – collectivités locales – bailleur social – à intégrer en annexe du Contrat de Ville postérieurement à sa signature).

Convention sur la politique d'attribution des logements sociaux, dans les quartiers prioritaires dans un souci de mixité sociale (convention État – collectivités locales – bailleur social – à intégrer en annexe du Contrat de Ville postérieurement à sa signature)

- **Habitat – cadre de vie – renouvellement urbain : quartier CUYES**

L'action sur l'environnement physique du quartier est essentielle au regard de la dégradation des espaces extérieurs, des logements, et de l'ilôt commercial situé au pied de la Tour Gascogne. Au regard de l'image du quartier et de son manque d'intégration à la Ville, alors même qu'il se trouve en proximité immédiate du centre, la construction du centre aquatique participera à la démarche de renouvellement urbain et à la meilleure intégration du quartier dans le système urbain.

Constat : des espaces extérieurs et des logements à requalifier

Orientation stratégique : proposer un cadre de vie renouvelé

Objectifs intermédiaires

Mettre en place un projet visant à traiter l'ensemble des problématiques du quartier

Traduction opérationnelle :

- Réhabilitation des résidences Gascogne, Chalosse, Auribat et Born au sein de la cité CUYÈS
- Requalification des pieds d'immeubles et réaménagement des espaces extérieurs de la cité CUYÈS [voir fiche](#)
- Réhabilitation de l'îlot commercial en pied d'immeuble [voir fiche](#)
- Renouveler le quartier dans la ville et renforcer son intégration : construction du centre aquatique [voir fiche](#)

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

Caisse des dépôts

PLH, Contrat de Plan Etat Région

Constat : une image à revaloriser

Orientation stratégique : communiquer sur les atouts du quartier pour lutter contre sa mauvaise image

Objectifs intermédiaires

Redonner de la valeur « locative » au quartier pour attirer de nouveaux arrivants par choix et non pas par défaut en communiquant sur sa proximité au centre-ville et utiliser le contrat de ville comme l'initiation d'un nouveau projet de quartier...

Valoriser les habitants et les initiatives locales pour les rendre fiers de leur quartier.

Travailler sur l'identification de démarches exemplaires et leur valorisation sociale.

Traduction opérationnelle

- Association des habitants : animations et médiation autour du projet d'aménagement (Gestion urbaine de proximité avec intervention d'un animateur extérieur du type Bruit de Frigo »)

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

PLH

Cet objectif sera d'une des conséquences :

- de la réhabilitation du bâti,
- du travail sur l'attribution des logements sociaux (convention spécifique),
- d'actions qui restent à définir et à mettre en place sur la durée du contrat de ville.

○ **Habitat – cadre de vie – renouvellement urbain : quartier GOND**

Le parc social nécessite une intervention à la fois sur la résidence SERON (56 logements sociaux) mais aussi sur les habitations basses individuelles : quartier pavillonnaire résidentiel à proximité immédiate du quartier Séron comprenant 145 logements individuels et collectifs.

Constat : des logements nécessitant une intervention

Orientation stratégique : Adapter la qualité du bâti

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Rénovation de la résidence SERON
- Rénovation des maisons individuelles « Résidence le Gond »

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

PLH, FEDER, AMI efficacité énergétique du CRA

○ **Habitat – cadre de vie – renouvellement urbain : quartier SABLAR**

Les opérations visant le renouvellement urbain devront être favorisées sur le quartier qui présente une situation urbaine dégradée. Le quartier du Sablar est également celui des trois quartiers qui accueille la part la moins importante de logements sociaux. L'opération réalisée sur l'un des îlots identifiés dans le cadre de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) permettra de répondre à une partie de la demande en habitat social. Par ailleurs sur le quartier l'offre immobilière est caractérisée par un habitat privé jouant un rôle de parc social de fait.

Constat : des situations urbaines hétérogènes et une offre immobilière parfois inadaptée

Orientation stratégique : Agir en faveur du renouvellement urbain du quartier et de la requalification du parc existant

Objectifs intermédiaires

Mobiliser les dispositifs permettant un traitement global des problématiques urbaines

Développer une offre d'habitat attractive, notamment sur les logements sociaux

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Rénovation des façades
- Poursuivre la démarche initiée dans le cadre de la procédure RHI : création des jardins solidaires et écologiques
- Réalisation du pôle de la gare
- Mise en place de la nouvelle OPAH
- Création de logements sociaux (site RHI)

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

PLH, OPAH, Procédure RHI, FISAC, FEDER

C – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI : ORIENTATIONS STRATEGIQUES COMMUNES AUX TROIS QUARTIERS PRIORITAIRES

Les quartiers présentent un taux de chômage important, une part élevée de non-diplômés et une faible part de hauts niveaux de formation.

Constat : une population à l'employabilité limitée

- ❖ Orientation stratégique : Anticiper les évolutions en matière de besoins d'emplois et de compétences des entreprises pour apporter des solutions adaptées en matière de formation des jeunes et des salariés

Objectifs intermédiaires

Renforcer la mobilisation des partenaires et des dispositifs institutionnels du Service Public de l'Emploi Local (SPEL)

Adapter les pratiques et les réponses aux besoins des quartiers

Participer au développement d'une offre de formation professionnelle de proximité attractive pour les jeunes

Développer une politique d'ouverture hors du quartier et de soutien à l'autonomie en faveur des jeunes et des femmes notamment

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Réalisation d'une étude de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- La diversification territoriale vers le numérique : agir sur la formation [Voir fiche Tiers lieu](#)
- Consolider les pratiques du FabLab : [Voir Fiche FabLab](#)

❖ Orientation stratégique : soutenir l'entrepreneuriat sur les quartiers

Objectifs intermédiaires

Communiquer sur l'esprit entrepreneurial

Accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise

S'appuyer sur les partenaires : ADIE ; BGE ; Envoléa

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Mise en place de réunions de sensibilisation à la création – reprise d'entreprise et information sur les dispositifs d'aide

❖ Orientation stratégique : œuvrer à une meilleure employabilité des habitants des Quartiers

Objectifs intermédiaires

Renforcer le partenariat des structures et institutions du Service Public de l'Emploi Local (SPEL)

Mobiliser les acteurs associatifs, capables de travailler en prise directe avec les habitants dans un cadre souple et adaptable

Adapter les pratiques et les réponses aux besoins des quartiers

Participer au développement d'une offre de formation professionnelle de proximité attractive pour les jeunes

Développer une politique d'ouverture hors du quartier et de soutien à l'autonomie en faveur des jeunes et des femmes notamment

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- mieux faire connaître, notamment aux publics en difficulté et éloignés de l'emploi, les ressources et services proposés par le SPEL
- Réalisation d'un diagnostic spécifique à vocation économique
- Soutien à l'obtention du permis de conduire
- Mise en place de l'emploi tremplin jeune
- Mise en place d'un dispositif de parrainage et d'accompagnement à l'emploi « Face à l'emploi »

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

Dispositif d'intervention du Conseil régional, Conseil Départemental ...

Droit commun :

Renforcement de la mobilisation de droit commun par l'articulation étroite avec le SPEL et la priorisation des publics « habitants des QPV » sur l'ensemble des dispositifs (contrats aidés, contrat de génération, contrat d'apprentissage et de professionnalisation, CIVIS, Garantie Jeunes, IEJ dont volet AIJ)

CIE Starters

Services civiques

Espace Métier Aquitain

NACRE

Clauses d'insertion

Stratégie de développement économique précédemment détaillée (Schéma Directeur)

Moyens spécifiques :

CAE Politique de la Ville

CNDS

Financement de l'IAE (crédits DIRECCTE)

Crédits d'intervention politique de la ville

FSE / Initiative pour l'emploi des jeunes ; FEDER

○ **Développement économique – emploi : quartier CUYES – GOND**

Comme rappelé dans l'introduction les quartiers Cuyès et Gond font partie en réalité d'un seul et même quartier, plus grand, le Gond (qui correspond à l'IRIS GOND). Au niveau commercial l'analyse à l'échelle de l'IRIS est particulièrement adaptée. Les commerces du secteur sont réunis en trois « pôles » commerciaux. L'îlot commercial de la cité Cuyès, dégradé et souffrant d'une perte d'attractivité ; un commerce de proximité essentiel à la vie du quartier : l'Intermarché Contact, à côté duquel une cellule commerciale importante en superficie reste vacante ; sur le site jouxtant la « Sietam » - friche industrielle destinée à accueillir le Centre Aquatique du Grand Dax,- un « pôle » qui regroupe plusieurs activités. Il connaît un turn-over assez fréquent (présence d'un commerce primeur indépendant) : manque d'attractivité, lisibilité peu évidente dû à la mixité des activités.

Constat : une activité économique qui nécessite d'être renforcée

Orientation stratégique : soutenir et développer l'activité commerciale existante sur le quartier et à proximité

Objectifs intermédiaires

Dynamiser le tissu commercial et favoriser l'installation d'activités

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Réaliser une étude à vocation économique et commerciale
- Réhabiliter l'îlot commercial en pieds d'immeuble (Cité CUYÈS)
- Construire le centre aquatique : levier pour le développement d'activité et la création d'emploi

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations, FISAC, FEDER, Schéma Directeur de développement économique...
NACRE

Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF)

Pôles territoriaux de coopération économique (appel à projets)

Moyens spécifiques :

Soutien aux commerces de proximité par une exonération d'impôts locaux – taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et cotisation foncière des entreprises (CFE).

○ **Développement économique – emploi : quartier SABLAR**

Le tissu commercial du quartier souffre d'une dégradation et accuse une vacance importante, notamment sur l'avenue Saint-Vincent-de-Paul. Pour autant le quartier en cours de restructuration, présente des atouts économiques et un potentiel de développement à valoriser ; bien que ce dernier souffre d'une certaine désaffection de la part des habitants, conséquence pour partie de sa situation géographique (coupure géographique constituée par l'Adour).

Constat : un tissu commercial confronté à un bâti vieillissant

Orientation stratégique : redynamiser et développer la fonction commerciale du quartier

Objectifs intermédiaires

Développer l'implantation de nouveaux commerces

Poursuivre la valorisation de l'entrée de ville

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Poursuite de la restructuration et valorisation des bâtiments commerciaux sur l'avenue Saint-Vincent-de-Paul

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

FISAC, Schéma Directeur de développement économique

Constat : des atouts économiques existants

Orientation stratégique : Offrir aux entreprises des conditions d'accueil et de développement adaptées, à vocation numérique, au cœur d'un quartier Politique de la Ville, le Sablar

Objectifs intermédiaires

Favoriser l'implantation d'activités économiques innovantes, et la création d'emplois qui en découle

Permettre aux stagiaires ou aux jeunes en formation de trouver un logement tout en favorisant l'échange des pratiques

Renforcer le caractère tertiaire et numérique du quartier

Traduction opérationnelle : exemples d'actions

- Lancement de l'appel à projet Quartier de la gare
- Création d'un loft-auberge espagnole
- Création d'un tiers-lieux accueillant une offre de formation numérique [Voir fiche Tiers lieu](#)

Droit commun, dispositifs mobilisables, schéma ou plan de référence

Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations, FISAC, FEDER, Schéma Directeur de développement économique...
NACRE

Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF)

Pôles territoriaux de coopération économique (appel à projets)

Moyens spécifiques :

Soutien aux commerces de proximité par une exonération d'impôts locaux – taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et cotisation foncière des entreprises (CFE).

III - PROGRAMMATION

Le tableau ci-après synthétise la programmation financière prévisionnelle qui concerne les crédits européens dans son axe urbain (PO FEDER-FSE 2014-2020) et les crédits régionaux relatifs au dispositif d'intervention du Conseil Régional dans les territoires politique de la ville, visant à déterminer également les autres partenaires susceptibles de se positionner sur les projets que souhaitent développer l'Agglomération au bénéfice des quartiers politique de la ville ; concernant à la fois des projets inscrits en investissement mais également en fonctionnement.

Cette programmation financière n'est pas définitive et pourra évoluer dans son contenu et sera contingentée à la mobilisation des fonds nécessaires, notamment via les cofinancements recherchés.

Le tableau de synthèse s'inscrit dans la temporalité 2015 – 2018 : en 2018 une revoyure concernant le volet européen du contrat de ville (stratégie urbaine intégrée) aura lieu.

La programmation inclut également un ensemble de fiches projets s'inscrivant dans le cadre de la stratégie urbaine intégrée de l'Agglomération du Grand Dax. Elles interviennent dans un objectif de lisibilité et d'explicitation, certains projets restant encore à ce stade en cours de construction.

C'est bien via le partenariat mis en place avec l'ensemble des institutions, qui se concrétisera formellement par la signature du contrat de ville - ayant vocation à vivre et se développer jusqu'en 2020 - que les projets seront développés et finalisés, au regard de la feuille de route établie, objet du présent document.

A noter que se trouve en annexe la programmation 2015 des crédits spécifiques de la politique de la ville (crédits du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires CGET (ex-ACSé).

INVESTISSEMENTS PROJETES

Projet	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Date de début / fin	Aide ETAT	Aide UE	Aides privées	AIDE CRA	Aide CDC	Aide CD40	Autres
CUYES										
Réaménagement des espaces extérieurs de la Cité CUYES (détail fiche projet)	Ville de Dax	1 900 000	AD							
Etude de définition et réaménagement de l'ilot commercial de la Cité CUYES (détail fiche projet)	Agglomération Grand Dax	20 000 (étude)+571000 (rénovation)	AD							
Centre aquatique (détail fiche projet)	Agglomération Grand Dax	10 500 000	avr-15	CNDS ?			750 000 au titre du sport	0	0	
Réhabilitation résidences Gascogne/Born/Chalosse/Auribat	XLHabitat	3 100 000	Pas de financements sollicités dans ce cadre							
Rénovation résidence Hondelatte	XLHabitat	AD								
GOND										
Réhabilitation du foyer d'animation du Gond (détail fiche projet)	Ville de Dax	350 000	AD							
Rénovation résidence le Gond (maisons individuelles)	XLHabitat	5 486 000	10-2-2016 à 10-2-2018		404 928 €	Réponse à l'AMI Efficacité énergétique				
SABLAR										
Jardins solidaires Sablar (détail fiche projet)	Ville de Dax	345 000	avr-15							
Tiers-lieu Sablar (détail fiche projet)	Agglomération Grand Dax	1 340 000 (I) 480 000 (F)	AD							
Equipement du loft-auberge espagnole	Agglomération Grand Dax	10 000€								
Budget de fonctionnement lié au développement économique										
FabLab ArteFact (détail fiche projet)	Agglomération Grand Dax - Pulseo	35 500 €/an								
GPECT	Agglomération Grand Dax - Pulseo	30 000 €								

Etude spécifique Commerces Sablar	Agglomération Grand Dax	20 000 €								
actions spécifiques d'accompagnement de créatrices d'entreprises des quartiers PV : 1/4 de poste sur 5 ans (62 500€)	Envoléa	12 500 €/an								
Création de formation nouvelle école numérique (250 000€/an) avec quota d'objectif dans les quartiers ; plan de formation pour les quartiers : 3x 30jrs x 8 x100€= 72 000€	Agglomération Grand Dax	250 000 €/an Plan de formation 72 000 €								

Réaménagement des espaces extérieurs de la Cité CUYES

MAITRISE D'OUVRAGE : Ville de Dax

❖ CONTEXTE DE L'ACTION

Lieu de vie majeur du quartier, la cité Cuyès concentre une partie importante des problématiques du quartier. Construit il y a 50 ans, cet ensemble immobilier social, est bordé par l'Avenue Victor Hugo, l'Avenue Francis Planté, la Rue du Sel Gemme et la Rue Voltaire. Bien qu'idéalement situé dans la ville, il souffre d'une mauvaise image et ne répond plus entièrement aux modes de vie et aux attentes des habitants.

UNE INTERVENTION PUBLIQUE DEJA ENGAGEE SUR LA CITE CUYES

Des actions ont déjà été conduites dans le cadre de l'opération globale de rénovation de la cité Cuyès.

a- Description du site et de ses équipements

L'ensemble immobilier appartient à différents propriétaires :

La Ville de Dax :

Terrain de sports, école maternelle, voiries et parking et plus généralement tous les terrains de l'espace résidentiel.

Surface totale : 27 343 m²

L'Office Public de l'Habitat de Dax :

La tour Gascogne, onze résidences, le sol de chacune de ces résidences comprenant une bande de 3 mètres autour de chaque bâtiment. Surface totale : 12 218 m²

- Gascogne 46 logements
- Chalosse 47 logements
- Auribat 16 logements
- Orthe 16 logements
- Seignanx 23 logements
- Maremne 16 logements
- Marensin 23 logements
- Born 16 logements
- Armagnac 20 logements
- Albret 40 logements
- Tursan 40 logements
- Gabardan 32 logements

L'Etat, Ministère de la Justice : le Tribunal de Commerce et le Conseil de Prud'homme. Surface : 1 324 m²

Des **équipements publics** sont présents au sein du quartier :

- Le **tribunal de commerce** est situé au cœur de la cité.
- L'**école maternelle Gischia**, dotée d'un centre de loisirs associé à l'école (CLAE)
- Un foyer **d'animations** du centre social municipal.
- Le **stade** est utilisé pour les activités sportives du Lycée de Borda, situé rue Victor Hugo
- Située à proximité, l'entrée du **Parc du Sarrat**
- Les **jardins solidaires et écologiques** situés à proximité ont été créés récemment.
- **L'aire de jeux**

Des **commerces** sont également présents au sein du quartier :

- Au pied de la tour Gascogne : 2 commerces (coiffeur, PMU-tabac)
- L'Intermarché, a été transféré route de la Parcelle; toutefois, de nouvelles enseignes ont vu le jour : un Intermarché Contact et un magasin de produits bio.

➤ **Un programme de réfection engagé dès 2012**

Le lancement du plan de réhabilitation du quartier a permis à ce jour de réhabiliter l'intérieur mais aussi l'extérieur de nombreux logements. Les appartements et les façades des résidences Orthe, Maremne, Marensin, Seignanx, Gabardan,

Tursan, Albret et Armagnac ont bénéficié à ce titre d'une réhabilitation d'ampleur. Cette opération, se déroule sur près de 4 ans (2012-2016) pour un montant total de près de 9,7 millions d'euros d'investissements. **Au total 335 logements sont concernés** par cette opération de requalification urbaine qui va permettre la remise aux normes sanitaires, sécuritaires et énergétiques de l'ensemble des bâtiments et des appartements. **Déjà, 210 appartements sur les 335 ont été rénovés et isolés** tandis que les façades des immeubles étaient embellies. Les derniers immeubles de Cuyès seront restaurés en 2015 : Résidence Auribat, résidence Born, résidence Chalosse et Tour Gascogne.

➤ **Une place prépondérante accordée à la gestion urbaine de proximité : recréer du lien, une mission participative menée avec les habitants**

A mesure que la réhabilitation urbaine a eu lieu, un bureau d'études a été chargé de réintégrer le quartier dans la ville et de créer des liens qui avaient peu à peu disparus avec son environnement. Cette mission composée d'urbanistes et de paysagistes a permis d'identifier les dysfonctionnements et les espaces devant évoluer pour proposer des améliorations. Les habitants ont été associés à la réflexion et la conception d'espaces aux abords des bâtiments.

➤ **Des actions pour l'insertion et l'emploi des habitants**

Le grand chantier de réhabilitation de la cité de Cuyès (à ce jour pour la partie logement) s'est accompagné de plusieurs dispositifs destinés à favoriser l'emploi, l'insertion et la formation pour les habitants du quartier en difficulté. 3139 heures de travail ont été proposées aux habitants sur le chantier de la cité. Les permanences Emploi Rénovation de Cuyès ont également permis à 122 personnes d'être accompagnées dans leur parcours d'insertion en 2012.

❖ **ENJEUX ET OBJECTIFS**

Le projet de réhabilitation et de résidentialisation de cet ensemble, au-delà de l'enjeu important qu'il constitue pour la restructuration de l'environnement de la cité, est fondamental pour le renouvellement du quartier dans son ensemble dont le périmètre comprend à la fois au Sud-Ouest l'ensemble social Hondelatte et au Sud-Est la friche Sietam sur laquelle se situera le futur centre aquatique. Ce projet répond donc à une triple volonté : renouveler la dynamique du quartier et créer des connexions avec le reste de la ville, favoriser l'activité économique et l'accès à l'emploi des habitants du quartier.

UNE INTERVENTION PUBLIQUE EN DIFFICULTE ET A SOUTENIR DANS LE CADRE D'UNE REHABILITATION D'AMPLEUR DES ESPACES PUBLICS

Le renouvellement urbain qui sera réalisé au bénéfice des espaces publics de la cité sera source d'une nouvelle dynamique pour l'ensemble du quartier, au-delà de la cité. A ce titre il s'inscrit dans la nouvelle logique définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Un projet partenarial

Un **projet architectural de traitement des façades et de résidentialisation des immeubles** est retenu.

De plus, l'ensemble des réseaux (eau potable, assainissement, eaux usées, eaux pluviales) est en cours de rénovation. A cette occasion, la gestion des déchets est également revisitée via l'enterrement des points-tris.

Une démarche d'urbanisme participatif

Un **travail participatif** a été mené avec l'ensemble des résidents et commerçants du quartier. Un local au sein de l'ensemble immobilier social a été mis à disposition afin que le projet se fasse sur place et que les habitants puissent venir librement s'informer : le cabanon « Cuyès » mis en place par l'association Bruit du Frigo

Des travaux d'aménagement des espaces extérieurs

Des travaux d'aménagement sur les espaces extérieurs doivent être réalisés (cheminements piéton, jardins privés, espaces collectifs). Il s'agit de rendre ce quartier attractif non seulement pour les futurs résidents mais également pour l'ensemble des usagers et riverains. L'environnement immédiat des immeubles est à retravailler (pieds des immeubles, espaces verts, stationnement...). **Ainsi, à travers le programme de réhabilitation déjà engagé et le projet de réaménagement des espaces résidentiels et publics, c'est un projet global de requalification et de réintégration urbaine qui s'engage.**

Les orientations retenues

Elles s'organisent autour de la reprise partielle des espaces publics du quartier et un renforcement du niveau d'équipement du quartier, en appui sur l'espace commercial et d'activité présent mais peu valorisé. C'est bien un projet de renouvellement urbain du quartier qui est ainsi projeté, visant à améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants

mais aussi à le désenclaver et à en changer l'image, à le déstigmatiser, pour lui redonner une place pleine et entière dans la ville.

Plusieurs propositions formulées par les habitants et le bureau d'étude pour améliorer le fonctionnement urbain du quartier :

- renforcer le niveau d'équipement du quartier en :
 - améliorant l'intégration de l'école maternelle au sein du quartier (*espace de socialisation et d'échange avec des habitants hors Cuyès*)
 - redonnant une valeur d'usage au stade central
 - requalifiant l'aire de jeux pour enfants
- Clarifier et adapter le fonctionnement des espaces du quartier en :
 - affirmant le statut public de l'espace environnant le centre actif de Cuyès
 - privatisant certains pieds d'immeubles conflictuels
 - requalifiant l'ensemble des espaces résidentiels restant
 - renforçant la signalétique du quartier
- Répondre au besoin en stationnement et sécuriser la circulation au sein du quartier en :
 - sécurisant l'entrée dans le quartier depuis l'avenue Victor Hugo
 - sécurisant la rue Voltaire
 - étendant et rationalisant le stationnement dans le quartier.

LES GRANDS SECTEURS DU PROJET

L'aménagement à court, moyen et long terme des espaces non bâtis du quartier Cuyès est sous-tendu par un ensemble de principes fondateurs destinés à préserver la cohérence et la continuité du projet d'ensemble.

Les grandes traversées

Il s'agit de substituer au réseau viaire existant qui n'a qu'une vocation de desserte (poches de stationnement, accès aux immeubles), un réseau structurant et hiérarchisé. Deux grands axes perpendiculaires (NS et EO), appuyés en partie sur des tracés existants, fondent la nouvelle trame. Les entrées principales du quartier bornent les grandes traversées à leurs extrémités articulant le quartier au tissu urbain élargi.

Un système d'espaces publics

Les grandes traversées mettent en réseau un ensemble d'espaces publics d'échelle et de nature différenciées. Pôles d'animation de la vie locale, ils ponctuent un maillage de cheminement doux dont le traitement et la configuration favorisent la mise à distance visuelle des immeubles et génèrent un environnement à l'échelle humaine.

Limites et transitions avec la Ville

Outre la lisière verte, les limites entre le quartier et ses abords immédiats sont physiquement accentuées par le renforcement des écrans végétaux (arbres d'alignement, végétation arbustive) opérant comme des filtres visuels qui mettent à distance les immeubles. Les entrées secondaires ou sauvages sont supprimées au profit des entrées principales situées aux extrémités des grandes traversées.

La résidentialisation

Il n'y a pas de traitement systématique des pieds et abords des immeubles. L'aménagement est opéré au regard des surfaces et profondeurs disponibles et des attentes des habitants concernés. Dans tous les cas, les aménagements matérialiseront le domaine extérieur des immeubles selon les principes suivants:

- Un jardin de représentation par cage d'escalier
- Des jardins privatifs à l'arrière des immeubles de plein pied avec les logements du rez-de-chaussée.
- Une poche de stationnement dédiée aux résidents, fonctionnant en cul de sac afin de se prémunir des voitures ventouses.

La tour et la galerie commerciale

L'option retenue est celle de la réhabilitation légère de la tour qui se traduit notamment par la désolidarisation de la dalle de la galerie commerciale et de la tour ainsi que la suppression de l'entrée de la tour depuis le parvis.

❖ CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS EUROPEENS ET REGIONAUX et AUX ATTENTES TRANSVERSALES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA REGION

Le réaménagement des espaces extérieurs contribuera aux objectifs européens de réduction du taux de pauvreté et de remontée du taux d'emploi, via les dispositifs d'emploi et d'insertion qui seront mis en place durant toute la durée du projet. Au niveau régional il visera à favoriser l'accès à l'emploi et pourra participer au développement des qualifications et à la formation professionnelle.

Au niveau urbain il participera à l'embellissement de l'environnement physique du quartier.

L'animation qui sera menée dans le cadre de la gestion urbaine de proximité sera réalisée par un prestataire extérieur du type « Bruit du Frigo », démarche qui devra être co-construite avec le Centre Social et Culturel Municipal notamment.

Les dispositifs destinés à favoriser l'accès à l'emploi devront associer les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises (Envoléa) en veillant plus particulièrement à sensibiliser les publics jeunes et notamment les femmes. Afin que des solutions pérennes soient apportées, les dispositifs devront mener un travail d'information sur l'offre de formation via la mobilisation dans le quartier des ressources de l'Espace Métiers Aquitain. Le FabLab artefact pourra être associé à la démarche afin d'y apporter un effet de levier et toucher un public plus large et plus difficile à mobiliser à savoir les jeunes.

OBJECTIFS EUROPEENS	Développer la recherche et développement (R&D)	
	Remonter le taux d'emploi à au moins 75%	
	Réduire le taux d'abandon scolaire et augmenter la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur	
	Réduire les émissions de carbone	
OBJECTIFS REGIONAUX	Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises et favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes	
	Favoriser l'accès à l'emploi	
	Développer les qualifications et la formation professionnelle	
	Améliorer l'efficacité énergétique du logement social	

❖ PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Projet inscrit au Contrat de Plan Etat Région. Le soutien financier du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'Union Européenne est sollicité. L'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, sera menée en partenariat avec l'Office qui sera associé à la démarche et Le Conseil Départemental des Landes (Pôle de prévention Spécialisé).

❖ PROJECTION BUDGETAIRE ET CALENDRIER DE REALISATION

Coût estimé	Date de début / fin	Aide ETAT	Aide UE	Aides privées	AIDE CRA	Autres
1 900 000€						

❖ METHODE D'EVALUATION ET INDICATEURS à déterminer

MAITRISE D'OUVRAGE : Office Public de l'Habitat des Landes, Agglomération du Grand Dax, Ville de Dax

❖ CONTEXTE DE L'ACTION

La démarche souhaitée de renouvellement urbain du quartier s'est portée en premier lieu sur la réhabilitation des logements. Alors que les dernières résidences de la cité, à savoir Gascogne, Born, Chalosse et Auribat, doivent être réhabilitées, il apparaît nécessaire de rénover également l'îlot commercial situé en pied de la Tour Gascogne. A ce jour l'îlot comporte un tabac-presse, un salon de coiffure, un local du centre social et deux cellules vides.

❖ ENJEUX ET OBJECTIFS

L'objectif est de donner une nouvelle image à ce quartier en l'inscrivant dans un projet conçu comme une intervention globale sur le logement, les aménagements extérieurs, la réalisation d'un équipement structurant et la réhabilitation de l'îlot commercial.

A ce stade, la question du maintien de la vocation commerciale de l'ensemble des cellules de l'îlot se pose. Plusieurs pistes de réflexions sont à ce stade envisagées, pour lesquelles l'objectif est de maintenir une vocation économique sur cet îlot, notamment commerciale mais peut-être pas uniquement. Aussi cet îlot en cœur de quartier pourrait avoir vocation à être un lieu support à vocation économique : insertion par l'activité économique, couveuse d'entreprise...

❖ CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS EUROPEENS ET REGIONAUX et AUX ATTENTES TRANSVERSALES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA REGION

OBJECTIFS EUROPEENS	Développer la recherche et développement (R&D)	
	Remonter le taux d'emploi à au moins 75%	
	Réduire le taux d'abandon scolaire et augmenter la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur	
	Réduire les émissions de carbone	
OBJECTIFS REGIONAUX	Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises et favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes	
	Favoriser l'accès à l'emploi	
	Développer les qualifications et la formation professionnelle	
	Améliorer l'efficacité énergétique du logement social	

Le projet devra rechercher des synergies et partenariats avec les outils-ressources présents au Sablar (pépinière, couveuse Envolea, EMA...). Afin d'être créateur d'emplois ou d'activités économiques pour les habitants du quartier, en particulier les jeunes, il devra être ouvert à l'initiative des habitants. Il est proposé de mener une étude de définition avant d'envisager un réaménagement de l'îlot.

❖ PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

L'étude pourrait être cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations, et la Conseil Régional d'Aquitaine.

❖ PROJECTION BUDGETAIRE ET CALENDRIER DE REALISATION

Coût estimé	Date de début / fin	Aide ETAT	Aide UE	Aides privées	AIDE CRA	Autres
Etude 20 000 € Travaux 570 000 €						

❖ **METHODE D'EVALUATION ET INDICATEURS** à déterminer

❖ **INFORMATION COMPLEMENTAIRE EVENTUELLE**

❖ CONTEXTE DE L'ACTION

L'offre de bassins existante sur le territoire de l'agglomération est aujourd'hui de 500 m² constitués de 2 piscines « Tournesol ». Elle ne répond plus à la demande locale et à l'évolution des besoins fortement impactés par la croissance démographique. Le projet de centre aquatique du Grand Dax s'inscrit dans la stratégie de renouvellement urbain du quartier de Cuyès. La création d'un équipement public de cette envergure va participer à décroiser le quartier en **l'arrimant à la dynamique d'agglomération**. Il contribue ainsi à y apporter une attractivité nouvelle.

❖ ENJEUX ET OBJECTIFS

La démarche souhaitée de renouvellement urbain du quartier a pour objectif de donner une nouvelle image à ce dernier en l'inscrivant dans un projet intégré, par une intervention globale sur le logement, les aménagements extérieurs et la réalisation d'un équipement structurant. A ce jour la démarche engagée, avec la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, a permis l'achèvement des deux premières tranches de travaux sur les logements ainsi que l'établissement du programme d'intervention sur les aménagements extérieurs. Afin de répondre pleinement à l'objectif de renouvellement du quartier, la localisation du centre aquatique sur le secteur permettra l'ouverture du quartier sur la ville.

Le centre aquatique s'inscrit ainsi dans une **logique transversale** qui s'appuie sur les 3 piliers du développement durable :

- **Un enjeu d'emploi et d'insertion**
- **Une ambition environnementale** : dans sa stratégie de construction d'une agglomération durable, le Grand Dax va créer un équipement intégrant des cibles de Haute Qualité Environnementale (HQE) et qui utilisera une ressource locale abondante (eau géothermale) pour chauffer le bâtiment et desservir les bassins en eau.
- **Un élément de cohésion sociale** : un centre aquatique est l'équipement social par excellence : ouvert à tous à des tarifs abordables. Il encouragera la pratique sportive de loisirs au sein du quartier et de l'agglomération. Les moins de 20 ans du quartier font partie de la cible privilégiée du centre aquatique notamment via l'éducation à la natation. Ce projet contribuera à lutter contre le délitement de la vie sociale et renforcera l'attractivité et la mixité du quartier.

❖ CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS EUROPEENS ET REGIONAUX et AUX ATTENTES TRANSVERSALES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA REGION

Le projet de centre aquatique contribuera aux objectifs européens de réduction du taux de pauvreté et de remontée du taux d'emploi ; au niveau régional il visera à favoriser l'accès à l'emploi et pourra participer au développement des qualifications et à la formation professionnelle.

Au niveau de l'intégration urbaine il participera à l'embellissement physique du quartier, et à la modification de son image :

Il va contribuer à faire disparaître une friche industrielle (ancienne usine SIETAM) et apporter de la qualité urbaine par une requalification de l'espace public. La localisation du centre aquatique sur le terrain SIETAM offre des liaisons naturelles et facilitées liaisons avec le quartier de Cuyès :

- Une ligne de navettes Vitenville gratuites, effectuant un parcours direct entre le futur centre aquatique et la place Roger Ducos (à proximité immédiate des Halles et de la mairie), avec un arrêt au niveau de l'ensemble HLM de Cuyès (arrêt Borda-Peyrelongue). La gratuité de cette navette associée à sa fréquence de 15 mn en fait un service facilitateur pour permettre les déplacements des habitants du quartier vers le centre-ville ainsi que vers le futur centre aquatique. La fréquentation actuelle de 10 000 passagers par mois augmentera fortement après l'ouverture de l'équipement aquatique structurant.
- Des liaisons en modes doux sont identifiées entre les deux lieux : une continuité de trottoirs permet de se rendre à pied de Cuyès au centre aquatique, distants d'environ 500 mètres. Le projet d'aménagement de l'ensemble HLM de Cuyès privilégie des espaces dédiés aux modes doux bien identifiés. La continuité vers le centre aquatique se

fait par des trottoirs qui pourront être réaménagés pour en améliorer la sécurité et l'attrait. Trois sorties du quartier de Cuyès donnent vers le centre aquatique : la rue Victor Hugo, la rue Guillaume Sanche, et la rue du Sel Gemme offrant ainsi aux habitants un cheminement aisé vers l'équipement à construire. Tous ces espaces publics doivent répondre aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite. La largeur importante du domaine public laisse la possibilité d'aménager des espaces partagés entre piétons et cycles, hors chaussée circulée par les véhicules à moteurs, facilitant ainsi l'accès au futur centre aquatique pour les habitants du quartier de Cuyès.

Intégration économique et sociale :

L'ensemble du projet de centre aquatique, aujourd'hui en cours de définition, fera l'objet d'une **concertation qui associera au plus près la population du quartier** et les riverains. Les besoins de la population seront ainsi pris en compte et intégrés dans la programmation de l'équipement. Cet enjeu répond ainsi l'un des objectifs de la politique de la ville : la participation citoyenne des habitants en tant qu'acteurs du renouvellement urbain.

- La conception du projet devra se faire au bénéfice des habitants des quartiers : recours aux marchés intégrant des clauses sociales ;
- Recours aux entreprises d'insertion et mobilisation du réseau d'acteurs sociaux et associations, en lien avec les habitants des quartiers (relais d'information et de diffusion sur le terrain, via Conseil Citoyen notamment) ;
- Accompagner le chantier de dispositifs destinés à favoriser l'emploi, l'insertion et la formation pour les habitants du quartier.

Après la phase de réalisation de l'équipement et en amont de celle-ci la gestion et l'exploitation de la piscine devra présenter des garanties d'emploi pour les habitants du quartier prioritaire (emplois réservés pour une partie aux habitants des quartiers : guichet, vestiaire, nettoyage, maintenance...). La mise en place d'un volet dédié à la formation sur les métiers liés à l'équipement aquatique devra être étudiée (métier de maître-nageur sauveteur par exemple).

Au niveau de l'activité économique l'équipement suscitera un effet d'entraînement : des commerces et activités se positionneront : le développement de ces opportunités devra bénéficier aux habitants des quartiers en lien avec les actions menées à destination des habitants sur la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprises, notamment des jeunes et des femmes. Accueillant la plupart des écoles du Grand Dax, le centre aquatique jouera un **rôle inclusif pour le quartier et participera donc à sa meilleure intégration dans la ville.**

❖ **PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Conseil Régional d'Aquitaine
Centre National de Développement du Sport

❖ **PROJECTION BUDGETAIRE ET CALENDRIER DE REALISATION**

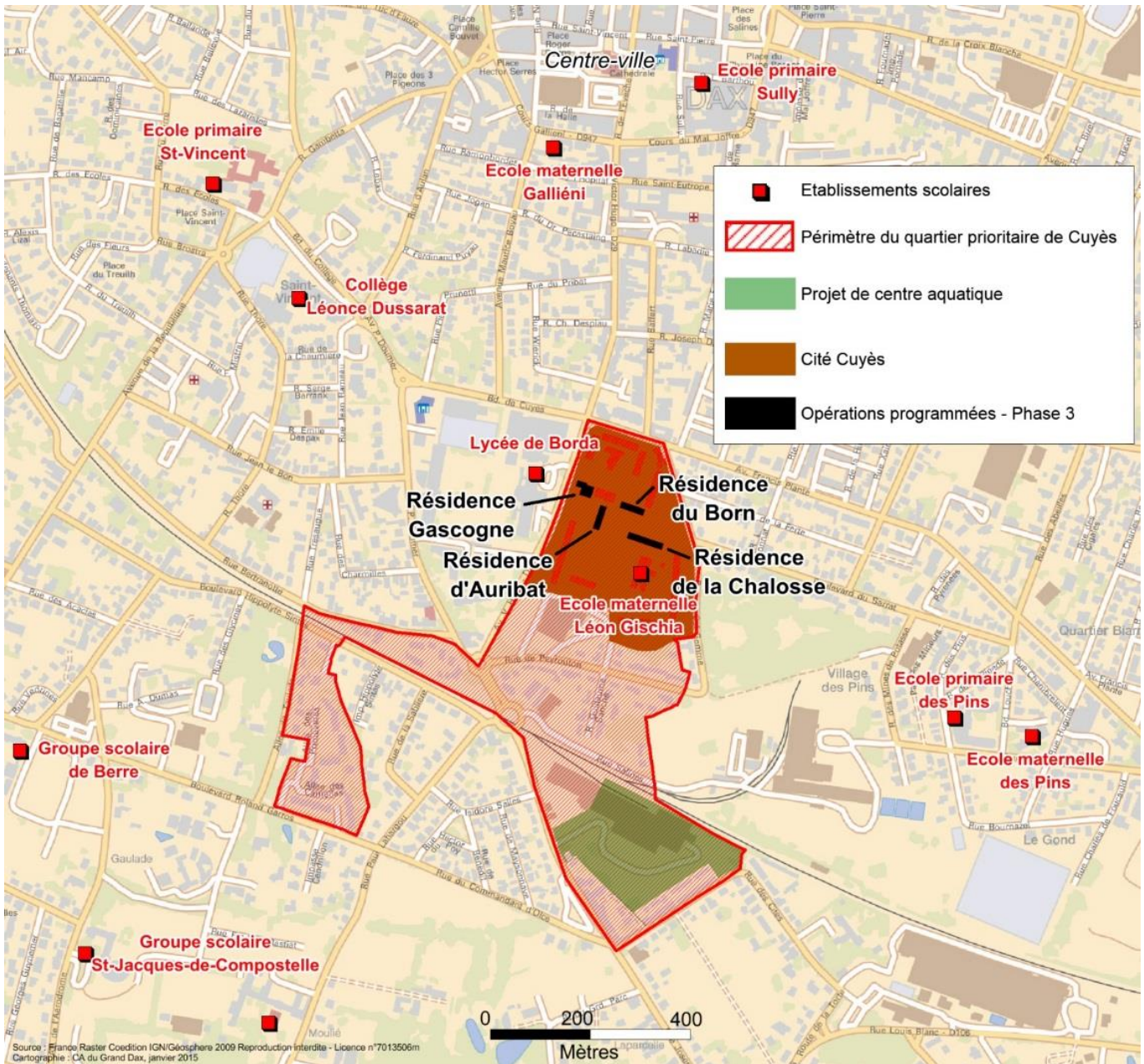
Coût estimé	Date de début / fin	Aide ETAT	Aide UE	Aides privées	AIDE CRA	Autres
10 500 000 € HT	Avril 2015	CNDS ?				

❖ **METHODE D'EVALUATION ET INDICATEURS (A déterminer)**

❖ **INFORMATION COMPLEMENTAIRE EVENTUELLE**

- **Recours à l'eau géothermale** : Une des valeurs ajoutées du projet repose sur l'arrêté préfectoral du 31/10/2013 notifiant l'accord obtenu auprès de l'Agence Régionale de Santé ARS pour desservir le futur équipement par le réseau d'eau géothermale de la ville de Dax (ce qui permettra de limiter les coûts de fonctionnement par l'alimentation en eau des bassins et la récupération de chaleur pour le traitement d'eau et d'air).

- **Un bassin nordique** permettant de nager en extérieur toute l'année.
- **Surface totale des bassins** : 815 m².



Jardins solidaires et écologiques du SABLAR

MAITRISE D'OUVRAGE : Ville de Dax

❖ CONTEXTE DE L'ACTION

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Ville de Dax a lancé des études visant la requalification du quartier du Sablar. Des opérations de restauration immobilière (anciennement Périmètre de restauration immobilière) ont pu voir le jour. Une

étude pré-opérationnelle d'OPAH à l'échelle de l'agglomération a permis de montrer le potentiel de réhabilitation et la légitimité d'actions de renouvellement urbain dans le cœur et à l'échelle de l'agglomération.

Dans le cadre de l'OPAH-Renouvellement urbain lancée en octobre 2009, des expertises urbaines plus fines ont permis de recenser des îlots fortement dégradés pour lesquels l'intervention publique s'avère nécessaire.

Une forte mobilisation de l'action publique dans ce quartier

Des opérations de grande ampleur ont été initiées dernièrement par la Ville de Dax. Un marché de définition « Cœur de Ville » a été lancé, dont un des trois sites d'intervention concerne la Place Joffre en lien avec le balcon de l'Adour de la rive gauche. De plus, d'importants investissements ont été réalisés dans ce secteur :

Une passerelle piétonne relie désormais le centre-ville au Sablar; cette passerelle accompagne l'aménagement des berges de l'Adour Rive gauche. Des opérations de restauration immobilière sont réalisées à la sortie du Vieux Pont, dans le périmètre de ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

L'aménagement de l'Avenue Saint-Vincent-de-Paul (plantations, mobilier urbain, réduction de la voirie, circulation cycliste sécurisée, embellissement des trottoirs) a été accompagné par l'extension de la campagne de ravalement de façade de la ZPPAUP à l'ensemble de l'Avenue. De même, une opération urbaine collective (FISAC) englobant le centre-ville et l'Avenue vient compléter l'intervention publique en accompagnant les activités commerciales et économiques.

Une opération de résorption de l'habitat insalubre multisites soutenue par l'ANAH

Une opération de résorption de l'habitat insalubre multisites (RHI), soutenue par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est engagée par la Ville de Dax sur 2 îlots du Sablar. Une opération de résorption de l'habitat insalubre a pour objet d'améliorer le cadre de vie des résidents. Afin de répondre à cet objectif, un programme de logements sociaux sera construit par un organisme HLM sur une partie de l'emprise de l'îlot des Muletiers. L'espace de l'îlot Laulanné sera consacré à la récréation du quartier, en créant un espace de proximité, agrémenté de jardins solidaires et écologiques, objet du présent dossier. L'étroitesse de la parcelle, le caractère inondable du site et les contraintes d'urbanisation sont trop fortes pour permettre la réalisation de logements. Aussi, ce quartier très dense sera doté d'un nouvel équipement collectif destiné à tous. C'est pourquoi, le projet de construction de logements s'est reporté sur l'îlot des Muletiers, plus vastes et moins contraint par le risque inondation. Des travaux d'aménagement urbain vont accompagner les futurs logements. Un espace public à proximité des actuels cinémas permettra d'améliorer le cadre de vie des résidents et des usagers du cinéma et de l'ensemble du quartier du Sablar. Cela créera de nouvelles liaisons douces entre la Place du Maréchal Joffre et l'Impasse Saint-Vincent-de-Paul.

L'EXPERIENCE DES JARDINS A CUYES

En 2011, la ville de Dax s'est engagée dans le travail de renouvellement urbain et social pour le quartier de Cuyès.

Dans ce cadre, des jardins Solidaires et Écologiques, rue de Peyrouton ont été ouverts avec la configuration suivante :
12 parcelles de 80 m² en jardins familiaux, loués à des particuliers moyennant une autorisation temporaire et précaire d'occupation ainsi que le versement d'un loyer

2 parcelles de 80 m² en jardin d'insertion (occupés par le CCAS, la Source et la Maison du Logement),

2 parcelles de jardins de 80 m² en jardins pédagogiques (utilisés par les écoles maternelles de Gischia et les Pins et l'école élémentaire des Pins).

Ces jardins à Cuyès sont donc opérationnels depuis 3 ans. Cette expérimentation a permis de mettre en lumière les éléments suivants :

- les « jardiniers » occupant sont particulièrement investis sur leur parcelle,
- une solidarité inter-jardiniers s'est mise en œuvre : conseils, aide physique, organisation pour l'entretien durant l'absence de certains
- très peu de familles avec enfants ont été dans la capacité de mener à bien ce projet, avec un fort taux de rotation pour ce type de ménages : peu ou pas de connaissance en jardinage, implication et travail sur le jardin sous-évalué pour entretenir correctement sa parcelle....
- la mise en place de temps conviviaux favorise la création de la dynamique de groupe
- une majorité d'habitants de plus de 60 ans occupent les jardins

- les jardins pédagogiques consacrés aux écoles sont difficilement compatibles avec le fonctionnement de ces établissements (éloignement géographique, temps à y consacrer)

❖ ENJEUX ET OBJECTIFS

Le projet consiste en l'aménagement des terrains libérés en jardins familiaux et de l'impasse qui y conduit.

A la fin des travaux seront mis à la disposition des habitants :

- 5 parcelles de jardins familiaux entre 88 et 99 m²,
- 1 parcelle de 33 m² pour la mise en œuvre d'un projet collectif (petits fruits par exemple).

Il s'accompagne d'un projet d'animation, conduit par le Centre Social et Culturel Municipal, en liaison avec les jardins du quartier Cuyès, qui a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets ACSE 2015 avec comme objectifs de :

- Renforcer le lien social.
- Favoriser la culture d'un espace dans le respect de l'écosystème local.
- Valoriser le savoir-faire des habitants.
- Mettre en œuvre le travail en partenariat et en réseau et créer une dynamique collective auprès des jardiniers.
- Impulser une dynamique de territoire et inter-territoire.

Tous les derniers Mardis de chaque mois, une réunion sera organisée avec l'ensemble des jardiniers afin :

- de réguler les difficultés sur les sites,
- programmer les animations,
- impulser une dynamique de groupe entre les jardiniers des deux sites.

Des sorties ayant pour but la découverte de sites ou jardins naturels seront organisées. Lors de celles-ci, l'apprentissage de nouvelles compétences pourra aussi être développé. Des temps de rencontres entre pratiquants de jardins familiaux pourront être organisés. Une animation jardin est proposée chaque mois. Le choix des animations est effectué suivant les observations de l'animateur lors de ses temps de présence sur le site et selon les demandes spécifiques exprimées par les jardiniers.

Suivant les thématiques abordées, la présence d'un prestataire extérieur ou le développement d'un partenariat avec le service des espaces verts sera envisagé. Des repas conviviaux seront organisés sur les sites, en alternance. A minima deux par an, en juillet et août.

Cette dynamique s'appuie sur le principe du repas à partager et est inscrit dans la programmation générale des animations familles. Ceci a pour but de :

- valoriser la pratique des jardiniers en la rendant visible à tous,
- favoriser la mixité sociale,
- inscrire cette action dans une dynamique territoriale,
- intégrer le groupe des « jardiniers » à l'ensemble des usagers du Centre Social et Culturel.

❖ CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS EUROPEENS ET REGIONAUX et AUX ATTENTES TRANSVERSALES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA REGION

OBJECTIFS EUROPEENS	Développer la recherche et développement (R&D)	
	Remonter le taux d'emploi à au moins 75%	
	Réduire le taux d'abandon scolaire et augmenter la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur	
	Réduire les émissions de carbone	

OBJECTIFS REGIONAUX	Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises et favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes	
	Favoriser l'accès à l'emploi	
	Développer les qualifications et la formation professionnelle	
	Améliorer l'efficacité énergétique du logement social	

Le projet par l'activité proposé favorise la promotion de l'égalité hommes-femmes ainsi que la non-discrimination par son activité ouverte et facilement praticable. Par ailleurs la mise en place des jardins s'inscrit dans la démarche de développement soutenable du territoire.

❖ **PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

❖ **PROJECTION BUDGETAIRE ET CALENDRIER DE REALISATION**

Coût estimé	Date de début / fin	Aide ETAT	Aide UE	Aides privées	AIDE CRA	Autres
345 000 €	Avril 2015					

❖ **METHODE D'EVALUATION ET INDICATEURS** à déterminer

❖ **INFORMATION COMPLEMENTAIRE EVENTUELLE**

Tiers lieu du SABLAR

MAITRISE D'OUVRAGE : Agglomération du Grand Dax

❖ **CONTEXTE DE L'ACTION**

L'Agglomération du Grand Dax projette l'acquisition d'un bien immobilier d'une surface de 1000 m2 situé au cœur du quartier du Sablar à 300 mètres à pieds des tours de la cité Lespès en remontant l'avenue Jules Bastiat :

- est idéalement placé, au cœur du quartier à proximité de la Mission locale, de pôle emploi, de l'Espace Métiers Aquitain
- se compose de bureaux, salle de réunion, stationnements et présente un atout : les espaces du bâtiment sont fortement modulables
- sera disponible en 2016

❖ ENJEUX ET OBJECTIFS

Ce bien immobilier constitue une opportunité permettant de créer un lieu ouvert facilitant le parcours de la population vers la formation et l'emploi, levier d'intégration au regard du modèle de fonctionnement proposé : celui du tiers-lieu. Ce projet répond à la volonté de renforcer la fonction de centre de ressources, nouvelle centralité, du quartier du Sablar.

Un tiers-lieu peut être défini comme « *l'expression d'aspirations individuelles et collectives réunies sur un même espace physique.*

Une prise de conscience des enjeux environnementaux, un modèle économique contributif et un rapport horizontal à la production et à la consommation sont à la source des tiers-lieux. Toutes les étapes de ces questionnements sont le signe d'un élan collectif vers une nouvelle forme d'engagement citoyen.

En parallèle, voire au sein même des tiers-lieux, les individus repensent ensemble tous les domaines de la vie de la cité : la nature, l'agriculture, le bien commun, l'éducation, la propriété, le travail, l'entrepreneuriat, l'innovation, le territoire, l'habitat, l'énergie, la diffusion et le partage de l'information et du savoir, le numérique, l'industrie et la politique. »

Source : La Coopérative des Tiers-Lieux

Ce lieu serait réhabilité avec pour fonctions principales un tiers lieu avec deux fonctions principales :

- Une partie projet, ouvert à l'imagination des habitants et acteurs locaux pour qu'ils y définissent un lieu propre à leurs besoins, mais facilitant l'insertion par l'activité économique, la recherche et l'accès à l'emploi.
- un espace de co-working en offrant, en dehors des outils et des équipements mis à disposition, un cadre favorable à des opportunités d'échanges et de coopérations porteuses d'innovations sociales et technologiques : maintien et création d'emplois, projets partagés, nouvelles activités via la mise en place d'un espace de travail partagé mais aussi par la venue d'un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.

Cet espace aura également vocation à accueillir :

- un lieu de formation aux métiers et services numériques pour les jeunes et les entrepreneurs. L'espace identifié au Sablar possède la configuration adaptée pour accueillir ce centre de formation aux métiers du numérique, qui devra notamment être ouvert aux personnes sans qualification, répondant ainsi en partie aux besoins des habitants des trois quartiers prioritaires. L'Agglomération, afin de rendre effective l'ouverture de cette filière au public jeune, sans qualification, et notamment féminin, recherchera la contribution des acteurs reconnus dans ce domaine tels que la Web@cadémie de l'EPITECH, R2K, CEFIM ou encore SIMPLON.CO ainsi que celles des acteurs associatifs présents sur les quartiers.

❖ CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS EUROPEENS ET REGIONAUX et AUX ATTENTES TRANSVERSALES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA REGION

OBJECTIFS EUROPEENS	Développer la recherche et développement (R&D)	
	Remonter le taux d'emploi à au moins 75%	
	Réduire le taux d'abandon scolaire et augmenter la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur	
	Réduire les émissions de carbone	
OBJECTIFS REGIONAUX	Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises et favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes	
	Favoriser l'accès à l'emploi	
	Développer les qualifications et la formation professionnelle	
	Améliorer l'efficacité énergétique du logement social	

Le projet de Tiers-Lieux du Sablar porte une attention particulière à la promotion de l'égalité hommes-femmes en recherchant à mobiliser et à faire bénéficier de son action le public féminin, particulièrement les jeunes femmes. La volonté d'ouverture d'une filière de formation pouvant accueillir des jeunes sans discrimination et critères de diplôme, a pour objectif de favoriser l'égalité des chances. Les jeunes des quartiers prioritaires seront le public-cible privilégié de cette ouverture. Enfin le projet participera au développement soutenable du territoire en proposant un espace de co-working limitant ainsi les déplacements pendulaires domicile-travail, particulièrement émetteur de GES dans le territoire landais où le déplacement en voiture individuelle reste dominant. Participant à la fonction de centre de ressources du quartier, le projet a pour objectif de créer un effet de levier, qui visera à accroître les liens entre le quartier du Sablar et le reste de la Ville et de l'Agglomération.

❖ PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

❖ PROJECTION BUDGETAIRE ET CALENDRIER DE REALISATION

Coût estimé	Date de début / fin	Aide ETAT	Aide UE	Aides privées	AIDE CRA	Autres
1 340 000 € HT (achat + rénovation)	2016					
Etude de faisabilité : 30 000 €						
RH : 3 personnes 3x50 000 = 150 000 €/an						
Budget de fonctionnement annuel : 300 000 €						

❖ METHODE D'EVALUATION ET INDICATEURS à déterminer

FabLab ArteFact

MAITRISE D'OUVRAGE : Agglomération du Grand Dax / Pulseo

❖ CONTEXTE DE L'ACTION

Pulseo accompagne depuis février 2014, M. Pol OLORY, porteur du projet de FabLab Art3Fact. Cette phase d'incubation a notamment permis d'étudier les synergies avec les entreprises et projets hébergés chez Pulseo, de recenser les besoins des acteurs du bassin économique, d'esquisser un modèle économique et de définir l'articulation avec l'offre globale de Pulseo.

Le conseil d'administration de l'association Pulseo a validé lors de la séance du 20 novembre 2014 le lancement de la phase 1 du projet. Il s'agit de l'achat par Pulseo d'une imprimante 3D, d'une fraiseuse multiaxe et d'un laboratoire électronique ainsi que de la mise à disposition d'un atelier de 80 m². M. Olory étant, quant à lui, chargé d'exploiter les machines et d'animer l'espace en organisant des formations, des journées de sensibilisations et en proposant des prestations d'aide au prototypage. M. Olory dispose pour cela du cadre administratif et comptable proposé par la couveuse Envolea et d'une bourse de subsistance versée par Pulseo.

❖ ENJEUX ET OBJECTIFS

Cette première phase - janvier à décembre 2015 - doit permettre :

- de constituer une communauté d'utilisateurs,
- de nouer des partenariats avec les acteurs de la recherche, de la formation,
- de démontrer la viabilité économique du projet,
- de démontrer l'intérêt culturel et social d'Art3Fact,
- d'adapter le positionnement en fonction des besoins réels des utilisateurs.

Au sein de Pulseo le FabLab ArteFact, animé et exploité selon le modèle des tiers-lieux, vise à être dans le tissu économique local, un opérateur agile, dont l'objectif est de favoriser l'émergence de savoirs, de technologies et de produits innovants. Il consiste à concevoir et animer un atelier collaboratif de prototypage rapide pourvu de machines de fabrication numérique et centré sur la recherche et le développement de technologies innovantes, en particulier dans les domaines de l'électronique embarquée et des TIC. La mission de ce lieu de création sera à la fois d'apporter une expertise forte sur l'élaboration d'objets mais aussi sur la transmission et la diffusion du savoir. Selon le modèle global des FabLab, Art3fact devra avoir un positionnement de détecteur des tendances, des talents et des innovations, avec une approche open source globale.

Situé en plein quartier du Sablar cet outil et son modèle de fonctionnement apparaissent comme particulièrement adapté à la mise en place d'actions spécifiquement destinés aux jeunes des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, Pol Olory travaille déjà avec de nombreux établissements scolaires du territoire, notamment ceux situés au sein des quartiers prioritaires.

Enfin, afin d'ouvrir la future filière de formation aux jeunes des quartiers, le FabLab constituera un réseau d'appui et un levier pour la sensibilisation et la découverte de la filière numérique.

Un Fab Lab est une plate-forme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques, "intelligents" ou non. Il s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype ; aux designers et aux artistes ; aux étudiants désireux d'expérimenter et d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en CFAO, en design ; aux bricoleurs du XXIe siècle...

Un Fab Lab "type" regroupe un ensemble de machines à commande numérique de niveau professionnel, mais standards et peu coûteuses : une imprimante 3D, une machine à découpe laser capable de produire des structure en 2D et 3D, une machine à sérigraphie qui fabrique des antennes et des circuits flexibles, une fraiseuse à haute résolution pour fabriquer des circuits imprimés et des moules, une autre plus importante pour créer des pièces volumineuses. On y trouve également des composants électroniques standards, ainsi que des outils de programmation associés à des microcontrôleurs ouverts, peu coûteux et performants. L'ensemble de ces dispositifs est contrôlé à l'aide de logiciels communs de conception et fabrication assistés par ordinateur.

Les différents Fab Labs dans le monde combinent tous, de manières différentes, cinq fonctions correspondant à cinq publics :

- la simple découverte du pouvoir de faire, de fabriquer, qui s'adresse aux enfants ou aux bricoleurs ;
- l'éducation par l'action, qui s'adresse aux écoles et universités ;
- le prototypage rapide, qui s'adresse aux entrepreneurs et créateurs ;
- la production locale, qui répond notamment aux besoins de pays en développement, mais aussi à ceux d'artistes, designers ou bricoleurs qui ne cherchent pas la grande série ;
- l'innovation, l'invention des objets, des espaces, des formes de demain.

La seconde phase a pour objectif de faire émerger un plateau technique numérique à pulseo autour du Fablab / Fabelec, véritable lieu de découverte de la production numérique, de réappropriation de la culture scientifique, mais surtout d'échanges et de rencontres pour les chefs d'entreprises, les chercheurs en herbe et confirmés, ceci afin d'initier

des idées nouvelles / de nouveaux produits / de nouveaux services. L'action devra être menée afin que cette plateforme bénéficie aux jeunes des quartiers prioritaires, notamment aux femmes, qui sont des publics privilégiés pour lesquels l'entrée numérique peut jouer un rôle de déclencheur et de levier, et permettra également la découverte des talents et potentiels des jeunes des quartiers dans ce domaine.

Dans ce cadre le Fablab, compte tenu de son rôle sociétal fort, pourrait être plus soutenu financièrement dans son fonctionnement (volet animation). Pour faire émerger le plateau technique il serait nécessaire de déployer de nouveaux moyens dans le cadre de la phase 2 du Fablab (nouvelles machines numériques, visio conférence, local plus grand, espaces de stockage pour la ressourcerie (déchets produits par le territoire recyclés),...

❖ CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS EUROPEENS ET REGIONAUX et AUX ATTENTES TRANSVERSALES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA REGION

OBJECTIFS EUROPEENS	Développer la recherche et développement (R&D)	
	Remonter le taux d'emploi à au moins 75%	
	Réduire le taux d'abandon scolaire et augmenter la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur	
	Réduire les émissions de carbone	
OBJECTIFS REGIONAUX	Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises et favoriser l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes	
	Favoriser l'accès à l'emploi	
	Développer les qualifications et la formation professionnelle	
	Améliorer l'efficacité énergétique du logement social	

La forme de développement du FabLab est innovante dans son mode de fonctionnement (open source, partage, diffusion, transmission). Par son rôle levier, ses missions de sensibilisation, il se positionnera comme acteur dans la stimulation des ambitions des jeunes.

❖ PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

❖ PROJECTION BUDGETAIRE ET CALENDRIER DE REALISATION

Coût estimé	Date de début / fin	Aide ETAT	Aide UE	Aides privées	AIDE CRA	Autres
35 500 €/an						

Frais d'accueil de 15 personnes et de 30 groupes (12 à 15 personnes) pour des actions individuelles de ré-insertions ou de formation de groupe :

Coût de location des machines : 100h à 15€ = 1500€

Achat de consommables = 5000 €

Coût de l'accompagnement-formation : (15x16h) + (30x8h)=480hx50€ de l'heure=24 000€.

Total action : 30 500€

Accompagnement de pulseo : accueil et mise à disposition de salles et de matériels (1000€), détection de candidat à la création d'entreprises et accompagnement vers les interlocuteurs adaptés (8hx10 joursx50€=4000€).

Total global : 35 500 €

❖ **METHODE D'EVALUATION ET INDICATEURS** à déterminer

❖ **INFORMATION COMPLEMENTAIRE EVENTUELLE**

IV - Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du projet s'effectuera en deux temps :

- A mi-parcours soit en 2017 – 2018
- A la fin du contrat soit en 2020

Cette évaluation, sous réserve de la possibilité de dégager les moyens financiers nécessaires, sera réalisée par un prestataire extérieur.

Trois grands champs seront observés :

L'action des institutions elles-mêmes, il s'agit là de mesurer le renforcement des moyens « de droit commun » en direction des quartiers prioritaires, ce qui permettra en partie de mesurer les résultats produits, c'est à dire le bénéfice pour les habitants des quartiers. Des indicateurs statistiques pourront être mobilisés et seront complétés par des indicateurs de résultats plus fins pour chacun des 3 piliers.

L'action des associations et organismes financés. Dans le cadre du Contrat de Ville est publié, chaque année, un appel à projet auprès des acteurs associatifs et autres porteurs de projets. Cet appel à projet comporte des indicateurs qui permettent aux financeurs de vérifier la pertinence des actions menées. L'évaluation collégiale devra permettre de vérifier que les actions soutenues s'inscrivent pleinement dans les orientations du Contrat de Ville d'une part et que le porteur de projet a bien mis en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ses engagements.

La situation des quartiers, et des conditions de vie des habitants qui y résident.

Le suivi des objectifs opérationnels chiffrés permet de mesurer les résultats obtenus. Outre ceux disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et des éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale.

Conformément à la loi la structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats devra respecter la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville, à laquelle tous les signataires du contrat communiquent leurs données.

Le Grand Dax s'appuiera notamment sur un partenariat l'associant par convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour à un travail de recherche portant sur le pilotage des politiques sociales : réalisation d'une étude sur une période de 3 ans, portant sur la relation entre les données collectées dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux et impact des politiques sociales.

Pour le territoire du Grand Dax, cette étude sera orientée prioritairement sur les indicateurs « Politique de la ville ».

Il s'agira ainsi :

- d'une part d'affiner la méthode de collecte des informations,
- d'autre part, de travailler sur les outils d'analyse d'impact des actions conduites,

Aussi le volet évaluation du contrat s'appuiera sur la transmission et la collecte des données jugées pertinentes par les différents partenaires du contrat de ville, démarche déjà mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du diagnostic auquel les partenaires ont contribué.

Annuellement des éléments pourront être transmis afin de contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE, dans le cadre de la production du rapport de mise en œuvre (RAMO).

Les indicateurs de résultats pourront notamment mesurer les éléments suivants :

La création d'activités économiques au sein des quartiers prioritaires :

- Nombre d'établissements créés
- Nombre d'espaces construits ou réhabilités à des fins d'activité économique (en unité ou m2)

L'amélioration des conditions de vie des quartiers par leur réhabilitation physique :

- Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités (en mètre carré)

Exemples - liste d'indicateurs types (à spécifier au regard de la faisabilité concernant la récupération des données)

Indicateurs	
Habitat, Cadre de Vie et renouvellement urbain	Nombre de logements ayant bénéficiés d'une réhabilitation thermique Nombre de logements améliorés grâce au dispositif OPAH Nombre de manifestations et événements au sein du quartier dans les espaces publics Nombre d'espaces publics et de convivialité Mesure de l'image du quartier à l'intérieur et à l'extérieur
Cohésion Sociale	Taux d'accompagnement des habitants du quartier par les services publics et structures locales Nombre d'habitants des quartiers accompagnés par le Centre Social et culturel municipal Nombres d'habitants inscrits dans les associations et clubs sportifs, culturels et de loisirs des communes Taux de réussite au brevet des collèges Taux de poursuite d'étude après le collège Taux de décrochage des enfants du quartier Taux d'allocataires CAF Taux de familles monoparentales Nombre de bénéficiaires RSA
Développement économique et emploi	Nombre de commerces et d'activités économiques sur le quartier Nombre de création d'entreprise Taux de chômage au sein du quartier Taux de chômage des – de 25 ans Taux de chômage des femmes Nombre de jeunes du quartier suivis par la Mission Locale (incluant Garantie Jeune) Nombre de jeunes du quartier suivi par pôle emploi en AIJ

V- Cadres généraux d'intervention et d'engagements des partenaires

❖ Etat

L'État s'engage sur la réalisation globale des objectifs du contrat de ville en mobilisant l'ensemble de ses services. Les moyens financiers seront mobilisés dans le cadre du principe général de l'annualité budgétaire.

❖ Agglomération

L'engagement de l'Agglomération porte sur le pilotage global du Contrat de Ville, dans l'ensemble des piliers et thématiques. La communauté d'Agglomération s'engage par ailleurs dans la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville 2015-2020 dans le cadre de :

- ses compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Son intervention se fera en lien étroit avec la commune et l'ensemble des partenaires du contrat de ville. Son engagement financier sera décidé annuellement en fonction des crédits inscrits dans le budget voté par le conseil communautaire.

❖ Ville de Dax

La Ville de Dax mobilise depuis de nombreuses années des crédits spécifiques sur les quartiers d'habitat social, depuis la mise en place, dans les années quatre-vingt-dix, d'animateurs sociaux intervenant dans ces quartiers. Avec l'agrément Centre Social octroyé par la CAF, la vocation du service municipal a été confortée comme lieu de coordination et de concertation du développement social urbain, notamment sur les quartiers devenus prioritaires au titre de la politique de la ville.

La commune s'engage à œuvrer à la réalisation des objectifs du contrat de ville 2015-2020 en mobilisant son intervention dans le cadre de ses compétences en matière de développement social, éducation, vie associative, citoyenneté, cadre de vie. Son intervention se fera en lien étroit avec l'ensemble des partenaires. Son engagement financier sera décidé annuellement en fonction des crédits inscrits dans le budget voté par le conseil municipal.

❖ Conseil Régional

Le Conseil régional d'Aquitaine, a adopté le 15 décembre 2014, un nouveau dispositif d'intervention, issu d'un diagnostic et d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union Européenne a souhaité apporter une attention particulière au fait urbain. En ce sens, une approche territoriale intégrée est mise en œuvre au travers des fonds Européens Structurels et d'Investissement («fonds ESI») spécifiquement sur la géographie prioritaire nationale.

Dans ce contexte, le Conseil régional d'Aquitaine interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Afin de rechercher la plus grande efficacité et efficience possibles, la Région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) commun, portant à la fois sur le dispositif régional et sur l'intervention des fonds FEDER-FSE. Ces moyens ont vocation à s'articuler dans le cadre des « contrats de ville ».

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville.

Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises et favoriser l'entreprenariat des jeunes et des femmes
- Favoriser l'accès à l'emploi
- Développer les qualifications et la formation professionnelle
- Améliorer l'efficacité énergétique du logement social

La Région sera par ailleurs attentive à l'intégration des principes suivants :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- la mise en œuvre d'une logique d'intégration des quartiers dans leurs agglomérations,

❖ **Union Européenne**

Un accord national a été conclu le 8 août 2014 entre la France et la Commission Européenne précisant que « 10 % de l'enveloppe du FEDER - FSE [Fonds Européen de Développement Régional et Fonds Social Européen] gérée par les autorités de gestion régionales ont vocation à soutenir en priorité la politique de la ville, en particulier dans le cadre des stratégies urbaines intégrées ».

L'intervention Communautaire s'inscrit dans le cadre du contrat de ville et visera à contribuer à la stratégie Europe 2020 : promouvoir « une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Les projets soutenus devront participer à l'atteinte des objectifs soutenir des projets permettant concrètement que :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans aient un emploi;
- 3 % du PIB de l'UE soient investis dans la Recherche et le Développement ;
- les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie soient atteints,
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;
- la réduction à moins de 20 millions, le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Enfin l'union souhaite une mobilisation et une prise en compte des axes suivants :

- Développement durable,
- Egalité des chances et non-discrimination,
- Egalité entre les femmes et les hommes.

❖ **Conseil Départemental des Landes**

La Communauté d'agglomération du Grand Dax associera le Conseil Départemental à toutes ou parties des orientations de son contrat de ville en valorisant ou redéployant ses interventions dans le champ de ses compétences sur les territoires de la politique de la ville. L'Agglomération, membre de la Commission Insertion et Citoyenneté des Jeunes, est associée par le Conseil Départemental à l'ensemble des dispositifs mis en place pour partie par le Département et/ou via la Mission Locale : Garantie Jeune et Initiative pour l'Emploi des Jeunes.

❖ **Caisse des Dépôts et Consignations**

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

La Caisse des Dépôts intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts peut intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organise autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégie :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);

- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social est mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts peut également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

❖ **Caisse d'Allocations Familiales des Landes**

La politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la branche Famille dans le cadre des engagements pris dans sa Convention d'Objectifs et de Gestion pour la période 2013 à 2017 sur les thématiques suivantes :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants
- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Structurer une offre jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles
- Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

La mobilisation de la Caf revêt plusieurs dimensions :

- mise à disposition d'une expertise sociale auprès des partenaires du contrat de ville
- déploiement d'une offre globale de services aux allocataires dacquois, via son antenne située à Dax (espace multi services, accueil sur rendez-vous, rendez-vous des droits, accompagnement social)
- soutien technique et financier aux porteurs de projet dans le cadre des dispositifs Caf (aides financières de droit commun aux collectivités et aux associations gestionnaires d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, de Relais d'Assistantes Maternelles, d'Accueil de Loisirs sans Hébergement, de Lieux d'Accueil Enfants Parents, d'Espaces rencontres, de Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire, de Centres sociaux, de Foyers de jeunes travailleurs)".

❖ **Office Public de l'Habitat des Landes : XLHabitat**

L'Office dispose de connaissances et compétences importantes en matière de gestion du patrimoine et de dynamiques de peuplement du parc social. L'Office joue un rôle majeur dans le fonctionnement des quartiers en développant des actions dans divers domaines tels que la tranquillité résidentielle, le développement économique, l'emploi avec les clauses d'insertion sociale, ou encore l'animation sociale. C'est donc dans une logique partenariale forte que l'Office s'engage dans le cadre du Contrat de Ville. L'Office s'engage à élaborer une convention spécifique sur la qualité de service dans le parc social des quartiers prioritaires qui sera intégrée en annexe du contrat de ville, ainsi qu'une convention sur la politique d'attribution des logements sociaux dans les quartiers prioritaires dans un souci de mixité sociale en partenariat avec l'Etat et les collectivités.

TITRE III : ANNEXES

Annexe 1 : Découpage IRIS et Quartier vécu

Le découpage de la commune en IRIS de Dax est disponible au lien suivant :

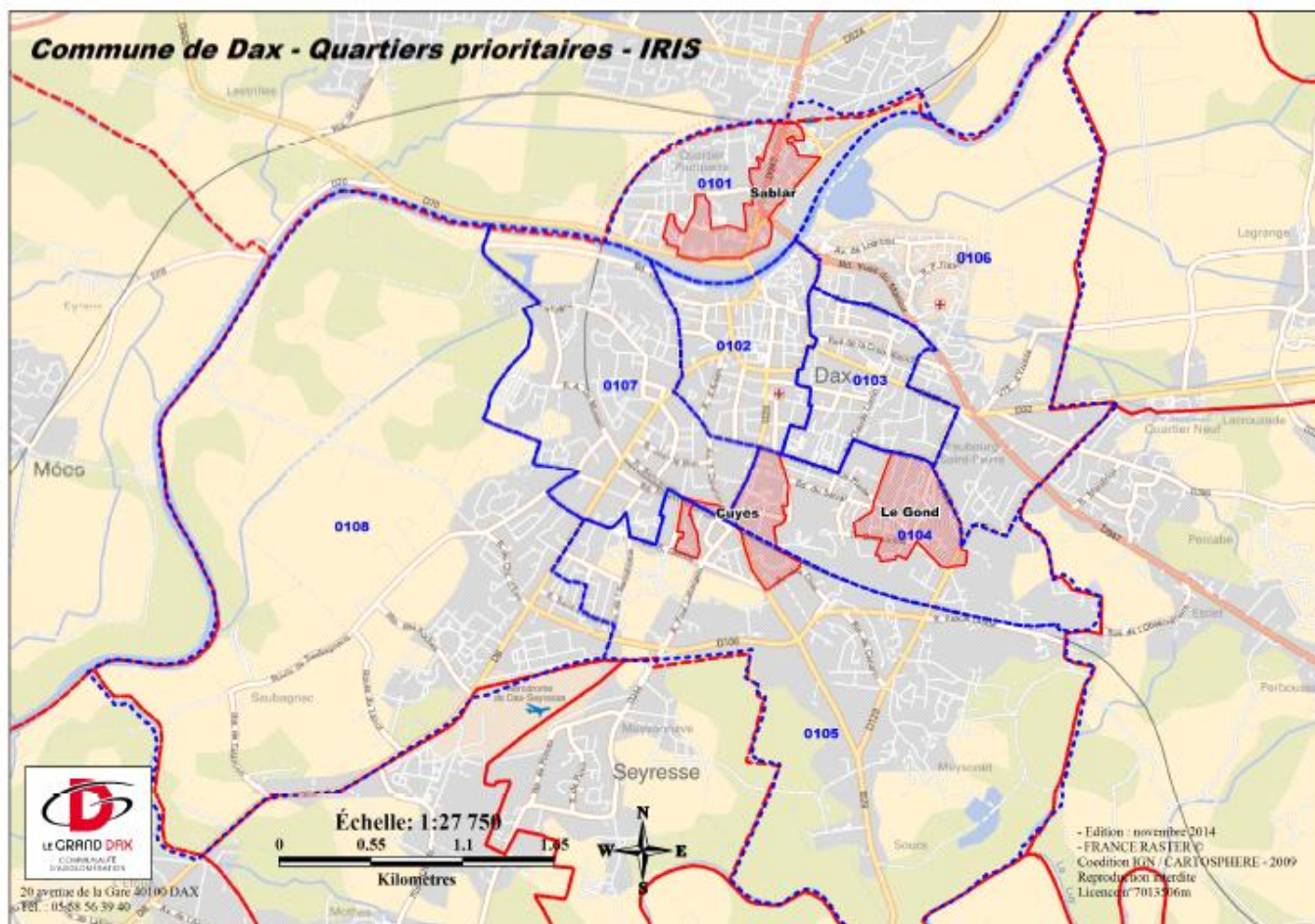
http://www.insee.fr/fr/methodes/zonages/iris/cartes/carte_iris_40088.pdf

Sur le fondement de ce découpage sont considérés comme quartiers vécus :

L'IRIS Gond n° 0104 dans sa totalité pour les périmètres des quartiers Cuyès et Gond.

L'IRIS Sablar n°0101 dans sa totalité pour le périmètre du quartier Sablar.

Les IRIS (contours bleus) et les quartiers en rouge



- 0101 : IRIS Sablar
- 0102 : IRIS Centre-Ville
- 0103 : IRIS Saint-Pierre
- 0104 : IRIS Gond
- 0105 : IRIS La Torte/Berre
- 0106 : IRIS Haut Saint-Pierre
- 0107 : IRIS Saint-Vincent
- 0108 : IRIS Saubagnac

Les équipements : quartiers vécus

Structures d'accès au droit

Planning familial (5 rue Labadie)

PMI (Protection Maternelle et Infantile), située à proximité des quartiers de Cuyès et du Gond

Point Accueil Ecoute Jeunes (36 avenue Victor Hugo) pour les jeunes en difficulté de 12 à 25 ans avec des actions notamment de prévention (addictologie, toxicomanie, alcoologie).

Maison des adolescents (avenue Victor Hugo)

Équipements de proximité

Équipements sportifs : Zone Sportive du Sablar, stade Colette Besson, Stade André Darrigade, Espace sportif d'Aspremont (piscine municipale notamment)

Atelier Municipal d'arts plastiques

Bibliothèque municipale

L'esc'halles : lieu d'animation du centre social et culturel municipal principalement destinés aux jeunes

Écoles et structures petite enfance

L'espace famille Nelson Mandela : deux crèches, un espace famille, une ludothèque et le siège social du centre social et culturel municipal

La crèche des Girafes de l'Adour

Les accueils de loisirs (soit CLAE ou accueil élémentaire de Boulogne l'été)

Ecole Berre

Ecole les Pins

Ecole Saint-Vincent-de-Paul

Ecole du Sablar

Maison de la Petite Enfance

Structures destinées aux personnes âgées

EHPAD les Camélias

EHPAD les Glycines

EHPAD Gastion Larrieu

Le Centre Quinteba, avec son restaurant pour les personnes âgées et ateliers de psychomotricité, animations en lien avec les clubs de 3^{ème} âge

Établissements scolaires

Collège Léonce Dussarat

Lycée Borda

Espaces publics aménagés

Jardins solidaires et écologiques de Cuyès

Autre

La Halle pour tous – maison de la solidarité (locaux mis à disposition d'associations à vocation sociale : Marché des familles, Croix Rouge, Banque Alimentaire, Landes Mains, Secours Populaire, Resto du Cœur) où sont recherchées des synergies opérationnelles pour dynamiser les projets d'intervention des partenaires bénévoles et institutionnels associés à une démarche participative, solidaire et innovante, en faveur de la promotion sociale des populations les plus fragiles

Annexe 2 : Extrait du SCoT (Approuvé le 12 mars 2014)

Plan détaillé du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Objectif n°1 :

Conforter l'attractivité du Grand Dax et soutenir le développement économique

1. Diversifier les activités en se positionnant sur les secteurs innovants. Dynamiser le thermalisme
 - ✓ *Conforter, redynamiser et valoriser la filière thermique*
 - ✓ *S'orienter vers la haute technologie en s'appuyant sur le projet Galileo*
 - ✓ *Inscrire le Grand Dax dans l'avenir numérique*
 - ✓ *Permettre le développement de la filière bois à travers la construction et l'énergie*
 - ✓ *Encourager les activités industrielles et artisanales*
 - ✓ *Améliorer la formation sur le territoire*
2. Favoriser l'emploi et un maillage équilibré des activités économiques sur le territoire
 - ✓ *Créer 10 000 emplois pour répondre à la croissance démographique*
 - ✓ *Veiller à répartir les activités économiques sur l'ensemble du territoire*
 - ✓ *Améliorer la qualité environnementale du développement économique*
3. Conforter la position de pôle commercial du Grand Dax et organiser l'offre au plus près des habitants
4. Maintenir les espaces agricoles et valoriser la production locale
 - ✓ *Agir pour conserver les surfaces agricoles sur le territoire*
 - ✓ *Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs*
5. Faire du Grand Dax une véritable destination touristique

Objectif n°2 :

Constituer un territoire équilibré et solidaire

1. Améliorer le cadre et la qualité de vie en adaptant l'offre en équipements à une population de 75 000 habitants
2. Adapter l'offre de logements aux besoins et exigences de la population
 - ✓ *Répondre à la demande de logements*
 - ✓ *Équilibrer l'offre de logements de manière adaptée à la demande*
 - ✓ *Répondre aux caractéristiques sociales des ménages*
 - ✓ *Concevoir l'offre en logements aux populations spécifiques*
3. Maîtriser l'étalement urbain, renforcer les centralités et promouvoir des architectures respectueuses de l'environnement et du cadre local
 - ✓ *Réduire la consommation foncière à des fins urbaines*
 - ✓ *Promouvoir l'éco habitat*
 - ✓ *Favoriser une architecture de qualité respectueuse de l'identité locale et puisant ses références dans l'architecture traditionnelle*
4. Limiter les déplacements automobiles et fluidifier la circulation
 - ✓ *Améliorer l'accessibilité du Grand Dax par la réalisation de nouvelles infrastructures*
 - ✓ *Optimiser l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse*
 - ✓ *Améliorer l'offre de transports alternative à la voiture*
 - ✓ *Agir pour un urbanisme durable, favorisant un tissu urbain mixte reliant le développement urbain aux déplacements*

Objectif n°3 :

Préserver et valoriser les ressources environnementales

1. Protéger et économiser les ressources naturelles
 - ✓ *Favoriser le maintien de la biodiversité et des corridors écologiques*
 - ✓ *Economiser et gérer durablement les ressources en eau*
2. Valoriser les paysages et les sites d'agglomération
 - ✓ *Préserver et valoriser le patrimoine et l'identité paysagère locale*
 - ✓ *Protéger l'espace agricole*
 - ✓ *Veiller à préserver l'identité locale en favorisant l'intégration paysagère des opérations d'aménagement, notamment les entrées de ville*

- ✓ *Encourager la réinterprétation des formes urbaines anciennes dans l'urbanisme contemporain en développant des constructions peu énergivores*
 - ✓ *Redonner une ambiance thermique au cœur de l'agglomération*
3. Préserver le cadre de vie en limitant les pollutions et en s'inscrivant dans une démarche écologique responsable
- ✓ *Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre*
 - ✓ *Favoriser les énergies renouvelables*
 - ✓ *Diminuer la quantité de déchets produits et encourager le recyclage*
 - ✓ *Assurer la sécurité des biens et personnes face aux risques d'incendie*

Annexe 3 : Extrait du Programme Local de l'Habitat (Adopté en Conseil Communautaire le 19 décembre 2013)

Extrait du PLH

Stratégie

- Orientation 1. Se donner les moyens d'intégrer un développement résidentiel soutenu
- Orientation 2. Spatialiser le développement résidentiel
- Orientation 3. Assurer un développement résidentiel économe de la ressource foncière
- Orientation 4. Optimiser la performance et la qualité environnementales de l'habitat
- Orientation 5. Développer les produits sous représentés
- Orientation 6. Répondre aux besoins de publics spécifiques

Objectif général : construire près de 3 800 résidences principales supplémentaires sur la période du PLH

II. Répondre aux besoins des populations et porter un projet de territoire

- 1 : Produire un parc locatif conventionné en nombre suffisant
- 2 : Accompagner la réhabilitation du parc social existant
- 3 : Agir sur le peuplement du parc de logements locatifs sociaux
- 4 : Favoriser le développement de l'accession aidée
- 5 : Augmenter la capacité locale de production du logement social
- 6 : Répondre aux besoins et attentes des jeunes actifs
- 7 : Répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées, gérer la dépendance
- 8 : Répondre aux besoins des publics en transition résidentielle
- 9 : Accompagner la sédentarisation des gens du voyage
- 10 : Optimiser l'accueil des populations en situation d'urgence ou d'insertion

III. Prendre en compte les enjeux du développement durable

- 11 : Développer une consommation raisonnée de la ressource foncière
- 12 : Accompagner la sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre
- 13 : Améliorer la performance énergétique du parc privé

Annexe 4 : Document de synthèse : Plan Climat Energie Territorial (PCET)

La Région Aquitaine a lancé son **Plan Climat Aquitain** en 2007, visant une réduction de 10% des émissions de GES à l'horizon 2013, par rapport à celle de 1990. Cette démarche vise une réduction des émissions liées aux activités et aux compétences de l'Institution qu'est le Conseil Régional. La dynamique se poursuit aujourd'hui avec le projet « **Défi Aquitaine Climat** », qui regroupe une liste d'actions détaillées que les différents services du Conseil Régional s'engagent à réaliser.

– En parallèle, le **Schéma Régional Climat Air Energie** (SRCAE), élaboré conjointement par l'Etat et la Région, fixe les objectifs à atteindre en matière de lutte contre le réchauffement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air à l'échelle du territoire. Ce plan est la déclinaison régionale de la stratégie environnementale nationale.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax mène depuis quelques années différentes actions responsables en vue d'un développement durable de son territoire.

En prenant la compétence Environnement, les élus du Grand Dax ont fait de la diminution de la production des déchets un véritable objectif communautaire (distribution gratuite de composteurs individuels, de guides du compostage, multiplication des points de tri en apport volontaire, etc.). De plus, le service Environnement tente de réduire ses consommations énergétiques lors de la collecte des déchets en optimisant l'organisation de celle-ci et en expérimentant l'utilisation d'huiles végétales pures sur certaines bennes à ordures ménagères.

En parallèle, le Grand Dax s'engage en faveur du développement durable par l'application de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) lors de la construction de nouveaux bâtiments, et par l'élaboration de documents de planification :

- Charte environnementale dédiée aux zones d'activités économiques ;
- Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Afin de rassembler toutes ces actions responsables, de les développer et d'y associer des mesures complémentaires, dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique, les élus communautaires ont engagé un Plan Climat Énergie Territorial, fin 2009.

Le Grand Dax anticipe ainsi la loi du 12 juillet 2010 portant *Engagement National pour l'Environnement (ENE)*, qui rend obligatoire la mise en place d'un PCET dans les collectivités de plus de 50 000 habitants, d'ici 2012. Suite à la réalisation d'un Bilan Carbone®, un plan d'actions a été adopté le 1^{er} mars 2012.

<p>ATOUTS</p> <p>Un territoire « où il fait bon vivre » avec une image santé / bien-être à conforter</p> <p>Des démarches de développement durable déjà bien ancrées : politique de ramassage des déchets ; rénovation du patrimoine bâti ; éco-conditionnalité des aides au logement social ...</p> <p>Une ressource thermique en quantité importante permettant le développement de la géothermie</p>	<p>FAIBLESSES</p> <p>Des démarches encore trop consommatrices de foncier</p> <p>Un développement centré sur le modèle « pavillons + voiture individuelle »</p> <p>Un parc de logements vieillissants (passoires énergétiques)</p>
<p>OPPORTUNITES</p> <p>Une volonté forte affirmée via la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial ; d'un Plan de Déplacements Urbains et d'une réforme du réseau de transports en commun (Transport en commun en site propre à l'étude, mise en place des navettes gratuites)</p> <p>L'adoption à venir d'un SCoT (mars 2014) permettant de synthétiser ces différentes démarches et d'influer sur les documents d'urbanisme des communes</p>	<p>MENACES</p> <p>Une démographie forte (1,8% par an) nécessitant la création de logements supplémentaires</p>

Thème Modes de consommation et de production durables
Action n°1 : Développement d'une politique d'achats écoresponsables
Action n°2 : Mise en œuvre d'un Programme Local Prévention Déchets
Action n°3 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux
Action n°4 : Promotion des économies d'énergie au sein du parc immobilier social
Action n°5 : Diminution des consommations énergétiques des communes liées à l'éclairage public
Action n°6 : Construction d'un bâtiment exemplaire en termes d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables : le centre nautique communautaire
Action n°7 : Incitation des particuliers et des communes à valoriser les eaux de pluie à travers des systèmes de récupération
Thème Urbanisme, Aménagement, Mobilité
Action n°8 : Respect des principes d'aménagement durable du territoire via la mise en œuvre d'un SCoT
Action n°9 : Rédaction d'un guide référentiel sur la construction et l'aménagement durable
Action n°10 : Optimisation du réseau de transports collectifs sur le territoire communautaire
Action n°11 : Engagement d'une démarche d'écomobilité au sein des services du Grand Dax
Action n°12 : Installation d'équipements de stationnement sécurisé pour les vélos, à proximité des bâtiments recevant du public
Action n°13 : Promotion des modes de déplacements doux à travers des véhicules et des vélos de service électriques
Action n°14 : Élaboration de partenariats pour inciter les acteurs du territoire à mettre en place des PDE ou PDA
Action n°15 : Dématérialisation des activités et développement de l'e-administration
Thème Communication, Sensibilisation, Formation
Action n°16 : Valorisation de la démarche PCET et des actions engagées, à travers la création d'une identité visuelle propre et de supports de communication
Action n°17 : Distribution de mallettes favorisant les économies d'énergie au sein des logements
Action n°18 : Formation des élus communaux sur les différentes thématiques liées au développement durable
Action n°19 : Formation des agents communaux et intercommunaux sur les comportements individuels responsables
Action n°20 : Sensibilisation du public scolaire aux questions environnementales et climatiques à travers la SDD
Action n°21 : Sensibilisation à l'utilisation du bois dans la construction publique
Action n°22 : Mise en place du Concours Familles à Energie Positive

Dates phares :

- Arrêt du projet de PDU le 12 juillet 2012 en Conseil Communautaire.
- Déroulement de l'enquête publique du 21 janvier au 25 février 2013
- Approbation lors du conseil communautaire du 28 novembre 2013

Le diagnostic :

Il procède d'une analyse du territoire à travers l'angle des pratiques, des besoins et des offres de mobilité. Cette première étape a été déterminante, car elle devait conduire à l'établissement d'un diagnostic à valider par l'ensemble des acteurs partenaires de la démarche.

La réalisation de ce « diagnostic partagé » a mobilisé des moyens d'enquêtes et de recueil de données (enquête auprès des communes, relevés de terrain dont stationnement, comptages routiers, etc. ...). Elle a aussi été l'occasion de mettre au point le modèle de trafic qui a servi tout au long de la démarche - et au-delà - à produire des éclairages instructifs sur les conséquences en termes de trafic des scénarios ou des options envisagées. De ce diagnostic sont ressortis atouts et faiblesses, qualités et dysfonctionnements, permettant de formuler les enjeux prioritaires pour le territoire.

Mis à jour lors du premier trimestre de 2012, il a dressé un état des lieux principalement caractérisé par :

- Un constat d'accroissement de la population, développement démographique fort conjugué à un vieillissement de la population.
 - Un bipôle urbain Dax/Saint-Paul-lès-Dax, où se concentrent les emplois tertiaires et les principaux pôles générateurs de déplacements : équipements, commerces et services.
 - Un site contraint par les infrastructures (routes et voie ferrée) et l'Adour, qui créent des coupures sur le territoire et imposent une organisation des déplacements Nord-Sud.
 - Un déploiement de la « tâche urbaine » le long des voies de communication, générant des flux de déplacements centre/périphérie de plus en plus importants.
 - Une augmentation de la motorisation des ménages, surtout en périphérie, où l'éloignement des lieux d'études et de travail rend nécessaire le recours à la voiture.
 - Des dysfonctionnements de stationnement en termes de jalonnement et de lisibilité.
 - Une forte densité de poids lourds aux abords du cœur urbain (RD824) avec un déficit d'itinéraire de contournement et une réglementation des livraisons non homogène.
 - Un réseau de transport collectif urbain pas suffisamment performant, qui malgré un usage croissant, trouve ses limites dans sa configuration actuelle.
 - Un territoire qui offre des atouts à la pratique du vélo, mais un usage actuel qui reste très faible en raison du manque d'itinéraires aménagés et d'équipements associés.
- Seconde étape : élaboration des scénarios

La seconde étape du projet a eu pour vocation de préciser les enjeux, de définir les scénarios et de les évaluer, selon les objectifs déterminés sur le territoire. Il s'agit d'une étape de transition, qui assure le passage de l'existant vers le futur. Chaque scénario a fait l'objet de nombreux échanges, réflexions et approfondissements notamment pour appréhender leur faisabilité et leurs impacts. Le scénario de synthèse retenu s'est imposé, non pas comme seule hypothèse de structuration des déplacements sur le territoire mais comme une étape préliminaire alliant les conditions favorables au développement des transports collectifs et des modes actifs, et des mesures de restriction et de régulation à l'égard de la voiture sur les zones les plus centrales.

- Troisième étape : définition du projet de PDU

Pour le scénario retenu, validé en Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2010, il a ensuite été question de formaliser le projet de PDU qui se concrétise par un programme stratégique en termes de mobilité pour les 10 ans à venir. Il se traduit concrètement par des fiches actions décrivant l'objectif de l'action, son contenu, ses modalités de mise en œuvre (estimation des coûts quand cela était possible au regard des éléments disponibles, maîtrise d'ouvrage, programmation pluriannuelle, indicateurs de suivi...).

Un plan programmatique sur la durée du PDU permet d'en faire la synthèse, de fixer le calendrier, et les échéances de mise en œuvre. Il est complété par un tableau de bord de suivi qui reprend l'ensemble des indicateurs nécessaires au suivi de la démarche.

Le programme d'actions retenu par le Conseil Communautaire en date du 22 décembre 2011 s'articule autour de 6 axes déclinés en 22 actions :

- Axe 1 : **Rendre les transports en commun plus attractifs**
 - Action 1.1 Améliorer la performance de liaison en transport collectif entre les deux centres urbains de Saint-Paul-lès-Dax et de Dax

Action 1.2 Développer une organisation plus hiérarchisée de l'offre en transports collectifs

Action 1.3 Optimiser les services à la demande

- Axe 2 : **Développer l'intermodalité entre les modes de transports**

Action 2.1 Améliorer l'intermodalité avec les autres modes de transport (pôles d'échanges, parkings navettes, parkings périphériques)

Action 2.2 Développer une tarification coordonnée et complémentaire entre les différents modes de transports collectifs

- Axe 3 : **Adapter le stationnement et définir une politique de déplacements apaisés**

Action 3.1 Réorganiser le stationnement en proposant une offre adaptée de courte durée (visiteurs, scolaires) et de longue durée (actifs et résidents)

Action 3.2 Organiser l'aménagement de zones apaisées (centralités urbaines et pôles générateurs de flux)

Action 3.3 Promouvoir l'accès aux zones apaisées par des navettes

Action 3.4 Favoriser un développement urbain et valoriser les espaces publics à proximité des axes structurants de transport en commun

Action 3.5 Adopter des critères partagés d'aménagement de l'espace public pour réduire la place de la voiture

- Axe 4 : **Maîtriser et organiser les flux de véhicules pour libérer l'espace nécessaire aux modes de transports collectifs et actifs**

Action 4.1 Lancer un plan de circulation à l'échelle du cœur d'agglomération

Action 4.2 Organiser le contournement de l'agglomération (contournement Est en chantier, contournement Ouest à étudier)

Action 4.3 Réaliser un nouveau franchissement (ferroviaire en cours de concertation, de l'Adour à étudier)

Action 4.4 Maîtriser le trafic de transit (plan de jalonnement)

Action 4.5 Organiser les transports de marchandises (charte des livraisons, réglementation harmonisée par zone et par horaire ...)

- Axe 5 : **Créer un schéma cyclable qui privilégie la continuité et la sécurité**

Action 5.1 Aménager un réseau cyclable dédié reliant les deux centres urbains en utilisant opportunément les infrastructures en site propre (TC, bord d'Adour)

Action 5.2 Développer un réseau cyclable maillé desservant les centralités d'agglomération

Action 5.3 Proposer des mesures d'accompagnement du schéma : traitement et mise en sécurité des franchissements, mise en œuvre d'une politique de jalonnement et de signalétique, développement des équipements dédiés

- Axe 6 : **Définir une politique de sensibilisation pour faire évoluer les comportements de mobilité**

Action 6.1 Mettre en place un observatoire du PDU pour évaluer son impact

Action 6.2 Communiquer sur les résultats, promouvoir l'ensemble des offres de mobilités, mettre en place un plan de communication

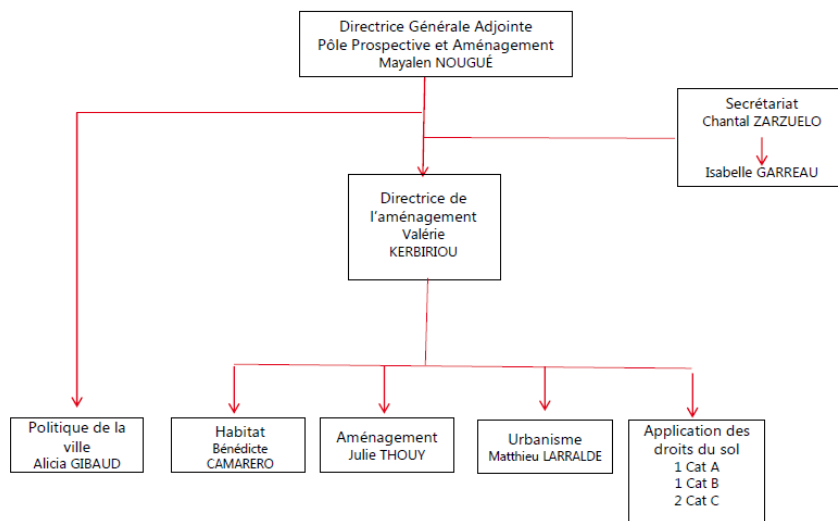
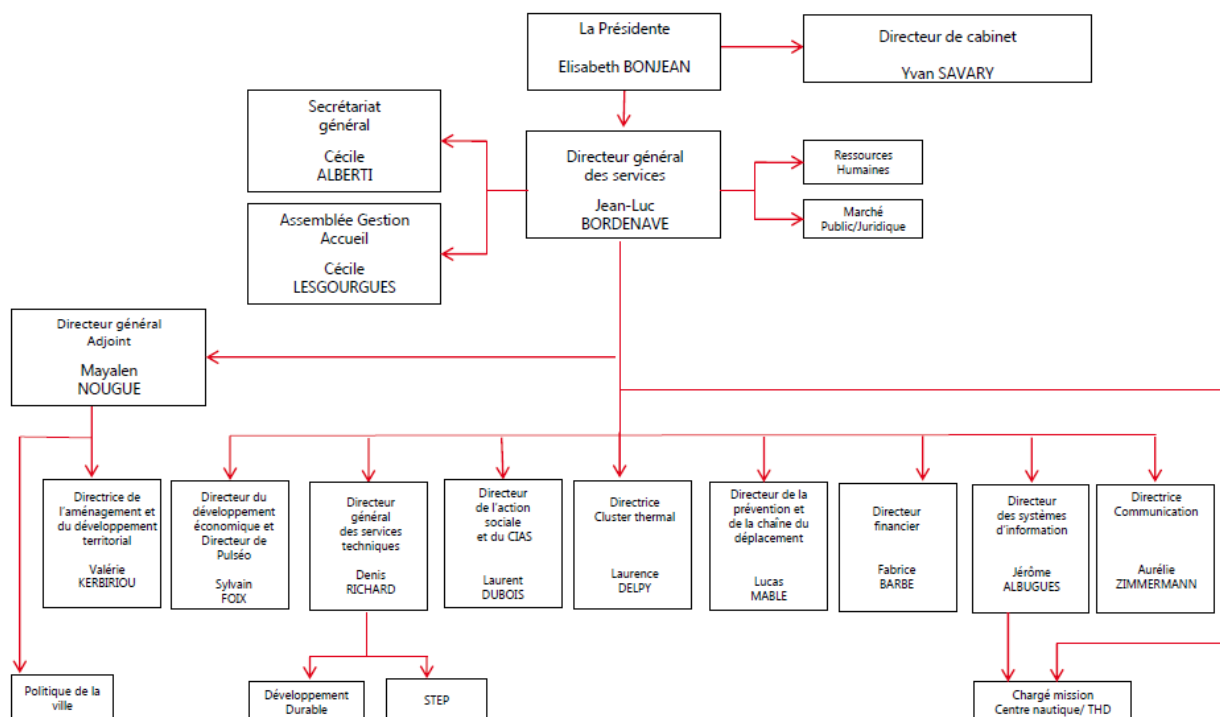
Action 6.3 Instaurer des groupes de suivi comprenant des acteurs de la société civile

Action 6.4 Etre moteur dans la dynamique d'évolution des mobilités, promouvoir des actions d'accompagnement (covoiturage, autopartage, plans de déplacements d'entreprises ...)

Le projet de PDU a également fait l'objet d'une évaluation environnementale, annexée au PDU, mesurant les impacts du scénario et des actions le déclinant, et proposant des mesures compensatoires le cas échéant.

Un autre document précise la prise en compte de l'accessibilité dans le projet de PDU, ainsi que ses modalités de mise en œuvre, et est également annexé au projet de PDU.

Annexe 6 : Organigramme



Annexe 7 : Synthèse de l'Appel à projets 2015

Pour l'année 2015, l'Etat, en collaboration avec l'Agglomération et la Ville de Dax, a lancé un appel à projets auprès des associations et des collectivités qui permettra de financer des actions destinées aux habitants des quartiers de Cuyès, du Gond et du Sablar.

Enveloppe disponible = 164 312 € (15 369 € sollicités par l'Agglomération pour le financement de l'ingénierie soit 4% de l'enveloppe)

42 projets déposés, dont 23 projets déposés par 14 associations différentes

Le Comité de Pilotage réuni le 4 juin 2015 a acté de la répartition financière suivante.

PILIER COHESION SOCIALE

THEME : REUSSITE EDUCATIVE – ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

STRUCTURE	ACTION	SUBVENTION SOLLICITEE	%	Subvention accordée
VILLE DE DAX	Clubs Coup de Pouce CLE Accompagnement scolaire pour la lecture et l'écriture Public visé : Enfants de CP des écoles des Pins (1 club), Sablar (1 club), Berre (2 clubs), Saint-Vincent (1 club). 5 enfants maximum par club	11 500 € Coût de l'opération 23 000 € Financement : Ville+ crédits CAF au titre du CLAS + crédits Education Nationale	50%	11 500 €
VILLE DE DAX	Clubs Coup de Pouce CLA Accompagnement scolaire pour l'apprentissage du langage Public visé : Enfants de GS de classes maternelles des écoles Gischia (2 clubs), des Pins, de Berre et du Sablar	1 500 € Coût de l'opération 3000 € Financement : Ville + crédits CAF au titre du CLAS + crédits Education Nationale	50%	1 500 €
VILLE DE DAX	Dépliant sur les aides aux devoirs Document de communication permettant de faire connaître aux familles les différents dispositifs d'aides aux devoirs Public visé : Parents d'enfants scolarisés dans les écoles élémentaires des quartiers prioritaires	350 € Coût de l'opération 700€	50%	NON RETENU

THEME : REUSSITE EDUCATIVE – ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

AMICALE LAIQUE DACQUOISE	Ateli'école du Sablar <ul style="list-style-type: none"> Aide aux devoirs Aide à l'organisation du travail scolaire Ouverture culturelle 	5 300 € Coût de l'opération 9 500 € Financement : Ville Dax - crédits CAF au titre du CLAS	63 %	1 857 €
AMICALE LAIQUE DACQUOISE	Accompagnement scolaire Cuyès <ul style="list-style-type: none"> Aide aux devoirs Aide à l'organisation du travail scolaire Ouverture culturelle 	4 510 € Coût de l'opération 8 550 € Financement : Ville Dax - crédits CAF au titre du CLAS	60 %	1 603 €

THEME : ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

VILLE DE DAX	<p>Groupe projet parentalité</p> <p>Mise en place d'un groupe projet pour recenser l'ensemble des actions en direction des familles sur le territoire avec un souci de mixité sociale et plus spécifiquement sur les quartiers prioritaires afin d'assurer une meilleure orientation des publics, déterminer et mettre en œuvre les modalités du partenariat, aborder les problématiques rencontrées avec le public, conforter la dynamique partenariale « Parentalité » sur le territoire au travers d'actions co-construites.</p> <p>Public visé : Parents des quartiers prioritaires et de l'ensemble de la ville</p>	<p>7 000 €</p> <p>Coût de l'opération 14 000€</p> <p>Financement: Ville - CSCM + CAF</p>	50%	A FINANCER DANS LE CADRE DU REAAP
VILLE DE DAX	<p>Ateliers parents enfants</p> <p>Ces ateliers seront proposés un mercredi après-midi sur deux (environ 18 séances par an), de 14h à 16h30, au Gond et en centre-ville</p> <p>Chaque séance propose un atelier nouveau, sur une base de deux thèmes organisés en alternance : loisirs créatifs autour du thème « fabrication d'un jeu de société », recette de cuisine sucrée, c'est l'atelier « pâtisser en famille ».</p> <p>Public visé : Familles des quartiers prioritaires et de l'ensemble de la ville</p>	<p>1 350 €</p> <p>Coût de l'opération 2 700€</p> <p>Financement : Ville - CSCM</p>	50%	800 €
VILLE DE DAX	<p>Ciné-débats parentalité</p> <p>Sorties cinéma et débat après le film avec intervenant sur la parentalité</p> <p>Public visé : Familles des quartiers prioritaires et de l'ensemble de la ville</p>	<p>700 €</p> <p>Coût de l'opération 1 400€</p> <p>Financement : Ville - CSCM</p>	50%	470 €
VILLE DE DAX	<p>Ateliers parents/enfants à l'école maternelle Gischia</p> <p>Les familles sont accueillies autour d'une collation par un travailleur social (la référente famille du Centre Social et Culturel) et un animateur du service éducation au sein même de l'école autour d'un café. Ce moment d'échange a lieu tous les 15 jours au sein de l'école maternelle Gischia, de 8h30 à 10h00, en vue de la mise en place d'ateliers parents/enfants à partir de la prochaine rentrée scolaire.</p> <p>Public visé : Parents et enfants de l'école maternelle Gischia</p>	<p>1 250 €</p> <p>Coût de l'opération 2500€</p> <p>Financement : Ville - CSCM</p>	50%	1 000 €

ADAVEM JP 40	Permanence quotidienne mensuelle d'aide aux victimes d'infractions pénales au Sablar Accueil et écoute des victimes d'infractions pénales ; Information sur leurs droits ; Accompagnement dans les démarches; Orientation vers les professionnels compétents	300 € Coût de l'opération : 600 €	50%	1 000 € (POUR LES DEUX ACTIONS)
ADAVEM JP 40	Permanence bi-mensuelle d'aide aux victimes d'infractions pénales mutualisée pour les quartiers du Gond et de Cuyès Accueil et écoute des victimes d'infractions pénales ; Information sur leurs droits ; Accompagnement dans les démarches; Orientation vers les professionnels compétents	1 600 € Coût de l'opération : 3 200 €	50%	
ADAVEM JP 40	Intervention de sensibilisation auprès des classes de Cm1 et Cm2 de l'école du Sablar et l'école des Pins Prévention précoce Expliquer la Justice aux enfants Les éveiller aux dangers d'Internet (cyber-violences) Leur expliquer le harcèlement scolaire Leur donner les clés pour faire face à ces victimisations	1 200 € Coût de l'opération : 2 400 €	50%	NON RETENU
ADAVEM JP 40	Intervention de sensibilisation auprès des classes du Collège Léonce Dussarat Expliquer la Justice aux pré-adolescents Les sensibiliser aux dangers d'Internet (cyber-violences) Leur expliquer le harcèlement scolaire Leur donner les clés pour faire face à ces victimisations	600 € Coût de l'opération : 1 200 €	50%	NON RETENU
ASSOCIATION DACQUOISE D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE	Aide à l'enseignement Alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, remise à niveaux (VAE) ; 20 personnes des quartiers pourraient être accueillies	1 200 € Coût de l'opération 1 800 €	66%	DROIT COMMUN

DEFIS BAC	<p>Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé notamment de 15 habitants des quartiers prioritaires</p> <p>1/ Faciliter l'accès aux droits sociaux, à la prévention et à la santé, à 60 salariés en insertion de DEFIS 2/ Sensibiliser 40 salariés en insertion de DEFIS à une alimentation équilibrée avec un petit budget 3/ Favoriser le lien social et faciliter l'accès à des loisirs à 110 salariés en insertion de DEFIS 4/ Sensibiliser et former 25 salariés en insertion de DEFIS à l'hygiène et à la santé environnementale</p> <p>→ 30 salariés en insertion et habitants les quartiers prioritaires pourront bénéficier de cette action</p>	20 000 € Coût de l'opération 40 930 €	50%	5000 €
MAISON DU LOGEMENT	<p>Partager pour apprendre et apprendre en Partageant</p> <p>Permettre aux jeunes de faire des apprentissages pour accéder à l'autonomie, échanger sur les difficultés rencontrées et les aider à co-construire les solutions possibles.</p> <p>Leur apporter des connaissances et compétences dans la vie quotidienne (accès aux droits, emploi...) via la mise en place d'ateliers au sein de la Résidence Habitat Jeune (ateliers « accès aux droits », ateliers « prendre soin de soi », ateliers « recherche d'emploi »)</p>	13 657 € Coût de l'opération 15 157 €	90%	4600 €

THEME : ANIMATION ET MEDIATION SOCIALE

VILLE DE DAX	<p>Jardins solidaires et écologiques (Quartiers de Cuyès et du Sablar)</p> <p>Animations proposées par le Centre Social et Culturel Municipal Public visé : Habitants des quartiers du Sablar et de Cuyès. Enfants des écoles de ces quartiers.</p>	6 600 € Coût de l'opération 13 200€ Financement : Ville	50%	5 000€
VILLE DE DAX	<p>Sorties familiales</p> <p>Sorties culturelles et de loisirs Public visé : Familles des quartiers prioritaires et de l'ensemble de la ville</p>	7 500 € Coût de l'opération 15 000€ Financement : Ville - CSCM	50%	A FINANCER DANS LE CADRE DU REAAP
VILLE DE DAX	<p>Ateliers cuisine et convivialité</p> <p>Ateliers en direction des habitants autour d'une pratique favorisant la convivialité, les échanges et la cohésion sociale : la cuisine. Public visé : Familles des quartiers prioritaires et de l'ensemble de la ville</p>	800 € Coût de l'opération 1600€ Financement : Ville - CSCM	50%	800 €
VILLE DE DAX	<p>Thé ou Café ? Un espace pour tous</p> <p>Accueil dans un local sur Cuyès, le Gond et en centre-ville par un travailleur social, un animateur du centre social, un écrivain public ou autre partenaire, dans un lieu convivial autour d'un café. Public visé : Familles des quartiers prioritaires et de l'ensemble de la ville</p>	4 000 € Coût de l'opération 8 000€ Financement : Ville - CSCM	50%	A PROGRAMMER EN 2016

VILLE DE DAX	<p>Pass fun vacances</p> <p>Le Pass Fun Vacances est mis en place par et pour les jeunes en fonction de leurs besoins, lors d'instances participatives. Il s'agit d'une programmation d'actions proposées sur toutes les périodes de vacances scolaires, soit 58 jours dans l'année autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvertes de nouvelles pratiques sportives, culturelles artistiques et scientifiques (notamment les TIC) à la journée ou sur plusieurs jours avec nuitées, permettant de rompre l'isolement social et culturel. - Ateliers ludiques de prévention sous forme de journées et soirées à thème <p>Public visé : 20 Jeunes de 11 à 17 ans issus des quartiers prioritaires + d'autres jeunes de la ville afin de favoriser la mixité sociale</p>	<p>30 000 €</p> <p>Coût de l'opération : 60 000€</p> <p>Financement : Secteur jeunesse Centre Social + Conseil Départemental 40 + CAF</p>	50%	7500 €
--------------	---	---	-----	---------------

CUYES CULTURE ET LOISIRS	<p>Organiser la fête du quartier et développer des activités ludiques autour des moments clés de l'année (Noël, Pâques, Chandeleur, Carnaval...) en rendant acteur les habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> → Développer le lien social → Impliquer les habitants du quartier → Valoriser le savoir-faire des habitants <p>Développer et renforcer les activités sportives et de loisirs</p> <p>Pérenniser l'atelier danse (MM Just Dance) et permettre la présentation d'un spectacle lors de la fête du quartier de Cuyès.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Développer un atelier STEP et un atelier Couture. 	<p>2 500 €</p>		2 500 €
MAISON DU LOGEMENT	<p>La cuisine : ouverture dans la vie de la cité et celle du quartier le Gond</p> <p>Mettre en lien les étudiants de la résidence universitaire avec les habitants de la cité HLM, les personnes âgées du nouvel EHPAD et les utilisateurs du Centre Social via l'ouverture de la cuisine de la Résidence Habitat Jeunes à d'autres publics afin de favoriser : La mixité sociale, La création de lien social, Les échanges culturels, intergénérationnels et de savoir- faire</p>	<p>4 960 €</p> <p>Coût de l'opération</p> <p>5 960 €</p>	83%	NON RETENU

INSUP PAYS DACQUOIS	DU	<p>Création d'un journal inter-quartier : le Jovial, journal vivre ici et ailleurs</p> <p>Ce projet aura pour objectif d'établir un diagnostic des besoins et envies des habitants, sa finalité est la recherche d'une participation active des habitants des quartiers prioritaires de Dax.</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser une meilleure compréhension des différences, - favoriser la démarche citoyenne, - permettre l'échange entre les quartiers et la mobilité inter quartier, - faciliter l'accès à l'insertion sociale et professionnelle de personnes habituellement à l'écart des services de droit commun par une action de proximité. <p>Outil de développement social, un journal de quartier est un élément de la participation des habitants, de l'expression et de la promotion de la citoyenneté.</p> <p>Pour ce faire il devra être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboré par plusieurs groupes issus des 3 quartiers prioritaires de la ville - entièrement réalisé par les habitants des quartiers (jeunes, adultes, femmes...) - construit notamment autour du quotidien des quartiers 	<p>39 982 €</p> <p>Coût de l'opération 39 982 €</p>	100 %	NON RETENU
---------------------------	----	--	--	-------	------------

THEME : SPORT, CULTURE ET PRATIQUE ARTISTIQUE

ADOUR BASKET	DAX	<p>Animation du quartier par la découverte, l'initiation et le perfectionnement du basket-ball (Sablar)</p> <p>Proposer une animation éducative autour du sport au cours d'ateliers encadrés par deux éducateurs du club ; s'épanouir dans une activité socialisante et conviviale (activité proposée à tous les enfants de l'agglomération dacquoise au sein du quartier du Sablar).</p>	<p>2 000 €</p> <p>Coût de l'opération 3 350 €</p>	63 %	1 000 €
MAISON LOGEMENT	DU	<p>Loisirs et cultures pour tous</p> <p>Ouvrir aux jeunes du quartier les activités sportives et socio-culturelles proposées gratuitement__par la Résidence Habitat Jeune.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités socioculturelles - Proposer des activités sportives gratuitement - Utiliser la culture et le loisir comme support à la mixité sociale - Faire se rencontrer les habitants du quartier 	<p>8 250 €</p> <p>Coût de l'opération 9 250 €</p>	90 %	4600 €

ASPTT OMNISPORTS	<p>Activités multisports régulières</p> <p>Proposer en priorité, aux femmes au foyer mais également aux hommes, retraités etc, une activité ludique, sportive durant la journée lorsque les enfants sont à l'école, à proximité du lieu de résidence, dans le quartier du Sablar.</p> <p>Offrir notamment des activités qui soient adaptées aux publics visés :</p> <p>Pétanque, marche, marche nordique, gymnastique d'entretien, danse country, jeux de balles - de raquettes, pilate</p>	<p>1 900 €</p> <p>Coût de l'opération : 3 800 €</p>	50 %	1 000 €
ASPTT OMNISPORTS	<p>Organisation de soirées et activités comportant volet sportif ludique et convivial sur le quartier du Sablar</p> <p>Proposer 4 soirées dans l'année avec des animations sportives et collations permettant échanges, meilleures connaissances, relations de voisinage et partage : concours de pétanque ou diverses activités à la carte avec soirée grillades ou repas panier (chacun amène son pique-nique).</p>	<p>300 €</p> <p>Coût de l'opération : 600 €</p>	50 %	
VILLE DE DAX	<p>Ateliers chorégraphiques transmissibles</p> <p>Ces ateliers chorégraphiques visent au développement moteur, à l'élargissement des perceptions spatiales et dynamiques, à l'épanouissement personnel de l'enfant au sein du groupe. Projet « mauvais sucre » par l'association Origami, compagnie chorégraphique conventionnée DRAC</p> <p>Public visé : Enseignants des GS maternelle et des CP de l'école des Pins ou du Sablar + 60 élèves des quartiers prioritaires politique de la ville</p>	<p>6 500 €</p> <p>Coût de l'opération</p> <p>13 000 €</p> <p>Financement : Culture (au titre de sa saison culturelle) + Conseil Départemental 40 au titre du plan chorégraphique</p>	50 %	3 250 €
VILLE DE DAX	<p>Projet musiques actuelles</p> <p>Marché de prestations d'ingénierie pour l'accompagnement de la pratique artistique avec le studio municipal « Up your sound » situé sur le quartier du Gond.</p> <p>Développement de la diffusion. Diagnostic des pratiques existantes et repérage. Mise en place d'un programme d'actions adaptées et ciblées : répétitions dirigées, résidences, master class, préparation à la scène... Mise en place de cours de perfectionnement dans certaines disciplines type « rock school »</p> <p>Public visé : Jeunes, notamment issus des quartiers prioritaires, pratiquant la musique amplifiée en groupe constitué ou non</p>	<p>15 000 €</p> <p>Coût de l'opération :</p> <p>30 000 €</p> <p>Financement : Ville - Culture (au titre des opérations musiques actuelles)</p>	50 %	7500 €

VILLE DE DAX	<p>Stages de découverte de pratiques artistiques</p> <p>Disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la photographie : Découverte des grands principes de la photo au travers d'une mallette pédagogique et d'un atelier photo et initiation à la pratique au travers d'un concours photo. - la danse moderne (du 14 au 19 février 2015) - les arts plastiques <p>Public visé : Selon les stages organisés : Adolescents (12/17 ans), Adultes, Ecoles élémentaires – cycle 3, notamment issus des quartiers prioritaires</p>	<p>2 500 €</p> <p>Cout de l'opération:</p> <p>5 000 €</p> <p>Financement : Ville</p>	50 %	2500 €
VILLE DE DAX	<p>Concerts découverte</p> <p>Opération de sensibilisation à la musique en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concerts "découverte" dans les écoles des quartiers prioritaires : par un ensemble musical composé de professeurs afin de faire découvrir un répertoire et une famille d'instruments. Pratique musicale et chorégraphique : éveil et sensibilisation par une approche adaptée pour les enfants des classes primaires - concerts "découverte" à l'Atrium : répétition générale du concert du nouvel an ouvert notamment aux habitants des quartiers prioritaires afin de faire découvrir ou redécouvrir l'accès à une offre culturelle, une salle de spectacle, comprendre la composition d'un orchestre, apprendre à apprécier un répertoire classique <p>Public visé : Enfants des écoles élémentaires et Habitants des quartiers prioritaires ou en situation sociale difficile</p>	<p>4 000 €</p> <p>Cout de l'opération :</p> <p>8 000 €</p> <p>Financement : Ville + crédits PDV</p>	50 %	4000 €

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI

THEME : INSERTION, AUTONOMIE ET EMPLOI DES JEUNES

VILLE DE DAX	<p>Emploi tremplin jeunes</p> <p>Opération permettant d'offrir une première expérience professionnelle pendant les vacances d'été et de transmettre les moyens nécessaires pour appréhender les exigences du monde du travail aux jeunes bénéficiaires et de découvrir les partenaires ressources</p> <p>Public visé : 26 jeunes des quartiers prioritaires</p>	<p>10 000 €</p> <p>Coût de l'opération</p> <p>20 000€</p> <p>Financement Ville - CSCM</p>	50 %	10 000 €
--------------	--	---	------	-----------------

VILLE DE DAX	<p>Pass permis jeunes</p> <p>Aide financière de la Ville de Dax, à hauteur de 50 % du montant de la formation théorique du permis de conduire soit 200 €. Le jeune s'engage à dans une démarche citoyenne et signe avec la Ville une charte d'engagement.</p> <p>Public visé : 20 jeunes de 17 à 22 ans principalement issus des quartiers prioritaires</p>	<p>3 000 €</p> <p>Coût de l'opération : 6 000€</p> <p>Financement : Ville - CSCM</p>	50 %	2400 €
--------------	--	--	------	---------------

ALPCD	<p>Permis de conduire et projet professionnel</p> <p>Permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de l'Agglomération et plus spécifiquement ceux des quartiers prioritaires ayant des ressources insuffisantes et présentant un projet professionnel, d'obtenir le permis de conduire gratuitement.</p> <p>Favoriser la mobilité, l'accès et le maintien à l'emploi, la socialisation et l'autonomie des jeunes. Permettre notamment aux jeunes femmes monoparentales, relevant des minima sociaux, de devenir autonome. Lutter contre l'illettrisme par l'apprentissage du Code de la route.</p> <p>Entre 15 et 20 jeunes pourront en bénéficier.</p>	<p>15 000 €</p> <p>Coût de l'opération 31 840 €</p>	47 %	12 600 €
-------	--	---	------	-----------------

THEME : ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

VILLE DE DAX	<p>Chantier de qualification « Nouvelle chance » agent de restauration</p> <p>Action conduite par la Ville de Dax en partenariat dans le but de favoriser l'insertion professionnelle et sociale de publics éloignés de l'emploi en leur offrant un parcours qualifiant (titre professionnel niveau 5), facilitant ainsi l'accès à l'emploi dans la restauration.</p> <p>Public visé : 12 personnes parmi lesquelles des jeunes de moins de 26 ans, et des personnes éloignées de l'emploi, sans qualification mais également des bénéficiaires du RSA, issus en majorité des quartiers prioritaires politique de la ville.</p>	<p>10 000 €</p> <p>Coût de l'opération : 20 000€</p> <p>Financement : Ville - CSCM</p>	50 %	Opération achevée en mai 2015. Pas de financement demandé
MISSION LOCALE	<p>Animation d'un espace métiers en Aquitaine au sein du quartier du Sablar</p> <p>Créer et animer un lieu unique de ressources s'adressant à tous sur les métiers de son territoire, et sur l'offre de services locale, régionale et nationale des partenaires du champ de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion.</p>	<p>10 180 €</p> <p>Coût de l'opération 53 123 €</p>	19 %	10 180 €

ATELIER FIL	<p>Insertion de personnes en grande difficulté socioprofessionnelles, majoritairement des femmes, par l'activité économique</p> <p>Accompagnement des personnes via un parcours d'insertion qui vise à une prise en charge globale des problématiques (logement, santé...) par l'activité de réutilisation des invendus de vestiaire : transformés et revendus à prix modique. Diversification des missions avec activité de récupération et remise en état de meubles. Plusieurs ateliers : collecte, tri, remise en état, vente, encadrés par des professionnels pour l'accompagnement individuel et collectif.</p>	<p>16 230 €</p> <p>Coût de l'opération : 526 670€</p>	3 %	16 230 €
ATELIER FIL	<p>Atelier apprentissage du code de la route</p> <p>Accueillir un public très éloigné de l'emploi qui connaît des difficultés de mobilité mais également d'apprentissage du code de la route nécessitant un accompagnement adapté. Cet atelier de formation s'adresse à tous les salariés en insertion.</p>	<p>4 192 €</p> <p>Coût de l'opération : 6 929 €</p>	62 %	NON RETENU
ATELIER FIL	<p>Apprentissage des savoirs de base – remise à niveau</p> <p>Mise en place d'un atelier d'apprentissage des savoirs de base (lire, écrire, compter) qui lorsqu'ils sont mal maîtrisés, constituent un frein très fort dans la dynamique d'insertion sociale et professionnelle.</p>	<p>2 692 €</p> <p>Coût de l'opération : 5 286 €</p>	50 %	NON RETENU
FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION	<p>Face à l'emploi</p> <p>Objectif : renforcer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires, favoriser leur insertion professionnelle et leur retour à l'emploi et donner les clefs nécessaires à la compréhension des codes de l'entreprise</p> <p>Accompagnement vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ diagnostic individuel des 60 personnes accompagnées ➤ mise en place et animation de 30 parrainages/coaching individuel ➤ ateliers collectifs FACE à l'entreprise pour 15 bénéficiaires ➤ atelier FACE au conseil : 15 demandeurs d'emploi ➤ tournage d'un CV Vidéo (30) en priorité avec les personnes en parrainage <p>60 personnes issues des quartiers prioritaires (Cuyés, le Gond et le Sablar) seront accompagnées dans le cadre de cette action.</p>	<p>35 000 €</p> <p>Coût de l'opération 78 825 €</p>	50 %	12 553 €

BGE LANDES TEC GE COOP	<p>Réunions de sensibilisation à la création – reprise d'entreprise et information sur les dispositifs d'aide</p> <p>Informers le public des quartiers Politique de la ville, sur la création d'entreprise (afin de démystifier le passage à l'acte) et sur les dispositifs de financements.</p> <p>Faire émerger les idées et orienter le public cible vers le parcours le mieux adapté : accompagnement individualisé, test en couveuse. Co-animation avec l'ADIE pour présenter les dispositifs de financements alternatifs aux prêts bancaires classiques.</p>	<p>1 708 €</p> <p>Coût de l'opération</p> <p>3 417 €</p>	50 %	1000 €
---------------------------	---	--	------	---------------

PILIER HABITAT ET CADRE DE VIE

MAISON DU LOGEMENT	<p>Déménagement et précarité</p> <p>Permettre à 120 foyers en précarité accompagnés par la Maison du Logement (MDL) de pouvoir accéder à un service de déménagement adapté à leur budget.</p> <p>Permettre à DEFIS BAC de faire travailler 20 salariés en insertion (dont 10 issus des quartiers) dans la mesure du possible d'effectuer 1080 heures/an en conduite et manutention et de dispenser 80 heures de formation en sécurité au travail liée à cette nouvelle activité déménagement. Pour la Maison du Logement : trouver une offre de service de déménagement adaptée au budget très précaire de familles accompagnées par l'association. Pour DEFIS BAC : proposer des heures de travail à des salariés en insertion et répondre à un besoin d'un partenaire social.</p>	<p>41 150 €</p> <p>Coût de l'opération</p> <p>49 690 €</p>	82 %	15 000 €
-----------------------	--	---	------	-----------------

Annexe 8 : Priorités éducatives et moyens alloués



A. Des priorités éducatives

Les principes éducatifs de référence pour les quartiers du Gond, de Cuyès, du Sablar à Dax s'appuient sur le référentiel pour l'Education prioritaire (même si ces quartiers n'en relèvent pas), publié en 2014.

Proposé sous forme de principes d'actions pédagogiques et éducatives, il permet aux équipes d'exercer pleinement leur liberté pédagogique en s'appuyant sur des repères solides et fiables. Ce référentiel prend en compte de manière globale les nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire des élèves. Tous les acteurs doivent contribuer collectivement à la mise en œuvre des principes proposés dans une complémentarité féconde entre les différents professionnels.

Ce référentiel s'organise autour de 6 priorités :

1. Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
2. Conforter une école bienveillante et exigeante ;
3. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ;
4. Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative ;
5. Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels ;
6. Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

Ces priorités éducatives concernent l'ensemble des structures scolaires, dans une logique de parcours scolaire (validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et fluidité du parcours du cycle 1 au cycle 4).

Les structures concernées à DAX :

LES ECOLES

Quartier CUYES

Ecole maternelle Léon Gischia, avec 2 classes : **taux d'encadrement de 26** ; à noter que les 2 écoles de Berre qui ne sont pas situées dans un quartier Politique de la ville, scolarisent de nombreux enfants issus de ce quartier Cuyès (Maternelle Berre, avec 4 classes **taux d'encadrement de 27,5** élémentaire Berre avec 7 classes, **taux d'encadrement de 22,14**).

Quartier Sablar

Ecole primaire du Sablar avec 6 classes, **taux d'encadrement de 22,33**

Quartier Le Gond

Ecole maternelle des Pins, avec 4 classes **taux d'encadrement de 25,5**

Ecole élémentaire des Pins, avec 6 classes + une CLIS, **taux d'encadrement de 24**

(Parcours bilingue Occitan dans ces deux écoles)

LES COLLEGES

Collège Dussarat de Dax

Collège d'Albret de Dax

B. Des moyens spécifiquement alloués à ces quartiers

Des taux d'encadrement privilégiés (proche des taux d'encadrement de l'Education prioritaire)

Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire

- la scolarisation des moins de 3 ans,
- l'affectation de maîtres supplémentaires: dispositif « Plus de Maîtres que de Classes »,
- les dispositifs pour mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves (RASED, Atelier Relais, UP2A).

Descriptif des moyens alloués : Année scolaire 2015/2016

Sur l'école des Pins : poursuite du dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans (1/2 poste) ;

Sur l'école du Sablar : un ½ poste créé pour la rentrée prochaine, dans le cadre du dispositif Plus de Maîtres que de Classes, avec un projet pédagogique centré sur aides et soutiens apportés aux élèves du cycle 2, appui de la circonscription et de l'IEN chargée de ce dossier sur les Landes ;

Renforcement du Rased : 1 poste de Maître G créé et rattaché à cette école : cet enseignant spécialisé **travaillera prioritairement** sur le secteur de Berre et de Gischia ;

Sur l'école élémentaire de Berre : un conseil des maîtres extraordinaire est prévu le 2 juillet avec les CPC, la psychologue scolaire et l'IEN pour préciser la nature **des priorités d'intervention** et les modalités des aides qui seront apportées (maître G, Psychologue scolaire, CPC, maîtres enfants du voyage et ENAF, aides aux projets pédagogiques par les CPC) ;

Sur l'école maternelle Gishia :

Constitution d'un groupe technique d'appui qui se réunira mensuellement pour informations et analyses partagées sur des situations particulières, (participation de l'équipe de la circonscription et du Rased à ce groupe technique d'appui) ;

Elaboration et mise en oeuvre de projets pédagogiques transversaux qui bénéficieront **d'accompagnements prioritaires** dans le plan de travail annuel des CPC (citoyenneté, parentalité).

Année scolaire 2016/2017

Pourrait être envisagée une mesure de carte scolaire sur le secteur de Berre/Gischia, avec un **demi-poste qu'il serait possible de créer** dans le cadre du dispositif Plus de Maîtres que de Classes, avec un projet spécifique qu'il conviendrait de construire.

Annexe 9 : Synthèse des conventions interministérielles

Synthèse des engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Cette annexe présente les principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs. Les engagements les plus significatifs nécessitant une mobilisation particulière de l'administration territoriale de l'État figurent en caractère gras.

L'ensemble des conventions interministérielles est accessible au lien suivant :

<http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions>

Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

- **Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :**
 - Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;
 - Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;
- **Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :**
 - Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;
 - Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :
 - Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;
 - Soutenir les petites associations de proximité ;
 - Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.

Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)

- Améliorer l'accès aux droits : **développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF)**, meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- **Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires**, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- **Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;**

- **Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;**
- **Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;**
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
 - par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;
 - par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ;
 - par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;
- **S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :**
 - **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des zones urbaines sensibles (ZUS) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;**
 - Parrainage ;
- **Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) :**
 - **Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en ZUS (20% en 2013, 25% en 2014) ;**
 - **Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;**
 - Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;
- **Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations**
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :
 - Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;
 - **Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des ZUS ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville ;**
- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;

- **Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi:** le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.

Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)

- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :
 - **Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ;**
 - Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;
 - Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;
- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
 - les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - le programme « ABCD de l'égalité » ;
 - le dispositif « téléphone grand danger » ;
- **Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;**
- **S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes :** meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (7 juin 2013)

- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :
 - Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;
 - Réservation de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;
- **Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;**
- **Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.**

Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)

- **Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;**
- **Conforter la justice de proximité :**
 - **100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;**

- **maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;**
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :
 - Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
 - Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;
- Prévenir la récidive :
 - Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
 - Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
 - **Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;**
 - **Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;**
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ;
- Lutter contre les discriminations :
 - Partenariat avec le Défenseur des droits ;
 - Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)

- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
 - Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
 - **S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires** : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;
- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
 - Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
 - **Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;**
 - **Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.**

- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :
 - Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;
 - **Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;**
 - **Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;**
 - **Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;**
 - **Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;**
 - **Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ;**
- En matière d'intégration :
 - Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;
 - Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;
- Concernant l'administration territoriale de l'Etat :
 - **Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;**
 - **Au niveau départemental :**
 - **Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;**

- **Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;**
- **Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).**

Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :
 - **Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les ZUS (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;**
 - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la *Direction* de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;
- **Créer de l'activité dans les ZUS par :**
 - **Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;**
 - **La promotion et développement du modèle coopératif :** contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
 - **Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics** (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
 - Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;
 - Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :
 - Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
 - **Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.**

Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques

correspondants **Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :**

- **Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires :** développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;
- **« Plus de maîtres que de classes »** (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
- **Pour lutter contre le décrochage** (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et **mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** ;
- Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- **Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école :** développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;
- **Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :**
 - **Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;**
 - **Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ;**
 - **Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ;**
- **Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.**

Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)

- En matière d'artisanat :
 - **Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires :** fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ;
 - **Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise :** fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.
 - **Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.**
- En matière de commerce :
 - Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ;

- **Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles ;**
- Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.
- **Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.**
- Dans les autres domaines d'intervention économique :
 - Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ;
 - Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.

Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)

- **Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction :** mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.
- **Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication :**
 - Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :
 - **Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;**
 - **Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ;**
 - **Développer l'éducation au multimédia ;**
 - **Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire** (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)
 - Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.
- **Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;**
- **Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration** (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

Le Préfet des Landes

**La Présidente de la
Communauté d'Agglomération
du Grand Dax**

Le Maire de Dax

Nathalie MARTHIEN

Elisabeth BONJEAN
Conseillère régionale d'Aquitaine

Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des Landes

**Le Président du
Conseil Régional
d'Aquitaine**

**Le Président du Conseil
Départemental des Landes**

**Le Directeur académique des
services départementaux de
l'Éducation nationale**

Alain ROUSSET
Député de Gironde

Henri EMMANUELLI
Député des Landes

Jean-Jacques LACOMBE

**Le Procureur de la
République de Dax**

**La Directrice de la Délégation
Territoriale de l'ARS**

**La Directrice de la Caisse des Dépôts
et Consignations**

Jean-Luc PUYO

Catherine LE MERCIER

Anne FONTAGNERES
Directrice régionale

**Le Directeur de la Caf
des Landes**

**La Directrice de l'Office Public de
l'Habitat des Landes XLHabitat**

**Le Directeur Territorial de Pôle
Emploi**

Antoine BIAVA

Marilyne PERRONNE

Daniel DARTIGOLLES



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds FEDER/FSE